

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2025

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h35'.

M^{me} Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **53** membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} BASTIN Astrid (Les Engagés-CSP), M. BASTIN Olivier (PTB), M. BATAILLE Thierry (Les Engagés-CSP), M. BELTRAN Fabien (PS), M. BENVEGNA Gregory (PS), M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. CAPPÀ Marc (PS), M^{me} CARLOS DE OLIVEIRA Rosemary (PTB), M. CHABOT Jacques (PS), M^{me} CHANSON Julie (ECOLO), M. CIALONE Thomas (MR), M^{me} CRAPANZANO Laura (PS), M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie (MR), M. DEGEY Maxime (MR), M. DELREZ Marc (PTB), M. DENIS André (MR), M. DHEUR Guillaume (Les Engagés-CSP), M^{me} DODRIMONT Anna (MR), M. ERNST Serge (Les Engagés-CSP), M^{me} FIRQUET Katty (MR), M^{me} FRENAY Murielle (ECOLO), M^{me} GEIBEN Belinda (Les Engagés-CSP), M. GILLARD Luc (PS), M. GUCKEL Irwin (PS), M. HARTOG Pol (MR), M^{me} HEUCHAMPS Valérie (PTB), M. HUBERTY Christian (PTB), M^{me} INNOCENT Céline (ECOLO), M. JADOT Jean-Claude (MR), M. JÉRÔME Eric (MR), M. JONET Hubert (MR), M. KLENKENBERG Claude (PS), M^{me} LEBEAU Caroline (MR), M. LEJEUNE Jean-Denis (Les Engagés-CSP), M. LEJEUNE Luc (Les Engagés-CSP), M^{me} LEPONCE Mélanie (Les Engagés-CSP), M. LOMBA Eric (PS), M^{me} LOUKIA Nadia (PS), M. MAGNERY Marc (ECOLO), M^{me} MEZIANI Yamina (PS), M. NIESSEN Donovan (PFF-MR), M. NOEL Hervé (PTB), M^{me} PIRMOLIN Vinciane (Les Engagés-CSP), M. PIRON Grégory (PTB), M^{me} POSCH Verena (PFF-MR), M. ROBA Etienne (PS), M. RODEYNS Pascal (MR), M. TABBONE Gianni (Les Engagés-CSP), M. TELLER Elias (Les Engagés-CSP), M^{me} THANS-DEBRUGE Anne (MR), M. ULRICI Mathieu (MR), M^{me} WERY Amandine (MR) et M^{me} ZINNEN-FABRY Anne (MR).

Excusés :

M. LEMPEREUR Patrice (PS), M^{me} TANDEL Anne-Sophie (Les Engagés-CSP) et M. WERY Jean-Marc (PTB).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025.
2. Budget provincial 2025 – 3^e série de modifications.
(Document 25-26/001) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
3. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.
(Document 25-26/002) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
4. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.
(Document 25-26/003) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
5. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.
(Document 25-26/004) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
6. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.
(Document 25-26/005) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
7. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.
(Document 25-26/006) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
8. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.
(Document 25-26/007) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
9. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.
(Document 25-26/008) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
10. Perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.
(Document 25-26/009) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
11. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2026.
(Document 25-26/010) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
12. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2026 – 1^{re} série.
(Document 25-26/011) – 5^e Commission (Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication)
13. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour.

Il informe également l'Assemblée que les avis de la Cour des Comptes sur la 3^e série de modifications budgétaires 2025 et sur le budget 2026 ont été déposés sur le portail des Conseillers provinciaux le mercredi 5 novembre.

Il rappelle que les travaux du jour sont consacrés aux réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe, et au vote de l'Assemblée provinciale sur les documents budgétaires 2025 et 2026.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M^{me} la Première Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025 :

« **Séance publique**

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Monsieur Jean-Denis LEJEUNE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h35'.*
- *51 membres y assistent.*
- *Monsieur le Directeur général provincial assiste à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Madame la Première Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2025.*
- *L'Assemblée entend les réponses des membres du Collège provincial aux interventions du 3 novembre portant sur des spécificités relevant de leurs compétences directes.*
- *L'Assemblée entend les interventions des 5 chefs de groupe sur les documents budgétaires 2025-2026, y compris la note de politique générale.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 3 novembre est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 17h30'. »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

L'Assemblée provinciale entend M^{me} Laura CRAPANZANO, Députée provinciale en charge du Budget, pour la réponse du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des Chefs de groupe du mardi 4 novembre 2025.

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe, intervient à la tribune.

L'Assemblée passe ensuite aux votes sur les documents budgétaires 2025 et 2026.

DOCUMENT 25-26/001 : BUDGET PROVINCIAL 2025 – 3^E SÉRIE DE MODIFICATIONS.
--

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : PTB (4) – ECOLO (4) : 8
- S'abstiennent : PTB (3) : 3

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, l'article 66 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le décret-programme du 21 décembre 2016 portant sur des mesures diverses liées au budget, et notamment les articles 27 et suivants ;

Attendu que le budget provincial initial de l'exercice 2025, adopté par le Conseil provincial en sa réunion du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre de Tutelle du Service public de Wallonie en date du 14 novembre 2024 et notifié en date du 14 novembre 2024 ;

Attendu que la première série de modifications budgétaires 2025, adoptée par le Conseil provincial en sa réunion du 27 mars 2025 et rendue exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 3 mai 2025 ;

Attendu que la deuxième série de modifications budgétaires 2025, adopté par le Conseil provincial en sa réunion du 3 juillet, a été approuvé par arrêté du Ministre de Tutelle du Service public de Wallonie en date du 24 juillet 2025 et notifié en date du 24 juillet 2025 ;

Vu le projet de troisième série de modifications budgétaires 2025 établi par le Collège provincial ;

Considérant que ce projet de troisième série de modifications budgétaires a définitivement été établi par le Collège provincial en séance du 2 octobre 2025 ;

Considérant que lesdites modifications budgétaires ont été adressées, pour demande d'avis, au Directeur financier provincial en date du 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier provincial rendu le 30 septembre 2025 ;

Vu la demande d'avis adressée à la Cour des comptes en date du 2 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Cour des comptes rendu le 4 novembre 2025 ;

Sur proposition du Collège provincial et après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – La troisième série de modifications budgétaires 2025, telle qu'annexée à la présente résolution *[au présent PV]* et dont la synthèse se présente comme suit, est adoptée :

Service ordinaire				
Exercice propre	Recettes	661.581.932,33	Résultat	21.911.984,53
	Dépenses	639.669.947,80		
Exercices antérieurs	Recettes	34.876.578,48	Résultat	31.975.858,66
	Dépenses	2.900.719,82		

Prélèvements	Recettes	0,00	Résultat	-53.853.092,00
	Dépenses	53.853.092,00		
Global	Recettes	696.458.510,81	Résultat	34.751,19
	Dépenses	696.423.759,62		

Service extraordinaire				
Exercice propre	Recettes	2.612.797,55	Résultat	-40.056.681,49
	Dépenses	42.669.479,04		
Exercices antérieurs	Recettes	1.758.814,08	Résultat	1.733.814,08
	Dépenses	25.000,00		
Prélèvements	Recettes	38.335.092,00	Résultat	38.335.092,00
	Dépenses	0,00		
Global	Recettes	42.706.703,63	Résultat	12.224,59
	Dépenses	42.694.479,04		

Article 2. – Conformément à l’article L2231-9, §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial est chargé de communiquer les présentes modifications simultanément à l’Autorité de Tutelle et aux organisations syndicales représentatives. A la demande de ces dernières, introduite dans les cinq jours de la communication desdites modifications budgétaires, le Collège est tenu d’organiser sans délai une séance d’information exposant et expliquant ce document

Article 3. – La présente délibération sera transmise à l’Autorité de Tutelle, pour approbation.

Article 4. – Le Collège provincial est chargé d’insérer les présentes modifications budgétaires au Bulletin provincial et de les déposer aux archives de l’administration de la Région wallonne, dans le mois qui suit leur approbation par l’Autorité de tutelle.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : PTB (4) – ECOLO (4) : 8
- S’abstiennent : PTB (3) : 3
- ~~Unanimité.~~

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/002 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR LES EXERCICES 2026 À 2030 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À LA PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À LA PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES – EXERCICES 2026 à 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385*decies* 1385*undecies* ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (*CDLD en abrégé*), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire et fiscale du Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 26 septembre 2024 pour l'exercice 2025, et approuvé par arrêté de l'Autorité de tutelle du 30 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu qu'il y a lieu de rassembler, au sein d'un règlement général, les dispositions communes, concernant notamment l'établissement et le recouvrement des taxes provinciales, ainsi que les prescriptions et procédures applicables en termes de réclamation ;

Attendu qu'il s'impose de tenir compte des recommandations de la circulaire régionale applicable pour 2026, ainsi que des remarques formulées par M. le Ministre compétent au sein de son arrêté du 30 octobre 2024 pour l'exercice 2026 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales pour les exercices 2026 à 2030, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votant pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votant contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- **UNANIMITÉ**

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

REGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À LA PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR LES EXERCICES 2026 A 2030

CHAPITRE I - GÉNÉRALITÉS

Article 1^{er} – Le présent règlement est applicable, pour les exercices 2026 à 2030 et sauf dérogation ou indication contraire d'un règlement particulier, aux taxes provinciales généralement quelconques établies ou à établir par le Conseil provincial de Liège, à l'exception des centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 – Ce règlement est publié au Bulletin provincial, ainsi que sur le site Web de la Province de Liège, soit www.provincedeliege.be.

Les règlements sont rendus accessibles librement sur le site Internet, dans leur intégralité, de manière permanente et gratuite, pendant toute la durée de leur validité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité, à en effectuer le téléchargement et à établir la preuve du moment de cette publication.

La décision de l'autorité de tutelle et sa date sont indiquées.

Les règlements entreront en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 – Les travaux préliminaires au recouvrement, les recouvrements eux-mêmes et l'instruction des litiges sont effectués par les fonctionnaires et agents des Administrations désignés à cette fin par la loi ou le décret, et sous l'autorité de ceux-ci.

Article 4 –

§1^{er} – Le recouvrement des impositions provinciales et le contentieux y afférent sont régis par les dispositions des articles L3321-1, à L3321-12, du Titre II, du Livre III, de la Troisième Partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'article L3321-8*bis*, du CDLD autorise, dans le respect du calendrier y consigné, un nouveau dispositif d'extrait de rôle, obligeant les Provinces à recourir au rappel par envoi recommandé, désormais appelé « *sommation de payer* », avant la mise en œuvre de toute mesure d'exécution.

§2 – Par application de l'article L3321-8*bis*, du CDLD, la Province peut récupérer les frais postaux de l'envoi recommandé valant sommation de payer.

Cette faculté est intégrée au sein de chaque règlement-taxé provincial.

Le montant des frais de sommation de payer correspond au coût des frais postaux de l'année de référence.

La sommation de payer vaut mise en demeure et fait donc courir les intérêts de retard, calculés au taux légal, par application de l'article 414, du Code des Impôts sur les revenus (CIR'92).

Le courrier portant sommation de payer comporte les mentions obligatoires visées par la législation applicable en l'espèce.

La sommation de payer sera précédée de l'envoi d'un rappel communiqué par pli simple au redevable de la taxe. Ce rappel sera gratuit.

Les rappels ordinaires ainsi que les sommations de payer indiqueront au redevable, d'une part, des conséquences financières liées au transmis de leur dossier entre les mains d'un huissier en cas d'absence de paiement et, d'autre part, des possibilités éventuelles d'obtenir un plan d'apurement sans frais supplémentaires.

§3 – Les délais de procédure à respecter sont prévus à l'article L3321-8*bis*, du CDLD. Ils sont reproduits au sein de chaque règlement-taxé particulier.

§4 – A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province, calculé au taux légal (article 414 CIR'92).

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

§5 – Sans préjudice de ces prescriptions, les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7, à 10, du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175, de l'arrêté d'exécution de ce Code sont applicables aux taxes provinciales, pour autant qu'elles ne concernent pas spécialement les impôts sur les revenus.

Toutefois, les poursuites, les privilèges et l'hypothèque légale pour le recouvrement des taxes, dont la perception incombe à l'administration des Douanes et Accises, sont exercés comme en matière de droit d'Accises (article L3321-12, du CDLD).

§6 – Les rôles des impositions provinciales sont arrêtés et rendus exécutoires, au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice, par le Collège provincial (article L3321-4, du CDLD).

Article 5 –

§1^{er} – Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y liés.

Chaque règlement portant une taxe provinciale précise les informations suivantes :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;

- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.

La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans à dater de l'exécutoire du rôle, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées. Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort. Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale. Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme.

La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

CHAPITRE II - DE L'EXIGIBILITÉ DES TAXES

Article 6 – Les taxes sont exigibles pour leur totalité ou réduites de moitié, selon que la détention, l'utilisation ou l'exploitation de l'élément imposable commence dans le courant du premier ou du second semestre de l'année.

En cas de contravention constatée par procès-verbal, la taxe ou la cotisation supplémentaire sera toujours due pour l'année entière.

Aucune taxe n'est due pour l'année en cours, lorsque la détention, l'utilisation ou l'exploitation de l'élément imposable commence à partir du 1^{er} décembre.

Article 7 – En cas de vente ou de cession d'un élément imposable, la taxe payée pour l'année courante peut être transcrite au nom de l'acquéreur, si celui-ci le demande dans le mois, en reproduisant la quittance délivrée au cédant.

Aussi longtemps que la mutation n'a pas été déclarée, le cédant est responsable du paiement de la taxe, sauf son recours contre l'acquéreur.

Article 8 – Lorsqu'un élément imposable classé dans une catégorie inférieure devient, au cours de l'année, passible d'une cotisation plus élevée, il sera dû, en plus de la première imposition, la différence entre les deux taxations. Il sera toutefois fait application des principes énoncés à l'article 5, du présent règlement.

Article 9 – Il n'est accordé aucune remise ou modération dans le cas de vente, cession, cessation d'exploitation, disparition ou passage d'une catégorie supérieure dans une catégorie inférieure, d'un élément imposé.

Article 10 – Le contribuable qui, du chef de la détention, de l'utilisation ou de l'exploitation du même élément imposable, a acquitté, au profit d'une autre Province, une taxe analogue à celle qui le frappe dans la Province de Liège doit en faire la déclaration, conformément aux dispositions des articles 11 et suivants du présent règlement, mais peut demander un dégrèvement qui sera calculé sur la base de la taxe la moins élevée.

Ce dégrèvement sera supporté par la Province de Liège, dans la proportion du montant de sa taxe comparée à l'ensemble des deux impositions.

Ce dégrèvement proportionnel sera également accordé dans le cas où la taxe perçue dans l'autre Province serait équivalente à celle établie dans la Province de Liège.

Article 11 – Les travaux préliminaires au recouvrement des impositions, les recouvrements ainsi que l'instruction des litiges y relatifs sont effectués par les fonctionnaires et agents des Administrations désignés à cette fin par les lois, décrets, arrêtés et règlements, et sous l'autorité de ces administrations.

Les services administratifs de l'Etat, des Communautés, des Régions, des Provinces et des Communes, ainsi que les établissements ou organismes publics sont tenus, lorsqu'ils en sont requis par un fonctionnaire chargé de l'établissement ou du recouvrement des taxes provinciales, de lui fournir tous renseignements en leur possession conformément à l'article 327 du Code des Impôts sur les Revenus 1992.

CHAPITRE III - DE LA FORMATION DES RÔLES

Article 12 –

§1^{er} - Les impositions portées aux rôles sont établies à la suite d'un relevé, effectué d'une part, par les administrations communales, relativement aux taxes sur les établissements bancaires et sur les véhicules isolés hors d'usage, et, d'autre part, par l'administration régionale pour la taxe sur les permis et licences de chasse.

Les Administrations communales/régionale enverront chaque année, au service « Taxes » de la Direction Financière provinciale de LIÈGE – Rue Georges Clémenceau, 15, à 4000 - Liège, pour le 15 février au plus tard, la liste des éléments taxables au rôle des taxes dont les règlements ont été adoptés pour les exercices 2026 à 2030, et relevant de leurs compétences respectives ou situés sur leur territoire respectif.

Elles signaleront, en outre, dans le mois, l'existence de tout nouvel élément imposable à l'Administration provinciale précitée et à l'adresse visée au 1^{er} alinéa de la présente disposition.

Sur base de ce relevé, le/la contribuable recevra de l'administration provinciale un formulaire qui sera renvoyé par ses soins, dûment complété et signé, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi du courrier provincial.

Le/la contribuable qui n'a pas reçu de formulaire est tenu de s'en procurer un au service « Taxes » de la Direction Financière, rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 LIÈGE, dès que les conditions d'imposition du nouvel élément soumis à taxation s'avèrent remplies.

§2 - Pour les impositions relevant de la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement, les communes adresseront, chaque année, au service « Taxes » de la Direction Financière provinciale – rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 LIÈGE, avant le 15 mars :

- Un relevé des établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes exploités dans la localité au cours de l'année qui précède celle qui donne son nom à l'exercice, qu'ils soient ou non autorisés, avec indications :
 - De la nature de chacun de ces établissements ;
 - De sa classification propre ;
 - De l'arrêté d'autorisation, le cas échéant ;
 - De tous les arrêtés se rapportant à des installations ou appareils faisant partie intégrante de l'établissement dangereux en lui-même.

- Un relevé des établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement, exploités dans la localité au cours de l'année qui précède celle qui donne son nom à l'exercice, avec les mêmes indications que ci-dessus.
Les relevés, dressés par ordre alphabétique, grouperont tout ce qui se rapporte à un même exploitant.

Article 13 – Le règlement de taxation prévoit une obligation de déclaration, plus spécifiquement dans le cadre de la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage,

Article 14 –

§1^{er} - La non-déclaration dans les délais prévus par le présent règlement ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du/de la redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.

Avant de procéder à la taxation d'office, l'autorité habilitée à arrêter le rôle notifie au/à la redevable, par lettre recommandée à la poste, les motifs du recours à cette procédure, les éléments sur lesquels la taxation est basée, ainsi que le mode de détermination de ces éléments et le montant de la taxe. Le/la redevable dispose d'un délai de trente jours à compter de la date d'envoi de la notification pour faire valoir ses observations par écrit.

La taxation d'office ne peut être enrôlée valablement que pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier de l'exercice d'imposition. Ce délai est prolongé de deux ans en cas d'infraction au règlement de taxation, si elle est commise dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire.

Le règlement de taxation peut prévoir que les taxes enrôlées d'office sont majorées de tel montant qu'il fixe et qui ne peut dépasser le double de la taxe qui est due. Le montant de cette majoration est également enrôlé.

§2 - Les infractions visées au présent article 14, § 1, alinéa 1^{er}, sont constatées par les fonctionnaires assermentés et spécialement désignés à cet effet par l'autorité habilitée à arrêter les rôles. Les procès-verbaux qu'ils rédigent font foi jusqu'à preuve du contraire.

§3 - Tout redevable est tenu, à la demande de l'administration et sans déplacement, de produire tous les livres et documents nécessaires à l'établissement de la taxe.

Les redevables sont également tenus d'accorder le libre accès aux immeubles, bâtis ou non, susceptibles de constituer ou de contenir un élément imposable ou dans lesquels s'exerce une activité imposable, aux fonctionnaires désignés conformément au §2, de cette disposition, et munis de leur lettre de désignation et ce, en vue d'établir ou de contrôler l'assiette de la taxe.

Ces fonctionnaires ne peuvent toutefois pénétrer dans les bâtiments ou les locaux habités que de cinq heures du matin à neuf heures du soir et uniquement avec l'autorisation du juge du tribunal de police.

Article 15 – Sont dispensés de la déclaration pour l'année courante, ceux qui, venant s'établir dans une commune, justifient avoir fait cette déclaration et avoir acquitté la taxe dans une autre commune de la Province de Liège pour ladite année, ainsi que les héritiers d'un redevable, pour autant que ce dernier ait rempli ses obligations.

Article 16 – Les propriétaires, détenteurs, employeurs ou exploitants d'éléments imposables qui se déplaceraient dans plusieurs communes de la Province de Liège, sont tenus d'en faire la déclaration, avec mention spéciale de cette circonstance, dans chacune de ces communes, mais la taxe sera payée au lieu de leur domicile, si ce dernier se situe dans la Province, ou dans l'une des communes à indiquer par le redevable, si celui-ci réside en dehors de la Province.

Article 17 – Aussitôt que les formulaires sont rentrés, conformément aux dispositions des articles 12 et suivants, de ce règlement, le Collège communal dressera un relevé indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, professions et demeures des déclarants, ainsi que les éléments servant au calcul des taxes.

Ce relevé, accompagné de toutes les informations utiles issues des formulaires ou déclarations, sera transmis, le 1er mars au plus tard, au Collège provincial, en vue de la formation du rôle.

Le rôle mentionnera :

1. Le nom de la Province
2. Les noms, prénoms ou dénominations sociales et les adresses des redevables ;
3. La date du règlement en vertu duquel la taxe est due ;
4. La dénomination, l'assiette, le taux, le calcul et le montant de la taxe, ainsi que l'exercice auquel elle se rapporte ;
5. Les numéros d'articles ;
6. La date du visa exécutoire ;
7. La date d'envoi ;
8. La date ultime de paiement ;
9. Le délai dans lequel le redevable peut introduire une réclamation et l'adresse exacte de l'instance compétente pour la recevoir (art. L3321-4, du C.D.L.D.).

Article 18 – Toute personne qui, postérieurement au relevé dont question à l'article 12 ci-dessus, devient propriétaire, détenteur, exploitant ou employeur d'éléments imposables, augmente le nombre de ceux qu'elle avait primitivement déclarés ou remplace ces derniers par d'autres d'une catégorie imposée à un taux supérieur, doit en faire, dans les quinze jours, la déclaration à l'Administration communale.

Une déclaration doit être souscrite alors même que les éléments imposables, dont on devient propriétaire, détenteur, employeur ou exploitant, auraient déjà été déclarés dans une autre Province, ou par le précédent redevable.

Il sera, dans ces cas, fait application des articles 7 et 10, du présent règlement.

En cas de changement de domicile au sein de la Province, d'un propriétaire, détenteur, exploitant, employeur d'éléments imposables, l'Administration communale du domicile précédent en donne connaissance à la commune du nouveau domicile, ainsi qu'à l'administration provinciale. Si le redevable en question n'a souscrit aucune déclaration pour l'année en cours, il est tenu de le faire, dans un délai de quinze jours, auprès de l'Administration communale de son nouveau domicile.

Article 19 – Le déclarant qui en fait la demande reçoit un extrait de sa déclaration sur papier libre et sans frais.

Article 20 – Il sera dressé ainsi les 30 juin et 30 novembre de chaque année par les Administrations communales, des relevés supplémentaires comprenant les déclarations des contribuables qui pour une cause quelconque, n'auront pas été portés au rôle primitif.

Les rôles supplétifs seront dressés, arrêtés, rendus exécutoires et recouvrés de la même manière que les rôles primitifs.

Article 21 – Aussitôt que les rôles, tant primitifs que supplétifs, sont rendus exécutoires, ils sont transmis, contre accusé de réception, au Directeur financier provincial chargé du recouvrement qui assure sans délai l'envoi des avertissements-extraits de rôle.

Cet envoi s'opère sans frais pour le redevable (article L3321-4, du CDLD.).

L'avertissement-extrait de rôle mentionne la date de l'envoi et porte les mentions indiquées à l'article 16, alinéa 3.

Une synthèse du règlement en vertu duquel la taxe est due sera jointe (article L3321-5, du CDLD.).

Article 22 – Les taxes provinciales enrôlées sont payables dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait du rôle.

Article 23 – Les imprimés nécessaires à l'établissement et au recouvrement des taxes sont à charge de la Province et fournis par celle-ci.

CHAPITRE IV - DES RÉCLAMATIONS

Article 24 – Hormis le cas des centimes additionnels provinciaux aux taxes perçues par l'Etat, qui sont soumis aux mêmes règles que l'impôt principal, les réclamations contre les taxes provinciales doivent être introduites, sous peine de déchéance, auprès du Collège provincial qui agit en tant qu'autorité administrative.

Les réclamations contre les taxes provinciales s'effectuent selon les dispositions des articles L3321-9 à L3321-12, du CDLD, ainsi que par application de l'article L33321-4 de ce même Code.

Les réclamations doivent être introduites, sous peine de déchéance, dans un délai d'un an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle mentionnant le délai de réclamation, par le redevable, ainsi que son conjoint, sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement, contre une taxe provinciale auprès de l'instance compétente pour la recevoir.

Les débiteurs solidairement responsables peuvent aussi introduire une réclamation contre la taxe pour laquelle ils sont tenus solidairement.

La réclamation peut également être introduite par un mandataire, pour autant que la preuve du mandat soit fournie à l'Administration, sauf si ce mandataire est un avocat.

Que la réclamation soit introduite par lettre recommandée ou par lettre simple, la date du cachet de la poste figurant sur la preuve d'envoi du recommandé ou sur l'enveloppe de l'envoi simple vaut comme date d'introduction.

Si la réclamation est remise à l'autorité compétente ou à l'organe qu'elle désigne spécialement à cet effet contre accusé de réception, c'est la date figurant sur ledit accusé qui sera prise en compte.

Article 25 – La réclamation introduite devant le Collège provincial contre une taxe provinciale constitue le préalable obligatoire qui rend admissible le recours judiciaire.

Ce préalable obligatoire s'impose et ce, quelle que soit la nature des griefs invoqués contre la cotisation contestée.

Par conséquent, outre le fait de l'irrecevabilité de la réclamation introduite hors délai, le contribuable, qui n'aurait pas introduit ce recours administratif devant le Collège provincial, se voit aussi privé de la possibilité de porter son litige devant les cours et tribunaux, pourtant seuls compétents pour connaître des griefs de légalité du règlement-taxation sur lequel repose la taxation.

Article 26 – Les règles de procédure à suivre dans le cadre de ce contentieux fiscal sont régies par l'arrêté royal du 12 avril 1999 déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des bourgmestre et échevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit auprès de l'autorité compétente.

Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

- 1° les nom, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
- 2° l'objet de la réclamation et sa motivation.

La réclamation écrite est un acte de procédure devant contenir les éléments faisant apparaître sa validité. Afin d'être valable, la réclamation doit être signée. La signature constitue un élément essentiel de la réclamation.

A cet égard, en cas d'irrégularité, elle ne peut être corrigée après l'expiration du délai de réclamation, lequel est d'ordre public. Elle ne peut être corrigée que par la signature de la réclamation endéans le délai de réclamation ou par l'introduction d'une réclamation nouvelle et signée dans le délai de réclamation.

La réclamation doit être motivée c'est-à-dire contenir les arguments de droit et de fait invoqués par le redevable à l'appui de ses prétentions.

Une réclamation non motivée est irrecevable.

L'autorité compétente ou l'organe qu'elle désigne spécialement à cet effet accuse réception, par écrit, dans les huit jours de l'envoi de la réclamation.

La réclamation peut également être remise à l'autorité compétente ou à l'organe qu'elle désigne spécialement à cet effet contre accusé de réception.

Article 27 – Le réclamant n'est pas tenu de justifier du paiement de la taxe.

Article 28 – Du statut d'autorité administrative du Collège provincial, il découle que :

- Le Collège doit uniquement vérifier si l'imposition individuelle est conforme aux lois, aux règlements fiscaux provinciaux, ensuite aux dispositions de la loi du 24 décembre 1996 et finalement à toutes les autres dispositions normatives que l'administration locale doit respecter ;
- Le Collège doit vérifier l'exactitude du montant réclamé au contribuable ;
- Le Collège ne peut en revanche, pas contrôler la conformité du règlement-taxé provincial lui-même au regard de toutes lois, décrets, ordonnances, règlements provinciaux et communaux.

Article 29 – La décision prise par le Collège provincial peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal de Première Instance dans le ressort duquel la taxe a été établie.

La décision que l'autorité compétente aura notifiée par pli recommandé au réclamant ainsi que, le cas échéant, à son représentant, mentionne notamment :

- Les voies éventuelles de recours ;
- Les instances compétentes pour en connaître ;
- Les formes et délais à respecter.

A défaut de décision dans le chef de l'autorité provinciale compétente, la réclamation est réputée fondée.

Les articles 1385*decies* et 1385*undecies* du Code judiciaire sont applicables à cette matière.

L'action doit être introduite, à peine de déchéance, au plus tard dans un délai de trois mois à partir de la notification de la décision relative au recours administratif.

Dans cette hypothèse, l'action peut être introduite au plus tôt six mois après la date de réception du recours administratif, au cas où ce recours n'a pas fait l'objet d'une décision.

Ce délai de six mois est prolongé de trois mois lorsque l'imposition contestée a été établie d'office par l'administration.

Le jugement du Tribunal de Première Instance est susceptible d'opposition ou d'appel.

L'arrêt de la cour d'appel peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Article 30 – Le Collège provincial accorde d'office le dégrèvement des taxes résultant d'erreurs matérielles.

Le redevable peut donc également introduire une demande de dégrèvement d'office lorsqu'il estime que la surtaxe résulte :

- D'une erreur matérielle ;
- D'un double emploi ;
- De faits nouveaux, dont la production ou l'allégation tardive par le redevable est justifiée par de justes motifs.

L'erreur matérielle visée à l'article 376, § 1^{er}, du code des impôts sur les revenus consiste en une erreur de fait c'est-à-dire une erreur commise par inadvertance qui a pour conséquence que la cotisation manque de base légale. Elle est étrangère à toute intervention de l'intelligence ou de la volonté du contribuable ou du fonctionnaire taxateur ainsi qu'à toute appréciation de celui-ci. Elle consiste en erreurs de calcul, erreurs de plume ou autres erreurs grossières, étrangères à toute appréciation juridique de l'imposabilité du redevable ou de la détermination des bases imposables.

Ainsi, l'erreur matérielle au sens de la loi est une erreur dont l'origine réside dans une négligence, une distraction ou une inattention du fonctionnaire taxateur ou du contribuable.

L'erreur matérielle ne doit donc pas être confondue avec l'erreur de droit qui suppose une interprétation ou une appréciation incorrecte — volontairement ou par ignorance — de la loi fiscale.

OBJET : Projet de résolution relatif au règlement général 2026 à 2030 sur la perception des taxes provinciales.

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE.

DOCUMENT 25-26/003 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR LES EXERCICES 2026 À 2030 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES DÉPÔTS DE MITRAILLES ET DE VÉHICULES HORS D'USAGE.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES DÉPÔTS DE MITRAILLES ET DE VÉHICULES HORS D'USAGE – EXERCICES 2026 à 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385decies 1385undecies ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;
Attendu que ce règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification de fond pour l'exercice 2026 ;

Attendu pour le surplus que relativement à la taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules hors d'usage, les taux de la taxe appliqués par la Province de Liège sont nettement inférieurs aux taux recommandés par la circulaire ;

Attendu que le seul cas d'espèce ne respectant pas la limitation, est celui du dépôt d'une superficie inférieure à 50 m² ;

Que force est donc de constater le caractère purement marginal de cette exception ne remettant nullement en cause les principes servant de fondements à la teneur et aux prescriptions du texte réglementaire de l'espèce ;

Attendu que le taux fixé par ce règlement fiscal remonte à 1994 et que la seule adaptation depuis cette date résulte du passage à l'euro avec arrondi à l'unité inférieure ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé, sans remarque, par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement portant la taxe provinciale pour les exercices 2026 à 2030 sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votant pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votant contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- **UNANIMITÉ**

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE PROVINCIALE SUR LES DÉPÔTS DE MITRAILLES ET DE VÉHICULES HORS D'USAGE - EXERCICES 2026 À 2030

Article 1^{er} – Il est établi, au profit de la Province de Liège, pour les exercices 2026 à 2030, une taxe annuelle sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage, installés en plein air sur son territoire et visibles des routes et chemins accessibles au public.

Par dépôt, il faut entendre le lieu où l'on dépose des mitrailles et des véhicules hors d'usage.

Par véhicule hors d'usage, il faut entendre tout véhicule automobile ou autre qui, par suite de l'enlèvement ou de la détérioration d'une pièce quelconque, se trouve hors d'état de marche, même s'il peut ultérieurement faire l'objet d'une réparation.

Article 2 – La taxe est due par le propriétaire des marchandises et des véhicules entreposés, quelle que soit leur importance, même si le dépôt n'a pas été autorisé en application de la réglementation en vigueur pour les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Le propriétaire du terrain sur lequel un dépôt semblable est installé, est solidairement redevable de la taxe.

Article 3 – La taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage, est fixée comme suit, en fonction de la superficie totale du terrain sur lequel le dépôt est établi :

- jusqu'à 5 ares 445 euros,
- plus de 5 ares jusqu'à 10 ares 890 euros,
- plus de 10 ares jusqu'à 20 ares 1.190 euros,
- plus de 20 ares jusqu'à 50 ares 1.490 euros,
- plus de 50 ares jusqu'à 100 ares ... 1.980 euros,
- plus de 100 ares 2.480 euros,

Si, dans le courant de l'année, un exploitant crée un nouveau dépôt, il est tenu d'en faire spontanément la déclaration auprès de l'administration provinciale – Impositions provinciales - 4000 LIEGE.

Cette déclaration spontanée doit être effectuée dans les quinze jours calendrier suivant la création de ce nouveau dépôt.

Article 4 – Exonération de la taxe

La taxe n'est pas due si le dépôt est complètement invisible de tout point des routes visées à l'article premier ci-dessus :

- Soit par le fait de sa situation ;
- Soit par le fait d'être entouré de murs, haies ou autres moyens de camouflage d'une hauteur suffisante à la rendre complètement invisible.

Les dépôts dans les enceintes des installations portuaires ou ferroviaires sont exonérés de la présente taxe.

Article 5 – Le montant de la taxe doit être payé au compte de la Province prévu à cet effet.

Article 6 –

§1. A défaut du paiement de l'intégralité de la taxe dans le délai imparti, le redevable recevra un courrier de rappel simple, sans frais.

Il recevra ensuite une sommation de paiement, par voie recommandée dont le coût réel sera à sa charge.

Ces frais seront recouvrés par un dispositif d'extrait de rôle.

Cette sommation constitue le rappel visé aux dispositions de l'article L3321-8*bis* du CDLD.

§2. La sommation de paiement, adressée au redevable, ne peut être envoyée qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours calendrier à compter du 1^{er} jour suivant l'échéance de paiement mentionnée sur l'avertissement-extrait de rôle.

Cette sommation de payer n'a d'effet qu'à partir du 3^e jour ouvrable qui suit la date de son envoi au redevable.

La sommation de payer vaut mise en demeure. Elle fait donc courir les intérêts de retard calculés au taux légal, par application de l'article 14, du CRAF.

§3. A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province. Le taux des intérêts de retard sera calculé par application de l'article 414, du CIR92.

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

Le directeur financier doit dès lors réclamer le paiement des intérêts sauf si ledit Collège adopte une décision motivée au cas par cas.

§4. La première mesure d'exécution ne peut être mise en œuvre qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du rappel au redevable.

Constitue une voie d'exécution au sens de l'alinéa 1^{er}, les voies d'exécution visées à la cinquième partie, Titre III du Code judiciaire.

Article 7 –

§1. Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y relatifs.

§2. Concernant les données à caractère personnel dans le respect du RGPD, le redevable concerné est informé de l'utilisation de ses données de la manière suivante :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;
- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.

- La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées.

Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort.

Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale.

Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme.

La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

Article 8 – Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé les dispositions qui précèdent, le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition.

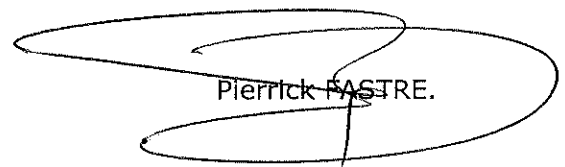
OBJET : Projet de résolution relatif au règlement portant sur la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES VÉHICULES ISOLÉS HORS D'USAGE – EXERCICES 2026 à 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385*decies* 1385*undecies* ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu que ce règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification de fond pour l'exercice 2026 ;

Attendu que relativement à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage, le taux de la taxe appliqué par la Province de Liège est nettement inférieur au taux recommandé ;

Attendu que le taux fixé par ce règlement fiscal remonte à 1994 et que la seule adaptation depuis cette date résulte du passage à l'euro, avec arrondi à l'unité inférieure ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 de l'espèce, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement portant la taxe provinciale pour les exercices 2026 à 2030 sur les véhicules isolés hors d'usage, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votant pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votant contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- UNANIMITE

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE PROVINCIALE SUR LES VÉHICULES ISOLÉS HORS D'USAGE **- EXERCICES 2026 À 2030**

Article 1^{er} – Il est établi, au profit de la Province de Liège, pour les exercices 2026 à 2030, une taxe annuelle sur les véhicules isolés hors d'usage, installés, sur terrain privé, en plein air, sur le territoire provincial et visibles des routes et chemins accessibles au public.

Par véhicule abandonné, on entend tout véhicule automobile ou autre qui – étant soit notoirement hors d'état de circuler, soit privé d'immatriculation, soit affecté à un autre usage que le transport de choses ou de personnes – est installé en plein air et visible des sentiers, chemins et routes accessibles au public ou voies de chemin de fer. Qu'il soit recouvert ou non d'une bâche, ou de tout autre moyen similaire de couverture.

Article 2 – La taxe est due par le propriétaire du véhicule isolé hors d'usage.
Le propriétaire du terrain sur lequel un véhicule hors d'usage est installé, est solidairement redevable de la taxe.

Article 3 – La taxe sur les véhicules isolés hors d'usage est fixée à 250 euros.

Article 4 – La taxe n'est pas due si le véhicule est complètement invisible de tout point des routes visées à l'article premier ci-dessus :

- Soit par le fait de sa situation ;
- Soit par le fait d'être entouré de murs, haies ou autres moyens de camouflage d'une hauteur suffisante à la rendre complètement invisible.

Article 5 – Le montant de la taxe doit être payé au compte de la Province prévu à cet effet.

Article 6 –

§1^{er}. A défaut du paiement de l'intégralité de la taxe dans le délai imparti, le redevable recevra un courrier de rappel simple, sans frais.

Il recevra ensuite une sommation de paiement, par voie recommandée dont le coût réel sera à sa charge.

Ces frais seront recouvrés par un dispositif d'extrait de rôle.

Cette sommation constitue le rappel visé aux dispositions de l'article L3321-8*bis* du CDLD.

§2. La sommation de paiement, adressée au redevable, ne peut être envoyée qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours calendrier à compter du 1^{er} jour suivant l'échéance de paiement mentionnée sur l'avertissement-extrait de rôle.

Cette sommation de payer n'a d'effet qu'à partir du 3^e jour ouvrable qui suit la date de son envoi au redevable.

La sommation de payer vaut mise en demeure. Elle fait donc courir les intérêts de retard calculés au taux légal.

§3. A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province. Le taux des intérêts de retard sera calculé par application de l'article 414, du CIR92.

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

§4. La première mesure d'exécution ne peut être mise en œuvre qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du rappel au redevable.

Constitue une voie d'exécution au sens de l'alinéa 1^{er}, les voies d'exécution visées à la cinquième partie, Titre III du Code judiciaire.

Article 7 –

§1^{er}. Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y relatifs.

§2. Concernant les données à caractère personnel dans le respect du RGPD, le redevable concerné est informé de l'utilisation de ses données de la manière suivante :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;

- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.
- La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées.

Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort.

Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale.

Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme.

La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

Article 8 – Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé les dispositions qui précèdent, le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition.

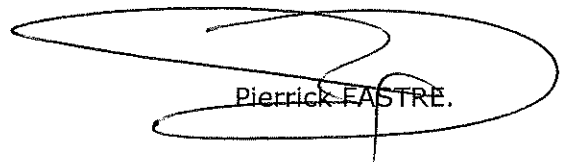
OBJET : Projet de résolution relatif au règlement portant sur la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick EASTRE.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES – 2026 à 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385*decies* 1385*undecies* ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu que les taux prévus par le règlement-taxe sur les établissements bancaires s'avèrent nettement inférieurs aux taux conseillés par la circulaire de la Région wallonne, hormis l'hypothèse très marginale où l'agence ne disposerait que d'un seul poste de réception dans lequel seraient employées au moins deux personnes ;

Que cette hypothèse ne peut remettre en question le principe général du gel fiscal, tel que poursuivi par l'Autorité régionale et la Province ;

Attendu par ailleurs que le taux fixé par ce règlement fiscal remonte à 1994 et que la seule adaptation depuis cette date résulte du passage à l'euro avec arrondis à l'unité supérieure ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 sur les établissements bancaires, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province de LIEGE pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement portant la taxe provinciale sur les établissements bancaires, dont le texte est annexé à la présente, pour les exercices 2026 à 2030, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- **UNANIMITÉ**

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE PROVINCIALE SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES - EXERCICES 2026 À 2030

Article 1^{er} – Il est établi, au profit de la Province de Liège, pour les exercices 2026 à 2030, une taxe annuelle à charge de toute personne physique ou morale à l'intervention de laquelle est installé sur son territoire un établissement bancaire ouvert au public.

Article 2 – Le taux de la taxe est fixé annuellement à 372 EUR par établissement, augmentés d'une somme de 56 EUR par poste de réception, à partir du cinquième.

On entend par poste de réception, tout endroit (local, bureau, guichet, ...) où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client.

Article 3 – Par « *établissement bancaire* », il faut entendre tout établissement, sans distinguer s'il s'agit d'un siège principal ou d'une succursale, d'une agence, d'un office..., qui se livre à titre principal ou accessoire à des activités de dépôts bancaires et/ou de crédit sous des formes quelconques, pour autant que deux personnes au moins y soient occupées.

Article 4 – La taxe est due pour l'année entière, quelles que soient l'époque et la durée de l'installation.

Article 5 – La taxe est payable spontanément et en une seule fois, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, et en tout cas, dans le mois qui suit l'installation d'un nouvel établissement, par versement ou virement au compte de recettes prévu à cet effet.

Le talon du bulletin de versement ou virement doit indiquer la nature de la taxe et l'endroit de situation des éléments imposables. Ces renseignements peuvent éventuellement être fournis par lettre adressée au Directeur financier provincial.

Article 6 – Par dérogation aux dispositions de l'alinéa 2, de l'article 17, du règlement général relatif à la perception des taxes provinciales, les Administrations communales adresseront chaque année au Collège provincial, pour le 15 février au plus tard, un relevé des éléments imposables situés, au 1^{er} janvier de la même année, sur le territoire de leur commune et signaleront, en outre dans les 15 jours, toute nouvelle installation.

Au vu de ces renseignements, la Province établira la liste des redevables en retard de paiement, en vue de la formation d'un rôle.

Dans ce cas, la taxe sera immédiatement exigible.

Article 7 –

§1. A défaut du paiement de l'intégralité de la taxe dans le délai imparti, le redevable recevra un courrier de rappel simple, sans frais.

Il recevra ensuite une sommation de paiement, par voie recommandée, dont le coût réel sera à sa charge.

Ces frais seront recouvrés par un dispositif d'extrait de rôle.

Cette sommation constitue le rappel visé aux dispositions de l'article L3321-8*bis* du CDLD.

§2. La sommation de paiement, adressée au redevable, ne peut être envoyée qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours calendrier à compter du 1^{er} jour suivant l'échéance de paiement mentionnée sur l'avertissement-extrait de rôle.

Cette sommation de payer n'a d'effet qu'à partir du 3^e jour ouvrable qui suit la date de son envoi au redevable.

La sommation de payer vaut mise en demeure. Elle fait donc courir les intérêts de retard calculés au taux légal.

§3. A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province. Le taux des intérêts de retard sera calculé par application de l'article 414, du CIR92.

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

§4. La première mesure d'exécution ne peut être mise en œuvre qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du rappel au redevable.

Constitue une voie d'exécution au sens de l'alinéa 1^{er}, les voies d'exécution visées à la cinquième partie, Titre III du Code judiciaire.

Article 8 –

§1. Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y relatifs.

§2. Concernant les données à caractère personnel dans le respect du RGPD, le redevable concerné est informé de l'utilisation de ses données de la manière suivante :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;
- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.

La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées.

Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort.

Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale.

Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme. La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

Article 9 – Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

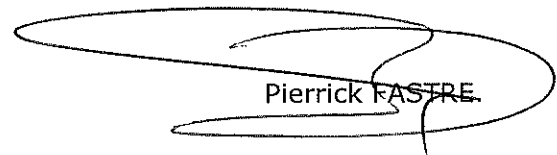
OBJET : Projet de résolution relatif au règlement portant sur la taxe sur les établissements bancaires – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE – 2026 À 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385*decies* 1385*undecies* ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 sur les permis et licences de chasse, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu que ce règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification quant au fond pour les exercices 2026 à 2030 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement portant la taxe provinciale pour les exercices 2026 à 2030 sur les permis et licences de chasse, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- ~~UNANIMITÉ~~

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE PROVINCIALE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE - EXERCICES 2026 À 2030

Article 1^{er} – Il est perçu au profit de la Province de Liège, pour les exercices 2026 à 2030, une imposition sur chaque permis et licence de chasse délivrés sur son territoire.

Article 2 – Le montant de cette imposition est égal au 1/10^{ème} du montant de la taxe perçue par la Région wallonne.

Article 3 – La taxe est due par le titulaire du permis ou de la licence de chasse. Toutefois, dans le cas d'une licence de chasse, elle est due solidairement par le titulaire du permis qui a sollicité la licence pour son invité.

Article 4 – Par dérogation aux dispositions du règlement général, la taxe est payable spontanément et en une fois, au plus tard dans les quinze jours de la délivrance du permis ou de la licence, par versement ou virement au compte de recettes prévu à cet effet.

Dès réception du paiement, une quittance est délivrée au contribuable.

Il n'est accordé aucune remise ou modération de la taxe.

Article 5 – Au vu des renseignements communiqués par le fonctionnaire compétent pour la délivrance des permis et licences de chasse, le Directeur financier provincial établira la liste des redevables en retard de paiement en vue de la formation d'un rôle ; dans ce cas, la taxe sera immédiatement exigible.

Article 6 –

§1. A défaut du paiement de l'intégralité de la taxe dans le délai imparti, le redevable recevra un courrier de rappel simple, sans frais.

Il recevra ensuite une sommation de paiement, par voie recommandée dont le coût réel sera à sa charge. Celui-ci est fixé au coût des frais postaux de l'année de référence.

Ces frais seront recouverts par un dispositif d'extrait de rôle.

Cette sommation constitue le rappel visé aux dispositions de l'article L3321-8*bis* du CDLD.

§2. La sommation de paiement, adressée au redevable, ne peut être envoyée qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours calendrier à compter du 1^{er} jour suivant l'échéance de paiement mentionnée sur l'avertissement-extrait de rôle.

Cette sommation de payer n'a d'effet qu'à partir du 3^e jour ouvrable qui suit la date de son envoi au redevable.

La sommation de payer vaut mise en demeure. Elle fait donc courir les intérêts de retard calculés au taux légal, par application des dispositions légales applicables.

§3. A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province.

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

§4. La première mesure d'exécution ne peut être mise en œuvre qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du rappel au redevable.

Constitue une voie d'exécution au sens de l'alinéa 1^{er}, les voies d'exécution visées à la cinquième partie, Titre III du Code judiciaire.

Article 7 –

§1. Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y relatifs.

§2. Concernant les données à caractère personnel dans le respect du RGPD, le redevable concerné est informé de l'utilisation de ses données de la manière suivante :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;
- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.

- La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées.

Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort.

Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale.

Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme.

La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

Article 8 – Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

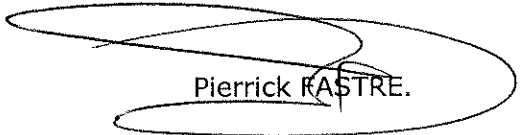
Objet : projet de résolution relatif au règlement portant sur la taxe sur les permis et licences de chasse – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick RASTRE.

DOCUMENT 25-26/007 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR LES EXERCICES 2026 À 2030 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMODES, AINSI QUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU DÉCRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMODES AINSI QUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU DÉCRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT – 2026 À 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385decies 1385undecies ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées, et notamment son annexe 1 ;

Vu le Règlement général pour la protection du travail ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu que ce règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification quant au fond pour les exercices 2026 à 2030 ;

Attendu que relativement à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement, le taux provincial est inférieur pour un établissement de classe 1, et supérieur pour un établissement de classe 2 ;

Que la moyenne des deux correspond manifestement aux taux préconisés par la circulaire de la Région wallonne ;

Considérant que la Province de Liège prévoit dans le règlement « exonérations » pour les exercices 2026 à 2030, de nombreuses exemptions, pour des activités industrielles nouvelles ;

Attendu que le taux fixé par ce règlement fiscal remonte à 1994 et que la seule adaptation depuis cette date résulte du passage à l'euro avec arrondis à l'unité supérieure ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 portant la taxe de l'espèce, adopté par Sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu que le règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification de fond pour les exercices 2026 à 2030 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement portant la taxe provinciale pour les exercices 2026 à 2030 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /
- **UNANIMITE**

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

**RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE PROVINCIALE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX,
INSALUBRES ET INCOMMODES AINSI QUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU DÉCRET
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT - EXERCICES 2026 À 2030**

Article 1^{er} – Il est établi, au profit de la Province de Liège, pour les exercices 2026 à 2030, une taxe annuelle sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Sont visés :

1. Les établissements dangereux, insalubres ou incommodes de classe 1 exploités sur base du Règlement général pour la protection du travail dont la nomenclature fait l'objet du titre premier, chapitre II, dudit Règlement général et les établissements dont question à l'arrêté royal du 28 février 1963 qui sont rangés dans les classes I et II par le Règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes ;

2. Les établissements de classes 1 et 2 soumises au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidence et des installations et activités classées, exploitées.

Lorsqu'un ou plusieurs établissements sont mis en œuvre, la taxe est due autant de fois qu'il y a d'établissements.

Sont visés les éléments imposables existant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

Article 2 – La taxe est due par l'exploitant du ou des établissements visés à l'article 1^{er}.

Article 3 – La taxe est fixée à 50 EUR par élément imposable.

Article 4 – Sont exonérés de l'impôt :

- Les établissements qui sont restés inactifs pendant toute l'année qui précède celle qui donne son nom à l'exercice. L'impôt est réduit de moitié pour les éléments restés inactifs pendant au moins six mois consécutifs de ladite année ;
- Les établissements exploités par l'Etat, la Province et les communes et affectés à un service gratuit d'utilité publique ;
- Les établissements exploités par des associations sans but lucratif ;
- Les établissements exploités par les entreprises agricoles ;
- Les unités et installations d'épuration individuelle capables de traiter un volume d'eaux usées domestiques correspondant à une charge polluante respectivement inférieure ou égale à 20 équivalents-habitants et comprise entre 20 et 100 équivalents-habitants ;
- Les établissements procédant à des opérations de forage ou de sondage pour un usage géothermique (Pompes à chaleur).

Article 5 – La taxe est perçue par voie de rôle.

L'Administration provinciale est autorisée à recueillir tous les éléments nécessaires à la taxation.

Article 6 – Le montant de la taxe doit être payé au compte de la Province prévu à cet effet.

Article 7 –

§1. A défaut du paiement de l'intégralité de la taxe dans le délai imparti, le redevable recevra un courrier de rappel simple, sans frais.

Il recevra ensuite une sommation de paiement, par voie recommandée dont le coût réel sera à sa charge.

Ces frais seront recouvrés par un dispositif d'extrait de rôle.

Cette sommation constitue le rappel visé aux dispositions de l'article L3321-8*bis* du CDLD.

§2. La sommation de paiement, adressée au redevable, ne peut être envoyée qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours calendrier à compter du 1^{er} jour suivant l'échéance de paiement mentionnée sur l'avertissement-extrait de rôle.

Cette sommation de payer n'a d'effet qu'à partir du 3^e jour ouvrable qui suit la date de son envoi au redevable.

La sommation de payer vaut mise en demeure. Elle fait donc courir les intérêts de retard calculés au taux légal, par application de l'article 14, du CRAF.

§3. A défaut de paiement dans les délais, les sommes dues au titre de taxe sont productives d'un intérêt de retard au profit de la Province. Le taux des intérêts de retard sera calculé par application de l'article 414, du CIR92.

L'exonération des intérêts de retard ne peut être accordée que dans des cas spéciaux et doit être décidée par le Collège provincial.

§4. La première mesure d'exécution ne peut être mise en œuvre qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du rappel au redevable.

Constitue une voie d'exécution au sens de l'alinéa 1^{er}, les voies d'exécution visées à la cinquième partie, Titre III du Code judiciaire.

Article 8 –

§1. Les registres de perception et recouvrement, ainsi que les rôles, ne sont pas conservés plus longtemps que nécessaire, au regard de la finalité pour laquelle ils sont établis, avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle sont intervenus :

- La prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement ;
- Le paiement intégral de tous les montants y liés ;
- La cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires y relatifs.

§2. Concernant les données à caractère personnel dans le respect du RGPD, le redevable concerné est informé de l'utilisation de ses données de la manière suivante :

- Responsable de traitement : la Province de Liège ;
- Finalités des traitements : établissement et recouvrement des taxes, accompagnées de leur dénomination respective ;
- Catégories de données : les données d'identification et les données financières ;
- Durée de conservation : Par application du règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données personnelles ne peuvent être conservées au-delà du temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées.
- La Province de Liège s'engage donc à conserver celles-ci pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif (voir ci-dessus : finalité du traitement) ayant justifié la collecte et l'enregistrement des données, pour un délai de maximum 5 ans, délai de prescription en matière d'impositions provinciales. Au cas où un acte interruptif de la prescription serait posé, le délai de 5 ans est renouvelé, ce qui porte à un délai de 10 ans maximum au cours duquel les données à caractère personnel peuvent être conservées.

Celles qui ne sont plus utilisées pour atteindre l'objectif fixé, peuvent toutefois encore présenter un intérêt administratif et/ou juridictionnel pour l'Institution provinciale, notamment en cas de gestion d'un contentieux administratif ou judiciaire. En pareille hypothèse, elles seront conservées aussi longtemps que l'y oblige l'instruction du litige concerné et ce, jusqu'à la décision adoptée en dernier ressort.

Elles pourront aussi être conservées pour répondre à toute obligation légale.

Certaines données dont l'intérêt historique est confirmé par les directives émises par les Archives de l'Etat en matière de tri des archives provinciales, pourraient être conservées à plus long terme.

La Province de Liège s'engage à supprimer, tant physiquement qu'électroniquement, les données qui ne revêtiraient plus d'intérêts administratifs, à l'issue du délai de prescription indiqué ci-dessus, d'une part, ou judiciaires, à l'issue de la procédure devant les Cours et Tribunaux, d'autre part, par le prononcé d'un jugement ou arrêt en dernier ressort ;

- Méthode de collecte des données : cette méthode est fonction de la manière dont l'impôt est établi par l'application du règlement taxe applicable à chaque cas d'espèce ; il peut s'agir de déclarations et contrôles ponctuels, de recensement par l'administration ou d'établissement au cas par cas en fonction de la nature de la taxe et de la réglementation qui lui est applicable ;
- Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, ou à des sous-traitants mandatés à cette fin par le responsable de traitement, notamment en application de l'article 327, du CIR92, et de l'article 77, §1^{er}, du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou à des sous-traitants de la Province.

Article 9 - Le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales est applicable à la présente imposition pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les dispositions particulières qui précèdent.

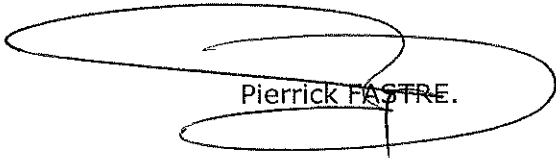
Objet : projet de résolution relatif au règlement portant sur la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstiennent : PTB (7) : 7

RÉSOLUTION

TAXE SUR LES EXONÉRATIONS EN FAVEUR D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES NOUVELLES – EXERCICES 2026 À 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code judiciaire, en ses articles 1385*decies* 1385*undecies* ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, en abrégé CIR'92 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD en abrégé), plus spécialement en ses articles L2212-22, L2212-32, L2212-51, §5, L2212-65, 62, 8°, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2231-1 §1, L2231-8, L3131-1, §2, 3°, L3321-8*bis* plus spécifiquement, ainsi que L3321-1 à L3321-12 ;

Vu la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30.11.2022) portant des dispositions fiscales et financières diverses ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des taxes provinciales ;

Vu le règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel ;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale et à la nomenclature des taxes ;

Vu le règlement général relatif à la perception des taxes provinciales adopté en Sa séance du 3 novembre 2025, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu l'avis favorable de légalité, sollicité le 30 septembre 2025 et rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, le même jour, tel que joint en annexe à la présente résolution ;

Attendu que le règlement-taxe 2025 relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, a été approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne en date du 30 octobre 2024 ;

Attendu que ce règlement ne doit faire l'objet d'aucune modification de fond pour 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser l'implantation sur le territoire de la Province de Liège, d'activités industrielles nouvelles et leur développement pendant la période de croissance et d'expansion économique, notamment en leur consentant des exonérations fiscales ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles pour les exercices 2026 à 2030, dont le texte est annexé à la présente, est approuvé.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- **UNANIMITÉ**

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÈGLEMENT RELATIF AUX EXONÉRATIONS EN FAVEUR D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES NOUVELLES - EXERCICES 2026 À 2030

Article 1^{er} – Les personnes physiques ou morales qui mettent en œuvre, sur le territoire de la province, des activités industrielles nouvelles visées par la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes, la loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles, la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique telle que remplacée par le décret du Conseil régional wallon du 25 juin 1992, la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et l'arrêté royal du 23 décembre 1982 relatif à la création de zones d'emploi, pourront bénéficier, à partir du début de cette activité d'une exonération de la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Article 2 – Le dégrèvement sera accordé pour une période de cinq ans et correspondra à l'accroissement de la base taxable engendré par l'activité industrielle nouvelle.

Article 3 – Les modalités de retrait des avantages prévus par les lois susvisées sont applicables, *mutatis mutandis*, aux présents dégrèvements.

Article 4 – Sans préjudice au droit de réclamation contre les cotisations portées aux rôles d'imposition dans les formes et délais légalement stipulés, la demande d'exonération devra être introduite dans un délai d'un an à dater de la mise en œuvre des activités industrielles nouvelles justifiant l'application des présentes dispositions.

Toutefois, les demandes Introduites après ce délai seront prises en considération pour l'octroi de l'exonération pendant la période prévue à l'article 2, diminuée du nombre d'années écoulées entre la mise en œuvre des activités nouvelles et celle de l'Introduction de la demande.

Article 5 – Le présent règlement est décrété pour un terme de 5 ans.

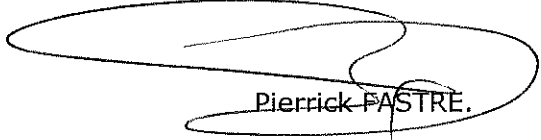
Objet : projet de résolution concernant le règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles – Exercices 2026 à 2030

Le règlement fiscal répond aux recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2026.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE.

DOCUMENT 25-26/009 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR LES EXERCICES 2026 À 2030 – RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : PTB (7) – ECOLO (4) : 11
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

CENTIMES ADDITIONNELS PROVINCIAUX AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER - EXERCICES 2026 À 2030

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 10, 41, 152, 170 et 172 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (*CDLD en abrégé*), plus spécialement en ses articles L2212-32, L2212-51, §5, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L 2231-1 §1, L2231-8, L3131-1 §2, 3°, et L3321-1 à L3321-12 ;

Vu le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, applicable pour le précompte immobilier ;

Vu le Décret wallon du 17 décembre 2020 portant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région wallonne en lieu et place du décret wallon du 28 novembre 2019 ratifiant la décision du report du transfert à la Région wallonne du service du précompte immobilier, devenu obsolète ;

Vu les dispositions du titre VII, Chapitres 1, 3, 4, 7 à 10 du Code des Impôts sur les Revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce Code ;

Vu la loi du 19 avril 2014 modifiant le Code des Impôts sur les revenus 1992, en ce qui concerne l'établissement de taxes additionnelles sur des impôts régionaux ;

Vu la circulaire budgétaire et fiscale du Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne pour 2026, spécialement en sa partie relative à la fiscalité provinciale ;

Vu la communication du dossier faite à Monsieur le Directeur financier provincial, effectuée en date du 30 septembre 2025, en vue d'obtenir son avis conformément à l'article L2212-65, CDLD ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial, en date du 30 septembre 2025, tel que joint en annexe ;

Considérant que, pour l'exercice 2025, le taux fixé pour les centimes additionnels au précompte immobilier, adopté par sa résolution du 26 septembre 2024, et qui n'a appelé aucune mesure de tutelle de la part de la Région wallonne (dépêche du 23 octobre 2024), ne doit faire l'objet d'aucune modification pour les années 2026 à 2030 ;

Considérant que le recouvrement de cette taxe sera effectué par le Service public de Wallonie, comme le prescrit le Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes ;

Attendu que le taux des centimes additionnels au précompte immobilier fixé par la Province de Liège (1750) est supérieur à celui recommandé par la circulaire de la Région wallonne pour 2026 (1.500) ;

Attendu toutefois que divers arguments plaident pour le maintien du taux de 1.750 centimes additionnels en ce qu'il tend à assurer à la Province de Liège les moyens financiers indispensables au développement et à la poursuite de ses politiques ;

Que celles-ci sont constituées des objectifs fondamentaux repris ci-après :

- Les pots communs pour un montant de 5.990.000,00 € ;
- Les investissements en matière de sécurité pour un montant de 4.970.000,00 € ;
- Les investissements en matière d'énergie pour un montant de 1.470.000,00 € ;
- Les investissements en matière de maintenance pour un montant de 11.108.000,00 € ;
- La poursuite de projets en cours pour un montant de 5.335.000,00 € ;
- La réalisation de nouveaux projets pour un montant de 5.830.000,00 € ;
- Les investissements en matière de cours d'eau pour un montant de 1.000.000,00 € ;

➤ Des projets d'envergure ont été mis en œuvre, tels que :

- La construction d'une nouvelle école pour la Haute Ecole para-médical pour un montant de 36.000.000 € ;
- La finalisation des restaurations des parties classées du château de Jehay et de son site pour un montant de 3.958.703 € ;
- L'aménagement d'un centre d'hébergement à Vieuxville pour un montant de 1.748.056,68 € ;
- L'aménagement du site de Saint-Laurent pour y installer les services de la Santé et du Social pour un montant de 2.434.668 € ;
- La réalisation de travaux sur le site Saint-Laurent en vue d'y installer un chauffage par géothermie pour un montant de 2.469.636,00€ ;
- Des travaux sur les cours d'eau de deuxième catégorie pour un montant d'un million d'euros ;
- L'aménagement du Centre de Traitement du Linge de la Province de Liège et la construction d'un hall de stockage de papier aux Hauts-Sarts pour un montant de 2.308.026 € ;
- Les travaux de sécurité sur différentes façades 500.000,00 € ;
- La construction d'une nouvelle école sur le site du Parc des Marêts à Seraing pour un montant estimé de 12.650.000 € permettant une rationalisation immobilière ;
- La construction d'une nouvelle école sur le site de l'EP Huy pour un montant estimé de 6.555.000 € permettant une rationalisation immobilière ;
- La rénovation et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'espace culturel du hall Kurth (3.205.000 €) ;

➤ Et, dans le futur :

- La rénovation des sanitaires dans les écoles pour un montant global de 9.000.000 € sur 3 ans ;
- La création d'une infrastructure d'exercice pour les pompiers sur le site d'Amay pour 4.000.000 € ;
- La rénovation des groupes de froid au Musée de la Vie wallonne pour un montant de 600.000 € ;
- La poursuite de la restauration du Château de Jehay pour un montant de 2.425.000,00 € ;
- La rénovation de l'immeuble boulevard de la Sauvenière qui va débiter en 2026 pour un montant d'un million d'euros ;
- Des travaux sur les cours d'eau de deuxième catégorie pour un montant de 866.000 € ;
- La poursuite de la rénovation et de l'aménagement du site Saint-Laurent pour un montant de 300.000 € ;
- La démolition d'un hall de maçonnerie devenu trop vétuste et la création d'un parking à Seraing dans le cadre de la rationalisation immobilière et de la mobilité pour un montant de 1.550.000 € ;
- La rénovation de vestiaires et sanitaires à Seraing et Verviers pour un montant de 600.000 € ;
- La poursuite de l'aménagement du centre d'hébergement à Vieuxville pour un montant de 600.000 € ;
- La rénovation du système d'arrosage et la remise en état du terrain semi-synthétique du CREF à Blegny pour un montant de 250.000 € ;
- La mise en conformité des installations électriques, de détection d'incendie et des ascenseurs pour un montant de 1.350.000 €.

À cette énumération, s'ajoutent des travaux d'entretien et de pérennisation du parc immobilier provincial, pour un montant approximatif de 7,5 millions d'euros.

Attendu qu'il faut également prendre en considération :

- Le développement du partenariat avec les pouvoirs locaux, notamment par la pérennisation de la formation continuée du personnel ;

- Le maintien de l'emploi avec un niveau statutaire élevé ;
- Une diminution généralisée des recettes escomptées au regard de l'augmentation des dépenses provinciales, à la suite de :
 1. La diminution de la dotation du fonds des Provinces ;
 2. Le financement partiel des zones de secours imposé par la Région wallonne
 3. La suppression de nombreuses taxes depuis la décision régionale liée à la paix et au gel fiscaux, engagée depuis 1998, ce qui la prive d'une partie de ses ressources financières ;
 4. L'indexation des salaires du personnel provincial ;

Attendu en outre que la perception des centimes additionnels au précompte immobilier peut être affectée, selon les exercices, de dégrèvements conséquents ;

Que, pour les exercices 2026 à 2030, des dégrèvements liés aux CAPI doivent aussi être pris en considération ;

Qu'il est en effet à craindre qu'au vu du contexte économique, le rendement des centimes additionnels soit impacté dans le futur ;

Qu'il convient donc d'être prudent, de mauvaises surprises à ce niveau étant toujours possibles ;

Attendu que, cette année encore, la Province de Liège confirme sa volonté de respecter le principe du gel fiscal et ce, depuis 2013, puisque aucune nouvelle taxe n'a été levée et que les taux de celles en vigueur restent inchangés ;

Attendu, par ailleurs, qu'il est évident également que l'augmentation des dépenses provinciales liées au contexte général a un impact important sur les dépenses de personnel, de fonctionnement et surtout d'énergie dans la conjoncture actuelle ;

Attendu *in fine*, qu'il y a lieu d'indiquer que la délibération portant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier n'a, les années précédentes, fait l'objet d'aucune mesure de tutelle ;

Que, depuis 1994, la Province de Liège a en outre procédé à la suppression de nombreuses taxes la privant d'une partie de ses ressources financières ;

Attendu, par conséquent, que le maintien du taux actuel trouve sa justification dans les considérations qui précèdent, et dans la nécessité de pourvoir aux voies et moyens du budget de la Province pour les années 2026 à 2030 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Il est établi au profit de la Province de Liège 1750 centimes additionnels au précompte immobilier pour les exercices 2026 à 2030.

Article 2. – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon pour exercice de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire, conformément à l'article L3122-2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 3. – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la transmission obligatoire au Gouvernement wallon et de la publication faites conformément aux dispositions *ad hoc* du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : PTB (7) – ECOLO (4) : 11
- S’abstien(nen)t : /
- UNANIMITÉ

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

**OBJET : Projet de résolution concernant les centimes additionnels provinciaux
au précompte immobilier – Exercices 2026 à 2030**

La fixation du taux de 1.750 centimes additionnels au précompte immobilier remonte à 2013. Les délibérations prises chaque année n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque mesure de tutelle.

Le maintien de ce taux se justifie, entre autres, par les importants projets initiés par la Province, le développement des partenariats supra-communaux, ainsi que par la dépense importante que constitue la reprise du financement des zones de secours, en sus de l'indexation récurrente des salaires du personnel provincial depuis 2022.

Le projet ne suscite de ma part aucune remarque de légalité.

Liège, le 30.09.2025

Le Directeur financier provincial,



Pierrick FASTRE.

**DOCUMENT 25-26/010 : PROJET DE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES
POUR L'ANNÉE 2026.**

Mises aux voix, le budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2026, est adopté, par vote électronique, selon le vote suivant :

Nombre de votants : 53

Votent POUR :

M^{me} BASTIN Astrid (Les Engagés-CSP), M. BATAILLE Thierry (Les Engagés-CSP), M. BELTRAN Fabien (PS), M. BENVEGNA Gregory (PS), M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. CAPPÀ Marc (PS), M. CHABOT Jacques (PS), M. CIALONE Thomas (MR), M^{me} CRAPANZANO Laura (PS), M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie (MR), M. DEGEY Maxime (MR), M. DENIS André (MR), M. DHEUR Guillaume (Les Engagés-CSP), M^{me} DODRIMONT Anna (MR), M. ERNST Serge (Les Engagés-CSP), M^{me} FIRQUET Katty (MR), M^{me} GEIBEN Belinda (Les Engagés-CSP), M. GILLARD Luc (PS), M. GUCKEL Irwin (PS), M. HARTOG Pol (MR), M. JADOT Jean-Claude (MR), M. JÉRÔME Eric (MR), M. JONET Hubert (MR), M. KLENKENBERG Claude (PS), M^{me} LEBEAU Caroline (MR), M. LEJEUNE Jean-Denis (Les Engagés-CSP), M. LEJEUNE Luc (Les Engagés-CSP), M^{me} LEPONCE Mélanie (Les Engagés-CSP), M. LOMBA Eric (PS), M^{me} LOUKIA Nadia (PS), M^{me} MEZIANI Yamina (PS), M. NIESSEN Donovan (PFF-MR), M^{me} PIRMOLIN Vinciane (Les Engagés-CSP), M^{me} POSCH Verena (PFF-MR), M. ROBA Etienne (PS), M. RODEYNS Pascal (MR), M. TABBONE Gianni (Les Engagés-CSP), M. TELLER Elias (Les Engagés-CSP), M^{me} THANS-DEBRUGE Anne (MR), M. ULRICI Mathieu (MR), M^{me} WERY Amandine (MR) et M^{me} ZINNEN-FABRY Anne (MR).

Votent CONTRE :

M. BASTIN Olivier (PTB), M^{me} CARLOS DE OLIVEIRA Rosemary (PTB), M^{me} CHANSON Julie (ECOLO), M. DELREZ Marc (PTB), M^{me} FRENAY Murielle (ECOLO), M^{me} HEUCHAMPS Valérie (PTB), M. HUBERTY Christian (PTB), M^{me} INNOCENT Céline (ECOLO), M. MAGNERY Marc (ECOLO), M. NOEL Hervé (PTB), M. PIRON Grégory (PTB).

S'abstiennent : /

En conséquence, le budget provincial pour l'année 2026 est adopté par :

- 42 voix pour ;
- 11 voix contre ;
- 0 abstention.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, l'article 66 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les Titres I et III du Livre II de la deuxième Partie ;

Vu le décret-programme du Parlement wallon du 21 décembre 2016 portant sur des mesures diverses liées au budget, article 27 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 janvier 2022 modifiant l'Arrêté Royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2026 ;

Considérant que ledit projet de budget a été adressé, pour demande d'avis, au Directeur financier provincial en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier provincial rendu le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant la précision apportée par le Collège provincial que dans une optique de sincérité budgétaire et afin de se rapprocher au mieux des recettes et dépenses de l'année en cours, la dernière modification budgétaire de l'année 2025 est présentée en même temps que le projet 2026 et dès lors n'est pas encore approuvée par l'autorité de tutelle ;

Considérant que ledit projet de budget a été définitivement établi par le Collège provincial en séance du 2 octobre 2025 ;

Vu la demande d'avis adressée à la Cour des comptes en date du 2 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Cour des comptes rendu le 4 novembre 2025 ;

Sur proposition du Collège provincial et après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Le budget provincial de l'année 2026, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit, est adopté :

Service ordinaire				
Exercice propre	Recettes	558.302.176,38	Résultat	26.288.217,28
	Dépenses	532.013.959,10		
Exercices antérieurs	Recettes	34.751,19	Résultat	-765.248,81
	Dépenses	800.000,00		
Prélèvements	Recettes	5.260.000,00	Résultat	-25.500.000,00
	Dépenses	30.760.000,00		
Global	Recettes	563.596.927,57	Résultat	22.968,47
	Dépenses	563.573.959,10		

Service extraordinaire				
Exercice propre	Recettes	11.629.050,00	Résultat	-30.736.452,00
	Dépenses	42.365.502,00		
Exercices antérieurs	Recettes	25.762.027,34	Résultat	-12.775,41
	Dépenses	25.774.802,75		
Prélèvements	Recettes	30.760.000,00	Résultat	30.760.000,00
	Dépenses	0,00		
Global	Recettes	68.151.077,34	Résultat	10.772,59
	Dépenses	68.140.304,75		

Article 2. – Conformément à l'article L2231-9, §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial est chargé de communiquer le présent budget, dans les cinq jours de son adoption, simultanément à l'Autorité de Tutelle et aux organisations syndicales représentatives. À la demande de ces dernières, le Collège est tenu d'organiser une séance d'information exposant et expliquant ce document.

Article 3. – La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle, pour approbation.

Article 4. – Conformément à l'article L2231-9, §1^{er} du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, le Collège provincial est chargé d'insérer le présent budget au Bulletin provincial et de le déposer aux archives de l'administration de la Région wallonne, dans le mois qui suit son approbation par l'Autorité de Tutelle.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) : 42
- Votent contre : PTB (7) – ECOLO (4) : 11
- S'abstienne(nt) : /
- ~~Unanimité.~~

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/011 : EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2026 – 1^{RE} SÉRIE.

Mises aux voix, la résolution est adoptée, par vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2026 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 42.390.502,00 € sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, et particulièrement les articles L2222-1 et L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2026 seront conclus pour un montant global de 10.990.000,00 € se ventilant comme suit :

- n° 1 1.460.000,00 € pour la réalisation de travaux à la Maison de la Formation,
- n° 2 265.000,00 € pour la réalisation de travaux dans l'Enseignement secondaire agricole et horticole,
- n° 3 4.590.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements d'Enseignement secondaire,
- n° 4 1.620.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements d'Enseignement supérieur,
- n° 5 420.000,00 € pour la réalisation de travaux au Domaine Provincial de Wégimont,
- n° 6 100.000,00 € pour la réalisation de travaux au Hangar Quai Kurth,
- n° 7 175.000,00 € pour la réalisation de travaux au B3,
- n° 8 2.360.000,00 € pour la réalisation de travaux au Château de Jehay,

Article 2. – Le Collège provincial choisit la procédure de passation et fixe les conditions des marchés de services relatifs aux emprunts visés à l'article 1^{er}, conformément à l'article L2222-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux règles de délégations de compétences en matière de marchés publics en vigueur au moment du lancement de la procédure.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 53
- Votent pour : MR (18) – PS (13) – Les Engagés-CSP (11) – PTB (7) : 49
- Votent contre : ECOLO (4) : 4
- S'abstienne(nt) : /
- ~~Unanimité.~~

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

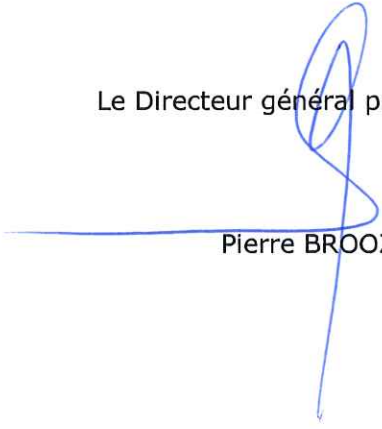
Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025.

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17h15'.

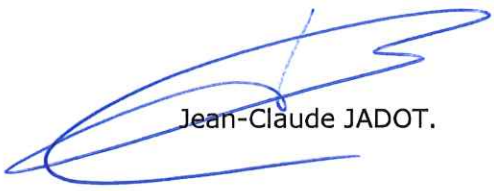
Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,



Pierre BROOZE

Le Président,



Jean-Claude JADOT.

BUDGET 2025

3^e série de modifications

SERVICE ORDINAIRE

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/742071/01/2024	<u>T60 R.O. Prestations</u>			
	Administration générale - Administration générale			
	Récupération de la cotisation de responsabilisation payée indûment			
	<u>Total R.O. Prestations</u>			
	TOTAL GENERAL		6.000.000,00	6.000.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T60 R.O. Prestations</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/742010/01	Recettes imprévues et accidentelles	15.000,00	7.000,00	22.000,00
	Impôts - Impôts			
040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	1.500,00	2.000,00	3.500,00
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.140,00	1.150,00
	Administration générale - Administration générale			
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	3.000,00	3.010,00
104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	120.000,00	230.000,00	350.000,00
104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	6.000,00	-4.000,00	2.000,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	450.000,00	-45.000,00	405.000,00
	Administration générale - Direction générale transversale			
104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	-10,00	
104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	-10,00	
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	325.000,00	-45.000,00	280.000,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	9.000,00	10.000,00
	Administration générale - Service de la Communication			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	12.475,00	12.485,00
	Administration générale - Maison du Canton de Hannut			
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	500,00	510,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	250,00	260,00
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	2.400,00	2.410,00
106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	90.000,00	-40.000,00	50.000,00
106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	380.000,00	10.000,00	390.000,00
106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	25.500,00	25.510,00
106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.000,00	8.000,00	14.000,00
	Administration générale - Ecole Provinciale d'Administration			
106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	230.000,00	45.000,00	275.000,00
	Administration générale - Services du Directeur Financier provincial			
121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.610,00	1.620,00
	Patrimoine privé - Patrimoine			
124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	375.000,00	-50.000,00	325.000,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Charlemagne			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	700,00	710,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Patrimoine privé - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	210,00	220,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Fonds Saint-Servais			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	300,00	310,00
	Patrimoine privé - Quartier Saint-Laurent			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	230,00	240,00
	Patrimoine privé - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00
	Patrimoine privé - Caserne de Saive			
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	16.000,00	-3.000,00	13.000,00
	Services généraux - Archives provinciales			
133/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.500,00	500,00	3.000,00
	Services généraux - Pôle publications			
134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	30.000,00	-5.000,00	25.000,00
	Services généraux - Imprimerie centrale			
134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	75.000,00	7.000,00	82.000,00
134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	310.000,00	15.000,00	325.000,00
134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	420,00	430,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Services généraux - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable			
137/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	25.000,00	-24.990,00	10,00
137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	111.500,00	158.500,00	270.000,00
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			
138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	1.000,00	6.000,00
138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.300,00	1.310,00
138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	2.100,00	2.110,00
	Services généraux - Direction des Systèmes d'Information			
139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	15.000,00	-14.990,00	10,00
139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	51.000,00	19.000,00	70.000,00
139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	380,00	390,00
139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	3.100,00	4.100,00
	Relations extérieures et internationales - Direction du protocole et des relations internationales			
151/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		4.000,00	4.000,00
151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	735,00	745,00
	Voies navigables - Hydraulique - Hydraulique			
482/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10.000,00	-9.990,00	10,00
	Agriculture - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.000,00	6.000,00	8.000,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.050,00	1.060,00
	Agriculture - Pôle Laboratoires			
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	110.000,00	-50.000,00	60.000,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	80.000,00	-30.000,00	50.000,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	3.850,00	3.860,00
	Agriculture - Direction des services agricoles			
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.240,00	2.250,00
	Agriculture - Station d'analyses agricoles			
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	100.000,00	40.000,00	140.000,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20.000,00	17.000,00	37.000,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	570,00	580,00
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	870,00	880,00
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.720.000,00	95.000,00	2.815.000,00
700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	36.000,00	-20.000,00	16.000,00
700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	7.800,00	7.810,00
700/742551/01	Remboursements des frais scolaires	800.000,00	-350.000,00	450.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement : Affaires générales - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	20.000,00	65.000,00	85.000,00
701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	19.990,00	20.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Repas scolaires			
702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	460.000,00	-60.000,00	400.000,00
702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	25.000,00	-5.000,00	20.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Centres Psycho-médico-sociaux			
706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	300,00	310,00
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	5.370,00	5.380,00
706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	210,00	710,00
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.000,00	-2.000,00	2.000,00
708/702100/01	Redevances d'internats	2.500.000,00	50.000,00	2.550.000,00
708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.990,00	5.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	415,00	425,00
732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.250,00	2.260,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	350.000,00	25.000,00	375.000,00
735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	40.000,00	30.000,00	70.000,00
	Enseignement secondaire - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes			
736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	15.000,00	5.000,00	20.000,00
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	2.800,00	2.810,00
741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	185.000,00	-15.000,00	170.000,00
741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	415.000,00	496.000,00	911.000,00
741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	50.000,00	1.500,00	51.500,00
	Enseignement supérieur - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes			
744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	670,00	1.170,00
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.730,00	1.740,00
	Enseignement pour handicapés - Institut médico-pédagogique de Micheroux			
752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	105.000,00	-14.000,00	91.000,00
752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	1.030.000,00	25.000,00	1.055.000,00
	Enseignement pour handicapés - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	3.000,00	-1.500,00	1.500,00
752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.378.050,00	-58.000,00	1.320.050,00
752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	55.000,00	5.000,00	60.000,00
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.110.000,00	25.000,00	1.135.000,00
760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	55.000,00	-40.000,00	15.000,00
760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	17.000,00	-8.000,00	9.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - Coordination développement culturel			
762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	6.200,00	6.210,00
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	2.490,00	2.500,00
	Culture, loisirs et fêtes - Rencontres Théâtre jeune public			
762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	40.000,00	-9.800,00	30.200,00
	Culture, loisirs et fêtes - Bâtiment Chiroux			
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	2.910,00	2.920,00
	Culture, loisirs et fêtes - Belvaux 189			
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	-10,00	
	Culture, loisirs et fêtes - O.M. de Seraing			
762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	8.000,00	-2.500,00	5.500,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	100.010,00	9.990,00	110.000,00
767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	50.000,00	9.500,00	59.500,00
767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.500,00	9.000,00	11.500,00
767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	27.540,00	27.550,00
	Sports - Service des sports			
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	30.500,00	3.500,00	34.000,00
764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	600,00	-400,00	200,00
764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	126.000,00	-120.000,00	6.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	150.000,00	15.000,00	165.000,00
	Sports - Province Raquettes Arena			
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	62.000,00	20.000,00	82.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	800,00	1.800,00
	Sports - Province Ballons Arena			
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	15.000,00	10.000,00	25.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	3.150,00	3.160,00
	Arts - Service des musées et expositions			
771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	120.000,00	12.000,00	132.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	5.340,00	5.350,00
771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	3.340,00	3.350,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	49.990,00	50.000,00
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	820,00	830,00
	Soins de santé - Pôle Transversal			
870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel		30,00	30,00
870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		300,00	300,00
	Soins de santé - Pôle médical			
871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	51.000,00	-18.500,00	32.500,00
871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	10,00	-10,00	
871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	160,00	170,00
	Soins de santé - Pôle Promotion et Animations			
871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		5.000,00	5.000,00
871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	440,00	450,00
	Soins de santé - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux			
872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	10,00	-10,00	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	180.000,00	5.000,00	185.000,00
	Soins de santé - Centre Princesse Astrid			
872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	-2.990,00	10,00
	Hygiène et salubrité publique - Traitement des eaux usées			
877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	2.500,00	-2.490,00	10,00
	Total R.O. Prestations	15.280.130,00	663.265,00	15.943.395,00
	T61 R.O. Transferts			
	Fonds - Compensations			
026/701600/01	Complément régional	1.179.951,59	450.000,00	1.629.951,59
	Impôts - Impôts			
040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	9.000,00	13.000,00	22.000,00
040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	470.000,00	15.000,00	485.000,00
040/701090/01	Agences bancaires	120.000,00	13.000,00	133.000,00
040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	243.500.000,00	10.000.000,00	253.500.000,00
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	43.000,00	-43.000,00	
101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	660.000,00	-660.000,00	
101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	77.000,00	-77.000,00	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Administration générale - Administration générale			
104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	80.000,00	50.000,00	130.000,00
104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	29.000,00	-14.000,00	15.000,00
104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	2.250.000,00	250.000,00	2.500.000,00
104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	3.081.298,00	1.444,00	3.082.742,00
104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	6.020.000,00	210.000,00	6.230.000,00
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/740012/01	Subventions de fonctionnement	3.400.000,00	22.000,00	3.422.000,00
	Administration générale - Ecole Provinciale d'Administration			
106/740012/01	Subventions de fonctionnement	6.000,00	-6.000,00	
	Industrie et énergie - Gaz			
551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	90.000,00	-24.200,00	65.800,00
	Tourisme - Tourisme			
560/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	180.000,00	-58.000,00	122.000,00
	Agriculture - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité			
621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	10,00	234.770,00	234.780,00
621/740054/01	Subsides Interreg	10,00	26.110,00	26.120,00
	Agriculture - Site d'Argenteau			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
621/740071/01	Interventions d'organismes privés	10,00	-10,00	
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	600.000,00	550.000,00	1.150.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	41.000,00	305,00	41.305,00
	Enseignement : Affaires générales - Centres Psycho-médico-sociaux			
706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	650.000,00	30.000,00	680.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.700.000,00	50.000,00	2.750.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/740011/01	Remboursement de cotisations patronales		32.000,00	32.000,00
732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	970.000,00	-30.000,00	940.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	582.000,00	-57.000,00	525.000,00
	Enseignement secondaire - Centre d'enseignement et de formation en alternance			
735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	360.500,00	-85.500,00	275.000,00
	Enseignement secondaire - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes			
736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	520.000,00	20.000,00	540.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	10.900.000,00	4.000.000,00	14.900.000,00
741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00	33.000,00	33.010,00
	Enseignement supérieur - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes			
744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	60.000,00	-7.000,00	53.000,00
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	45.000,00	-20.000,00	25.000,00
752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	250.000,00	6.000,00	256.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - Coordination développement culturel			
762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	52.000,00	7.000,00	59.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	138.000,00	-18.000,00	120.000,00
767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.087.000,00	79.800,00	1.166.800,00
767/740071/01	Interventions d'organismes privés	500,00	500,00	1.000,00
	Sports - Service des sports			
764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	275.000,00	-15.000,00	260.000,00
	Sports - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs			
764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	660,00	5.940,00	6.600,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Sports - Province Raquettes Arena			
764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	35.000,00	-15.000,00	20.000,00
	Arts - Service des musées et expositions			
771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	172.000,00	-10.000,00	162.000,00
771/740020/01	Subventions de la Région wallonne		500,00	500,00
771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	350.000,00	26.530,00	376.530,00
	Arts - Château de Jehay			
771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	69.000,00	-24.000,00	45.000,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Enfants/Adolescents			
840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	26.000,00	-25.990,00	10,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	120.000,00	22.000,00	142.000,00
840/740061/01	Interventions d'organismes publics	10,00	33.190,00	33.200,00
	Soins de santé - Pôle médical			
871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	18.000,00	-12.600,00	5.400,00
	Soins de santé - Pôle Promotion et Animations			
871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	90.000,00	-30.000,00	60.000,00
	Soins de santé - Centre Princesse Astrid			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	115.000,00	-40.000,00	75.000,00
	<u>Total R.O. Transferts</u>	<u>281.421.959,59</u>	<u>14.909.789,00</u>	<u>296.331.748,59</u>
	<u>T62 R.O. Dette</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/751010/01	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	30.000,00	29.000,00	59.000,00
000/751020/01	Intérêts créditeurs sur billets de trésorerie	500.000,00	2.500.000,00	3.000.000,00
000/751030/01	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	800.000,00	800.000,00	1.600.000,00
	Assurances - Assurances			
050/750900/01	Dividendes	26.000,00	2.336,00	28.336,00
	Patrimoine privé - Patrimoine			
124/752000/01	Autres produits financiers	6.883,00	-2.383,00	4.500,00
	Industrie et énergie - Électricité			
552/742200/01	Ristournes intercommunale	6.337.576,00	827.336,00	7.164.912,00
	Interventions sociales et famille - La famille			
844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	10,00	740,00	750,00
	Logement et aménagement du territoire - Habitations sociales et politique du logement			
922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	500.000,00	-250.000,00	250.000,00
922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	10,00	-10,00	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	60.000,00	-30.000,00	30.000,00
	<u>Total R.O. Dette</u>	<u>8.260.479,00</u>	<u>3.877.019,00</u>	<u>12.137.498,00</u>
	<u>T68 Prélèvements et provisions</u>			
	Prélèvements - Prélèvements			
060/780100/01	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	11.315.850,00	-11.315.850,00	
	<u>Total Prélèvements et provisions</u>	<u>11.315.850,00</u>	<u>-11.315.850,00</u>	
	<u>T68P Prélèvements et provisions Ex. propre</u>			
	Prélèvements - Prélèvements			
060/780101/01	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire exercice propre	7.307.000,00	-7.307.000,00	
	<u>Total Prélèvements et provisions Ex. propre</u>	<u>7.307.000,00</u>	<u>-7.307.000,00</u>	
	TOTAL GENERAL	323.585.418,59	827.223,00	324.412.641,59

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662004/01/2024	<u>T70 D.O. Personnel</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
	Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O	715.810,00	44.000,00	759.810,00
	<u>Total D.O. Personnel</u>	<u>715.810,00</u>	<u>44.000,00</u>	<u>759.810,00</u>
000/662001/01/2024	<u>T71 D.O. Fonctionnement</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O	450.000,00	95.000,00	545.000,00
	<u>Total D.O. Fonctionnement</u>	<u>450.000,00</u>	<u>95.000,00</u>	<u>545.000,00</u>
000/642011/01/2024	<u>T72 D.O. Transfert</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
	Remboursements de subventions		1.595.909,82	1.595.909,82
	<u>Total D.O. Transfert</u>		<u>1.595.909,82</u>	<u>1.595.909,82</u>
	TOTAL GENERAL	1.165.810,00	1.734.909,82	2.900.719,82

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T70 D.O. Personnel</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/900001/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	2.000.000,00	-800.000,00	1.200.000,00
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	1.000.281,05	-6.000,00	994.281,05
101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	302.180,00	33.500,00	335.680,00
101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	10,00	-10,00	
101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	51.379,75	-41.380,00	9.999,75
101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	60.690,00	-4.670,00	56.020,00
101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	10,00	-10,00	
101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	660.000,00	1.000,00	661.000,00
101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	77.000,00	2.000,00	79.000,00
101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	3.000,00	3.500,00	6.500,00
	Administration générale - Administration générale			
104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	6.026.000,00	204.000,00	6.230.000,00
104/624130/01	Cotisation 2ème pilier de pension en faveur des agents contractuels	1.072.900,00	187.700,00	1.260.600,00
104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.600,00	-600,00	1.000,00
104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	125.000,00	-1.689,00	123.311,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	470.000,00	60.545,00	530.545,00
	Administration générale - Agents sanctionnateurs			
104/620000/01	Rémunérations	500.700,00	-203.650,00	297.050,00
104/621000/01	Allocations sociales directes	36.200,00	-21.000,00	15.200,00
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	99.170,00	-22.040,00	77.130,00
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	112.650,00	-96.120,00	16.530,00
104/625000/01	Abonnements sociaux	2.500,00	-1.000,00	1.500,00
	Administration générale - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes			
104/620000/01	Rémunérations	535.050,00	-29.000,00	506.050,00
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	95.640,00	-4.000,00	91.640,00
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	141.645,00	-8.300,00	133.345,00
104/625000/01	Abonnements sociaux	3.350,00	650,00	4.000,00
	Administration générale - Direction générale transversale			
104/620000/01	Rémunérations	9.944.420,00	514.710,00	10.459.130,00
104/620900/01	Rémunérations des vacataires	40.000,00	-35.000,00	5.000,00
104/621000/01	Allocations sociales directes	688.730,00	60,00	688.790,00
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.738.460,00	120.840,00	1.859.300,00
104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.720,00	-2.370,00	350,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.767.295,00	98.780,00	2.866.075,00
104/625000/01	Abonnements sociaux	47.740,00	7.860,00	55.600,00
	Administration générale - Service de la Communication			
104/620000/01	Rémunérations	3.492.365,00	65.130,00	3.557.495,00
104/621000/01	Allocations sociales directes	244.370,00	1.760,00	246.130,00
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	678.290,00	26.430,00	704.720,00
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	808.230,00	-22.000,00	786.230,00
104/625000/01	Abonnements sociaux	12.400,00	4.600,00	17.000,00
	Administration générale - Maison du Canton de Hannut			
104/620000/01	Rémunérations	147.270,00	-11.350,00	135.920,00
104/621000/01	Allocations sociales directes	8.830,00	-430,00	8.400,00
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	21.600,00	-1.320,00	20.280,00
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	51.425,00	-2.985,00	48.440,00
104/625000/01	Abonnements sociaux	250,00	-100,00	150,00
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/620000/01	Rémunérations	3.832.380,00	64.145,00	3.896.525,00
106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.720.040,00	-295.040,00	2.425.000,00
106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	581.600,00	17.330,00	598.930,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	789.460,00	-87.460,00	702.000,00
106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	498.400,00	21.275,00	519.675,00
106/625000/01	Abonnements sociaux	8.000,00	-2.000,00	6.000,00
106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	510,00	490,00	1.000,00
106/628010/01	Remboursements de traitements	904.700,00	-12.060,00	892.640,00
	Administration générale - Ecole Provinciale d'Administration			
106/620000/01	Rémunérations	607.145,00	203.485,00	810.630,00
106/620900/01	Rémunérations des vacataires	146.625,00	-21.625,00	125.000,00
106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	128.405,00	33.105,00	161.510,00
106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	42.175,00	-8.175,00	34.000,00
106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	114.715,00	66.220,00	180.935,00
106/625000/01	Abonnements sociaux	2.050,00	-350,00	1.700,00
	Administration générale - Services du Directeur Financier provincial			
121/620000/01	Rémunérations	1.921.465,00	175.650,00	2.097.115,00
121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	343.000,00	25.190,00	368.190,00
121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	532.365,00	63.360,00	595.725,00
121/625000/01	Abonnements sociaux	12.000,00	7.000,00	19.000,00
	Services généraux - Archives provinciales			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
133/620000/01	Rémunérations	261.255,00	34.075,00	295.330,00
133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	39.160,00	4.955,00	44.115,00
133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	93.240,00	12.695,00	105.935,00
	Services généraux - Pôle publications			
134/620000/01	Rémunérations	211.145,00	-39.300,00	171.845,00
134/621000/01	Allocations sociales directes	15.420,00	-310,00	15.110,00
134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	58.995,00	-11.070,00	47.925,00
	Services généraux - Imprimerie centrale			
134/620000/01	Rémunérations	1.170.030,00	-54.280,00	1.115.750,00
134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	235.170,00	-7.655,00	227.515,00
134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	243.375,00	-32.855,00	210.520,00
134/625000/01	Abonnements sociaux	3.700,00	300,00	4.000,00
	Services généraux - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable			
137/621000/01	Allocations sociales directes	926.060,00	6.105,00	932.165,00
137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.390.050,00	73.770,00	2.463.820,00
137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.435.730,00	-84.800,00	3.350.930,00
137/628010/01	Remboursements de traitements	13.000,00	7.000,00	20.000,00
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
138/620000/01	Rémunérations	731.400,00	-25.740,00	705.660,00
138/621000/01	Allocations sociales directes	50.960,00	1.150,00	52.110,00
138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	145.885,00	-13.465,00	132.420,00
	Services généraux - Direction des Systèmes d'Information			
139/620000/01	Rémunérations	2.379.230,00	2.890,00	2.382.120,00
139/621000/01	Allocations sociales directes	160.060,00	2.795,00	162.855,00
139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	412.590,00	17.860,00	430.450,00
139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	675.735,00	-31.960,00	643.775,00
139/625000/01	Abonnements sociaux	20.000,00	1.000,00	21.000,00
	Relations extérieures et internationales - Direction du protocole et des relations internationales			
151/620000/01	Rémunérations	711.235,00	-96.355,00	614.880,00
151/621000/01	Allocations sociales directes	43.250,00	-5.385,00	37.865,00
151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	111.025,00	-22.365,00	88.660,00
151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	198.500,00	-16.350,00	182.150,00
151/625000/01	Abonnements sociaux	4.315,00	-305,00	4.010,00
	Sécurité et ordre public - Police			
331/628010/01	Remboursements de traitements	281.000,00	-29.000,00	252.000,00
	Sécurité et ordre public - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
351/628010/01	Remboursements de traitements	63.000,00	-26.000,00	37.000,00
	Tourisme - Tourisme			
560/620000/01	Rémunérations	2.451.555,00	-43.600,00	2.407.955,00
560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	448.290,00	6.770,00	455.060,00
560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	632.205,00	-30.800,00	601.405,00
	Agriculture - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité			
621/620000/01	Rémunérations	409.410,00	5.820,00	415.230,00
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	81.365,00	4.350,00	85.715,00
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	80.805,00	2.680,00	83.485,00
	Agriculture - Pôle Laboratoires			
621/620000/01	Rémunérations	2.246.580,00	-84.490,00	2.162.090,00
621/621000/01	Allocations sociales directes	166.795,00	710,00	167.505,00
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	360.225,00	-10.800,00	349.425,00
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	735.910,00	-29.930,00	705.980,00
621/625000/01	Abonnements sociaux	600,00	-400,00	200,00
	Agriculture - Direction des services agricoles			
621/620000/01	Rémunérations	1.537.405,00	-26.900,00	1.510.505,00
621/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00	-10,00	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
621/621000/01	Allocations sociales directes	104.900,00	-1.750,00	103.150,00
621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	244.480,00	2.345,00	246.825,00
621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00	-10,00	
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	474.555,00	13.260,00	487.815,00
621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
	Agriculture - Station d'analyses agricoles			
621/620000/01	Rémunérations	1.004.050,00	54.885,00	1.058.935,00
621/620900/01	Rémunérations des vacataires	85.800,00	-30.000,00	55.800,00
621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	193.970,00	13.104,00	207.074,00
621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	25.050,00	-9.000,00	16.050,00
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	230.005,00	17.815,00	247.820,00
621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	10,00	20,00
	Agriculture - Site d'Argenteau			
621/620000/01	Rémunérations	53.460,00	-40.085,00	13.375,00
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	6.435,00	-4.360,00	2.075,00
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	15.310,00	-10.295,00	5.015,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement : Affaires générales - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/620000/01	Rémunérations	6.404.040,00	-487.580,00	5.916.460,00
701/621000/01	Allocations sociales directes	436.095,00	-21.330,00	414.765,00
701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.215.000,00	-108.595,00	1.106.405,00
701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.499.580,00	-16.755,00	1.482.825,00
701/625000/01	Abonnements sociaux	6.720,00	2.780,00	9.500,00
701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
701/628010/01	Remboursements de traitements	204.700,00	-60.800,00	143.900,00
	Enseignement : Affaires générales - Espace Tremplin			
701/620000/01	Rémunérations	435.050,00	-30.720,00	404.330,00
701/621000/01	Allocations sociales directes	25.665,00	-1.885,00	23.780,00
701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	68.255,00	-8.595,00	59.660,00
701/628010/01	Remboursements de traitements	74.100,00	900,00	75.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Centres Psycho-médico-sociaux			
706/620000/01	Rémunérations	6.541.320,00	-12.610,00	6.528.710,00
706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	513.190,00	-3.845,00	509.345,00
706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	152.680,00	-1.255,00	151.425,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
706/625000/01	Abonnements sociaux	3.500,00	-500,00	3.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/620000/01	Rémunérations	3.626.005,00	-145.300,00	3.480.705,00
706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	746.750,00	-34.290,00	712.460,00
706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	778.735,00	-55.020,00	723.715,00
706/625000/01	Abonnements sociaux	6.700,00	-1.000,00	5.700,00
706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/620000/01	Rémunérations	5.659.810,00	71.075,00	5.730.885,00
708/621000/01	Allocations sociales directes	347.430,00	-4.310,00	343.120,00
708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	959.535,00	49.715,00	1.009.250,00
708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.710.330,00	-64.330,00	1.646.000,00
708/625000/01	Abonnements sociaux	6.500,00	-1.000,00	5.500,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/620000/01	Rémunérations	9.563.495,00	104.225,00	9.667.720,00
732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.090.690,00	21.565,00	1.112.255,00
732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	669.905,00	13.925,00	683.830,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/620000/01	Rémunérations	83.885.190,00	-861.645,00	83.023.545,00
735/621000/01	Allocations sociales directes	4.441.110,00	5.950,00	4.447.060,00
735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	9.512.160,00	-175.035,00	9.337.125,00
735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.942.785,00	-166.950,00	3.775.835,00
735/625000/01	Abonnements sociaux	131.550,00	-5.000,00	126.550,00
	Enseignement secondaire - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes			
736/620000/01	Rémunérations	11.313.050,00	18.000,00	11.331.050,00
736/621000/01	Allocations sociales directes	602.330,00	-450,00	601.880,00
736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.822.460,00	4.720,00	1.827.180,00
736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	121.560,00	60,00	121.620,00
736/625000/01	Abonnements sociaux	25.500,00	27.000,00	52.500,00
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/620000/01	Rémunérations	45.642.900,00	-58.660,00	45.584.240,00
741/620900/01	Rémunérations des vacataires	865.920,00	-100.000,00	765.920,00
741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.051.455,00	2.555,00	5.054.010,00
741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	251.000,00	-31.000,00	220.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.085.370,00	-83.435,00	1.001.935,00
741/625000/01	Abonnements sociaux	38.500,00	7.500,00	46.000,00
	Enseignement supérieur - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes			
744/620000/01	Rémunérations	3.997.065,00	-49.995,00	3.947.070,00
744/620900/01	Rémunérations des vacataires	37.000,00	-28.000,00	9.000,00
744/621000/01	Allocations sociales directes	164.865,00	-2.490,00	162.375,00
744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	632.120,00	-13.220,00	618.900,00
744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	11.000,00	-8.400,00	2.600,00
744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	27.745,00	-2.185,00	25.560,00
744/625000/01	Abonnements sociaux	1.710,00	810,00	2.520,00
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/620000/01	Rémunérations	3.665.245,00	-48.300,00	3.616.945,00
752/621000/01	Allocations sociales directes	203.290,00	3.835,00	207.125,00
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	394.341,00	390,00	394.731,00
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	140.235,00	-22.845,00	117.390,00
752/625000/01	Abonnements sociaux	1.290,00	2.710,00	4.000,00
	Enseignement pour handicapés - Institut médico-pédagogique de Micheroux			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
752/620000/01	Rémunérations	1.493.770,00	187.850,00	1.681.620,00
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	284.120,00	35.100,00	319.220,00
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	372.615,00	42.880,00	415.495,00
	Enseignement pour handicapés - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot			
752/620000/01	Rémunérations	1.518.675,00	84.110,00	1.602.785,00
752/621000/01	Allocations sociales directes	112.630,00	1.425,00	114.055,00
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	273.260,00	27.580,00	300.840,00
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	413.470,00	-7.460,00	406.010,00
752/625000/01	Abonnements sociaux	2.500,00	800,00	3.300,00
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/620000/01	Rémunérations	3.075.425,00	72.320,00	3.147.745,00
760/621000/01	Allocations sociales directes	178.020,00	33.400,00	211.420,00
760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	614.770,00	35.690,00	650.460,00
760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	536.190,00	-39.095,00	497.095,00
	Culture, loisirs et fêtes - Coordination développement culturel			
762/620000/01	Rémunérations	4.584.445,00	119.345,00	4.703.790,00
762/621000/01	Allocations sociales directes	329.215,00	1.235,00	330.450,00
762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	771.845,00	85.385,00	857.230,00
762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.222.345,00	-5.580,00	1.216.765,00
	Culture, loisirs et fêtes - Rencontres Théâtre jeune public			
762/620900/01	Rémunérations des vacataires	72.110,00	-2.980,00	69.130,00
762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	18.000,00	1.000,00	19.000,00
762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	1.990,00	2.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/620000/01	Rémunérations	5.492.605,00	89.910,00	5.582.515,00
767/621000/01	Allocations sociales directes	394.925,00	2.670,00	397.595,00
767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	995.910,00	39.140,00	1.035.050,00
767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.458.310,00	-19.970,00	1.438.340,00
767/625000/01	Abonnements sociaux	24.000,00	-4.000,00	20.000,00
	Sports - Service des sports			
764/620000/01	Rémunérations	3.874.280,00	-285.580,00	3.588.700,00
764/621000/01	Allocations sociales directes	275.735,00	-8.165,00	267.570,00
764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	662.525,00	-55.485,00	607.040,00
764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.139.575,00	-55.420,00	1.084.155,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
764/625000/01	Abonnements sociaux	6.070,00	2.540,00	8.610,00
	Sports - Province Raquettes Arena			
764/620000/01	Rémunérations	267.620,00	-55.350,00	212.270,00
764/621000/01	Allocations sociales directes	18.655,00	-3.185,00	15.470,00
764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	57.630,00	-14.950,00	42.680,00
764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.235,00	-1.520,00	46.715,00
	Arts - Service des musées et expositions			
771/620000/01	Rémunérations	3.409.140,00	-218.350,00	3.190.790,00
771/621000/01	Allocations sociales directes	241.160,00	-1.215,00	239.945,00
771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	558.305,00	-26.040,00	532.265,00
771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.064.665,00	-81.680,00	982.985,00
771/625000/01	Abonnements sociaux	16.000,00	-2.000,00	14.000,00
	Arts - Château de Jehay			
771/620000/01	Rémunérations	1.084.380,00	-202.865,00	881.515,00
771/621000/01	Allocations sociales directes	76.755,00	-9.355,00	67.400,00
771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	185.315,00	-35.845,00	149.470,00
771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	322.780,00	-58.150,00	264.630,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Enfants/Adolescents			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
840/620000/01	Rémunérations	151.460,00	-36.825,00	114.635,00
840/620900/01	Rémunérations des vacataires	1.000,00	-1.000,00	
840/621000/01	Allocations sociales directes	11.170,00	-2.745,00	8.425,00
840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	36.650,00	-10.240,00	26.410,00
840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	300,00	-300,00	
840/625000/01	Abonnements sociaux	3.240,00	-1.100,00	2.140,00
840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/620000/01	Rémunérations	1.846.880,00	-58.260,00	1.788.620,00
840/621000/01	Allocations sociales directes	137.340,00	1.735,00	139.075,00
840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	336.430,00	-1.110,00	335.320,00
840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	497.085,00	-49.680,00	447.405,00
840/625000/01	Abonnements sociaux	4.700,00	-1.500,00	3.200,00
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/620000/01	Rémunérations	1.725.940,00	-163.805,00	1.562.135,00
870/621000/01	Allocations sociales directes	123.060,00	-7.590,00	115.470,00
870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	311.795,00	-39.115,00	272.680,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	470.975,00	-16.300,00	454.675,00
870/625000/01	Abonnements sociaux	1.000,00	200,00	1.200,00
	Soins de santé - Pôle Transversal			
870/620000/01	Rémunérations	695.460,00	51.920,00	747.380,00
870/621000/01	Allocations sociales directes	53.770,00	-2.470,00	51.300,00
870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	125.105,00	14.540,00	139.645,00
870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	187.840,00	1.270,00	189.110,00
870/625000/01	Abonnements sociaux	870,00	-770,00	100,00
	Soins de santé - Pôle médical			
871/620000/01	Rémunérations	2.333.675,00	91.730,00	2.425.405,00
871/620900/01	Rémunérations des vacataires	14.280,00	-14.280,00	
871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	402.110,00	25.320,00	427.430,00
871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	4.300,00	-4.300,00	
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	694.170,00	-1.360,00	692.810,00
871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
	Soins de santé - Pôle Promotion et Animations			
871/620000/01	Rémunérations	1.583.795,00	-103.845,00	1.479.950,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
871/620900/01	Rémunérations des vacataires	34.230,00	-14.000,00	20.230,00
871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00	-10,00	
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	286.085,00	-16.145,00	269.940,00
871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.470,00	-870,00	1.600,00
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	420.165,00	-27.930,00	392.235,00
871/625000/01	Abonnements sociaux	4.100,00	400,00	4.500,00
871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00	-10,00	
	Soins de santé - Observatoire de la Santé			
871/620000/01	Rémunérations	207.680,00	-2.490,00	205.190,00
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	39.365,00	-605,00	38.760,00
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	52.045,00	-320,00	51.725,00
	Soins de santé - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux			
872/620000/01	Rémunérations	146.980,00	-12.955,00	134.025,00
872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.300,00	-1.995,00	20.305,00
872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	44.530,00	-4.235,00	40.295,00
	Soins de santé - Centre Princesse Astrid			
872/620000/01	Rémunérations	641.880,00	-174.190,00	467.690,00
872/621000/01	Allocations sociales directes	37.900,00	-1.205,00	36.695,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	120.420,00	-12.830,00	107.590,00
872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	66.630,00	-14.510,00	52.120,00
	Hygiène et salubrité publique - Service interne de prévention et de la protection du travail			
879/620000/01	Rémunérations	572.920,00	34.175,00	607.095,00
879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	119.685,00	7.905,00	127.590,00
879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	109.375,00	7.825,00	117.200,00
	<u>Total D.O. Personnel</u>	<u>346.915.936,80</u>	<u>-3.538.210,00</u>	<u>343.377.726,80</u>
	<u>T71 D.O. Fonctionnement</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/642200/01	Dépenses imprévues	62.000,00	31.883,00	93.883,00
000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	150.000,00	20.790,00	170.790,00
000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	1.000.000,00	-850.000,00	150.000,00
	Impôts - Impôts			
040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	10.000,00	220.000,00	230.000,00
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/613100/01	Fonctionnement administratif	301.000,00	-2.000,00	299.000,00
101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	137.500,00	-11.000,00	126.500,00
101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	41.500,00	8.784,00	50.284,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Administration générale - Administration générale			
104/613006/01	Dépenses électorales	300.000,00	-50.000,00	250.000,00
104/613100/01	Fonctionnement administratif	846.100,00	-30.000,00	816.100,00
104/613190/01	Locations de chapiteaux et accessoires	50.000,00	-30.000,00	20.000,00
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	655.000,00	-46.370,00	608.630,00
104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	245.000,00	20.000,00	265.000,00
104/613305/01	Contrats et entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux	2.800.000,00	260.000,00	3.060.000,00
104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	178.500,00	-196,00	178.304,00
	Administration générale - Agents sanctionneurs			
104/613100/01	Fonctionnement administratif	12.250,00	-2.500,00	9.750,00
	Administration générale - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes			
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00	1.100,00	4.600,00
104/613100/01	Fonctionnement administratif	7.200,00	-4.500,00	2.700,00
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.300,00	-4.900,00	40.400,00
	Administration générale - Direction générale transversale			
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	24.100,00	6.500,00	30.600,00
104/613100/01	Fonctionnement administratif	204.950,00	-7.000,00	197.950,00
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	29.000,00	-6.000,00	23.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	91.700,00	-15.000,00	76.700,00
	Administration générale - Service de la Communication			
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00	1.200,00	4.700,00
104/613100/01	Fonctionnement administratif	118.310,00	-4.000,00	114.310,00
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	18.060,00	-1.000,00	17.060,00
104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.300,00	-1.000,00	3.300,00
	Administration générale - Maison du Canton de Hannut			
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	28.375,00	-6.000,00	22.375,00
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.000,00	-5.000,00	15.000,00
106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	422.000,00	-55.000,00	367.000,00
	Administration générale - Ecole Provinciale d'Administration			
106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	-500,00	500,00
	Administration générale - Services du Directeur Financier provincial			
121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	10.000,00	7.500,00	17.500,00
121/613100/01	Fonctionnement administratif	13.700,00	1.000,00	14.700,00
121/653020/01	Frais de gestion des comptes	28.000,00	-7.000,00	21.000,00
	Patrimoine privé - Patrimoine			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	670.000,00	-220.000,00	450.000,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Charlemagne			
124/613100/01	Fonctionnement administratif	2.700,00	-1.000,00	1.700,00
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	162.000,00	-23.000,00	139.000,00
	Patrimoine privé - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	24.000,00	-6.700,00	17.300,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Fonds Saint-Servais			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	57.500,00	-5.000,00	52.500,00
	Patrimoine privé - Bld d'Avroy 28-30			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	31.000,00	-3.700,00	27.300,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Vertbois			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	80.000,00	15.044,00	95.044,00
	Patrimoine privé - Quartier Saint-Laurent			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	383.000,00	5.000,00	388.000,00
	Patrimoine privé - Val Benoît			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	287.700,00	-31.000,00	256.700,00
	Patrimoine privé - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	9.417,00	-1.000,00	8.417,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Patrimoine privé - Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.500,00	-1.000,00	500,00
	Patrimoine privé - Caserne de Saive			
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	32.000,00	-4.000,00	28.000,00
	Services généraux - Imprimerie centrale			
134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.500,00	1.000,00	8.500,00
	Services généraux - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable			
137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00	1.200,00	1.201,00
137/613100/01	Fonctionnement administratif	209.745,00	5.000,00	214.745,00
137/613200/01	Fonctionnement technique	857.500,00	-12.000,00	845.500,00
137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	318.800,00	-28.000,00	290.800,00
137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	144.750,00	7.000,00	151.750,00
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			
138/613200/01	Fonctionnement technique	150.000,00	-30.000,00	120.000,00
138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	220.000,00	-15.000,00	205.000,00
138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	40.000,00	-4.500,00	35.500,00
	Services généraux - Direction des Systèmes d'Information			
139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	-700,00	2.300,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
139/613100/01	Fonctionnement administratif	15.750,00	-3.000,00	12.750,00
139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	2.600,00	1.500,00	4.100,00
	Services généraux - Service informatique central			
139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	5.178.500,00	49.068,50	5.227.568,50
139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	866.000,00	-49.068,50	816.931,50
	Relations extérieures et internationales - Direction du protocole et des relations internationales			
151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.000,00	-4.000,00	3.000,00
	Sécurité et ordre public - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes			
351/613200/01	Fonctionnement technique	230.000,00	-5.000,00	225.000,00
	Agriculture - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité			
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	70.900,00	-8.000,00	62.900,00
	Agriculture - Pôle Laboratoires			
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.300,00	-2.000,00	6.300,00
621/613200/01	Fonctionnement technique	282.500,00	29.800,00	312.300,00
	Agriculture - Direction des services agricoles			
621/613100/01	Fonctionnement administratif	84.000,00	10.000,00	94.000,00
	Agriculture - Station d'analyses agricoles			
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	44.500,00	-4.000,00	40.500,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Agriculture - Site d'Argenteau			
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	-2.800,00	200,00
621/613100/01	Fonctionnement administratif	8.300,00	-6.000,00	2.300,00
621/613200/01	Fonctionnement technique	20.000,00	-20.000,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	27.150,00	-8.800,00	18.350,00
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	1.800.000,00	200.000,00	2.000.000,00
700/613251/01	Frais scolaires	800.000,00	-200.000,00	600.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	74.500,00	1.500,00	76.000,00
701/613200/01	Fonctionnement technique	415.500,00	-15.000,00	400.500,00
701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	100.000,00	-58.000,00	42.000,00
701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	54.250,00	10.000,00	64.250,00
	Enseignement : Affaires générales - Repas scolaires			
702/613200/01	Fonctionnement technique	600.000,00	-40.000,00	560.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Centres Psycho-médico-sociaux			
706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	50.000,00	25.000,00	75.000,00
706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	58.000,00	-7.000,00	51.000,00

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/61000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	75.000,00	-33.140,00	41.860,00
706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	40.000,00	-20.000,00	20.000,00
706/613200/01	Fonctionnement technique	307.000,00	-55.000,00	252.000,00
706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	71.500,00	-11.000,00	60.500,00
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/613200/01	Fonctionnement technique	1.190.000,00	-20.000,00	1.170.000,00
708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	474.700,00	-33.000,00	441.700,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	670.000,00	-80.000,00	590.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/613200/01	Fonctionnement technique	1.210.000,00	-35.000,00	1.175.000,00
735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	4.685.000,00	-139.000,00	4.546.000,00
735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	176.900,00	10.000,00	186.900,00
	Enseignement secondaire - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes			
736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00	3.000,00	13.000,00
736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	87.000,00	-2.000,00	85.000,00
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	2.310.900,00	-115.000,00	2.195.900,00
	Enseignement supérieur - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes			
744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00	2.000,00	6.000,00
744/613100/01	Fonctionnement administratif	17.900,00	-3.000,00	14.900,00
744/613200/01	Fonctionnement technique	20.200,00	-2.000,00	18.200,00
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.500,00	-3.500,00	4.000,00
752/613200/01	Fonctionnement technique	123.300,00	-10.000,00	113.300,00
752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	42.000,00	-8.000,00	34.000,00
	Enseignement pour handicapés - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot			
752/613200/01	Fonctionnement technique	35.750,00	-1.500,00	34.250,00
752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	147.500,00	-8.000,00	139.500,00
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/613200/01	Fonctionnement technique	353.000,00	-5.000,00	348.000,00
760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	742.000,00	-100.000,00	642.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - Coordination développement culturel			
762/613100/01	Fonctionnement administratif	596.970,00	-96.000,00	500.970,00
762/613200/01	Fonctionnement technique	161.250,00	-4.100,00	157.150,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	10.000,00	-500,00	9.500,00
	Culture, loisirs et fêtes - Rencontres Théâtre jeune public			
762/613100/01	Fonctionnement administratif	203.570,00	-33.120,00	170.450,00
	Culture, loisirs et fêtes - Bâtiment Chiroux			
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	400.000,00	-142.000,00	258.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - Belvaux 189			
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	11.552,66	-400,00	11.152,66
	Culture, loisirs et fêtes - O.M. de Seraing			
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	25.120,00	-1.677,00	23.443,00
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	40.000,00	3.000,00	43.000,00
767/613200/01	Fonctionnement technique	895.050,00	-30.000,00	865.050,00
767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.195.000,00	-132.000,00	1.063.000,00
	Sports - Service des sports			
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	86.895,00	-12.000,00	74.895,00
	Sports - Province Naimette Arena			
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	134.450,00	-26.000,00	108.450,00
	Sports - Province Cyclos Arena			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.370,00	-370,00	3.000,00
	Arts - Service des musées et expositions			
771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00	1.000,00	4.500,00
771/613100/01	Fonctionnement administratif	281.900,00	-9.000,00	272.900,00
771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	750.800,00	-34.760,00	716.040,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Enfants/Adolescents			
840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.000,00	-8.000,00	2.000,00
840/613100/01	Fonctionnement administratif	45.000,00	-30.000,00	15.000,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	42.000,00	-4.000,00	38.000,00
840/613200/01	Fonctionnement technique	144.000,00	-12.394,00	131.606,00
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	-4.000,00	1.000,00
870/613100/01	Fonctionnement administratif	34.400,00	-3.000,00	31.400,00
870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.490,00	-7.000,00	38.490,00
	Soins de santé - Pôle Transversal			
870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	-2.000,00	1.000,00
870/613100/01	Fonctionnement administratif	24.900,00	-8.000,00	16.900,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	96.500,00	-15.000,00	81.500,00
	Soins de santé - Pôle médical			
871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	21.650,00	-2.650,00	19.000,00
871/613100/01	Fonctionnement administratif	30.115,00	-3.000,00	27.115,00
871/613200/01	Fonctionnement technique	83.650,00	-15.000,00	68.650,00
871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	25.700,00	-10.000,00	15.700,00
	Soins de santé - Observatoire de la Santé			
871/613100/01	Fonctionnement administratif	7.200,00	-6.100,00	1.100,00
	Hygiène et salubrité publique - Service interne de prévention et de la protection du travail			
879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00	-1.000,00	3.000,00
	Total D.O. Fonctionnement	40.577.890,66	-2.336.576,00	38.241.314,66
	T72 D.O. Transfert			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/642000/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	500.000,00	50.000,00	550.000,00
000/642011/01	Remboursements de subventions	1.616.609,82	-1.595.909,82	20.700,00
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	500,00	-500,00	
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	400.000,00	20.000,00	420.000,00
741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	922.000,00	6.494,00	928.494,00
	Culture, loisirs et fêtes - Culture et loisirs			
762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	528.440,00	500,00	528.940,00
	Culture, loisirs et fêtes - Fêtes et manifestations			
763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	1.000,00	-1.000,00	
	Sports - Sports			
764/640876/01	Subside pour la promotion du basket-ball en Province de Liège	150.000,00	-150.000,00	
	Arts - Musées			
771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	200.000,00	-200.000,00	
	Arts - Littérature			
776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés	500,00	-500,00	
	Cultes et laïcité - Cultes			
790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	37.000,00	7.750,00	44.750,00
790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	37.000,00	-9.700,00	27.300,00
	Logement et aménagement du territoire - Habitations sociales et politique du logement			
922/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	500,00	-500,00	
	<u>Total D.O. Transfert</u>	<u>4.393.549,82</u>	<u>-1.873.365,82</u>	<u>2.520.184,00</u>

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T78 Prélèvements et provisions</u>			
	Prélèvements - Prélèvements			
060/681000/01	Prélèvement pour le service extraordinaire	39.111.092,00	-776.000,00	38.335.092,00
060/681020/01	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire		15.518.000,00	15.518.000,00
	<u>Total Prélèvements et provisions</u>	<u>39.111.092,00</u>	<u>14.742.000,00</u>	<u>53.853.092,00</u>
	<u>T7X D.O. Dettes</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	25.000,00	55.000,00	80.000,00
000/653010/01	Intérêts de retard	5.000,00	2.000,00	7.000,00
000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	50.000,00	-10.000,00	40.000,00
	Dette générale - Dette générale			
010/650010/01	Intérêts d'emprunts	2.263.300,00	-795.300,00	1.468.000,00
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/430030/01	Remboursements d'emprunts	13.000,00	500,00	13.500,00
101/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.800,00	-1.300,00	4.500,00
	Administration générale - Administration générale			
104/430030/01	Remboursements d'emprunts	514.400,00	2.400,00	516.800,00
104/650010/01	Intérêts d'emprunts	161.813,00	-26.113,00	135.700,00

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.101.600,00	5.700,00	1.107.300,00
106/650010/01	Intérêts d'emprunts	169.500,00	-17.700,00	151.800,00
	Patrimoine privé - Patrimoine			
124/430030/01	Remboursements d'emprunts	769.300,00	-3.000,00	766.300,00
124/650010/01	Intérêts d'emprunts	411.838,00	-272.438,00	139.400,00
	Services généraux - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable			
137/650010/01	Intérêts d'emprunts	8.925,00	-25,00	8.900,00
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			
138/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.800,00	900,00	21.700,00
138/650010/01	Intérêts d'emprunts	52.500,00	-43.100,00	9.400,00
	Communications routières - Voirie			
421/430030/01	Remboursements d'emprunts	64.800,00	1.900,00	66.700,00
421/650010/01	Intérêts d'emprunts	31.500,00	-5.100,00	26.400,00
	Communications routières - Lignes vicinales			
422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	10.921,00	379,00	11.300,00
	Voies navigables - Hydraulique - Cours d'eau non navigables			
484/430030/01	Remboursements d'emprunts	223.900,00	1.200,00	225.100,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
484/650010/01	Intérêts d'emprunts	56.400,00	-29.200,00	27.200,00
	Tourisme - Tourisme			
560/430030/01	Remboursements d'emprunts	109.500,00	-3.800,00	105.700,00
560/650010/01	Intérêts d'emprunts	54.210,00	-35.710,00	18.500,00
	Agriculture - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée			
621/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.300,00	1.500,00	21.800,00
621/650010/01	Intérêts d'emprunts	28.413,00	-15.013,00	13.400,00
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/430030/01	Remboursements d'emprunts	72.900,00	300,00	73.200,00
700/650010/01	Intérêts d'emprunts	10.300,00	-6.400,00	3.900,00
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/650010/01	Intérêts d'emprunts	34.600,00	-34.500,00	100,00
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/430030/01	Remboursements d'emprunts	301.200,00	-3.500,00	297.700,00
708/650010/01	Intérêts d'emprunts	98.279,00	-58.579,00	39.700,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/430030/01	Remboursements d'emprunts	50.300,00	-5.300,00	45.000,00
732/650010/01	Intérêts d'emprunts	44.935,00	-31.535,00	13.400,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.229.400,00	-34.300,00	2.195.100,00
735/650010/01	Intérêts d'emprunts	394.304,00	-218.704,00	175.600,00
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.493.200,00	-20.200,00	1.473.000,00
741/650010/01	Intérêts d'emprunts	283.485,00	-59.385,00	224.100,00
	Enseignement supérieur - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont			
741/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.600,00	-400,00	5.200,00
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/430030/01	Remboursements d'emprunts	121.500,00	500,00	122.000,00
752/650010/01	Intérêts d'emprunts	18.700,00	-3.600,00	15.100,00
	Enseignement pour handicapés - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot			
752/430030/01	Remboursements d'emprunts	50.300,00	400,00	50.700,00
752/650010/01	Intérêts d'emprunts	8.625,00	-1.425,00	7.200,00
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/430030/01	Remboursements d'emprunts	278.900,00	-5.300,00	273.600,00
760/650010/01	Intérêts d'emprunts	67.700,00	-36.300,00	31.400,00
	Culture, loisirs et fêtes - Culture et loisirs			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
762/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.000,00	-7.000,00	
	Culture, loisirs et fêtes - Hangar quai Kurth			
762/650010/01	Intérêts d'emprunts	38.850,00	-38.850,00	
	Culture, loisirs et fêtes - O.M. de Seraing			
762/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.100,00	-3.100,00	
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.204.200,00	6.000,00	1.210.200,00
767/650010/01	Intérêts d'emprunts	173.500,00	-35.800,00	137.700,00
	Sports - Province Naimette Arena			
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	110.100,00	1.100,00	111.200,00
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	32.700,00	-17.200,00	15.500,00
	Sports - Province Raquettes Arena			
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	42.800,00	1.100,00	43.900,00
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	21.000,00	-6.800,00	14.200,00
	Sports - Province Ballons Arena			
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.300,00	-3.300,00	
	Arts - Service des musées et expositions			
771/430030/01	Remboursements d'emprunts	271.300,00	-12.300,00	259.000,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Arts - Château de Jehay			
771/430030/01	Remboursements d'emprunts	392.500,00	12.000,00	404.500,00
771/650010/01	Intérêts d'emprunts	199.000,00	-80.100,00	118.900,00
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/430030/01	Remboursements d'emprunts	315.200,00	1.000,00	316.200,00
840/650010/01	Intérêts d'emprunts	17.500,00	-3.300,00	14.200,00
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.400,00	-1.900,00	1.500,00
	Logement et aménagement du territoire - Habitations sociales et politique du logement			
922/430039/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	190.600,00	-9.500,00	181.100,00
	<u>Total D.O. Dettes</u>	<u>14.762.998,00</u>	<u>-1.902.498,00</u>	<u>12.860.500,00</u>
	TOTAL GENERAL	445.761.467,28	5.091.350,18	450.852.817,46

Modification budgétaire (Niveau 3) : Total

BUDGET ORDINAIRE

I. Total des Recettes ordinaires

DESIGNATION	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	PRELEVEMENT EX. PROPRE	TOTAL EX. PROPRE	EXERCICE ANTERIEUR	PRELEVEMENT	TOTAL GENERAL
BUDGET INITIAL	16.643.300,00	504.773.679,00	8.281.520,00		529.698.499,00	65.718,93	26.370.000,00	556.134.217,93
1ère série de modification budgétaire	57.481,00	1.025.024,33		8.829.940,00	9.912.445,33		1.526.850,00	11.439.295,33
2ème série de modification budgétaire	153.420,00	1.193.135,00	4.300,00	108.477.060,00	109.827.915,00	28.810.859,55	-16.581.000,00	122.057.774,55
3ème série de modification budgétaire	663.265,00	14.909.789,00	3.877.019,00	-7.307.000,00	12.143.073,00	6.000.000,00	-11.315.850,00	6.827.223,00
TOTAUX	17.517.466,00	521.901.627,33	12.162.839,00	110.000.000,00	661.581.932,33	34.876.578,48		696.458.510,81

II. Total des Dépenses ordinaires

DESIGNATION	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	PROVISION EX. PROPRE	TOTAL EX. PROPRE	EXERCICE ANTERIEUR	PRELEVEMENT	TOTAL GENERAL
BUDGET INITIAL	393.444.681,00	54.041.524,00	61.193.276,00	20.901.705,00		529.581.186,00	800.000,00	25.720.000,00	556.101.186,00
1ère série de modification budgétaire	4.120.893,80	1.462,50	5.786.233,77	3.797,00		9.912.387,07	215.810,00	1.311.092,00	11.439.289,07
2ème série de modification budgétaire	132.725,00	-553.641,77	1.736.745,32	-1.488.804,00	110.000.000,00	109.827.024,55	150.000,00	12.080.000,00	122.057.024,55
3ème série de modification budgétaire	-3.538.210,00	-2.336.576,00	-1.873.365,82	-1.902.498,00		-9.650.649,82	1.734.909,82	14.742.000,00	6.826.260,00
TOTAUX	394.160.089,80	51.152.768,73	66.842.889,27	17.514.200,00	110.000.000,00	639.669.947,80	2.900.719,82	53.853.092,00	696.423.759,62

Résultat budgétaire ordinaire : 34.751,19

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T82 R.E. Dettes</u>			
	Administration générale - Administration générale			
104/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	249.561,03	-249.561,03	
104/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	264.802,99	-264.802,99	
104/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	49.173,80	-49.173,80	
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	72.162,27	-72.162,27	
	Patrimoine privé - Administration générale			
124/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	87.680,93	-87.680,93	
	Patrimoine privé - Quartier Saint-Laurent			
124/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	2.028.955,30	-2.028.955,30	
124/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	2.856.083,50	-2.856.083,50	
	Patrimoine privé - Hangar quai Kurth			
124/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	523.925,09	-523.925,09	
124/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	350.000,00	-350.000,00	
124/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	1.035.561,10	-1.035.561,10	
	Patrimoine privé - Val Benoît			
124/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	182.618,11	-182.618,11	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
124/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	69.650,43	-69.650,43	
	Patrimoine privé - Caserne de Saive			
124/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	59.671,78	-59.671,78	
124/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	66.666,29	-66.666,29	
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			
138/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	764.411,17	-764.411,17	
138/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	400.000,00	-400.000,00	
	Voies navigables - Hydraulique - Cours d'eau non navigables			
484/170114/01/2020	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	267.436,07	-267.436,07	
484/170114/01/2022	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	355.903,36	-355.903,36	
484/170114/01/2023	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	117.280,25	-117.280,25	
	Tourisme - Tourisme			
560/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	195.268,85	-195.268,85	
560/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	41.902,61	-41.902,61	
560/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	660.781,71	-660.781,71	
	Agriculture - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée			
621/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	315.921,88	-315.921,88	
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
700/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	36.018,64	-36.018,64	
700/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	126.773,64	-126.773,64	
	Enseignement : Affaires générales - Promotion de la santé à l'école			
706/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	988.000,00	-988.000,00	
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	19.212,77	-19.212,77	
708/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	31.393,69	-31.393,69	
708/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	228.097,30	-228.097,30	
708/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	573.680,46	-573.680,46	
708/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	603.967,53	-603.967,53	
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	394.851,70	-394.851,70	
732/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	388.810,08	-388.810,08	
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	138.283,97	-138.283,97	
735/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	184.234,16	-184.234,16	
735/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	48.074,79	-48.074,79	
735/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	236.914,91	-236.914,91	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
735/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	432.959,89	-432.959,89	
735/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	4.619.498,54	-4.619.498,54	
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/170110/01/2015	Emprunts pour travaux	20.364,20	-20.364,20	
741/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	18.979,78	-18.979,78	
741/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	200.449,10	-200.449,10	
741/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	86.853,28	-86.853,28	
741/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	105.838,10	-105.838,10	
741/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	326.363,93	-326.363,93	
741/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	561.419,91	-561.419,91	
	Enseignement supérieur - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont			
741/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	10.860,11	-10.860,11	
	Enseignement pour handicapés - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé			
752/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	63.645,78	-63.645,78	
	Enseignement pour handicapés - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot			
752/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	14.509,69	-14.509,69	
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	18.357,42	-18.357,42	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
760/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	219.474,29	-219.474,29	
760/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	647.021,66	-647.021,66	
	Culture, loisirs et fêtes - Culture et loisirs			
762/170140/01/2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	200.000,00	-200.000,00	
	Culture, loisirs et fêtes - Hangar quai Kurth			
762/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	1.000.000,00	-1.000.000,00	
762/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	109.772,17	-109.772,17	
	Culture, loisirs et fêtes - O.M. de Seraing			
762/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	87.886,99	-87.886,99	
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	90.861,06	-90.861,06	
767/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	23.290,28	-23.290,28	
767/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	204.191,09	-204.191,09	
767/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	243.884,21	-243.884,21	
	Sports - Province Naimette Arena			
764/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	400.893,74	-400.893,74	
	Sports - Province Raquettes Arena			
764/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	78.122,35	-78.122,35	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
764/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	36.123,95	-36.123,95	
	Sports - Province Ballons Arena			
764/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	92.788,51	-92.788,51	
	Arts - Château de Jehay			
771/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	69.343,89	-69.343,89	
771/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	336.603,98	-336.603,98	
771/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	70.699,33	-70.699,33	
771/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	897.371,20	-897.371,20	
	Interventions sociales et famille - Pôle Citoyens			
840/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	16.919,43	-16.919,43	
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	53.905,50	-53.905,50	
	<u>Total R.E. Dettes</u>	<u>26.372.985,52</u>	<u>-26.372.985,52</u>	
	TOTAL GENERAL	26.372.985,52	-26.372.985,52	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T80 R.E. Transferts</u>			
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	900.000,00	-475.000,00	425.000,00
	Enseignement supérieur - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont			
741/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	4.000,00	-4.000,00	
	Culture, loisirs et fêtes - B3			
767/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1.000.486,00	1.000.486,00
	Interventions sociales et famille - Aide et action sociales			
801/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires		1.000,00	1.000,00
	<u>Total R.E. Transferts</u>	<u>904.000,00</u>	<u>522.486,00</u>	<u>1.426.486,00</u>
	<u>T88 Prélèvements</u>			
	Prélèvements - Prélèvements			
060/781000/01	Transfert du budget ordinaire	39.111.092,00	-776.000,00	38.335.092,00
	<u>Total Prélèvements</u>	<u>39.111.092,00</u>	<u>-776.000,00</u>	<u>38.335.092,00</u>
	TOTAL GENERAL	40.015.092,00	-253.514,00	39.761.578,00

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/096990/01/2024	<u>T96 Mali exercices antérieurs BE</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire	26.372.985,52	-26.372.985,52	
	<u>Total Mali exercices antérieurs BE</u>	<u>26.372.985,52</u>	<u>-26.372.985,52</u>	
	TOTAL GENERAL	26.372.985,52	-26.372.985,52	

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>T90 D.E. Transferts</u>			
	Général - Recettes et dépenses générales			
000/642191/01	Remboursements de subsides	12.000,00	9.000,00	21.000,00
	Administration générale - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes			
104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours	1.898.000,00	-879.000,00	1.019.000,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Fonds Saint-Servais			
124/262400/01	Subsides d'investissements alloués		40.000,00	40.000,00
	Communications routières - Voirie			
421/262400/962436	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage, motor-homes et les bornes de recharge	300.000,00	-120.000,00	180.000,00
	Arts - Édifices classés			
773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	110.500,00	60.000,00	170.500,00
	Cultes et laïcité - Cultes			
790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	42.500,00	-20.000,00	22.500,00
790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	42.500,00	17.500,00	60.000,00
	Hygiène et salubrité publique - Traitement des eaux usées			
877/262400/962430	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	320.000,00	-114.890,00	205.110,00
	<u>Total D.E. Transferts</u>	<u>2.725.500,00</u>	<u>-1.007.390,00</u>	<u>1.718.110,00</u>
	<u>T91 D.E. Investissements</u>			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	90.000,00	40.000,00	130.000,00
	Administration générale - Administration générale			
104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	1.410.000,00	100.000,00	1.510.000,00
104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	997.085,00	38.710,00	1.035.795,00
104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	210.000,00	-25.000,00	185.000,00
104/270105/01	Travaux d'intérêt général	2.972.000,00	-200.000,00	2.772.000,00
104/270108/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements provinciaux	185.000,00	-135.000,00	50.000,00
	Administration générale - Maison de la Formation			
106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.570.000,00	-1.390.000,00	180.000,00
	Patrimoine privé - Bâtiment Charlemagne			
124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	115.000,00	-100.000,00	15.000,00
	Services généraux - Complexe des Hauts-Sarts			
138/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	200.000,00	-200.000,00	
	Services généraux - Service informatique central			
139/231000/01	Matériel informatique - acquisition	700.001,00	-100.000,00	600.001,00
	Tourisme - Tourisme			
560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	813.500,00	37.992,00	851.492,00

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	Agriculture - Site d'Argenteau			
621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00	20.000,00	120.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Enseignement - Affaires générales			
700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	900.000,00	-475.000,00	425.000,00
700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	100.000,00	-80.000,00	20.000,00
	Enseignement : Affaires générales - Internats			
708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.361.000,00	-90.000,00	1.271.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement agricole et horticole			
732/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	314.000,00	41.000,00	355.000,00
	Enseignement secondaire - Enseignement secondaire			
735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.808.000,00	-228.000,00	6.580.000,00
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.616.000,00	-125.000,00	1.491.000,00
	Enseignement supérieur - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont			
741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	56.000,00	-50.000,00	6.000,00
	Complexes de délassement - Domaine provincial de Wégimont			
760/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	623.000,00	-435.000,00	188.000,00
	Culture, loisirs et fêtes - Bâtiment Chiroux			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	735.000,00	-335.000,00	400.000,00
	Sports - Service des sports			
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	60.000,00	10.000,00	70.000,00
	Sports - Province Naimette Arena			
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	320.000,00	-300.000,00	20.000,00
	Sports - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs			
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	275.000,00	-25.000,00	250.000,00
	Arts - Château de Jehay			
771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.814.725,00	-735.235,00	4.079.490,00
	Soins de santé - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité			
870/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00	-10.000,00	
	Soins de santé - Pôle Promotion et Animations			
871/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		35.000,00	35.000,00
	Total D.E. Investissements	27.355.311,00	-4.715.533,00	22.639.778,00
	T92 D.E Dettes			
	Autorités provinciales - Autorités provinciales			
101/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		35.602,32	35.602,32
	Administration générale - Administration générale			

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Administration générale - Administration centrale provinciale		54.719,98	54.719,98
104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Administration générale - Maison de la Formation		149.607,09	149.607,09
106/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Services généraux - Imprimerie centrale		806.655,18	806.655,18
134/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Voies navigables - Hydraulique - Cours d'eau non navigables		175.000,00	175.000,00
484/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Industrie et énergie - Industrie et énergie		139.780,46	139.780,46
530/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Tourisme - Tourisme		562.500,00	562.500,00
560/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Agriculture - Direction des services agricoles		375.000,00	375.000,00
621/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Enseignement : Affaires générales - Enseignement supérieur non universitaire		72.500,00	72.500,00
700/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province Enseignement secondaire - Enseignement secondaire		87.095,40	87.095,40

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
735/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		1.117.273,27	1.117.273,27
	Enseignement supérieur - Enseignement supérieur non universitaire			
741/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		658.099,86	658.099,86
	Sports - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs			
764/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		62.500,00	62.500,00
	Arts - Château de Jehay			
771/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		121.950,68	121.950,68
	Arts - Édifices classés			
773/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		22.609,19	22.609,19
	Cultes et laïcité - Cultes			
790/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		34.809,24	34.809,24
	Interventions sociales et famille - Aide et action sociales			
801/280400/01	Participations, actions et parts - Acquisition		200,00	200,00
	Hygiène et salubrité publique - Traitement des eaux usées			
877/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		171.560,47	171.560,47
	Logement et aménagement du territoire - Habitations sociales et politique du logement			
922/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province		821.126,90	821.126,90
	<u>Total D.E Dettes</u>		<u>5.468.590,04</u>	<u>5.468.590,04</u>

Modification budgétaire (Niveau 3) : Détail

BUDGET EXTRAORDINAIRE : DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	TOTAL GENERAL	30.080.811,00	-254.332,96	29.826.478,04

Modification budgétaire (Niveau 3) : Total

BUDGET EXTRAORDINAIRE

I. Total des Recettes extraordinaires

DESIGNATION	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOTAL EX. PROPRE	EXERCICE ANTERIEUR	PRELEVEMENT	TOTAL GENERAL
BUDGET INITIAL	1.803.177,00	39.050,00	14.520.000,00	16.362.227,00	61.537.675,52	25.720.000,00	103.619.902,52
1ère série de modification budgétaire	226.000,00		217.409,00	443.409,00		1.311.092,00	1.754.501,00
2ème série de modification budgétaire	21.675,55		-14.737.000,00	-14.715.324,45	-33.405.875,92	12.080.000,00	-36.041.200,37
3ème série de modification budgétaire	522.486,00			522.486,00	-26.372.985,52	-776.000,00	-26.626.499,52
TOTAUX	2.573.338,55	39.050,00	409,00	2.612.797,55	1.758.814,08	38.335.092,00	42.706.703,63

II. Total des Dépenses extraordinaires

DESIGNATION	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOTAL EX. PROPRE	EXERCICE ANTERIEUR	PRELEVEMENT	TOTAL GENERAL
BUDGET INITIAL	3.484.501,00	38.565.725,00		42.050.226,00	61.558.772,52		103.608.998,52
1ère série de modification budgétaire	165.500,00	1.589.001,00		1.754.501,00			1.754.501,00
2ème série de modification budgétaire	796.000,00	-1.676.915,00		-880.915,00	-35.160.787,00		-36.041.702,00
3ème série de modification budgétaire	-1.007.390,00	-4.715.533,00	5.468.590,04	-254.332,96	-26.372.985,52		-26.627.318,48
TOTAUX	3.438.611,00	33.762.278,00	5.468.590,04	42.669.479,04	25.000,00		42.694.479,04

Résultat budgétaire extraordinaire : 12.224,59

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 6 novembre 2025 (document 25-26/001).

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Par le Conseil,



Le Président,

Jean-Claude JADOT.



Conseil provincial

Place Saint-Lambert, 18 a
B 4000 Liège

Tél. : 04 279 32 00



**Province
de Liège**

BUDGET PROVINCIAL 2025

3ème MB 2025

Programme des travaux et investissements extraordinaires

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
000/99000/662002	<u>ANNEES ANTERIEURES</u> Dépenses afférentes aux années antérieures		25.000,00	0,00
	TOTAL		25.000,00	0,00
000/99000/642190	<u>NON VALEURS</u> Non valeurs		25.000,00	0,00
	TOTAL		25.000,00	0,00
	<u>DEPENSES GENERALES</u>			
000/99000/642191	Remboursements de subventions BE		21.000,00	0,00
000/99000/662100	Dépenses imprévues		5.000,00	0,00
000/99000/900010	Crédit pour insuffisances de crédits pour révisions de prix		50.000,00	0,00
	TOTAL		76.000,00	0,00
050/99050/230000	<u>ASSURANCES</u> Acquisition d'autres machines et matériel (761030)		30.000,00	30.000,00
050/99050/221010	Réparations de sinistres immobiliers indemnisés (761030)		70.000,00	70.000,00
	TOTAL		100.000,00	100.000,00
101/10000/221010	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u> <u>Autorités Provinciales</u> Conformité incendie	S E	20.000,00	0,00
101/10000/221010	Remplacement châssis (rue du Commerce 21 Seraing)		110.000,00	0,00
	TOTAL		130.000,00	0,00
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u> <u>Administration Générale</u>			
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>			
104/11000/230000	Pot commun		690.000,00	0,00
104/11000/230000	Remplacement du condenseur à air sur la machine de refroidissement du local		20.000,00	0,00
104/11000/230000	Fourniture, placement, raccordement d'un by-pass et d'un UPS		40.000,00	0,00
104/11000/230000	Placement de stores antisolaires		300.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition bornes électriques provinciales		50.000,00	0,00
104/11000/230000	Mobilité douce		50.000,00	0,00
104/11000/230000	Ecran d'information et salle de réunion Saint-Laurent		65.000,00	0,00
104/11000/230000	Pose signalétique Saint-Laurent		90.000,00	0,00
104/11000/230000	Mise en place d'une signalétique intérieure et extérieure PSE Saint-Laurent		14.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition et pose d'enseignes Hangar Kurth		26.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition de structures grill pour la salle d'exposition Hangar Kurth		65.000,00	0,00
104/11000/230000	Clôtures et barrières sécurisation sites (Grâce-Hollogne) régie, biblio et santé)		100.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>			
104/11000/240000	Pot commun		300.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition de comptactus pour tableaux (Culture)		170.000,00	0,00
104/11000/240000	Sièges de bureau Saint-Laurent		0,00	0,00
104/11000/240000	Bureau, salle de réunion et cafétaria Saint-Laurent		135.000,00	0,00
104/11000/240000	Mobilier pour la salle d'accueil et de consultation - Open Ado - Saint-Laurent		45.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition de mobilier PRR 2022 (151420) Hangar Kurth		540.000,00	116.000,00
104/11000/240000	Acquisition de mobilier Gîte Vieuxville		80.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition de mobilier Salle du Conseil provincial		75.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>			
104/11000/241000	Pot commun		1.035.795,00	0,00
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>			
104/11000/244300	Pot commun		150.000,00	0,00
104/11000/244300	Appareils électroménagers Saint-Laurent		35.000,00	0,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
25.000,00	<u>ANNEES ANTERIEURES</u> Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
25.000,00	TOTAL	25.000,00	
25.000,00	<u>NON VALEURS</u> Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
25.000,00	TOTAL	25.000,00	
21.000,00	<u>DEPENSES GENERALES</u> Prélèvement sur le B. O.	21.000,00	060/99060/781000
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
76.000,00	TOTAL	76.000,00	
0,00	<u>ASSURANCES</u>	0,00	
0,00		0,00	
0,00	TOTAL	0,00	
20.000,00	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u> <u>Autorités Provinciales</u> Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
130.000,00	TOTAL	130.000,00	
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u> <u>Administration Générale</u>		
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>		
690.000,00	Prélèvement sur le B. O.	690.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
65.000,00	Prélèvement sur le B. O.	65.000,00	060/99060/781000
90.000,00	Prélèvement sur le B. O.	90.000,00	060/99060/781000
14.000,00	Prélèvement sur le B. O.	14.000,00	060/99060/781000
26.000,00	Prélèvement sur le B. O.	26.000,00	060/99060/781000
65.000,00	Prélèvement sur le B. O.	65.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>		
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
170.000,00	Prélèvement sur le B. O.	170.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
135.000,00	Prélèvement sur le B. O.	135.000,00	060/99060/781000
45.000,00	Prélèvement sur le B. O.	45.000,00	060/99060/781000
424.000,00	Prélèvement sur le B. O.	424.000,00	060/99060/781000
80.000,00	Prélèvement sur le B. O.	80.000,00	060/99060/781000
75.000,00	Prélèvement sur le B. O.	75.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>		
1.035.795,00	Prélèvement sur le B. O.	1.035.795,00	060/99060/781000
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
35.000,00	Prélèvement sur le B. O.	35.000,00	060/99060/781000

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	TRAVAUX D'INTERET GENERAL			
104/11000/270105	Travaux d'intérêt général - Pot commun		500.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des ascenseurs	S	642.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des cabines haute tension	S	200.000,00	0,00
104/11000/270105	Renforcement du contrôle d'accès et sécurisation des bâtiments provinciaux non	S	50.000,00	0,00
104/11000/270105	Travaux de sécurité dans les établissements provinciaux	S	100.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des installations électriques - marché stock	S	350.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des installations de détection incendie déclarées non-	S	250.000,00	0,00
104/11000/270105	Travaux de sécurité des éléments de façades		500.000,00	0,00
104/11000/270105	Placement de vannes thermostatiques	E	0,00	0,00
104/11000/270105	Travaux d'entretien urgents aux toitures		50.000,00	0,00
104/11000/270105	Traitement de l'eau de chauffage et adaptation des installations suivant les résultats des analyses		0,00	0,00
104/11000/270105	Câblages informatiques et téléphoniques marché stock		60.000,00	0,00
104/11000/270105	Raccordement bornes électriques		40.000,00	0,00
104/11000/270105	Remplacement de vitrage - marché stock		30.000,00	0,00
104/11000/270108	Marché de peinture et revêtement de sol dans les ets non scolaires		50.000,00	0,00
	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les communes			
104/11040/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces		1.019.000,00	0,00
	Hall de stockage de sel			
104/11040/221010	Entretien et renforcement du bardage		0,00	0,00
104/11040/221010	Egouttage		160.000,00	0,00
104/11040/221010	Sablage et peinture des pannes Z		0,00	0,00
104/11040/221010	Traitement anti-rouille du pont-bascule		15.000,00	0,00
104/11040/221010	Remplacement des parois de soutènement		250.000,00	0,00
104/11040/221010	Avenant et révision de prix auvent		100.000,00	0,00
	Maison du Canton de Hannut			
104/81020/221010	Travaux d'entretien	S	20.000,00	0,00
	Maison de la Formation			
106/11400/221010	Aménagement des dessous de portes		30.000,00	0,00
106/11400/221010	Installation d'un système de ventilation de l'accueil		0,00	0,00
106/11400/221010	Remplacement des mécanismes d'ouverture des châssis de fenêtres (200		0,00	0,00
106/11400/221010	Adaptation de portes d'entrée aux bâtiments du site et remise en ordre des		150.000,00	0,00
106/11400/221010	Dalle de la tour Grimp Amay		0,00	0,00
106/11400/221010	Création d'une dalle Amay		0,00	0,00
106/11400/230000	Acquisition autres machines et matériel		390.000,00	0,00
	TOTAL		9.031.795,00	116.000,00
	PATRIMOINE PRIVE			
	Bureaux Opéra			
124/11020/221010	Travaux d'entretien		50.000,00	0,00
	Bâtiment Charlemagne			
124/B001-02-01/221010	Remplacement des machineries d'ascenseurs	S	0,00	0,00
124/B001-02-01/221010	Remplacement des clapets anti-retour et étanchéisation du bac tampon		0,00	0,00
124/B001-02-01/221010	Rénovation de la ventilation	E	0,00	0,00
124/B001-02-01/221010	Travaux d'entretien		15.000,00	0,00
	Espace Saint Jean (Sauvenière)			
124/B001-04-01/221010	Réparation et mise en conformité de l'ascenseur		15.000,00	0,00
124/B001-04-01/221010	Rénovation de l'escalier		50.000,00	
124/B001-04-01/221010	Rénovation des locaux		300.000,00	
124/B001-04-01/221010	Remplacement des châssis		320.000,00	
124/B001-04-01/221010	Réparation des betons et rénovations des toitures		365.000,00	
	Bâtiment Fond Saint-Servais			
124/B001-05-01/221010	Remplacement de la porte du porche		50.000,00	0,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>TRAVAUX D'INTERET GENERAL</u>		
500.000,00	Prélèvement sur le B. O.	500.000,00	060/99060/781000
642.000,00	Prélèvement sur le B. O.	642.000,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
350.000,00	Prélèvement sur le B. O.	350.000,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
500.000,00	Prélèvement sur le B. O.	500.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
30.000,00	Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Département des relations avec les Territoires, les Villes et les communes</u>		
1.019.000,00	Prélèvement sur le B. O.	1.019.000,00	060/99060/781000
	<u>Hall de stockage de sel</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
160.000,00	Prélèvement sur le B. O.	160.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
<u>250.000,00</u>	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
	<u>Maison du Canton de Hannut</u>		
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
	<u>Maison de la Formation</u>		
30.000,00	Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
390.000,00	Prélèvement sur le B. O.	390.000,00	060/99060/781000
8.915.795,00	TOTAL	8.915.795,00	
	<u>PATRIMOINE PRIVE</u>		
	<u>Bureaux Opéra</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Bâtiment Charlemagne</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
	<u>Espace Saint Jean (Sauvenière)</u>		
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
<u>320.000,00</u>	Prélèvement sur le B. O.	320.000,00	060/99060/781000
365.000,00	Prélèvement sur le B. O.	365.000,00	060/99060/781000
	<u>Bâtiment Fond Saint-Servais</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
124/B001-05-01/221010	Remplacement des chaudières - bâtiment arrière n°12 et conciergerie	E	0,00	0,00
<u>124/B001-05-01/221010</u>	<u>Remplacement des menuiseries extérieures de la façade à rue</u>		<u>72.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>124/B001-05-01/262400</u>	<u>Reconstruction d'un mur mitoyen (14-16)</u>		<u>40.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Quartier Saint-Laurent</u>			
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Démolition de la cheminée</u>	<u>S</u>	<u>160.000,00</u>	<u>0,00</u>
124/B002-15-00/221010	Réparation des corniches et des barbacanes		0,00	0,00
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Remplacement des châssis simple vitrage du rez-de-chaussée - 1ère tranche</u>	<u>E</u>	<u>250.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Rénovation de la salle d'honneur, de l'escalier d'honneur et des couloirs principaux</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Rénovation et isolation de la façade et remplacement des châssis - PSE</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Installation de 3 ascenseurs</u>		<u>485.000,00</u>	<u>0,00</u>
124/B002-15-00/221010	Rénovation de la toiture PSE		300.000,00	0,00
<u>124/B002-15-00/221010</u>	<u>Réalisation de peintures et rénovation des sols des couloirs</u>		<u>150.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Parking Solvay</u>			
<u>124/B005-01-01/221010</u>	<u>Entretien</u>		<u>10.000,00</u>	<u>0,00</u>
124/B005-01-01/221010	Raccordement au réseau électrique Resa		30.000,00	0,00
	TOTAL		2.662.000,00	0,00
	<u>SERVICES GENERAUX</u>			
	<u>Service des bâtiments - Regie</u>			
<u>137/11820/221010</u>	<u>Sécurisation du domaine provincial de Grâce-Hollogne, Bibliothèque</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>137/11820/221010</u>	<u>Renforcement du contrôle des accès</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>137/11820/221010</u>	<u>Mise en conformité ATEX des ateliers de menuiserie</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Complexe Hauts-Sarts - Blanchisserie</u>			
<u>138/12220/221010</u>	<u>Réfection des voiries</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Service informatique</u>			
<u>139/12601/231000</u>	<u>Matériel informatique - Acquisition</u>		<u>600.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>139/10000/231000</u>	<u>Acquisition de micro et mécanisme de vote pour les conseillers provinciaux</u>		<u>1,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL		600.001,00	0,00
	<u>ETRANGER ET CALAMITES</u>			
	<u>Calamités</u>			
<u>141/99141/262400/01</u>	<u>Calamités</u>		<u>1,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL		1,00	0,00
	<u>SERVICE TECHNIQUE</u>			
	<u>VOIRIE PROVINCIALE</u>			
<u>421/99421/262400/962436</u>	<u>Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage et les bornes de</u>		<u>180.000,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL		180.000,00	0,00
	<u>VOIES NAVIGABLES</u>			
<u>484/99484/226010</u>	<u>Travaux d'urgence, d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème</u>		<u>460.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>FRANKENBACH obstacle 1332 (subside - LIFE VA - 151500)</u>		<u>40.000,00</u>	<u>30.000,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>POURCEAUPRE obstacle 132-133(subside - LIFE VA - 151500)</u>		<u>80.000,00</u>	<u>30.000,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>Travaux d'aménagement et de petite réparation (non subsidiés)</u>		<u>100.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>HOLLERSBACH-LIFE obstacle 1269-1271 (subside - LIFE VA - 151500)</u>		<u>100.000,00</u>	<u>30.000,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>LEMBREE2-LIFE obstacles non répertoriés (subside - LIFE VA - 151500)</u>		<u>140.000,00</u>	<u>30.000,00</u>
<u>484/99484/226010</u>	<u>Fond de Harzé (subside 100% - RW Prog 319 - 151230)</u>		<u>300.000,00</u>	<u>300.000,00</u>
	TOTAL		1.220.000,00	420.000,00
	<u>Economie</u>			
<u>550/99550/280420</u>	<u>Vente de la part dans l'Intercommunale Ecetia</u>		<u>0,00</u>	<u>409,00</u>
	TOTAL		0,00	409,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
72.000,00	Prélèvement sur le B. O.	72.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
160.000,00	<u>Quartier Saint-Laurent</u> Prélèvement sur le B. O.	160.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
485.000,00	Prélèvement sur le B. O.	485.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781000
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
2.662.000,00	TOTAL	2.662.000,00	
0,00	<u>SERVICES GENERAUX</u> <u>Service des bâtiments - Regie</u> Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	<u>Complexe Hauts-Sarts - Blanchisserie</u> Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
600.000,00	<u>Service informatique</u> Prélèvement sur le B. O.	600.000,00	060/99060/781000
1,00	Prélèvement sur le B. O.	1,00	060/99060/781000
600.001,00	TOTAL	600.001,00	
1,00	<u>ETRANGER ET CALAMITES</u> <u>Calamités</u> Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
1,00	TOTAL	1,00	
180.000,00	<u>SERVICE TECHNIQUE</u> <u>VOIRIE PROVINCIALE</u> Prélèvement sur le B. O.	180.000,00	060/99060/781000
180.000,00	TOTAL	180.000,00	0,00
460.000,00	<u>VOIES NAVIGABLES</u> Prélèvement sur le BO	460.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le BO	100.000,00	060/99060/781000
70.000,00	Prélèvement sur le BO	70.000,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le BO	110.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le BO	0,00	060/99060/781000
800.000,00	TOTAL	800.000,00	
0,00	<u>Economie</u> =	=	=
0,00	TOTAL	0,00	

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>TOURISME</u>			
	<u>Blegny-Mine</u>			
560/56700/221010	Avenant pour le remplacement des rails de guidonnage		44.992,00	0,00
	<u>Ferme de la Bouverie</u>			
560/56800/221010	Travaux de sécurité incendie	S	0,00	0,00
560/56800/221010	Rénovation porte cochère entrée		0,00	0,00
	<u>Logne</u>			
560/56800/221010	Rénovation de gardes-corps (Ruines château)	S	0,00	0,00
560/56800/221010	Rénovation des 21 portes des chambres (Gîte)		0,00	0,00
560/56800/221010	Installation de panneau solaires (Gîte)	E	0,00	0,00
560/56800/221010	Aménagement du gîte 2ème étage		0,00	0,00
	<u>Gîte de Vieuxville</u>			
560/56800/221010	Installation d'une cabine HT		150.000,00	0,00
560/56800/262400/01	Subside d'investissement (Aménagement du gîte 2ème étage)		650.000,00	0,00
	<u>Fédération du Tourisme</u>			
560/56900/262400/962460	Subsides pour équipement touristique (764000)		500.000,00	21.675,55
560/56900/221010	Trail Center - Subside RW 202.177 (151210) & 150.000 FTPL (764000)		531.500,00	352.177,00
	<u>Botrange</u>			
560/58000/221010	Rénovation et agrandissement des sanitaires de la cafétéria		125.000,00	0,00
	TOTAL		2.001.492,00	373.852,55
	<u>AGRICULTURE</u>			
621/99621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la		55.000,00	0,00
	<u>Station d'analyses agricoles</u>			
621/63100/221010	Travaux divers de mise en conformité	S	120.000,00	0,00
	<u>Jean Stassart</u>			
621/B041-01-01/221010	Construction d'un carport garage		0,00	0,00
621/B041-01-01/221010	Panneaux photovoltaïques	E	0,00	0,00
621/B041-01-01/221010	Réalisation d'une nouvelle cabine HT		100.000,00	0,00
621/B041-01-01/221010	Démolition des anciens ateliers		150.000,00	0,00
	<u>Site d'Argenteau</u>			
621/63300/221010	Aménagement "laboratoire" et bureau Rénovation toiture		120.000,00	0,00
	TOTAL		545.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT</u>			
	<u>Enseignement - Affaires Générales</u>			
700/99700/221010	Câblage informatique et câblage des systèmes Wifi		520.000,00	0,00
700/99700/221010	Travaux d'entretien - Internats		100.000,00	0,00
	<u>Acquisition de mobilier scolaire</u>			
700/99700/240000	Lits simples internat Verviers 5ème étage (DGIDD)		120.000,00	0,00
700/99700/240000	Equipement pédagogique (projets subsidiés) - 151420		18.000,00	0,00
700/99700/244200			425.000,00	425.000,00
700/99700/270102	Marchés de peintures et revêtements de sol Ets scolaires, y compris conciergeries		200.000,00	0,00
700/99700/270103	Sécurisation des abords des écoles	S	20.000,00	0,00
	<u>Bâtiment Kots Jemeppe</u>			
700/B009-08-01/221010	Réalisation d'un bardage métallique et d'une toiture pour l'escalier extérieur		140.000,00	0,00
	<u>Direction Générale et Inspection</u>			
701/20100/244200	Equipement didactique enseignement		1.597.500,00	0,00
	<u>INTERNATS</u>			
	<u>INTERNAT HERSTAL</u>			

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>TOURISME</u>		
	<u>Blegny-Mine</u>		
44.992,00	Prélèvement sur le B. O.	44.992,00	060/99060/781000
	<u>Ferme de la Bouverie</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
	<u>Logne</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
	<u>Gîte de Vieuxville</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
650.000,00	Prélèvement sur le B. O.	650.000,00	060/99060/781000
	<u>Fédération du Tourisme</u>		
478.324,45	Prélèvement sur le BO	478.324,45	060/99060/781000
179.323,00	Prélèvement sur le BO (subside reçu en partie pas FTPL)	179.323,00	060/99060/781000
	<u>Botrange</u>		
125.000,00	Prélèvement sur le B. O.	125.000,00	060/99060/781000
1.627.639,45	TOTAL	1.627.639,45	
	<u>AGRICULTURE</u>		
55.000,00	Prélèvement sur le B. O.	55.000,00	060/99060/781000
	<u>Station d'analyses agricoles</u>		
120.000,00	Prélèvement sur le B. O.	120.000,00	060/99060/781000
	<u>Jean Stassart</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
	<u>Site d'Argenteau</u>		
120.000,00	Prélèvement sur le B. O.	120.000,00	060/99060/781000
545.000,00	TOTAL	545.000,00	
	<u>ENSEIGNEMENT</u>		
	<u>Enseignement - Affaires Générales</u>		
520.000,00	Prélèvement sur le B. O.	520.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
120.000,00	Prélèvement sur le B. O.	120.000,00	060/99060/781000
18.000,00	Prélèvement sur le B. O.	18.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781001
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
	<u>Bâtiment Kots Jemeppe</u>		
140.000,00	Prélèvement sur le B. O.	140.000,00	060/99060/781000
	<u>Direction Générale et Inspection</u>		
1.597.500,00	Prélèvement sur le B. O.	1.597.500,00	060/99060/781000
	<u>INTERNATS</u>		
	<u>INTERNAT HERSTAL</u>		

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
<u>708/23200/221010</u>	<u>Aile Fille - travaux d'assainissement et pose de portes RF</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23200/221010</u>	<u>Mise aux normes des garde-corps des balcons de l'aile garçons</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23200/221010</u>	<u>Travaux d'entretien</u>		<u>8.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23200/221010</u>	<u>Remplacement de la toile d'ombrage de la cour intérieure</u>		<u>12.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>INTERNAT JEMEPPE</u>			
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rehausse des garde-corps des cages d'escalier</u>	<u>S</u>	<u>80.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Remplacement des deux anciennes chaudières (151210)</u>	<u>E</u>	<u>100.000,00</u>	<u>8.000,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Travaux d'entretien</u>		<u>20.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rénovation des bétons des poutres du vide-ventilé sous les gymnases</u>		<u>50.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rénovation des douches aux 6e et 8e étages</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rénovation des sanitaires de l'étage 8</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rénovation de 12 chambrettes au 3ème étage</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23300/221010</u>	<u>Rénovation des sanitaires de l'étage 7</u>		<u>110.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>INTERNAT LA REID</u>			
708/23400/221010	Remplacement de chassis de fenêtre instables	S	65.000,00	0,00
<u>708/23400/221010</u>	<u>Rénovation des douches du rez de chaussée</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23400/221010</u>	<u>Remplacement du linot et adaptation des seuils des chambres du 1er étage</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
708/23400/221010	Remplacement du vitrage du réfectoire		0,00	0,00
	<u>INTERNAT VERVIERS</u>			
<u>708/23500/221010</u>	<u>Réalisation de mobilier sur mesure 2ème étage</u>		<u>145.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23500/221010</u>	<u>Rénovation des chambres du 4ème étage</u>		<u>521.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>INTERNAT SERAING</u>			
<u>708/23800/221010</u>	<u>Réparation des douches des 6ème et 8ème étages</u>		<u>50.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>708/23800/221010</u>	<u>Rénovation du bâtiment pour conciergerie</u>		<u>110.000,00</u>	<u>0,00</u>
	TOTAL		4.411.500,00	433.000,00
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
	Enseignement agricole et horticole			
<u>732/22100/221010</u>	<u>Remplacement du bardage du pignon</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Remplacement des châssis de fenêtre du bâtiment vestiaire-caféteria</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Création d'une alimentation en eau potable</u>		<u>95.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Remplacement des portes des ateliers</u>		<u>65.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Remplacement de chassis au 1er étage du bloc A</u>		<u>30.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Remplacement de la chaudière mazout</u>		<u>55.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>732/22100/221010</u>	<u>Construction d'un hangar révision prix et travaux complémentaires</u>		<u>110.000,00</u>	<u>0,00</u>
	Enseignement secondaire			
	<u>Lycée Technique Jean Boets</u>			
<u>735/24100/221010</u>	<u>Démolition de l'ancien commissariat</u>	<u>S</u>	<u>140.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Rénovation de l'installation de détection intrusion</u>	<u>S</u>	<u>35.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Réparation des bétons structuraux de l'extension</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Réparation de béton du sous-sol du bâtiment principal</u>	<u>S</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Panneaux photovoltaïques</u>	<u>E</u>	<u>100.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Bardage du mur mitoyen du commissariat - suite permis</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>735/24100/221010</u>	<u>Réparation bétons structuraux</u>		<u>80.000,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Athénée Guy Lang</u>			
<u>735/24400/221010</u>	<u>Entretien toitures: toitures lestées</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
735/24400/221010	Remplacement des verrières bâtiment 3	S	0,00	0,00
735/24400/221010	Remplacement de la canalisation gaz enterrée	S	0,00	0,00
735/24400/221010	Renouvellement du revêtement de sol du gymnase		0,00	0,00
<u>735/24400/221010</u>	<u>Aménagement accès toitures</u>		<u>18.000,00</u>	<u>0,00</u>

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
8.000,00	Prélèvement sur le B. O.	8.000,00	060/99060/781000
12.000,00	Prélèvement sur le B. O.	12.000,00	060/99060/781000
	<u>INTERNAT JEMEPPE</u>		
80.000,00	Prélèvement sur le B. O.	80.000,00	060/99060/781000
92.000,00	Prélèvement sur le B. O.	92.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
	<u>INTERNAT LA REID</u>		
65.000,00	Prélèvement sur le B. O.	65.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
	<u>INTERNAT VERVIERS</u>		
145.000,00	Prélèvement sur le B. O.	145.000,00	060/99060/781000
521.000,00	Prélèvement sur le B. O.	521.000,00	060/99060/781000
	<u>INTERNAT SERAING</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
3.978.500,00	TOTAL	3.978.500,00	
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
95.000,00	Prélèvement sur le B. O.	95.000,00	060/99060/781000
65.000,00	Prélèvement sur le B. O.	65.000,00	060/99060/781000
30.000,00	Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
55.000,00	Prélèvement sur le B. O.	55.000,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
	<u>Enseignement secondaire</u>		
	<u>Lycée Technique Jean Boets</u>		
140.000,00	Prélèvement sur le B. O.	140.000,00	060/99060/781000
35.000,00	Prélèvement sur le B. O.	35.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
80.000,00	Prélèvement sur le B. O.	80.000,00	060/99060/781000
	<u>Athénée Guy Lang</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
18.000,00	Prélèvement sur le B. O.	18.000,00	060/99060/781000

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>EP HERSTAL</u>			
735/24600/221010	Sprinklage dans la tour	S	0,00	0,00
735/24600/221010	Remplacement d'appareils d'éclairage vétustes et adaptation des faux-plafonds	E	120.000,00	10.000,00
735/24600/221010	Aménagement PMR Entrée et Sanitaires		0,00	0,00
735/24600/221010	Annexe Martin - Renforcement façade	S	0,00	0,00
735/24600/221010	Rénovation du local 348 en local polyvalent et rénovation du sol du local 245		130.000,00	0,00
	<u>IPES HERSTAL</u>			
735/24700/221010	Remplacement de la chaudière et de l'ECS	E	0,00	0,00
735/24700/221010	Remplacement du groupe de pulsion d'air chaud		0,00	0,00
735/24700/221010	Stabilisation d'un linteau et remplacement d'une fenêtre	E	43.000,00	0,00
	<u>EP HUY</u>			
735/24800/221010	Mise en conformité inst élect et incendie - 2ème tranche	S	0,00	0,00
735/24800/221010	Abords PRR		450.000,00	0,00
735/24800/221010	Remplacement du revêtement de sol du restaurant didactique		0,00	0,00
735/24800/221010	Remplacement du revêtement de sol sportif		0,00	0,00
735/24800/221010	Liaison nouveau bâtiment - bâtiment Meuse, démolition de l'escalier	S	0,00	0,00
735/24800/221010	Mise en conformité électrique - 1ère tranche		230.000,00	0,00
735/24800/221010	PRR - installation photovoltaïque		21.000,00	10.000,00
735/24800/221010	PRR - ascenseurs		200.000,00	100.000,00
735/24800/221010	Remplacement des portes extérieures		73.000,00	0,00
735/24800/221010	PRR - travaux complémentaires (avenant)		400.000,00	0,00
	<u>IPES SERAING (siège de Jemeppe)</u>			
735/25000/221010	Remplacement du grillage périphérique	S	50.000,00	0,00
735/25000/221010	Remplacement des châssis simple vitrage et verrières	E	0,00	0,00
735/25000/221010	Remplacement des luminaires dans les couloirs et cages d'escalier de l'aile Est	E	75.000,00	0,00
735/25000/221010	Rénovation de la cage d'escalier vers la cave		50.000,00	0,00
735/25000/221010	Rénovations de 3 blocs sanitaires étages		130.000,00	0,00
	<u>IPES SERAING (siège d'Ougrée)</u>			
735/25010/221010	Remplacement d'appareils d'éclairage (151210)	E	25.000,00	9.000,00
735/25010/221010	Rénovation des façades extérieures et réparation des lambris intérieurs		0,00	0,00
735/25010/221010	Remplacement des châssis des caves		0,00	0,00
735/25010/221010	Création d'un local rangement pour le hall sportif et aménagement de sanitaires		0,00	0,00
735/25010/221010	Rafranchissement de la cuisine diététique		40.000,00	0,00
735/25010/221010	Réalisation d'un local aides soignants		40.000,00	0,00
	<u>EP SERAING</u>			
735/25400/221010	Rénovation des installations électriques	S	150.000,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation de l'installation de détection intrusion	S	0,00	0,00
735/25400/221010	Remplacement des appareils d'éclairage du centre d'impression et de l'atelier	E	0,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation des canalisations de la cuisine		0,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation des sanitaires des gymnases		400.000,00	0,00
735/25400/221010	Démolition du hall de maçonnerie et création d'une aire de parking (PRR)		1.550.000,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation de la toiture en tuile - cour	E	400.000,00	0,00
735/25400/221010	Réalisation de stores		0,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation du système d'extraction des hottes de la cuisine		42.000,00	0,00
	<u>EP VERVIERS (rue aux Laines et Mangombroux)</u>			
735/25500/221010	Rénovation de l'installation électrique	S	0,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation du garde-corps extérieur devant B2	S	0,00	0,00
735/25500/221010	Remplacement et isolation de la toiture du bât.16	E	140.000,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation des sanitaires et décharges		280.000,00	0,00
735/25500/221010	Remplacement du plafond réfectoire secondaire B6		160.000,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation corniches B5		0,00	0,00
735/25500/221010	Renouvellement toiture et bardage du mur mitoyen du bâtiment 5	S	0,00	0,00
735/25500/221010	Réfection du gymnase, des vestiaires et des douches de l'étage B4, y compris TS		185.000,00	0,00
735/25500/221010	Réparation du système d'aspiration des copeaux	S	15.000,00	0,00
	<u>IPES VERVIERS</u>			

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>EP HERSTAL</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
130.000,00	Prélèvement sur le B. O.	130.000,00	060/99060/781000
	<u>IPES HERSTAL</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
43.000,00	Prélèvement sur le B. O.	43.000,00	060/99060/781000
	<u>EP HUY</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
450.000,00	Prélèvement sur le B. O.	450.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
230.000,00	Prélèvement sur le B. O.	230.000,00	060/99060/781000
11.000,00	Prélèvement sur le B. O.	11.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
73.000,00	Prélèvement sur le B. O.	73.000,00	060/99060/781000
400.000,00	Prélèvement sur le B. O.	400.000,00	060/99060/781000
	<u>IPES SERAING (siège de Jemeppe)</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
75.000,00	Prélèvement sur le B. O.	75.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
130.000,00	Prélèvement sur le B. O.	130.000,00	060/99060/781000
	<u>IPES SERAING (siège d'Ougrée)</u>		
16.000,00	Prélèvement sur le B. O.	16.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
	<u>EP SERAING</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
400.000,00	Prélèvement sur le B. O.	400.000,00	060/99060/781000
1.550.000,00	Prélèvement sur le B. O.	1.550.000,00	060/99060/781000
400.000,00	Prélèvement sur le B. O.	400.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
42.000,00	Prélèvement sur le B. O.	42.000,00	060/99060/781000
	<u>EP VERVIERS (rue aux Laines et Mangombroux)</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
140.000,00	Prélèvement sur le B. O.	140.000,00	060/99060/781000
280.000,00	Prélèvement sur le B. O.	280.000,00	060/99060/781000
160.000,00	Prélèvement sur le B. O.	160.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
185.000,00	Prélèvement sur le B. O.	185.000,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
	<u>IPES VERVIERS</u>		

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
735/25600/221010	Remplacement de faux-plafonds et éclairages	E	164.000,00	0,00
735/25600/221010	Renouvellement toiture et bardage du mur mitoyen du bâtiment 5		54.000,00	0,00
	<u>IPES HESBAYE</u>			
	<u>Rue de Huy</u>			
735/25700/221010	Remise en état des avaloirs du parking		40.000,00	0,00
735/25700/221010	Démolition de la maison de fonction	S	0,00	0,00
735/25700/221010	Remplacement carrelage sol y compris chape, aile Nord		0,00	0,00
	<u>Rue de Selys</u>			
735/25700/221010	Mise en conformité inst élect et incendie - 2ème tranche	S	0,00	0,00
735/25700/221010	Panneaux photovoltaïque	E	0,00	0,00
735/25700/221010	Ventilation des pavillons classes et éducateurs		110.000,00	0,00
735/25700/221010	Rénovation toiture bâtiment principal		100.000,00	0,00
735/25700/221010	Mise en conformité électrique - 1ère tranche		165.000,00	0,00
735/25700/221010	Démolition de deux pavillons et internat		175.000,00	0,00
	TOTAL		6.935.000,00	129.000,00
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>			
	<u>Quai Kurth</u>			
741/25800/221010	Maintenance "paliative" du bâtiment scolaire		100.000,00	0,00
	<u>Haute Ecole - ISILGloesener</u>			
741/27900/221010	Mise en conformité des locaux de stockage de produits chimiques	S	0,00	0,00
741/27900/221010	Mise en place d'un garde-corps et d'un escalier pour l'entretien des toitures	S	0,00	0,00
741/27900/221010	Rénovation des installations électriques	S	0,00	0,00
741/27900/221010	Travaux de sanitaires: remplacement de décharges en cave et des tuyaux		0,00	0,00
741/27900/221010	Remplacement de faux-plafonds et éclairages	E	0,00	0,00
	<u>Campus 2000</u>			
741/28000/221010	Remplacement des appareils d'éclairage de l'auditoire et de classes	E	85.000,00	0,00
741/28000/221010	Cloisonnement de l'atrium de la phase 3 et aménagement de l'accueil de la phase		110.000,00	0,00
741/28000/221010	Réparations Chassis et portes extérieures	S	40.000,00	0,00
	<u>Campus La Reid</u>			
741/28020/221010	Mesure d'assainissement contre les inondations		0,00	0,00
741/28020/221010	Travaux d'entretien		10.000,00	0,00
741/28020/221010	Construction du hangar - complément pour révision		0,00	0,00
741/28020/221010	Remplacement des châssis de fenêtre du bâtiment vestiaire-cafétéria		0,00	0,00
741/28020/221010	Extraction des cuves		65.000,00	0,00
	<u>HE paramédicale</u>			
741/28100/221010	Remplacement de 3 portes métalliques sécurisées au Barbou (passage latéral)	S	25.000,00	0,00
741/28100/221010	Réfection des tuyaux de descente		0,00	0,00
741/28100/221010	Rénovation des WC (cage 1, au 3ème étage)		55.000,00	0,00
741/28100/221010	Etanchéité de la façade côté Bruhl		0,00	0,00
741/28100/221010	Rafraichissement local 10, local 11, et couloir adjacent au RDC (entre cage 1 et 2)		0,00	0,00
741/28100/221010	Rénovation des sanitaires (entre cage 2 et 3, au 6ème étage)		75.000,00	0,00
741/28100/221010	Remplacement de 5 châssis de fenêtres		26.000,00	0,00
	<u>Ferme de Jevoumont</u>			
741/63400/221010	Isolation toiture et modification chassis (151210)	E	0,00	0,00
741/63400/221010	Bardage pignon de la salle des traites		0,00	0,00
741/63400/221010	Rénovation du logis – Approbation de travaux modificatifs (Avenant n°1)		6.000,00	0,00
	<u>HEPL Beekman</u>			
741/B002-05-01/221010	Rénovation de 2 locaux (RDC: ancienne conciergerie) et d'un local (1er étage:		0,00	0,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
164.000,00	Prélèvement sur le B. O.	164.000,00	060/99060/781000
54.000,00	Prélèvement sur le B. O.	54.000,00	060/99060/781000
	<u>IPES HESBAYE</u>		
	<u>Rue de Huy</u>		
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
	<u>Rue de Selys</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
165.000,00	Prélèvement sur le B. O.	165.000,00	060/99060/781000
175.000,00	Prélèvement sur le B. O.	175.000,00	060/99060/781000
6.806.000,00	TOTAL	6.806.000,00	
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
	<u>Quai Kurth</u>		
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
	<u>Haute Ecole - ISILGloesener</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
	<u>Campus 2000</u>		
85.000,00	Prélèvement sur le B. O.	85.000,00	060/99060/781000
110.000,00	Prélèvement sur le B. O.	110.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
	<u>HE paramédicale</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le B. O.	10.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
65.000,00	Prélèvement sur le B. O.	65.000,00	060/99060/781000
	<u>HE paramédicale</u>		
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
55.000,00	Prélèvement sur le B. O.	55.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
75.000,00	Prélèvement sur le B. O.	75.000,00	060/99060/781000
26.000,00	Prélèvement sur le B. O.	26.000,00	060/99060/781000
	<u>Ferme de Jevoumont</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
6.000,00	Prélèvement sur le B. O.	6.000,00	060/99060/781000
	<u>HEPL Beekman</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
741/B003-06-01/221010	<u>HEPL Bavière</u> Nouveau bâtiment scolaire sur le site de Bavière - révision de prix		900.000,00	0,00
741/B008-09-00/221010	<u>HEPL Parc des Marêts</u> Remplacement des chaudières du site	E	0,00	0,00
	TOTAL		1.497.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>			
752/29100//221010	<u>IPSS Micheroux</u> Remplacement du système d'appel infirmière dans les chambres de l'internat	S	45.000,00	0,00
752/29100//221010	Remplacement du groupe électrogène	S	0,00	0,00
752/29100//221010	Installation de panneaux photovoltaïques	E	60.000,00	0,00
	<u>CRT</u>			
752/29200/221010	Réparation des corniches		0,00	0,00
	TOTAL		105.000,00	0,00
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>			
	<u>Domaine Provincial de Wégimont</u>			
760/71000/221010	Cloture, entrée du camping et contrôle d'accès	S	0,00	0,00
760/71000/221010	Réfection du mur sous gradins et de la terrasse supérieure		0,00	0,00
760/71000/221010	Rénovation des escaliers de la piscine		45.000,00	0,00
760/71000/221010	Remplacement du chauffage et des châssis de la galerie d'art	E	0,00	0,00
760/71000/221010	Rénovation des maçonneries des douves	S	0,00	0,00
760/71000/221010	Réparation des clôtures des terrains multisports		100.000,00	0,00
760/71000/221010	Stabilisation des talus de l'entrée du parking		0,00	0,00
760/71000/221010	Remplacement des conduites d'adduction d'eau du camping		0,00	0,00
760/71000/221010	Mise au norme des pleines de jeux	S	23.000,00	0,00
760/71000/221010	Remplacement de conduites et chambres de visite		20.000,00	0,00
	TOTAL		188.000,00	0,00
	<u>CULTURE</u>			
	<u>Service des Affaires culturelles</u>			
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art		50.000,00	0,00
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art Artothèque		15.000,00	0,00
762/99762/262400/962482	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des		260.000,00	0,00
	<u>Bâtiment Chiroux</u>			
762/B002-10-01/221010	Mise en conformité du bâtiment "Rotonde"		400.000,00	0,00
	<u>Hanger Quai Kurth</u>			
762/B003-03-02/221010	Tuyaux de descente - isolation et travaux d'aménagement divers		100.000,00	0,00
762/B003-03-02/221010	Réalisation des abords - PRR et sécurisation du parking vélos		700.000,00	0,00
762/B003-03-02/221010	Avenant 3 et décompte des travaux pour la rénovation du parking		240.000,00	0,00
	<u>B3</u>			
767/B003-05-01/221010	Réalisation de travaux électriques divers (Eclairage, Prises, Data)		125.000,00	0,00
767/B003-05-01/221010	Travaux d'entretien		50.000,00	0,00
767/B003-05-01/221010	Construction d'un music lab		0,00	0,00
767/B003-05-01/221010	Aménagement local Horeca (poubelles, stockage, ...)		0,00	0,00
767/B003-05-01/221010	Fermeture du parking vélo extérieur		200.000,00	0,00
767/B003-05-01/151210	Solde subside Feder - RW construction B3			1.000.486,00
	TOTAL		2.140.000,00	1.000.486,00
	<u>SPORTS</u>			
	<u>Services des sports</u>			
764/99764/262400/01	Subventions à des tiers pour l'acquisition d'équipement ou l'aménagement d'infrastructures		50.000,00	0,00
764/75000/221010	Remplacement des boîtes de sol	S	70.000,00	0,00
764/75000/221010	Remplacement du chiller et des cassettes intérieures		0,00	0,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
900.000,00	<u>HEPL Bavière</u> Prélèvement sur le B. O.	900.000,00	060/99060/781000
0,00	<u>HEPL Parc des Marêts</u> Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
1.497.000,00	TOTAL	1.497.000,00	
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>		
45.000,00	<u>IPESS Micheroux</u> Prélèvement sur le B. O.	45.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
0,00	<u>CRT</u> Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
105.000,00	TOTAL	105.000,00	
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>		
	<u>Domaine Provincial de Wégimont</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
45.000,00	Prélèvement sur le B. O.	45.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
23.000,00	Prélèvement sur le B. O.	23.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
188.000,00	TOTAL	188.000,00	0,00
	<u>CULTURE</u>		
	<u>Service des Affaires culturelles</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
260.000,00	Prélèvement sur le B. O.	260.000,00	060/99060/781000
400.000,00	<u>Bâtiment Chiroux</u> Prélèvement sur le B. O.	400.000,00	060/99060/781000
	<u>Hangar Quai Kurth</u>		
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
700.000,00	Prélèvement sur le B. O.	700.000,00	060/99060/781000
240.000,00	Prélèvement sur le B. O.	240.000,00	060/99060/781000
	<u>B3</u>		
125.000,00	Prélèvement sur le B. O.	125.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
2.140.000,00	TOTAL	2.140.000,00	
	<u>SPORTS</u>		
	<u>Services des sports</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
70.000,00	Prélèvement sur le B. O.	70.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>Province Naimette Arena</u>			
<u>764/75100/221010</u>	Rénovation des 6 blocs vestiaires (électricité, ventilation, chauffage, égouttage)		0,00	0,00
<u>764/75100/221010</u>	Remplacement des coupoles	S	0,00	0,00
764/75100/221010	Remplacement des chaudières murales de la conciergerie	E	0,00	0,00
<u>764/75100/221010</u>	Réparations localisées du réseau d'égouttage	E	20.000,00	0,00
	<u>CREF</u>			
<u>764/75300/221010</u>	Protection au niveau de l'ascenseur	S	0,00	0,00
<u>764/75300/221010</u>	Travaux d'entretien		0,00	0,00
<u>764/75300/221010</u>	Rénovation du système d'arrosage et remise en état du terrain semi synthétique		250.000,00	0,00
	<u>Centre de tennis de table</u>			
<u>764/75600/221010</u>	Travaux d'entretien		10.000,00	0,00
	<u>Province Raquettes Arena</u>			
764/75800/221010	Remplacement de l'éclairage des terrains intérieurs		0,00	0,00
<u>764/75800/221010</u>	Aménagement d'un bassin de rétention		60.000,00	0,00
764/75800/221010	Extension de l'éclairage extérieur		20.000,00	0,00
	TOTAL		480.000,00	0,00
	<u>ARTS</u>			
	<u>Musée de la Vie Wallonne</u>			
<u>771/77110/242000</u>	Acquisition d'œuvres d'art		5.000,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Remplacement du système de vidéo surveillance	S	0,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Remplacement des chaudières	E	0,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Travaux d'entretien		30.000,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Réparation des corniches		20.000,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Maison des artistes – Rénovation du rez-de-chaussée		0,00	0,00
	<u>Entrepot d'Ans</u>			
771/77110/221010	Panneaux photovoltaïques	E	0,00	0,00
<u>771/77110/221010</u>	Entretien		20.000,00	0,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/77200/221010	Remplacement des pieds de bardages et traitement des pieds de structure		0,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Installation HVAC		1.483.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Protection incendie du château		466.000,00	0,00
771/77200/221010	Installation d'un ascenseur		0,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Travaux de préparation pour le passage des techniques spéciales		180.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Préparation des élévations intérieures des caves et des sanitaires		100.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Ferronneries intérieures ailes 16 ème du château		60.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Finition intérieure des versants de toiture du château		300.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Revêtement terrasse du château		50.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Traitement des élévations intérieures de la Tour Balat		0,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Rénovation des installations électriques		1.140.490,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Restauration et restitution des plafonds du 1er étage de l'aile du 16ème siècle		210.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Restauration des grilles et ouvrages en ferronneries		40.000,00	0,00
<u>771/77200/221010</u>	Assainissement et reboisement du parc		50.000,00	0,00
	<u>Musée Tchantchès</u>			
<u>771/77400/221010</u>	Installation de volets en façade		20.000,00	0,00
771/77400/221010	Aménagement des combles pour conservation costumes		25.000,00	0,00
	<u>Edifices classés</u>			
773/99773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés,		126.500,00	0,00
<u>773/99773/262400/962440</u>	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de		170.500,00	0,00
	TOTAL		4.496.490,00	0,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Province Naimette Arena</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
	<u>CREF</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
	<u>Centre de tennis de table</u>		
10.000,00	Prélèvement sur le B. O.	10.000,00	060/99060/781000
	<u>Province Raquettes Arena</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
480.000,00	TOTAL	480.000,00	
	<u>ARTS</u>		
	<u>Musée de la Vie Wallonne</u>		
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
30.000,00	Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
	<u>Château de Jehay</u>		
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
1.483.000,00	Prélèvement sur le B. O.	1.483.000,00	060/99060/781000
466.000,00	Prélèvement sur le B. O.	466.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
180.000,00	Prélèvement sur le B. O.	180.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
1.140.490,00	Prélèvement sur le B. O.	1.140.490,00	060/99060/781000
210.000,00	Prélèvement sur le B. O.	210.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Musée Tchantchès</u>		
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
	<u>Edifices classés</u>		
126.500,00	Prélèvement sur le B. O.	126.500,00	060/99060/781000
170.500,00	Prélèvement sur le B. O.	170.500,00	060/99060/781000
4.496.490,00	TOTAL	4.496.490,00	

MB Mars MB juin

3ème MB

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>CULTES ET LAICITE</u>			
790/99790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères		22.500,00	0,00
790/99790/262400/962450	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères		60.000,00	0,00
	TOTAL		82.500,00	0,00
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>			
	<u>Aide et Action sociales</u>			
801/99801/262400/01	Intervention en matière d'aide et d'action sociale (764000)		27.000,00	1.000,00
801/99801/280400/01	Participation au Capital de la Société Coopérative limitée à finalité sociale "La ressource du Pays de Liège"		200,00	
	TOTAL		27.200,00	1.000,00
	<u>SANTE</u>			
	<u>Malvoz</u>			
<u>870/30100/221010</u>	<u>Remplacement des cassettes de climatisation défectueuses</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	<u>Santé</u>			
871/99871/262400/01	Intervention en matière de santé		27.000,00	0,00
	<u>Grâce Hollogne. 26</u>			
871/B013-03-01/221010	Réparation façade suite incendie +Travaux d'entretien		35.000,00	0,00
870/30100/221010	Travaux d'entretien		0,00	0,00
	TOTAL		62.000,00	0,00
	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE</u>			
877/99877/262400/962430	Participation aux travaux entrepris par l'A.I.D.E.		205.110,00	0,00
	TOTAL		205.110,00	0,00
	TOTAL DEPENSES		37.226.089,00	2.573.747,55
	Années antérieures		25.000,00	0,00
	Non valeurs		25.000,00	0,00
	Dépenses générales		76.000,00	0,00
	Assurances		100.000,00	100.000,00
	Autorités provinciales		130.000,00	0,00
	Administration provinciale		9.031.795,00	116.000,00
	Patrimoine		2.662.000,00	0,00
	Services généraux		600.001,00	0,00
	Calamités		1,00	0,00
	Voirie		180.000,00	0,00
	Hydraulique		1.220.000,00	420.000,00
	Economie		0,00	409,00
	Tourisme		2.001.492,00	373.852,55
	Agriculture		545.000,00	0,00
	Enseignement - Affaires générales		4.411.500,00	433.000,00
	Enseignement secondaire		6.935.000,00	129.000,00
	Enseignement supérieur		1.497.000,00	0,00
	Enseignement pour handicapés		105.000,00	0,00
	Complexe de délasserment		188.000,00	0,00
	Culture		2.140.000,00	1.000.486,00
	Sports, délasserment de plein air et parcs		480.000,00	0,00
	Arts		4.496.490,00	0,00
	Cultes		82.500,00	0,00
	Aide et Action sociales		27.200,00	1.000,00
	Santé		62.000,00	0,00
	Hygiène et salubrité publique		205.110,00	0,00
			37.226.089,00	2.573.747,55

REI	39.050,00	34.652.341,45
RET	2.573.338,55	1.000.486,00
RED	409,00	409,00

MB Mars MB juin

3ème MB

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	CULTES ET LAICITE		
22.500,00	Prélèvement sur le B. O.	22.500,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
82.500,00	TOTAL	82.500,00	
	INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE		
	Aide et Action sociales		
26.000,00	Prélèvement sur le B. O.	26.000,00	060/99060/781000
200,00	Prélèvement sur le B. O.	200,00	060/99060/781000
26.200,00	TOTAL	26.200,00	
	SANTE		
0,00	Malvoz	0,00	060/99060/781000
	Prélèvement sur le B. O.		
	Santé		
27.000,00	Prélèvement sur le B. O.	27.000,00	060/99060/781000
	Grâce Hollogne, 26		
35.000,00	Prélèvement sur le B. O.	35.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
62.000,00	TOTAL	62.000,00	
	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		
205.110,00	Prélèvement sur le B. O.	205.110,00	060/99060/781000
205.110,00	TOTAL	205.110,00	
35.653.236,45		35.653.236,45	
25.000,00		25.000,00	
25.000,00		25.000,00	
76.000,00		76.000,00	
0,00		0,00	
130.000,00		130.000,00	
8.915.795,00		8.915.795,00	
2.662.000,00		2.662.000,00	
600.001,00		600.001,00	
1,00		1,00	
180.000,00		180.000,00	
800.000,00		800.000,00	
0,00		-	
1.627.639,45		1.627.639,45	
545.000,00		545.000,00	
3.978.500,00		3.978.500,00	
6.806.000,00		6.806.000,00	
1.497.000,00		1.497.000,00	
105.000,00		105.000,00	
188.000,00		188.000,00	
2.140.000,00		2.140.000,00	
480.000,00		480.000,00	
4.496.490,00		4.496.490,00	
82.500,00		82.500,00	
26.200,00		26.200,00	
62.000,00		62.000,00	
205.110,00		205.110,00	
35.653.236,45		35.653.236,45	

Prélèvement

35.653.236,45

Emprunts

0,00

TOTAL**35.653.236,45**

Sur base de l'article L2212-65, le Directeur financier est chargé (...), §2, 8° de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000,00 euros HTVA (Décret du 28 mars 2024, art 74 – CDLD L2212-65) dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles.

J'ai pris connaissance le 30 septembre 2025 du dossier GED 2025-06351 « Direction financière provinciale - Budget 2025 – 3 -ème série de modifications budgétaires ».

Conformément à l'article 1^{er} de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 11 juillet 2013 modifiant l'Arrêté royal du 02 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale, il est demandé au Directeur financier provincial de remettre un avis quant à cette troisième (MB3-2025) série de modifications budgétaires pour 2025.

Habituellement, la troisième et dernière série de modifications budgétaires est une adaptation des crédits budgétaires au regard des besoins des différents services en fonction de l'utilisation prévisionnel des crédits jusqu'à la fin de l'année 2025. On va via cet exercice chercher à faire coller au maximum le budget 2025 à la réalité du terrain.

Malgré tout, celle-ci s'inscrit encore et toujours dans un contexte budgétaire et financier complexe et sous-tension dû à la persistance des différentes crises structurelles et conjoncturelles – l'inflation est toujours à 2,12 % (estimation- 09/2025), et qui ont des répercussions directes sur l'état des finances des pouvoirs locaux dont les Provinces tout comme les réformes annoncées par la Wallonie dont la montée en puissance, encore à déterminer par la Région Wallonne, des Provinces dans le financement des zones de secours.

A. BUDGET ORDINAIRE

a) Recettes : + 12.143.073,00 €

BUDGET ORDINAIRE						
RECETTES (Ex. propre)	BF 2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
Recettes ordinaires de prestations (ROP)	17.622.224,00 €	16.643.300,00 €	16.700.781,00 €	16.854.201,00 €	663.265,00 €	17.517.466,00 €
Recettes ordinaires de transferts (ROT) avec ST	502.272.396,00 €	504.773.679,00 €	505.798.703,33 €	506.991.838,33 €	14.909.789,00 €	521.901.627,33 €
Recettes ordinaires de dettes (ROD)	100.812.164,88 €	8.281.520,00 €	8.281.520,00 €	8.285.820,00 €	3.877.019,00 €	12.162.839,00 €
Reprise prov Zone secours				20.000.000,00 €	0,00 €	20.000.000,00 €
Reprise prov Risques et charges				90.000.000,00 €	0,00 €	90.000.000,00 €
Recette prélèvement des Zones de secours	1.428.100,00 €	0,00 €	8.829.940,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette prélèvement				7.307.000,00 €	-7.307.000,00 €	0,00 €
BO : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	622.134.884,88 €	529.698.499,00 €	539.610.944,33 €	649.438.859,33 €	12.143.073,00 €	661.581.932,33 €

Prélèvement (+) Recettes	7.822.700,00 €	26.370.000,00 €	27.896.850,00 €	11.315.850,00 €	-11.315.850,00 €	0,00 €
Années antérieures (+) Recettes	33.487.377,50 €	65.718,93 €	65.718,93 €	28.876.578,48 €	6.000.000,00 €	34.876.578,48 €

BO : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	663.444.962,38 €	556.134.217,93 €	567.573.513,26 €	689.631.287,81 €	6.827.223,00 €	696.458.510,81 €
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

Au niveau des recettes à l'ordinaire à l'exercice propre, cette MB3 2025, génère ces modifications :

- **ROP** : Augmentation d'un montant de 663.265,00 € en lien avec la prestation des différents services provinciaux.
- **ROT** : Augmentation d'un montant de 14.909.789,00 € en lien avec l'augmentation de 10.000.000,00 € des CAPI afin de coller au mieux avec les estimations communiquées par la

Wallonie et de la perception de 2024 en droits constatés tout en conservant une marge de sécurité. Il y a aussi une augmentation de 4.000.000,00 € du subside de fonctionnement de la Haute Ecole et 450.000,00 € d'augmentation du complément régional.

- **ROD** : Augmentation d'un montant de 3.877.019,00 € principalement en lien avec la mise à jour des intérêts perçus sur les placements de trésorerie en 2025.

Pour rappel, par sa circulaire du 17 janvier 2025, la Wallonie a décidé de pérenniser le rapatriement des réserves à l'exercice propre facilitant l'équilibre à l'exercice propre des Provinces wallonnes. La Wallonie permet même, à présent, que ce rapatriement s'effectue au-delà du financement des zones de secours.

Ainsi, il n'est plus nécessaire, afin d'équilibrer l'exercice propre 2025, de rapatrier le montant de 7.307.000,00 € issu des réserves.

On peut également noter que pour équilibrer l'exercice global et financer le Budget extraordinaire, il n'est plus nécessaire de prélever sur les réserves pour équilibrer l'exercice pour un montant de 11.315.850,00 €.

Lors de cette MB3 2025, il n'est donc plus nécessaire pour équilibrer l'exercice propre de rapatrier le montant de 7.307.000,00 € et pour équilibrer l'exercice global le montant de 11.315.850,00 €. Les réserves ne sont plus sollicitées pour équilibrer le budget 2025, ce qui est une excellente chose.

On peut aussi noter qu'aux exercices antérieurs, une recette estimée de 6.000.000,00 € est inscrite ce qui représente la résultat du calcul de la cotisation de responsabilisation 2024 suite aux avances versées à l'ONSS pour cet exercice.

L'ONSS réclame mensuellement des avances supérieures à ce que l'on devrait verser dès lors au décompte final une note de crédit est générée. L'inscription aux années antérieures est une recommandation de la Cour des comptes.

Ainsi, les réserves – prévisions – sont passées de 129.891.987 € au 31/12/2024 à 93.165.197€ après la MB1 2025 et à 221.269.137,00 € rapatriement des provisions compris en MB2 2025. Elles sont, à présent au 31/12/2025, après cette MB3 2025 d'un montant de 255.409.987,00 €.

b) Dépenses : - 9.650.649,82 €

BUDGET ORDINAIRE						
DÉPENSES (Ex. propre)	BF2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
Dépenses ordinaires de personnel (DOP)	377.045.792,00 €	393.444.681,00 €	397.565.574,80 €	397.698.299,80 €	-3.538.210,00 €	394.160.089,80 €
Dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF)	43.030.390,45 €	40.405.524,00 €	40.546.986,50 €	40.986.505,50 €	-400.599,00 €	40.585.906,50 €
Dépenses ordinaires de fonctionnement - énergie	11.969.613,00 €	13.636.000,00 €	13.496.000,00 €	12.502.839,23 €	-1.935.977,00 €	10.566.862,23 €
Dépenses ordinaires de transfert (DOT)	60.953.672,00 €	61.193.276,00 €	66.979.509,77 €	68.716.255,09 €	-1.873.365,82 €	66.842.889,27 €
Dépenses ordinaires de dettes (DOD)	19.094.715,00 €	20.901.705,00 €	20.905.502,00 €	19.416.698,00 €	-1.902.498,00 €	17.514.200,00 €
Prélèvement ex. propre				110.000.000,00 €	0,00 €	110.000.000,00 €
BO : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	512.094.182,45 €	529.581.186,00 €	539.493.573,07 €	649.320.597,62 €	-9.650.649,82 €	639.669.947,80 €

Prélèvement (-) Dépenses	39.575.261,00 €	25.720.000,00 €	27.031.092,00 €	39.111.092,00 €	14.742.000,00 €	53.853.092,00 €
Années antérieures (-) Dépenses	1.709.800,00 €	800.000,00 €	1.015.810,00 €	1.165.810,00 €	1.734.909,82 €	2.900.719,82 €

BO : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	553.379.243,45 €	556.101.186,00 €	567.540.475,07 €	689.597.499,62 €	6.826.260,00 €	696.423.759,62 €
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

Au niveau des dépenses à l'ordinaire à l'exercice propre, on peut retenir (non exhaustif) :

- **DOP** : Une diminution d'un montant de 3.538.210,00 € en fonction des analyses prévisionnels d'utilisation d'ici la fin de l'année.

- **DOF** : Une diminution d'un montant de 2.336.576 € dont une diminution de 1.935.977 € pour les énergies grâce à un suivi très minutieux des facturations et la diminution d'une grosse réserve qui avait été prévue suite à l'inconnue du coût du nouveau contrat énergie.
- **DOT** : Les dépenses de transfert diminuent de 1.873.365,82 € avec -1.595.909,82 € concernant l'éventuel remboursement pour 2021 des maribel sur années antérieures, - 150.000,00 € du subside pour le Basket-Ball et -200.000,00 € retrait du subside au profit de l'ASBL de gestion du château de Jehay qui est en phase de dissolution.
- **DOD** : Une diminution d'un montant de 1.902.498,00 € puisque, comme chaque année, on annule les charges - imposées par la circulaire budgétaire - pour la résolution d'emprunt de l'année en cours et pour les emprunts antérieurs non souscrits et on adapte les crédits suivant les imputations pour le reste.

Pour rappel, une proposition a été faite lors de la MB2 2025 concernant le fait de ne pas recourir en 2024 et 2025 à l'emprunt dans le cadre du financement du budget extraordinaire au vu de la bonne santé de la trésorerie provinciale.

Au niveau des dépenses à l'ordinaire à l'exercice global, on peut également noter des **dépenses de prélèvement** en augmentation de 14.742.000,00 € soit un montant de 776.000,00 € en moins pour équilibrer le Budget extraordinaire 2025 et, puisque le résultat le permet, une mise en réserve d'un montant de 15.518.000,00 €

L'ensemble de ces différentes adaptations génère, au budget ordinaire, après la MB3 2025 d'octobre, ces deux résultats :

- **Exercice propre après MB3 2025 : + 21.911.984,53 €**
- **Exercice global après MB3 2025 : + 34.751,19 €**

Budget ordinaire	BF 2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
BO BALANCE GENERALE EX. PROPRE	110.040.702,43 €	117.313,00 €	117.371,26 €	118.261,71 €	21.793.722,82 €	21.911.984,53 €
BO : TOTAL BALANCE EX. GLOBAL	110.065.718,93 €	33.031,93 €	33.038,19 €	33.788,19 €	963,00 €	34.751,19 €

Ainsi le résultat de l'exercice ordinaire au propre du budget 2025 après la MB3 2025, révèle donc en recettes un montant de 661.581.932,33 € et en dépenses un montant de 639.669.947,80 € soit un solde positif ex. propre de 21.911.984,53 € dans le respect de l'application de l'article L2231 du CDLD.

Enfin, le résultat de l'exercice ordinaire au global de l'exercice 2025 après la MB3 2025, cad avec les années antérieures et les prélèvements, révèle en recettes un montant de 696.458.510,81 € et en dépenses 696.423.759,62 € soit un solde positif global de 34.751,19 €.

B. BUDGET EXTRAORDINAIRE

a) Recettes : 522.486,00 €

Budget extraordinaire - MB2						
RECETTES (Ex. propre)	BF 2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
Recettes extraordinaires de transferts (RET)	9.053.323,00 €	1.803.177,00 €	2.029.177,00 €	2.050.852,55 €	522.486,00 €	2.573.338,55 €
Recettes extraordinaires d'investissement (REI)	1.894.800,00 €	39.050,00 €	39.050,00 €	39.050,00 €	0,00 €	39.050,00 €
Recettes extraordinaires de dettes (RED)	1.000.000,00 €	14.520.000,00 €	14.737.409,00 €	409,00 €	0,00 €	409,00 €
BE : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	11.948.123,00 €	16.362.227,00 €	16.805.636,00 €	2.090.311,55 €	522.486,00 €	2.612.797,55 €

Prélèvement (+) Recettes	38.812.800,00 €	25.720.000,00 €	27.031.092,00 €	39.111.092,00 €	-776.000,00 €	38.335.092,00 €
Années antérieures (+) Recettes	31.570.699,10 €	61.537.675,52 €	61.537.675,52 €	28.131.799,60 €	-26.372.985,52 €	1.758.814,08 €

BE : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	82.331.622,10 €	103.619.902,52 €	105.374.403,52 €	69.333.203,15 €	-26.626.499,52 €	42.706.703,63 €
---------------------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

On peut noter au niveau des recettes extraordinaires :

- **RET** : Diminution d'un montant de 522.486,00 € suite au retrait de travaux subsidiés.

Au niveau de l'exercice global, les recettes aux exercices antérieures sont en diminution d'un montant de 26.372.985,52 € suite aux retrait des emprunts non souscrits antérieurs à 2025.

Le prélèvement sur le budget ordinaire diminue de 766.000,00 € ce qui porte le montant global à 38.335.092,00 € pour permettre l'équilibre du BE.

b) Dépenses : - 254.332,96 €

Budget extraordinaire						
DEPENSES (Ex. propre)	BF 2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
Dépenses extraordinaires de transferts (DET)	4.289.536,00 €	3.184.501,00 €	3.350.001,00 €	4.446.001,00 €	-1.007.390,00 €	3.438.611,00 €
Dépenses extraordinaires d'investissement (DEI)	75.439.127,00 €	38.865.725,00 €	40.454.726,00 €	38.477.811,00 €	-4.715.533,00 €	33.762.278,00 €
Dépenses extraordinaires de dettes (DED)	2.574.056,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5.468.590,04 €	5.468.590,04 €
BE : TOTAL DEPENSES EX. PROPRE	82.302.719,10 €	42.050.226,00 €	43.804.727,00 €	42.923.812,00 €	-254.332,96 €	42.669.479,04 €

Prélèvement (-) Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Années antérieures (-) Dépenses	25.000,00 €	61.558.772,52 €	61.558.772,52 €	26.397.985,52 €	-26.372.985,52 €	25.000,00 €

BE : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	82.327.719,10 €	103.608.998,52 €	105.363.499,52 €	69.321.797,52 €	-26.627.318,48 €	42.694.479,04 €
---------------------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

On peut constater que les variations sont principalement liées à une diminution des dépenses extraordinaires d'investissement – adaptation des crédits – pour un montant supplémentaire de 4.715.533,00 €.

Aussi, les dépenses de dette augmentent de 5.468.590,04 € suite au remboursement anticipé des billets de trésorerie 2010 et 2015 en lien avec l'état de la trésorerie mais aussi de l'incertitude des marchés financiers ainsi qu'une acquisition de part de capital à hauteur de 200 € dans la Ressourcerie de Liège.

L'ensemble de ces différentes adaptations au budget extraordinaire génère après la MB3 2025 d'octobre, ces deux résultats :

- **Exercice propre après MB3 2025 : - 40.056.681,49 €**
- **Exercice global après MB3 2025 : + 12.224,59 €**

Budget extraordinaire	BF 2024	BI 2025	MB1 2025	MB2 2025	MB3 2025	
BO : BALANCE EX. PROPRE	-70.354.596,10 €	-25.687.999,00 €	-26.999.091,00 €	-40.833.500,45 €	776.818,96 €	-40.056.681,49 €
BO : TOTAL BALANCE EX. GLOBAL	3.903,00 €	10.904,00 €	10.904,00 €	11.405,63 €	818,96 €	12.224,59 €

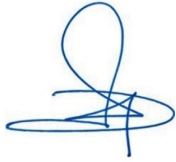
Ainsi le résultat de l'exercice extraordinaire au propre du budget 2025 après la MB3 2025, révèle donc en recettes un montant de 2.612.797,55 € et en dépenses un montant de 42.669.479,04 € soit un solde négatif de -40.056.681,49 €. Je rappellerai qu'à l'extraordinaire, l'équilibre est atteint à l'exercice global avec les prélèvements et l'ex ante.

Enfin, le résultat de l'exercice extraordinaire au global du budget 2025 après la MB3 2025, cad avec les années antérieures et les prélèvements, révèle en recettes un montant de 42.706.703,63 € et en dépenses 42.694.479,04 € soit un solde positif global de 12.224,59 €.

Avec ces différentes considérations, AVIS FAVORABLE

FASTRE Pierrick
Directeur financier provincial

Signature(s) électronique(s) authentifiée(s) :

M. P. FASTRE, Directeur financier provincial	
--	--

Monsieur J.-Cl. Jadot
Président du conseil
 Province de Liège
 Rue Coquiamont 14
 4280 HANNUT

Personne de contact:
Benoît Jamotton

Rue de la Régence 2
 B-1000 Bruxelles

T +32 2 551 82 71
 jamottonb@ccrek.be

Votre lettre du

--

Votre référence

--

Notre référence

F7-3.740.654-L1

Date

4 novembre 2025

Projet de troisième modification du budget des recettes et des dépenses de la province de Liège pour l'exercice 2025

Monsieur le Président,

La Cour des comptes vous informe qu'elle a clos l'examen du projet relatif à la troisième modification du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025, élaboré par le collège de la province de Liège en vue de le soumettre au conseil lors de sa séance du 6 novembre courant.

Les documents transmis intègrent notamment l'avis favorable du directeur financier, rendu en application de l'article 12 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale.

Adaptations du budget ordinaire

Par rapport au dernier budget ajusté, les prévisions de recettes et de dépenses à l'exercice global augmentent simultanément de 6,8 millions d'euros (+1,0 %), ce qui limite l'impact sur le résultat global de l'ordre de 35 milliers d'euros.

Budget ordinaire	Budget initial	Budget ajusté après MB2	MB3	Projet de budget ajusté après MB3
Recettes exercice propre	529.698	649.439	12.143	661.582
Dépenses exercice propre	529.581	649.321	-9.651	639.670
Résultat exercice propre	117	118	21.794	21.912
Recettes exercice global	556.134	689.631	6.827	696.459
Dépenses exercice global	556.101	689.597	6.826	696.424
Résultat exercice global	33	34	1	35

(En milliers d'euros)

Les prévisions de recettes ordinaires sont notamment ajustées aux exercices antérieurs en raison de la récupération de l'excédent des avances facturées au titre de cotisation de responsabilisation 2024 (+6,0 millions d'euros). Toutefois, selon le document communiqué par l'ONSS le 9 octobre 2025, le montant à récupérer par la province s'élève à 7,6 millions d'euros. La Cour des comptes estime dès lors que cette prévision est sous-estimée de 1,6 million d'euros.



À l'exercice propre, les ajustements s'observent essentiellement par un accroissement des recettes de transferts (+14,9 millions d'euros), du service de la dette (+3,9 millions d'euros) et de prestations (+0,7 million d'euros). Cette variation est compensée, en partie, par une diminution de 7,3 millions d'euros de l'utilisation de recettes spéciales de prélèvements sur fonds de réserve ordinaire destinées à équilibrer le résultat à l'exercice propre.

La variation des recettes de transferts résulte principalement des éléments suivants :

- la prévision des centimes additionnels au précompte immobilier est revue à la hausse (+10,0 millions d'euros) conformément aux dernières informations communiquées par la tutelle, auxquelles la province a appliqué un pourcentage de prudence de 2,4% ;
- la prévision relative à l'allocation globale de la Haute école (HE) de la province est revue à la hausse de 4,0 millions d'euros en fonction des droits déjà constatés et de l'estimation des droits à constater pour les deux derniers trimestres ;
- la recette relative au complément régional a été adaptée (+0,5 million d'euros) à la suite des dernières prévisions communiquées par la tutelle.

Les recettes du service de la dette sont notamment ajustées par l'adaptation du dividende distribué par la S.C. Enodia (+0,8 million d'euros). La Cour des comptes précise que le code économique utilisé pour cette prévision (74 *Autres produits d'exploitation*) n'est pas adéquat et qu'un code relevant des produits des immobilisations financières (750) est plus conforme à l'opération.

La variation des recettes de prestations concerne essentiellement la facturation de la mise à disposition d'agents au profit du conseil social des étudiants de la HE durant les années 2023 et 2024. La Cour des comptes relève toutefois que cette prévision de recettes, relatives à des exercices révolus, aurait dû être enregistrée aux exercices antérieurs.

Les crédits de dépenses ordinaires sont notamment adaptés par l'augmentation des dépenses de prélèvements pour le service ordinaire et extraordinaire (+14,7 millions d'euros), et celles des exercices antérieurs (+1,7 million d'euros) et par la diminution des dépenses de transferts à l'exercice propre (-1,9 million d'euros).

Les dépenses de personnel diminuent de 3,5 millions d'euros à la suite des adaptations des prévisions salariales qui reposent notamment sur les rémunérations réellement liquidées au mois de juin 2025.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,3 millions d'euros essentiellement à la suite de la réévaluation des dépenses énergétiques (-1,9 million d'euros).

Les dépenses du service de la dette diminuent de 1,9 million d'euros grâce à l'adaptation des remboursements des charges d'emprunts.

Adaptations du budget extraordinaire

Par rapport au dernier budget ajusté, les prévisions de recettes et de dépenses extraordinaires à l'exercice global diminuent de 26,6 millions d'euros (-38,4%).

Budget extraordinaire	Budget initial	MB3	Projet de budget ajusté après MB3
Recettes exercice propre	16.362	522	2.613
Dépenses exercice propre	42.050	-254	42.669
Résultat exercice propre	-25.688	777	-40.057
Recettes exercice global	103.620	-26.626	42.707
Dépenses exercice global	103.609	-26.627	42.694
Résultat exercice global	11	1	12

(En milliers d'euros)

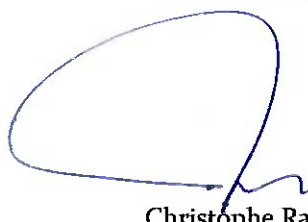
Les ajustements des prévisions de recettes extraordinaires concernent les recettes du service de la dette aux exercices antérieurs qui diminuent de 26,4 millions d'euros, à la suite de la suppression des autorisations d'emprunts relatifs aux exercices antérieurs, les recettes de transferts à l'exercice propre en recul de 0,5 million d'euros et les prélèvements en diminution de 0,8 million d'euros.

Les prévisions de dépenses extraordinaires sont réduites aux exercices antérieurs de 26,4 millions d'euros correspondant au retrait des emprunts 2024 destinés à financer les engagements contractés au cours de l'exercice précédent.

À l'exercice propre, les dépenses évoluent par des mouvements en sens contraire : les dépenses du service de la dette augmentent de 5,5 millions d'euros alors que les dépenses d'investissements et de transferts diminuent de 4,7 et de 1,0 millions d'euros.

Les prévisions issues de cette modification budgétaire respectent les prescriptions de l'article L2231-10, §1^{er} du CDLD qui imposent l'équilibre budgétaire aux provinces, ainsi que de la circulaire budgétaire qui impose, depuis l'exercice 2015, l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire.

Par ordonnance :



Christophe Rappe
Conseiller

La Cour des comptes :



Florence Thys
Présidente

n°I.N.S. : 6

PROJET DE BUDGET

Des dépenses et des recettes provinciales pour l'année

2026

SERVICE ORDINAIRE

Budget 2026 - Tableau de synthèse

Compte budgétaire de l'année 2024	
Droits constatés nets	693.328.626,00
Dépenses engagées	664.452.047,52
Résultats du compte	28.876.578,48

Budget 2025 après modifications			
	Crédits initiaux	Modifications budgétaires	Crédits modifiés
Recettes	556.134.217,93	140.324.292,88	696.458.510,81
Dépenses	556.101.186,00	140.322.573,62	696.423.759,62
Résultat présumé	33.031,93	1.719,26	34.751,19

Budget 2026	
Recettes	563.596.927,57
Dépenses	563.573.959,10
Résultat présumé	22.968,47

Exercices antérieurs

RECETTES ORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
000/790100/01/2023	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	49.695.478,36	65.718,93	28.876.578,48	34.751,19
000/097900/01/2024	Boni présumé des années antérieures				
000/790100/01/2024	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO				
104/742071/01/2024	Récupération de la cotisation de responsabilisation payée indûment				
000/097900/01/2025	Boni présumé des années antérieures				
	Total Ordinaire	49.695.478,36	65.718,93	34.876.578,48	34.751,19

Exercices antérieurs

DEPENSES ORDINAIRES

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
000/662001/01/2023	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O	609.726,30				
000/662004/01/2023	Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O	826.202,04				
000/642011/01/2024	Remboursements de subventions			1.595.909,82		
000/662001/01/2024	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		400.000,00	545.000,00		
000/662004/01/2024	Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O		400.000,00	759.810,00		
000/662001/01/2025	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O				400.000,00	
000/662004/01/2025	Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O				400.000,00	
	Total Ordinaire	1.435.928,34	800.000,00	2.900.719,82	800.000,00	

Général

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Recettes et dépenses générales</u>				
000/742010/01	Recettes imprévues et accidentelles	49.892,17	15.000,00	22.000,00	15.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	49.892,17	15.000,00	22.000,00	15.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Recettes et dépenses générales</u>				
000/742400/01	Remboursement subventions	59.049,72	15.000,00	30.000,00	15.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	59.049,72	15.000,00	30.000,00	15.000,00
	<u>T62 R.O. Dette - Recettes et dépenses générales</u>				
000/751010/01	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	48.330,42	30.000,00	59.000,00	50.000,00
000/751020/01	Intérêts créditeurs sur billets de trésorerie	1.802.907,27	500.000,00	3.000.000,00	500.000,00
000/751030/01	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	2.438.683,28	800.000,00	1.600.000,00	1.300.000,00
000/751040/01	Certificats de trésorerie				1.000.000,00
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>	4.289.920,97	1.330.000,00	4.659.000,00	2.850.000,00
	<u>T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Recettes et dépenses générales</u>				
000/635317/01	Reprise de la provision pour charges et risques			90.000.000,00	
	<u>Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre</u>			90.000.000,00	
	Total Général	4.398.862,86	1.360.000,00	94.711.000,00	2.880.000,00

Général

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales</u>					
000/900001/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel		2.000.000,00	802.446,61	1.500.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>		2.000.000,00	802.446,61	1.500.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales</u>					
000/642200/01	Dépenses imprévues	10.016,99	15.000,00	93.883,00	30.000,00	
000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires		150.000,00	149.950,79	150.000,00	
000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés		1.500.000,00	122.000,00	150.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	10.016,99	1.665.000,00	365.833,79	330.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales</u>					
000/642000/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	218.294,42	500.000,00	550.000,00	500.000,00	
000/642011/01	Remboursements de subventions	507.011,76	1.000,00	20.700,00	1.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	725.306,18	501.000,00	570.700,00	501.000,00	
	<u>T78P Prélèvements et provisions Ex. propre - Recettes et dépenses générales</u>					
000/635311/01	Provision pour risques et charges	90.000.000,00				
	<u>Total T78P Prélèvements et provisions Ex. propre</u>	90.000.000,00				
	<u>T7X D.O. Dettes - Recettes et dépenses générales</u>					
000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	64.498,52	25.000,00	80.000,00	50.000,00	
000/653010/01	Intérêts de retard	14.625,38	5.000,00	7.000,00	5.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Général

Général

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette		50.000,00	40.000,00	50.000,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	79.123,90	80.000,00	127.000,00	105.000,00	
	Total Général	90.814.447,07	4.246.000,00	1.865.980,40	2.436.000,00	

Dette générale

Dette générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
010/650010/01	<u>T7X D.O. Dettes - Dette générale</u>					
	Intérêts d'emprunts	2.450.733,31	2.263.300,00	1.468.000,00	1.202.970,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	2.450.733,31	2.263.300,00	1.468.000,00	1.202.970,00	
	Total Dette générale	2.450.733,31	2.263.300,00	1.468.000,00	1.202.970,00	

Fonds

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T61 R.O. Transferts - Fonds</u>				
021/741010/01	Quote-part dans le financement général des provinces	37.801.803,00	39.294.676,00	39.297.820,00	40.115.103,60
	<u>T61 R.O. Transferts - Compensations</u>				
026/701400/01	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.180.543,40	4.180.543,00	4.309.124,00	4.309.124,37
026/701600/01	Complément régional	10.451.885,80	9.387.371,00	1.629.951,59	1.629.951,59
026/701700/01	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	125.129,94	125.130,00	125.130,00	125.130,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	52.559.362,14	52.987.720,00	45.362.025,59	46.179.309,56
	Total Fonds	52.559.362,14	52.987.720,00	45.362.025,59	46.179.309,56

SERVICE ORDINAIRE

Fonds

Impôts

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Impôts</u>				
040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	430,72	1.500,00	3.500,00	1.500,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	430,72	1.500,00	3.500,00	1.500,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Impôts</u>				
040/701010/01	Produits d'impôts versés globalement	2.075,62	2.000,00	2.000,00	2.000,00
040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	22.775,00	9.000,00	22.000,00	22.000,00
040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	486.000,00	470.000,00	485.000,00	485.000,00
040/701090/01	Agences bancaires	132.200,00	120.000,00	133.000,00	133.000,00
040/701110/01	Permis de port d'armes de chasse	86.203,76	90.000,00	90.000,00	90.000,00
040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	253.384.588,22	243.500.000,00	253.500.000,00	258.500.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	254.113.842,60	244.191.000,00	254.232.000,00	259.232.000,00
	Total Impôts	254.114.273,32	244.192.500,00	254.235.500,00	259.233.500,00

Impôts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Impôts</u>					
040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	600.000,00	50.000,00	230.000,00	50.000,00	
040/613100/01	Fonctionnement administratif	295,25	500,00	500,00	500,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	600.295,25	50.500,00	230.500,00	50.500,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Impôts</u>					
040/642010/01	Remboursements de redevances et taxes provinciales	6.800,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	6.800,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
	Total Impôts	607.095,25	53.500,00	233.500,00	53.500,00	

Assurances

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Assurances</u>				
050/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	97,46	10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	97,46	10,00	10,00	10,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Assurances</u>				
050/742060/01	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	902.569,57	920.000,00	920.000,00	920.000,00
050/761020/01	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	83.855,11	130.000,00	130.000,00	130.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	986.424,68	1.050.000,00	1.050.000,00	1.050.000,00
	<u>T62 R.O. Dette - Assurances</u>				
050/750900/01	Dividendes	26.026,00	26.000,00	28.336,00	28.336,00
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>	26.026,00	26.000,00	28.336,00	28.336,00
	Total Assurances	1.012.548,14	1.076.010,00	1.078.346,00	1.078.346,00

Assurances

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
050/627100/01	<u>T70 D.O. Personnel - Assurances</u>					
	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.832.159,17	1.900.000,00	1.904.495,00	1.920.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	1.832.159,17	1.900.000,00	1.904.495,00	1.920.000,00	
050/613390/01	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Assurances</u>					
	Réparation de sinistres	75.406,93	130.000,00	130.000,00	130.000,00	
050/616000/01	Primes d'assurances	2.099.681,75	2.100.000,00	2.100.000,00	2.130.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	2.175.088,68	2.230.000,00	2.230.000,00	2.260.000,00	
	Total Assurances	4.007.247,85	4.130.000,00	4.134.495,00	4.180.000,00	

Prélèvements

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
060/780100/01	<u>T68 Prélèvements et provisions - Prélèvements</u>				
	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	7.822.700,00	26.370.000,00		5.260.000,00
	<u>Total T68 Prélèvements et provisions</u>	7.822.700,00	26.370.000,00		5.260.000,00
	Total Prélèvements	7.822.700,00	26.370.000,00		5.260.000,00

Prélèvements

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T78 Prélèvements et provisions - Prélèvements</u>					
060/681000/01	Prélèvement pour le service extraordinaire	38.992.800,00	25.720.000,00	38.335.092,00	30.760.000,00	
060/681020/01	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire			15.518.000,00		
060/681060/01	Fonds spécial pour les projets supracommunaux	582.461,00				
	<u>Total T78 Prélèvements et provisions</u>	39.575.261,00	25.720.000,00	53.853.092,00	30.760.000,00	
	<u>T78P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements</u>					
060/681021/01	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire exercice propre			110.000.000,00		
	<u>Total T78P Prélèvements et provisions Ex. propre</u>			110.000.000,00		
	Total Prélèvements	39.575.261,00	25.720.000,00	163.853.092,00	30.760.000,00	

Autorités provinciales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Autorités provinciales</u>				
101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.986,63	10,00	1.150,00	10,00
101/742070/01	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension		10,00	10,00	10,00
101/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.205,90	2.000,00	2.000,00	2.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	8.192,53	2.020,00	3.160,00	2.020,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Autorités provinciales</u>				
101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	42.571,35	43.000,00		
101/742120/01	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur		800,00	800,00	800,00
101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	654.642,39	660.000,00		
101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	76.294,86	77.000,00		
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	773.508,60	780.800,00	800,00	800,00
	Total Autorités provinciales	781.701,13	782.820,00	3.960,00	2.820,00

Autorités provinciales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales</u>					
101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	745.059,19	741.770,00	994.281,05	801.700,00	
101/620300/01	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	66.941,60	68.425,00	68.425,00	68.820,00	
101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	248.151,10	302.180,00	335.680,00	361.000,00	
101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	2.008,02	10,00			
101/620320/01	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	3.056,46	3.890,00	3.890,00	4.000,00	
101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	57.749,59	43.535,00	9.999,75	50.000,00	
101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	56.844,18	60.690,00	56.020,00	62.000,00	
101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	167,64	10,00			
101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	654.642,39	660.000,00	661.000,00	670.000,00	
101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	76.294,86	77.000,00	79.000,00	80.000,00	
101/627210/01	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux		10,00	10,00	10,00	
101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	693,12	3.000,00	6.500,00	7.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	1.911.608,15	1.960.520,00	2.214.805,80	2.104.530,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales</u>					
101/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	13.492,98	19.500,00	19.500,00	19.500,00	
101/611301/01	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux	19.266,71	22.000,00	22.000,00	22.000,00	
101/613100/01	Fonctionnement administratif	279.234,81	309.000,00	299.000,00	301.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Autorités provinciales

Autorités provinciales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	116.911,76	152.000,00	126.500,00	132.600,00	
101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	73.950,37	79.000,00	50.284,00	52.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	502.856,63	581.500,00	517.284,00	527.100,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Autorités provinciales</u>					
101/640010/01	Dotation aux groupes politiques	231.712,88	231.713,00	227.920,00	227.920,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	231.712,88	231.713,00	227.920,00	227.920,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales</u>					
101/430030/01	Remboursements d'emprunts	14.157,09	13.000,00	13.500,00	6.510,00	
101/650010/01	Intérêts d'emprunts	180,86	5.800,00	4.500,00	4.280,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	14.337,95	18.800,00	18.000,00	10.790,00	
	Total Autorités provinciales	2.660.515,61	2.792.533,00	2.978.009,80	2.870.340,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Administration générale</u>				
104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	164,00	10,00	10,00	10,00
104/702075/01	Recettes liées au photovoltaïque		10,00	10,00	10,00
104/702400/01	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	6.408,20	6.500,00	6.500,00	6.500,00
104/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	19.595,99	25.000,00	25.000,00	25.000,00
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.408,78	10,00	3.010,00	10,00
104/742071/01	Récupération de la cotisation de responsabilisation payée indûment	10.185.206,51			
104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	200.352,67	120.000,00	350.000,00	200.000,00
104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	5.121,40	6.000,00	2.000,00	2.000,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	147.305,81	300.000,00	405.000,00	325.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Agents sanctionneurs</u>				
104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	117.012,88	120.000,00	120.000,00	120.000,00
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	7,31	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4,35	10,00	10,00	10,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction générale transversale</u>				
104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00		

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Administration générale</u>					
104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	6.021.023,49	6.026.000,00	6.230.000,00	6.280.000,00	
104/624120/01	Cotisation de responsabilisation	23.354.462,92	25.502.725,00	29.299.213,00	26.076.000,00	
104/624130/01	Cotisation 2ème pilier de pension en faveur des agents contractuels	1.169.051,06	1.072.900,00	1.260.600,00	1.330.385,00	
104/624131/01	Cotisations patronales 2ème pilier de pension en faveur des agents contractuels	75.073,88				
104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	542,76	1.600,00	1.000,00	1.000,00	
104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	123.916,10	125.000,00	123.311,00	125.000,00	
104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	465.000,00	470.000,00	530.545,00	480.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Agents sanctionnateurs</u>					
104/620000/01	Rémunérations	448.661,42	500.700,00	297.050,00	357.295,00	
104/621000/01	Allocations sociales directes	30.490,20	36.200,00	15.200,00	20.860,00	
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	93.429,82	99.170,00	77.130,00	94.920,00	
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	91.780,18	112.650,00	16.530,00	13.295,00	
104/625000/01	Abonnements sociaux	2.486,20	2.500,00	1.500,00	1.500,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
104/620000/01	Rémunérations	512.551,74	535.050,00	506.050,00	507.500,00	
104/621000/01	Allocations sociales directes	30.206,46	34.105,00	35.081,34	36.830,00	
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	100.182,26	95.640,00	91.640,00	93.110,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00		
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	319.928,96	325.000,00	280.000,00	280.000,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.234,47	1.000,00	10.000,00	10.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	311,07			
	<u>T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	228,12			
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	18,49			
	<u>T60 R.O. Prestations - Service de la Communication</u>				
104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.767,74	10,00	12.485,00	10,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.623,05	500,00	500,00	500,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Internats</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	25,33			
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	86,02			

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	115.780,07	141.645,00	133.345,00	132.645,00	
104/625000/01	Abonnements sociaux	3.040,20	3.350,00	4.000,00	4.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale</u>					
104/620000/01	Rémunérations	9.691.242,56	9.944.420,00	10.505.649,48	10.549.630,00	
104/620900/01	Rémunérations des vacataires	79.184,88	40.000,00	5.000,00	5.000,00	
104/621000/01	Allocations sociales directes	710.475,42	688.730,00	739.525,44	781.935,00	
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.734.974,97	1.738.460,00	1.866.840,36	1.882.755,00	
104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.124,45	2.720,00	350,00	350,00	
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.613.877,86	2.767.295,00	2.884.471,08	2.888.350,00	
104/625000/01	Abonnements sociaux	46.320,95	47.740,00	55.600,00	57.610,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Service de la Communication</u>					
104/620000/01	Rémunérations	3.552.917,61	3.492.365,00	3.557.495,00	3.568.390,00	
104/621000/01	Allocations sociales directes	252.226,19	244.370,00	253.243,86	263.920,00	
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	715.117,09	678.290,00	704.720,00	713.000,00	
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	781.088,63	808.230,00	786.230,00	778.725,00	
104/625000/01	Abonnements sociaux	14.099,43	12.400,00	17.000,00	17.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut</u>					
104/620000/01	Rémunérations	142.158,73	147.270,00	135.920,00	139.365,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	624,65			
	<u>T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	17,73			
	<u>T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	722,17			
	<u>T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4,59			
	<u>T60 R.O. Prestations - Maison du Canton de Hannut</u>				
104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2,29	10,00	510,00	10,00
104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	300,98	10,00	260,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation</u>				
106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.397,50	10,00	2.410,00	10,00
106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	47.004,00	90.000,00	50.000,00	50.000,00
106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	391.439,75	380.000,00	390.000,00	390.000,00
106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	8.570,13	10,00	25.510,00	25.500,00
106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	31.072,48	6.000,00	14.000,00	10.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration</u>				

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
104/621000/01	Allocations sociales directes	11.658,12	8.830,00	8.400,00	10.320,00	
104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	24.690,16	21.600,00	20.280,00	20.840,00	
104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	41.566,65	51.425,00	48.440,00	49.665,00	
104/625000/01	Abonnements sociaux	237,39	250,00	150,00	100,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation</u>					
106/620000/01	Rémunérations	3.522.282,89	3.832.380,00	3.896.525,00	3.744.230,00	
106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.285.570,78	2.720.040,00	2.425.000,00	2.420.000,00	
106/621000/01	Allocations sociales directes	172.233,00	187.570,00	193.736,76	201.520,00	
106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		40,00	40,00	40,00	
106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	584.976,92	581.600,00	598.930,00	586.450,00	
106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	659.746,69	789.460,00	702.000,00	701.800,00	
106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	496.250,12	498.400,00	519.675,00	518.830,00	
106/625000/01	Abonnements sociaux	5.467,03	8.000,00	6.000,00	6.000,00	
106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	580,98	510,00	1.000,00	1.000,00	
106/628010/01	Remboursements de traitements	810.250,03	866.700,00	892.640,00	906.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration</u>					
106/620000/01	Rémunérations	689.155,65	607.145,00	810.630,00	810.540,00	
106/620900/01	Rémunérations des vacataires	116.618,77	146.625,00	125.000,00	125.000,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	36.915,00	39.000,00	39.000,00	39.000,00
106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	275.939,50	230.000,00	275.000,00	275.000,00
106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,58	10,00	10,00	10,00
106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	85,66	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Services du Directeur Financier provincial</u>				
121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	304,92	10,00	1.620,00	10,00
121/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	208,53	10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	11.820.431,61	1.649.190,00	2.012.905,00	1.758.660,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Administration générale</u>				
104/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	6.231,08	10,00	10,00	10,00
104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	120.731,25	80.000,00	130.000,00	130.000,00
104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	9.662,69	29.000,00	15.000,00	15.000,00
104/740020/01	Subventions de la Région wallonne	502.609,97	316.610,00	352.778,00	352.780,00
104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	1.824.061,63	2.250.000,00	2.500.000,00	2.000.000,00
104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	3.081.058,26	3.081.298,00	3.082.742,00	3.082.742,00
104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	6.015.902,09	6.020.000,00	6.230.000,00	6.278.000,00
104/742520/01	Remboursement par les communes de leur quote-part des dépenses électorales		10,00	10,00	10,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Quartier Saint-Laurent</u>				

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
106/621000/01	Allocations sociales directes	53.059,86	45.185,00	62.646,03	62.400,00	
106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00	10,00		
106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	142.616,96	128.405,00	161.510,00	158.970,00	
106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	33.598,60	42.175,00	34.000,00	34.000,00	
106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	145.095,74	114.715,00	180.935,00	188.940,00	
106/625000/01	Abonnements sociaux	1.465,60	2.050,00	1.700,00	1.750,00	
106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00	10,00	10,00	
106/628010/01	Remboursements de traitements	14.906,66	25.000,00	25.000,00	45.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial</u>					
121/620000/01	Rémunérations	1.864.917,90	1.921.465,00	2.097.115,00	2.103.390,00	
121/621000/01	Allocations sociales directes	128.404,39	134.645,00	146.197,20	158.280,00	
121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	333.157,87	343.000,00	368.190,00	372.100,00	
121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	513.094,80	532.365,00	595.725,00	592.575,00	
121/625000/01	Abonnements sociaux	12.723,30	12.000,00	19.000,00	20.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	65.637.814,39	68.993.125,00	74.074.725,55	71.040.120,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale</u>					
104/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	125.000,00	100.000,00	140.000,00	140.000,00	
104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	659.156,31	600.000,00	600.000,00	600.000,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
104/740020/01	Subventions de la Région wallonne <u>T61 R.O. Transferts - Maison de la Formation</u>	13.837,56			
106/740012/01	Subventions de fonctionnement	4.717.588,75	3.400.000,00	3.422.000,00	3.422.000,00
106/740013/01	Subventions pour traitements <u>T61 R.O. Transferts - Ecole Provinciale d'Administration</u>	824.820,00	1.080.080,00	1.080.080,00	973.857,00
106/740012/01	Subventions de fonctionnement <u>Total T61 R.O. Transferts</u>	6.000,00 17.122.503,28	6.000,00 16.263.008,00		
	<u>T62 R.O. Dette - Services du Directeur Financier provincial</u>				
121/752010/01	Intérêts de retard <u>Total T62 R.O. Dette</u>		10,00 10,00	10,00 10,00	10,00 10,00
	Total Administration générale	28.942.934,89	17.912.208,00	18.825.535,00	18.013.069,00

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
104/612900/01	Honoraires et indemnisations diverses	42.624,39				
104/613006/01	Dépenses électorales	860.470,17	300.000,00	250.000,00		
104/613100/01	Fonctionnement administratif	754.235,08	846.100,00	816.100,00	828.100,00	
104/613190/01	Locations de chapiteaux et accessoires	20.170,10	50.000,00	20.000,00	50.000,00	
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	617.702,17	780.000,00	608.630,00	620.550,00	
104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	210.450,02	245.000,00	265.000,00	265.000,00	
104/613305/01	Contrats et entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux	2.536.272,05	2.800.000,00	3.060.000,00	3.100.000,00	
104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	177.651,00	178.500,00	178.304,00	179.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs</u>					
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.499,41	1.500,00	1.500,00	1.500,00	
104/613100/01	Fonctionnement administratif	9.975,14	13.750,00	9.750,00	9.790,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.731,28	3.500,00	4.600,00	4.600,00	
104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
104/613100/01	Fonctionnement administratif	1.327,70	4.200,00	2.700,00	3.260,00	
104/613200/01	Fonctionnement technique	83.228,45	83.000,00	88.000,00	88.000,00	
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	34.105,37	45.300,00	40.400,00	41.300,00	
104/613514/01	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	139.709,37	140.300,00	140.300,00	141.000,00	

Administration générale

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale</u>					
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.701,82	24.100,00	43.222,13	43.100,00	
104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	101,70	500,00	500,00	500,00	
104/613100/01	Fonctionnement administratif	126.523,48	138.350,00	197.950,00	151.350,00	
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	16.054,31	25.000,00	23.000,00	29.000,00	
104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	28.487,40	29.200,00	76.700,00	78.500,00	
104/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine		10.000,00	9.780,00	10.000,00	
104/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed		400,00	400,00	400,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication</u>					
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.487,72	3.500,00	4.700,00	4.700,00	
104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
104/613100/01	Fonctionnement administratif	88.044,43	118.310,00	114.310,00	159.269,00	
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	14.448,59	19.060,00	17.060,00	17.000,00	
104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.799,28	4.300,00	3.300,00	4.300,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut</u>					
104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	698,93	1.000,00	1.000,00	1.000,00	
104/613100/01	Fonctionnement administratif	1.118,86	2.170,00	1.570,00	1.550,00	
104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	26.808,61	28.375,00	22.375,00	23.300,00	

Administration générale

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation</u>					
106/61000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	67.113,99	80.000,00	80.000,00	80.000,00	
106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.235,62	20.000,00	15.000,00	15.000,00	
106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
106/613100/01	Fonctionnement administratif	90.814,25	90.600,00	100.600,00	94.200,00	
106/613200/01	Fonctionnement technique	750.512,74	792.400,00	790.400,00	789.700,00	
106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	403.963,57	475.000,00	367.000,00	377.000,00	
106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	60.246,17	69.000,00	69.000,00	70.500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration</u>					
106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	314,17	1.000,00	500,00	500,00	
106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		10,00	10,00		
106/613100/01	Fonctionnement administratif	16.323,08	21.000,00	21.000,00	22.000,00	
106/613200/01	Fonctionnement technique	13.185,55	32.800,00	31.800,00	23.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial</u>					
121/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.308,03	500,00	3.600,00	4.000,00	
121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	5.203,00	10.000,00	17.500,00	17.500,00	
121/613100/01	Fonctionnement administratif	5.062,44	7.700,00	17.790,91	20.025,00	
121/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.438,44	9.500,00	9.500,00	10.000,00	

Administration générale

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
121/653020/01	Frais de gestion des comptes	20.633,42	28.000,00	21.000,00	21.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	8.055.937,61	8.232.928,00	8.285.855,04	8.140.497,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Administration générale</u>					
104/640100/01	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00	190.878,00	190.878,00	190.878,00	
104/640103/01	Subsides pour la location de chapiteaux et matériel	36.266,00	82.750,00	82.750,00		82.750,00
104/640121/01	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00	3.250,00	3.250,00		3.250,00
104/640122/01	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	150.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00	
104/640157/01	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	5.000,00	5.000,00	5.000,00		5.000,00
104/640226/01	Subside de fonctionnement à la Fondation Edgard Milhaud				10.000,00	
104/640613/01	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00	2.479,00	2.479,00		2.479,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
104/640131/01	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	103.515,00	105.060,00	107.447,00	110.000,00	
104/640133/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation	871.000,00	871.000,00	871.000,00	871.000,00	
104/640134/01	Subsides supracommunaux	200.000,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00	
104/640139/01	Soutien aux Territoires, Villes et Communes	219.634,39	140.750,00	166.187,00		155.000,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Service de la Communication</u>					
104/640120/01	Subsides pour les actions visant la communication	6.800,00	8.000,00	8.000,00		8.000,00
104/640124/01	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	20.700,00	20.700,00	20.700,00	20.700,00	

Administration générale

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	1.809.522,39	1.779.867,00	1.807.691,00	1.552.578,00	256.479,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Administration générale</u>					
104/430030/01	Remboursements d'emprunts	473.568,44	514.400,00	516.800,00	407.760,00	
104/650010/01	Intérêts d'emprunts	127.872,97	174.500,00	135.700,00	141.220,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation</u>					
106/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.025.153,82	1.101.600,00	1.107.300,00	956.710,00	
106/650010/01	Intérêts d'emprunts	118.467,30	169.500,00	151.800,00	162.570,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	1.745.062,53	1.960.000,00	1.911.600,00	1.668.260,00	
	Total Administration générale	77.248.336,92	80.965.920,00	86.079.871,59	82.401.455,00	256.479,00

Patrimoine privé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Patrimoine</u>				
124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	324.706,81	375.000,00	325.000,00	325.000,00
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	52.724,18	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.053,08	10,00	710,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	375,11	10,00	220,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Fonds Saint-Servais</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.801,21	10,00	310,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Bld d'Avroy 28-30</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.199,60	10,00	10,00	
	<u>T60 R.O. Prestations - Beckman 26</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.439,07			
	<u>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Vertbois</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Quartier Saint-Laurent</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	240,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Val Benoît</u>				

Patrimoine privé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Patrimoine</u>					
124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	244.354,66	670.000,00	450.000,00	450.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne</u>					
124/613100/01	Fonctionnement administratif	1.368,57	2.700,00	1.700,00	2.455,00	
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	143.563,32	166.000,00	139.000,00	139.500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	16.881,99	22.000,00	17.300,00	18.100,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais</u>					
124/613100/01	Fonctionnement administratif	2.015,87	4.600,00	3.600,00	4.010,00	
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	49.190,23	62.500,00	52.500,00	53.900,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	20.367,09	27.500,00	27.300,00	29.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	106.973,96	40.000,00	95.044,00	100.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Quartier Saint-Laurent</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	370.557,69	383.000,00	388.000,00	503.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Hangar quai Kurth</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.781,32	4.500,00	4.000,00	4.000,00	

Patrimoine privé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	517,45		10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Caserne de Saive</u>				
124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	15.250,32	16.000,00	13.000,00	13.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	407.066,83	391.080,00	339.530,00	338.080,00
	<u>T62 R.O. Dette - Patrimoine</u>				
124/752000/01	Autres produits financiers	4.495,82	6.883,00	4.500,00	4.500,00
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>	4.495,82	6.883,00	4.500,00	4.500,00
	Total Patrimoine privé	411.562,65	397.963,00	344.030,00	342.580,00

Patrimoine privé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Parking Solvay</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.104,31	9.000,00	8.000,00	9.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoît</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	247.150,33	292.700,00	256.700,00	282.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.033,50	8.500,00	13.358,00	9.500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	405,58	3.500,00	500,00	500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive</u>					
124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	24.711,85	32.000,00	28.000,00	28.000,00	
	Total T71 D.O. Fonctionnement	1.245.460,27	1.728.500,00	1.485.002,00	1.632.965,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Patrimoine</u>					
124/430030/01	Remboursements d'emprunts	682.069,59	769.300,00	766.300,00	771.100,00	
124/650010/01	Intérêts d'emprunts	85.050,72	522.000,00	139.400,00	386.060,00	
	Total T7X D.O. Dettes	767.120,31	1.291.300,00	905.700,00	1.157.160,00	
	Total Patrimoine privé	2.012.580,58	3.019.800,00	2.390.702,00	2.790.125,00	

Services généraux

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Archives provinciales</u>				
133/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	3.329,44	2.500,00	3.000,00	3.000,00
133/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	120,37	10,00	10,00	10,00
133/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle publications</u>				
134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	24.519,87	30.000,00	25.000,00	25.000,00
134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel		10,00	10,00	10,00
134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Imprimerie centrale</u>				
134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	82.922,84	75.000,00	82.000,00	82.000,00
134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	348.766,29	310.000,00	325.000,00	325.000,00
134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	484,56	10,00	430,00	10,00
134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>				
137/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
137/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
137/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	3.269,30	12.000,00	12.000,00	12.000,00

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Archives provinciales</u>					
133/620000/01	Rémunérations	264.685,58	261.255,00	295.330,00	330.140,00	
133/621000/01	Allocations sociales directes	17.149,16	18.680,00	19.597,37	23.460,00	
133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	39.557,74	39.160,00	44.115,00	49.440,00	
133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	94.432,26	93.240,00	105.935,00	118.620,00	
133/625000/01	Abonnements sociaux		10,00	10,00	10,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle publications</u>					
134/620000/01	Rémunérations	198.346,29	211.145,00	171.845,00	148.550,00	
134/621000/01	Allocations sociales directes	14.324,54	15.420,00	15.110,00	13.075,00	
134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	57.232,54	58.995,00	47.925,00	41.455,00	
134/625000/01	Abonnements sociaux	510,61	600,00	600,00	600,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale</u>					
134/620000/01	Rémunérations	1.141.913,00	1.170.030,00	1.115.750,00	1.112.760,00	
134/621000/01	Allocations sociales directes	92.794,83	83.800,00	85.208,31	81.750,00	
134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	235.693,81	235.170,00	227.515,00	235.070,00	
134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	231.790,54	243.375,00	210.520,00	194.960,00	
134/625000/01	Abonnements sociaux	3.755,50	3.700,00	4.000,00	4.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					

Services généraux

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
137/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		10,00	10,00	10,00
137/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics		25.000,00	10,00	10,00
137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	139.330,64	111.500,00	270.000,00	205.000,00
137/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	75.214,64	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Complexe des Hauts-Sarts</u>				
138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.989,95	5.000,00	6.000,00	6.000,00
138/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	64.086,70	65.000,00	65.000,00	65.000,00
138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	133,07	10,00	1.310,00	10,00
138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.850,68	10,00	2.110,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction des Systèmes d'Information</u>				
139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	20,35	15.000,00	10,00	10,00
139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	73.074,54	51.000,00	70.000,00	70.000,00
139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	359,85	10,00	390,00	10,00
139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	705,82	1.000,00	4.100,00	1.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	826.178,91	728.130,00	891.450,00	819.150,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>				
137/740024/01	Subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux	25.000,00			
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	25.000,00			

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
137/620000/01	Rémunérations	13.013.467,49	13.292.420,00	13.292.420,00	13.187.135,00	
137/621000/01	Allocations sociales directes	969.331,54	926.060,00	951.611,06	998.375,00	
137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.454.728,96	2.390.050,00	2.463.820,00	2.474.825,00	
137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.268.045,72	3.435.730,00	3.350.930,00	3.277.825,00	
137/625000/01	Abonnements sociaux	41.594,25	42.000,00	42.000,00	42.000,00	
137/628010/01	Remboursements de traitements	13.000,00	13.000,00	20.000,00	20.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts</u>					
138/620000/01	Rémunérations	684.377,40	731.400,00	705.660,00	709.210,00	
138/621000/01	Allocations sociales directes	55.095,68	50.960,00	53.846,74	55.290,00	
138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	135.976,83	145.885,00	132.420,00	136.560,00	
138/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	153.090,88	160.460,00	160.460,00	167.895,00	
138/625000/01	Abonnements sociaux	30,20	10,00	10,00	10,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information</u>					
139/620000/01	Rémunérations	2.283.254,73	2.379.230,00	2.382.120,00	2.295.585,00	
139/621000/01	Allocations sociales directes	168.044,45	160.060,00	162.855,00	175.705,00	
139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	430.309,75	412.590,00	430.450,00	422.610,00	
139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	587.280,13	675.735,00	643.775,00	602.910,00	
139/625000/01	Abonnements sociaux	19.999,80	20.000,00	21.000,00	22.000,00	

Services généraux

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	Total Services généraux	851.178,91	728.130,00	891.450,00	819.150,00

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	26.669.814,21	27.270.170,00	27.156.838,48	26.941.825,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales</u>					
133/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	26,60	100,00	100,00	100,00	
133/613100/01	Fonctionnement administratif	3.701,79	5.500,00	4.500,00	4.500,00	
133/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	20.777,49	34.000,00	32.400,00	33.500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle publications</u>					
134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	592,38	2.000,00	1.000,00	1.000,00	
134/613100/01	Fonctionnement administratif	13.518,93	16.000,00	16.000,00	14.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale</u>					
134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.428,94	7.000,00	8.500,00	8.500,00	
134/613100/01	Fonctionnement administratif	3.974,46	6.000,00	5.000,00	5.000,00	
134/613200/01	Fonctionnement technique	676.566,82	785.000,00	785.000,00	785.000,00	
134/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	5.393,19	7.000,00	7.000,00	7.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					
137/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	271.560,19	275.000,00	275.000,00	275.000,00	
137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1.201,00	1,00	
137/613100/01	Fonctionnement administratif	184.414,28	195.745,00	214.745,00	194.825,00	
137/613200/01	Fonctionnement technique	624.299,00	836.500,00	845.500,00	782.100,00	

Services généraux

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	272.614,45	328.800,00	290.800,00	303.800,00	
137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	146.863,19	151.000,00	151.750,00	160.500,00	
137/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed	400,00				
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts</u>					
138/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	53,20	200,00	200,00	200,00	
138/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
138/613100/01	Fonctionnement administratif	3.577,65	5.000,00	5.000,00	4.000,00	
138/613200/01	Fonctionnement technique	113.494,13	160.000,00	120.000,00	140.000,00	
138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	153.083,23	163.000,00	205.000,00	210.000,00	
138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	32.203,17	40.000,00	35.500,00	35.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information</u>					
139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.534,76	3.000,00	2.300,00	2.300,00	
139/613100/01	Fonctionnement administratif	3.867,62	15.750,00	12.750,00	15.365,00	
139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	2.126,43	2.600,00	4.100,00	2.600,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central</u>					
139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	4.992.170,37	5.178.500,00	5.227.568,50	5.278.500,00	
139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	751.430,22	866.000,00	816.931,50	866.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	8.285.672,49	9.083.697,00	9.067.847,00	9.128.792,00	

Services généraux

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T72 D.O. Transfert - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					
137/640141/01	Rétributions liées au projet Renowatt, bonus de performance énergétique	93.422,00	100.000,00	126.544,00	100.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable</u>					
137/640140/01	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable	22.330,00	36.000,00	36.000,00		36.000,00
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	115.752,00	136.000,00	162.544,00	100.000,00	36.000,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Archives provinciales</u>					
133/430030/01	Remboursements d'emprunts	24.455,84	8.300,00	8.300,00	8.250,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome</u>					
134/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.000,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale</u>					
134/430030/01	Remboursements d'emprunts	23.020,63	23.100,00	23.100,00	5.530,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					
137/430030/01	Remboursements d'emprunts	117.429,15	91.500,00	91.500,00	93.720,00	
137/650010/01	Intérêts d'emprunts	11.163,94	13.300,00	8.900,00	6.480,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts</u>					
138/430030/01	Remboursements d'emprunts	7.091,32	20.800,00	21.700,00	22.160,00	
138/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.950,47	56.000,00	9.400,00	49.640,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	225.111,35	253.000,00	202.900,00	225.780,00	

Services généraux

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	Total Services généraux	35.296.350,05	36.742.867,00	36.590.129,48	36.396.397,00	36.000,00

Relations extérieures et internationales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction du protocole et des relations internationales</u>				
151/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé			4.000,00	4.000,00
151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,56	10,00	745,00	10,00
151/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	7.178,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	7.188,56	1.010,00	5.745,00	5.010,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Direction du protocole et des relations internationales</u>				
151/740010/01	Subsides du Fédéral		7.000,00	7.000,00	
151/740050/01	Subsides de la Communauté européenne	38.000,00	38.000,00	38.000,00	
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	38.000,00	45.000,00	45.000,00	
	Total Relations extérieures et internationales	45.188,56	46.010,00	50.745,00	5.010,00

Relations extérieures et internationales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction du protocole et des relations internationales</u>					
151/620000/01	Rémunérations	687.642,17	711.235,00	614.880,00	629.440,00	
151/620900/01	Rémunérations des vacataires	4.835,14	5.000,00	5.000,00	5.000,00	
151/621000/01	Allocations sociales directes	51.722,59	43.250,00	39.602,61	41.910,00	
151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	112.302,98	111.025,00	88.660,00	88.905,00	
151/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	262,49	500,00	500,00	500,00	
151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	183.607,51	198.500,00	182.150,00	181.050,00	
151/625000/01	Abonnements sociaux	2.920,00	4.315,00	4.010,00	4.010,00	
151/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00	10,00	10,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	1.043.292,88	1.073.835,00	934.812,61	950.825,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales</u>					
151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	37.271,53	7.000,00	3.000,00	3.000,00	
151/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
151/613100/01	Fonctionnement administratif	666.851,68	591.500,00	691.500,00	673.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Programmes de coopération internationale</u>					
153/613512/01	Cotisation au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EMR	117.590,00	133.465,00	138.404,00		138.404,00
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	821.713,21	731.966,00	832.905,00	676.001,00	138.404,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Secours aux victimes de catastrophes</u>					

Relations extérieures et internationales

Relations extérieures et internationales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
141/640152/01	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger		10.000,00	10.000,00		10.000,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Direction du protocole et des relations internationales</u>					
151/640160/01	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl		2.000,00			
151/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
151/640162/01	Subside à l'Association "les Pwèrteus di jeyants del Province di Lidge"		4.500,00	4.500,00		
151/640226/01	Subside de fonctionnement à la Fondation Edgard Milhaud	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
151/640505/01	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	9.400,00	20.000,00	20.000,00		20.000,00
151/640520/01	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	
151/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
151/640530/01	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore	33.950,00	80.000,00	82.000,00		80.000,00
151/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie	38.000,00	38.000,00	38.000,00		
	<u>T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger</u>					
151/640150/01	Subsides pour les problèmes et actions internationales	500,00	24.525,00	24.525,00		24.525,00
151/640159/01	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		2.500,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale</u>					
153/640155/01	Co-financement de projets européens	27.745,36	15.000,00	15.000,00		15.000,00
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	222.095,36	306.525,00	306.525,00	20.000,00	152.025,00
	Total Relations extérieures et internationales	2.087.101,45	2.112.326,00	2.074.242,61	1.646.826,00	290.429,00

Sécurité et ordre public

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
331/742040/01	<u>T60 R.O. Prestations - Police</u> Remboursements de dépenses de personnel			57.480,00	
351/742560/01	<u>T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u> Remboursements par les zones de serours des frais encourus à charge du budget provincial			1,00	1,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>			57.481,00	1,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>				
351/740405/01	Soutien régional reprise financement des zones de secours	901.338,00		3.555.263,97	3.555.263,97
351/740406/01	Budget complémentaire de la Région wallonne au bénéfice des zones de secours			5.417.938,77	5.834.053,85
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	901.338,00		8.973.202,74	9.389.317,82
	<u>T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>				
351/635316/01	Reprise de la provision pour zones de secours			20.000.000,00	
	<u>T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements</u>				
351/780150/01	Prélèvement pour le financement des zones de secours	1.428.100,00			
	<u>Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre</u>	1.428.100,00		20.000.000,00	
	<u>Total Sécurité et ordre public</u>	2.329.438,00		29.030.683,74	9.389.318,82

Sécurité et ordre public

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Police</u>					
331/628010/01	Remboursements de traitements	233.543,60	281.000,00	252.000,00	256.500,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
351/628010/01	Remboursements de traitements	61.431,94	63.000,00	37.000,00	37.500,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	294.975,54	344.000,00	289.000,00	294.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
351/613200/01	Fonctionnement technique	226.228,13	300.000,00	225.000,00	230.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	226.228,13	300.000,00	225.000,00	230.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
351/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	2.372.236,00	3.929.468,00			
351/640136/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne	40.498.320,40	40.498.321,00	44.427.789,00	44.427.789,00	
351/640137/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit de la zone 6 Hilfeleistungszone DG - Deutschsprachige Gemeinschaft	1.172.168,55	1.172.169,00	1.172.169,00	1.172.169,00	
351/640142/01	Budget complémentaire de la Région wallonne au bénéfice des zones de secours			5.417.938,77	5.834.053,85	
	<u>T72 D.O. Transfert - Secours d'urgence</u>					
352/640705/01	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00	52.000,00	52.000,00	52.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	44.094.724,95	45.651.958,00	51.069.896,77	51.486.011,85	
	<u>T78P Prélèvements et provisions Ex. propre - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
351/635310/01	Provisions pour zones de secours	20.000.000,00				

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	Total T78P Prélèvements et provisions Ex. propre	20.000.000,00				
	Total Sécurité et ordre public	64.615.928,62	46.295.958,00	51.583.896,77	52.010.011,85	

Communications routières

Communications routières

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T7X D.O. Dettes - Voirie</u>					
421/430030/01	Remboursements d'emprunts	37.557,88	64.800,00	66.700,00	64.640,00	
421/650010/01	Intérêts d'emprunts	11.166,12	31.500,00	26.400,00	24.590,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Lignes vicinales</u>					
422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	11.204,50	11.205,00	11.300,00	6.250,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	59.928,50	107.505,00	104.400,00	95.480,00	
	Total Communications routières	59.928,50	107.505,00	104.400,00	95.480,00	

Voies navigables - Hydraulique

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
482/702120/01	<u>T60 R.O. Prestations - Hydraulique</u>				
	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		10.000,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>		10.000,00	10,00	10,00
484/740054/01	<u>T61 R.O. Transferts - Cours d'eau non navigables</u>				
	Subsides Interreg	232.013,34			
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	232.013,34			
	Total Voies navigables - Hydraulique	232.013,34	10.000,00	10,00	10,00

Voies navigables - Hydraulique

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables</u>					
484/613720/01	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie ycompris les cours d'eaux canalisés	990.103,48	800.000,00	800.000,00	800.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	990.103,48	800.000,00	800.000,00	800.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables</u>					
484/640201/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	4.420,00	4.420,00	4.420,00	4.420,00	
484/640202/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	6.460,00	6.460,00	6.460,00	6.460,00	
484/640204/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	6.545,00	6.545,00	6.545,00	6.545,00	
484/640206/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	3.315,00	3.315,00	3.315,00	3.315,00	
484/640208/01	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.965,00	10.965,00	10.965,00	10.965,00	
484/640209/01	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières		9.500,00	9.500,00		9.500,00
484/640210/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Moselle"	3.995,00	3.995,00	3.995,00	3.995,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	35.700,00	45.200,00	45.200,00	35.700,00	9.500,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Hydraulique</u>					
482/430030/01	Remboursements d'emprunts	89.031,67	30.900,00	30.900,00		
482/650010/01	Intérêts d'emprunts	2.205,24	1.200,00	1.200,00		
	<u>T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables</u>					
484/430030/01	Remboursements d'emprunts	201.869,72	223.900,00	225.100,00	208.780,00	
484/650010/01	Intérêts d'emprunts	18.632,10	56.400,00	27.200,00	50.410,00	

Voies navigables - Hydraulique

Voies navigables - Hydraulique

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	311.738,73	312.400,00	284.400,00	259.190,00	
	Total Voies navigables - Hydraulique	1.337.542,21	1.157.600,00	1.129.600,00	1.094.890,00	9.500,00

SERVICE ORDINAIRE

Economie, commerce et artisanat

Economie, commerce et artisanat

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Economie - Commerce - Artisanat</u>					
511/613506/01	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.775,00	1.775,00	1.775,00	1.775,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	1.775,00	1.775,00	1.775,00	1.775,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat</u>					
511/640220/01	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00	500,00	500,00		500,00
511/640221/01	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00	2.479,00	2.479,00	2.479,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	2.979,00	2.979,00	2.979,00	2.479,00	500,00
	Total Economie, commerce et artisanat	4.754,00	4.754,00	4.754,00	4.254,00	500,00

Industrie et énergie

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - SPI</u>				
530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3,82	10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	3,82	10,00	10,00	10,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Gaz</u>				
551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	54.792,32	90.000,00	65.800,00	65.800,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	54.792,32	90.000,00	65.800,00	65.800,00
	<u>T62 R.O. Dette - Production et transport d'énergie</u>				
550/750200/01	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	3,22	21,00	21,00	21,00
	<u>T62 R.O. Dette - Électricité</u>				
552/742200/01	Ristournes intercommunale	6.337.539,23	6.333.276,00	7.164.912,00	7.160.612,00
552/750901/01	Dividende exceptionnel vente de VOO	90.254.618,88			
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>	96.592.161,33	6.333.297,00	7.164.933,00	7.160.633,00
	Total Industrie et énergie	96.646.957,47	6.423.307,00	7.230.743,00	7.226.443,00

Industrie et énergie

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - SPI</u>					
530/620000/01	Rémunérations	75.913,77	54.680,00	54.680,00	28.560,00	
530/621000/01	Allocations sociales directes	10.430,64	4.040,00	4.043,67	4.125,00	
530/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	11.348,67	8.190,00	8.190,00	4.280,00	
530/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	27.251,27	19.680,00	19.680,00	10.280,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	124.944,35	86.590,00	86.593,67	47.245,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie</u>					
530/640300/01	Contribution à l'action de la SPI	1.628.656,28	1.650.108,00	1.678.557,00	1.718.075,25	
530/640305/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00	125.000,00	125.000,00	125.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	1.753.656,28	1.775.108,00	1.803.557,00	1.843.075,25	
	<u>T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie</u>					
530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	553.596,70	562.100,00	562.100,00	495.900,00	
530/430047/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	82.828,83	85.900,00	85.900,00		
530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	74.303,72	65.100,00	65.100,00	55.600,00	
530/650047/01	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	6.128,96	3.200,00	3.200,00		
	<u>T7X D.O. Dettes - Électricité</u>					
552/430035/01	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	154.933,45				
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	871.791,66	716.300,00	716.300,00	551.500,00	

Industrie et énergie

Industrie et énergie

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	Total Industrie et énergie	2.750.392,29	2.577.998,00	2.606.450,67	2.441.820,25	

Tourisme

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Tourisme</u>				
560/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé				280.000,00
560/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	40,46	10,00	10,00	10,00
560/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	555,87			
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	596,33	10,00	10,00	280.010,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Tourisme</u>				
560/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	132.620,66	180.000,00	122.000,00	122.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	132.620,66	180.000,00	122.000,00	122.000,00
	Total Tourisme	133.216,99	180.010,00	122.010,00	402.010,00

Tourisme

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Tourisme</u>					
560/620000/01	Rémunérations	2.402.481,17	2.451.555,00	2.407.955,00	2.323.850,00	
560/621000/01	Allocations sociales directes	191.789,35	171.285,00	184.008,77	180.520,00	
560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	451.626,17	448.290,00	455.060,00	446.260,00	
560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	624.511,50	632.205,00	601.405,00	559.655,00	
560/625000/01	Abonnements sociaux	7.536,65	7.700,00	7.700,00	8.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	3.677.944,84	3.711.035,00	3.656.128,77	3.518.285,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Tourisme</u>					
560/611000/01	Frais de déplacement et de séjour				30.000,00	
560/613100/01	Fonctionnement administratif				372.000,00	
560/613200/01	Fonctionnement technique				355.000,00	
560/613300/01	Fonctionnement des bâtiments				14.000,00	
560/613400/01	Frais d'usage des véhicules				45.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>				816.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Tourisme</u>					
560/640360/01	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.200.000,00	1.200.000,00	1.200.000,00	1,00	
560/640361/01	Subvention de promotion aux parcs naturels	40.987,00	40.987,00	40.987,00	40.987,00	
560/640365/01	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	60.000,00	60.000,00	60.000,00		60.000,00

Tourisme

Tourisme

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
560/640366/01	Subsides aux Maisons du Tourisme					105.000,00
560/640371/01	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL)	431.000,00	516.011,00	516.011,00	516.011,00	
560/640374/01	Subside à la FTPL pour l'entretien des réseaux Point-Nœuds	15.000,00	15.000,00	15.000,00		
560/640375/01	Subside pour la Navette fluviale					50.000,00
560/640376/01	Subsides en matière d'actions touristiques					130.000,00
	Total T72 D.O. Transfert	1.746.987,00	1.831.998,00	1.831.998,00	556.999,00	345.000,00
	T7X D.O. Dettes - Tourisme					
560/430030/01	Remboursements d'emprunts	136.629,41	109.500,00	105.700,00	63.460,00	
560/430037/01	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	408.785,71	384.500,00	384.500,00	347.870,00	
560/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.223,81	98.800,00	18.500,00	48.460,00	
560/650017/01	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	62.336,23	48.600,00	48.600,00	34.520,00	
	Total T7X D.O. Dettes	614.975,16	641.400,00	557.300,00	494.310,00	
	Total Tourisme	6.039.907,00	6.184.433,00	6.045.426,77	5.385.594,00	345.000,00

Agriculture

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</u>				
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.712,08	2.000,00	8.000,00	8.000,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2,34	10,00	1.060,00	10,00
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle Laboratoires</u>				
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	80.021,03	110.000,00	60.000,00	40.000,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	67.208,12	80.000,00	50.000,00	42.000,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	53,04	10,00	3.860,00	10,00
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	92,27	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction des services agricoles</u>				
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4.436,52	10,00	2.250,00	10,00
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	206,60	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Station d'analyses agricoles</u>				
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	136.920,78	100.000,00	140.000,00	140.000,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	36.294,34	20.000,00	37.000,00	37.000,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	15.321,67	10,00	580,00	10,00
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	880,00	10,00

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</u>					
621/62000/01	Rémunérations	377.819,89	409.410,00	415.230,00	435.740,00	
621/620900/01	Rémunérations des vacataires	35.527,31	39.500,00	52.000,00	55.000,00	
621/621000/01	Allocations sociales directes	23.310,36	29.530,00	30.621,42	31.710,00	
621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00	10,00		
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	79.815,13	81.365,00	85.715,00	91.830,00	
621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10.263,28	11.400,00	14.400,00	15.950,00	
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	73.836,99	80.805,00	83.485,00	83.040,00	
621/625000/01	Abonnements sociaux		10,00	10,00	10,00	
621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00	10,00	10,00	
621/628010/01	Remboursements de traitements	34.000,00	34.000,00	33.000,00	33.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle Laboratoires</u>					
621/62000/01	Rémunérations	2.253.620,31	2.246.580,00	2.162.090,00	2.011.070,00	
621/621000/01	Allocations sociales directes	173.448,39	166.795,00	167.505,00	159.215,00	
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	365.500,46	360.225,00	349.425,00	330.900,00	
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	737.805,23	735.910,00	705.980,00	639.180,00	
621/625000/01	Abonnements sociaux	126,00	600,00	200,00	200,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction des services agricoles</u>					

Agriculture

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Site d'Argenteau</u>				
621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	91,96	10,00	10,00	10,00
621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2,31			
621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	11.004,17	10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	359.367,23	312.120,00	303.700,00	267.120,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</u>				
621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	198.781,72	10,00	234.780,00	10,00
621/740051/01	Subsides Européens	82.566,01	10,00	10,00	10,00
621/740054/01	Subsides Interreg	102.001,64	10,00	26.120,00	10,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Pôle Laboratoires</u>				
621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	184.666,68	10,00	10,00	10,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Direction des services agricoles</u>				
621/740054/01	Subsides Interreg	30.371,31			
621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	5.293,90			
	<u>T61 R.O. Transferts - Station d'analyses agricoles</u>				
621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsideés	1.600,40	1.605,00	1.605,00	1.605,00
621/740060/01	Autres subventions des pouvoirs publics	7.778,40	10,00	10,00	10,00

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
621/620000/01	Rémunérations	1.436.875,03	1.537.405,00	1.510.505,00	1.519.125,00	
621/620900/01	Rémunérations des vacataires		10,00			
621/621000/01	Allocations sociales directes	104.819,85	104.900,00	103.150,00	113.850,00	
621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	239.523,66	244.480,00	246.825,00	248.620,00	
621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		10,00			
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	447.517,07	474.555,00	487.815,00	489.400,00	
621/625000/01	Abonnements sociaux		10,00	10,00	10,00	
621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
	<u>T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles</u>					
621/620000/01	Rémunérations	969.172,71	1.004.050,00	1.058.935,00	1.087.905,00	
621/620900/01	Rémunérations des vacataires	33.399,58	40.800,00	55.800,00	55.800,00	
621/621000/01	Allocations sociales directes	82.722,56	66.960,00	73.968,68	81.290,00	
621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	197.065,45	193.970,00	207.074,00	213.920,00	
621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	9.654,11	12.000,00	16.050,00	16.050,00	
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	213.956,48	230.005,00	247.820,00	252.985,00	
621/625000/01	Abonnements sociaux	199,90	250,00	250,00	250,00	

Agriculture

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	463,56	440,00	440,00	400,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Site d'Argenteau</u>				
621/740071/01	Interventions d'organismes privés	80.000,00	10,00		
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	693.523,62	2.105,00	262.975,00	2.055,00
	Total Agriculture	1.052.890,85	314.225,00	566.675,00	269.175,00

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00	20,00	10,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Site d'Argenteau</u>					
621/620000/01	Rémunérations	41.442,49	53.460,00	13.375,00		
621/621000/01	Allocations sociales directes	2.927,35	3.170,00	4.206,03		
621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	6.050,68	6.435,00	2.075,00		
621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	14.448,41	15.310,00	5.015,00		
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	7.964.848,68	8.183.970,00	8.132.575,13	7.966.070,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité</u>					
621/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.152,61	6.350,00	6.404,50	6.700,00	
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.559,67	5.000,00	5.000,00	6.000,00	
621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
621/613100/01	Fonctionnement administratif	28.741,35	17.250,00	21.050,00	24.100,00	
621/613200/01	Fonctionnement technique	101.516,16	102.000,00	114.000,00	114.500,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	52.206,01	72.900,00	62.900,00	66.500,00	
621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	16.659,97	15.500,00	19.800,00	19.700,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Laboratoires</u>					
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.682,69	8.300,00	6.300,00	6.300,00	
621/613100/01	Fonctionnement administratif	15.368,55	23.800,00	21.300,00	23.800,00	

Agriculture

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
621/613200/01	Fonctionnement technique	224.794,02	302.500,00	312.300,00	302.500,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	12.878,55	16.000,00	16.000,00	5.000,00	
621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	12.698,95	18.000,00	17.000,00		
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles</u>					
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	26.037,05	30.000,00	30.000,00	30.000,00	
621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
621/613100/01	Fonctionnement administratif	51.367,73	66.800,00	94.000,00	87.100,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	5.179,35	6.200,00	6.200,00	11.200,00	
621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.424,97	8.000,00	6.000,00	65.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles</u>					
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.285,26	10.000,00	10.000,00	10.000,00	
621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
621/613100/01	Fonctionnement administratif	8.117,67	13.700,00	18.700,00	13.700,00	
621/613200/01	Fonctionnement technique	105.803,78	113.400,00	111.400,00	123.400,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	35.583,09	44.500,00	40.500,00	45.500,00	
621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	41.644,30	32.000,00	50.000,00		
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Site d'Argenteau</u>					
621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	200,00	200,00	

SERVICE ORDINAIRE

Agriculture

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
621/613100/01	Fonctionnement administratif	3.264,60	11.300,00	2.300,00	7.900,00	
621/613200/01	Fonctionnement technique	800,10	45.000,00		30.000,00	
621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.373,65	29.150,00	18.350,00	25.000,00	
621/613400/01	Frais d'usage des véhicules		500,00	500,00		
	Total T71 D.O. Fonctionnement	797.140,08	1.001.153,00	990.207,50	1.024.103,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique</u>					
610/640434/01	Subside au CPL VEGEMAR	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Information agronomique</u>					
620/640409/01	Subsides aux fermes pédagogiques	14.999,94	15.000,00	15.000,00		15.000,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Services agricoles</u>					
621/640449/01	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	153.828,49	170.750,00	170.750,00		170.750,00
621/640810/01	Prix des Acteurs de la Transition Ecologique et Alimentaire de la Province de Liège	40.000,00	40.000,00	40.000,00		40.000,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Élevage</u>					
623/640436/01	Subside au CPL PROMOGEST	122.500,00	122.500,00	122.500,00	122.500,00	
	Total T72 D.O. Transfert	401.328,43	418.250,00	418.250,00	192.500,00	225.750,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Pôle Laboratoires</u>					
621/430030/01	Remboursements d'emprunts	93.333,36	96.800,00	96.800,00		
621/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.906,24	3.600,00	3.600,00		

SERVICE ORDINAIRE

Agriculture

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles</u>					
621/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.391,73	7.300,00	7.300,00		
621/650010/01	Intérêts d'emprunts	35,22				
	<u>T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles</u>					
621/430030/01	Remboursements d'emprunts	14.578,81	14.600,00	14.600,00	14.580,00	
621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.600,40	1.700,00	1.700,00	1.610,00	
621/650010/01	Intérêts d'emprunts		3.500,00			
621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	463,56	500,00	500,00	400,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Site d'Argenteau</u>					
621/430030/01	Remboursements d'emprunts	41.626,52	23.100,00	23.100,00	23.040,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée</u>					
621/430030/01	Remboursements d'emprunts		20.300,00	21.800,00	22.330,00	
621/650010/01	Intérêts d'emprunts	481,35	39.700,00	13.400,00	23.810,00	
	Total T7X D.O. Dettes	178.417,19	211.100,00	182.800,00	85.770,00	
	Total Agriculture	9.341.734,38	9.814.473,00	9.723.832,63	9.268.443,00	225.750,00

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement - Affaires générales</u>				
700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.813.057,73	2.720.000,00	2.815.000,00	2.815.000,00
700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	52.553,30	36.000,00	16.000,00	
700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	61.959,93	10,00	7.810,00	7.810,00
700/742551/01	Remboursements des frais scolaires	436.992,84	800.000,00	450.000,00	450.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>				
701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	97.214,74	20.000,00	85.000,00	20.000,00
701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.254,02	10,00	20.000,00	78.500,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Espace Tremplin</u>				
701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.361,83	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire</u>				
701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	26.972,50			
	<u>T60 R.O. Prestations - Repas scolaires</u>				
702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	367.609,71	460.000,00	400.000,00	400.000,00
702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	19.341,40	25.000,00	20.000,00	20.000,00
702/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>					
701/620000/01	Rémunérations	6.112.296,49	6.404.040,00	5.916.460,00	5.993.840,00	
701/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.952,95	3.800,00	3.800,00	3.800,00	
701/621000/01	Allocations sociales directes	466.048,25	436.095,00	448.105,68	435.230,00	
701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.188.144,56	1.215.000,00	1.106.405,00	1.124.675,00	
701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	852,25	1.095,00	1.095,00	1.095,00	
701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.446.416,44	1.499.580,00	1.482.825,00	1.493.740,00	
701/625000/01	Abonnements sociaux	7.064,48	6.720,00	9.500,00	10.200,00	
701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
701/628010/01	Remboursements de traitements	283.768,01	143.200,00	143.900,00	170.320,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin</u>					
701/620000/01	Rémunérations	411.809,96	435.050,00	404.330,00	402.925,00	
701/621000/01	Allocations sociales directes	24.239,50	25.665,00	23.780,00	24.770,00	
701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	63.111,99	68.255,00	59.660,00	59.380,00	
701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	139.543,20	143.835,00	143.835,00	143.290,00	
701/628010/01	Remboursements de traitements	73.347,67	74.100,00	75.000,00	76.300,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux</u>					

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Centres Psycho-médico-sociaux</u>				
706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	91,79	10,00	10,00	10,00
706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	9.321,37	10,00	310,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école</u>				
706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.297,75	10,00	5.380,00	10,00
706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.453,99	500,00	710,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Internats</u>				
708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.105,80	4.000,00	2.000,00	2.000,00
708/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
708/702100/01	Redevances d'internats	2.543.622,00	2.500.000,00	2.550.000,00	2.550.000,00
708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	36.754,43	10,00	5.000,00	10,00
708/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	28.198,29	1.500,00	1.500,00	1.500,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	6.503.163,42	6.567.110,00	6.378.770,00	6.344.910,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Enseignement - Affaires générales</u>				
700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	686.353,54	600.000,00	1.150.000,00	750.000,00
700/740066/01	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	2.190.094,00	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>				
701/740010/01	Subsides du Fédéral	170.297,60			

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
706/620000/01	Rémunérations	6.370.919,80	6.541.320,00	6.528.710,00	6.866.395,00	
706/621000/01	Allocations sociales directes	323.166,62	343.625,00	345.102,96	337.990,00	
706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	615.401,86	513.190,00	509.345,00	559.805,00	
706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	148.696,56	152.680,00	151.425,00	154.480,00	
706/625000/01	Abonnements sociaux	3.044,63	3.500,00	3.000,00	3.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école</u>					
706/620000/01	Rémunérations	3.475.199,39	3.626.005,00	3.480.705,00	3.596.590,00	
706/620900/01	Rémunérations des vacataires	45.589,74	45.590,00	45.590,00	45.590,00	
706/621000/01	Allocations sociales directes	257.970,00	261.090,00	269.319,45	266.545,00	
706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	720.478,91	746.750,00	712.460,00	741.625,00	
706/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	13.175,97	13.200,00	13.200,00	13.200,00	
706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	726.779,79	778.735,00	723.715,00	733.740,00	
706/625000/01	Abonnements sociaux	5.130,34	6.700,00	5.700,00	5.700,00	
706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
	<u>T70 D.O. Personnel - Internats</u>					
708/620000/01	Rémunérations	5.561.376,01	5.659.810,00	5.730.885,00	5.585.290,00	
708/621000/01	Allocations sociales directes	363.987,81	347.430,00	343.120,00	361.165,00	

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
701/740051/01	Subsides Européens	312.000,00	10,00	223.083,00	10,00
701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	41.652,40	41.000,00	41.305,00	
	<u>T61 R.O. Transferts - Maison des langues</u>				
701/740054/01	Subsides Interreg	2.124,75			
701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	12.040,27			
	<u>T61 R.O. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux</u>				
706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	674.704,26	650.000,00	680.000,00	680.000,00
706/740042/01	Subventions pour traitements	6.762.460,00	6.835.195,00	6.835.195,00	7.216.725,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Promotion de la santé à l'école</u>				
706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.798.164,64	2.700.000,00	2.750.000,00	2.750.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Internats</u>				
708/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.314,68	3.320,00	3.320,00	3.320,00
708/740041/01	Subventions pour fonctionnement	439.012,95	445.000,00	445.000,00	445.000,00
708/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	767,23	640,00	640,00	530,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	14.092.986,32	13.075.165,00	13.928.543,00	13.645.585,00
	<u>T62 R.O. Dette - Prêts d'études</u>				
703/410401/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études		25.000,00	25.000,00	25.000,00
703/751401/01	Remboursements d'intérêts		300,00	300,00	300,00

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	946.402,02	959.535,00	1.009.250,00	1.003.030,00	
708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.669.385,38	1.710.330,00	1.646.000,00	1.552.910,00	
708/625000/01	Abonnements sociaux	5.045,94	6.500,00	5.500,00	5.500,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	31.471.346,52	32.172.465,00	31.341.723,09	31.772.120,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée</u>					
700/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	131,17	4.000,00	2.000,00	2.000,00	
700/611500/01	Formation permanente du personnel enseignant	10.248,68	18.000,00	18.000,00	18.000,00	
700/613100/01	Fonctionnement administratif	1.234,63	1.750,00	1.750,00	1.450,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales</u>					
700/613024/01	Loisirs des internes				15.871,00	
700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	1.771.233,38	1.800.000,00	2.000.000,00	1.800.000,00	
700/613251/01	Frais scolaires	445.136,65	800.000,00	600.000,00	600.000,00	
700/613381/01	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement	49.819,02	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
700/613507/01	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	78.161,43	78.162,00	74.405,00	75.000,00	
700/613508/01	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.622,36	2.700,00	2.679,00	2.779,00	
700/613516/01	Cotisation numérique au Centre de Ressources de l'Enseignement Officiel Subventionné	1.054,97	1.055,00	1.074,00	1.118,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>					
701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	38.676,72	74.500,00	76.000,00	76.000,00	

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>		25.300,00	25.300,00	25.300,00
	Total Enseignement : Affaires générales	20.596.149,74	19.667.575,00	20.332.613,00	20.015.795,00

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
701/613022/01	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	6.285,82	9.500,00	9.500,00	20.000,00	
701/613023/01	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"	8.329,65	9.500,00	9.500,00	9.500,00	
701/613100/01	Fonctionnement administratif	376.024,05	386.100,00	383.100,00	436.100,00	
701/613200/01	Fonctionnement technique	356.607,36	405.500,00	400.500,00	396.000,00	
701/613283/01	Mise en conformité des machines	73.926,59	75.000,00	75.000,00	75.000,00	
701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	69.819,55	100.000,00	42.000,00	30.000,00	
701/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.865,70	4.000,00	4.000,00	4.000,00	
701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	56.680,24	60.500,00	64.250,00	55.800,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin</u>					
701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	40,20	200,00	200,00	100,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires</u>					
702/613200/01	Fonctionnement technique	553.517,94	600.000,00	560.000,00	550.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux</u>					
706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	83.729,44	50.000,00	75.000,00	75.000,00	
706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
706/613100/01	Fonctionnement administratif	12.609,89	18.500,00	15.500,00	15.200,00	
706/613200/01	Fonctionnement technique	39.713,53	52.500,00	47.500,00	37.500,00	

SERVICE ORDINAIRE

Enseignement : Affaires générales

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	44.367,46	45.000,00	51.000,00	45.500,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école</u>					
706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	73.794,43	75.000,00	41.860,00	18.500,00	
706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	12.174,65	15.000,00	15.000,00	15.000,00	
706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	20.086,80	40.000,00	20.000,00	20.000,00	
706/613100/01	Fonctionnement administratif	17.419,03	20.650,00	20.650,00	18.950,00	
706/613200/01	Fonctionnement technique	217.703,37	307.000,00	252.000,00	302.000,00	
706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.019,62	38.500,00	60.500,00	39.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Internats</u>					
708/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	339,37	600,00	600,00	600,00	
708/613100/01	Fonctionnement administratif	4.886,48	6.000,00	6.000,00	6.000,00	
708/613200/01	Fonctionnement technique	1.109.150,36	1.200.000,00	1.170.000,00	1.100.000,00	
708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	412.784,17	484.700,00	441.700,00	455.360,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	5.995.194,71	6.833.919,00	6.591.270,00	6.367.330,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales</u>					
700/640452/01	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	5.450,00	12.000,00	50.000,00		50.000,00
700/640458/01	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00	55.000,00	55.000,00	55.000,00	
700/640459/01	Avantages sociaux	12.126,80	11.000,00	11.000,00	11.000,00	

Enseignement : Affaires générales

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
700/640461/01	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	15.374,00	15.871,00	15.871,00		
700/640566/01	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique		500,00			
700/642011/01	Remboursements de subventions	64.157,59	70.000,00	350.000,00	70.000,00	
700/642070/01	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minervals et droits d'inscription	1.532,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux</u>					
706/640017/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00	64.000,00	64.000,00	64.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Internats</u>					
708/642050/01	Remboursements de redevances d'internat	45.177,61	55.000,00	55.000,00	55.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	282.818,00	308.371,00	625.871,00	260.000,00	50.000,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales</u>					
700/430030/01	Remboursements d'emprunts	66.385,87	72.900,00	73.200,00	57.210,00	
700/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.634,32	10.300,00	3.900,00	9.160,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>					
701/430030/01	Remboursements d'emprunts	30.991,57	15.600,00	15.600,00	9.310,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Prêts d'études</u>					
703/430030/01	Remboursements d'emprunts	45.155,43	25.400,00	25.400,00	11.550,00	
703/650010/01	Intérêts d'emprunts	129,52	100,00	100,00	20,00	

Enseignement : Affaires générales

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux</u>					
706/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.522,37	6.000,00	6.000,00	6.000,00	
706/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	253.401,73	258.100,00	258.100,00	262.840,00	
706/650010/01	Intérêts d'emprunts	231,38	200,00	200,00	170,00	
706/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	14.278,26	9.700,00	9.700,00	4.850,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école</u>					
706/430030/01	Remboursements d'emprunts	5.629,25	5.700,00	5.700,00	3.040,00	
706/650010/01	Intérêts d'emprunts	19,76	34.600,00	100,00	34.580,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Internats</u>					
708/430030/01	Remboursements d'emprunts	299.518,63	301.200,00	297.700,00	276.830,00	
708/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.314,68	3.400,00	3.400,00	3.320,00	
708/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.632,38	167.000,00	39.700,00	87.580,00	
708/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	767,23	700,00	700,00	600,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	744.612,38	910.900,00	739.500,00	767.060,00	
	Total Enseignement : Affaires générales	38.493.971,61	40.225.655,00	39.298.364,09	39.166.510,00	50.000,00

Enseignement secondaire

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement agricole et horticole</u>				
732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.000,00	10,00	425,00	10,00
732/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.539,71	10,00	2.260,00	10,00
732/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	9.440,28	3.000,00	3.000,00	2.500,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire</u>				
735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	372.703,66	350.000,00	375.000,00	375.000,00
735/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	4.156,80	1.000,00	1.000,00	1.000,00
735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	97.617,53	40.000,00	70.000,00	70.000,00
735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	246.675,51	175.000,00	175.000,00	175.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Centre d'enseignement et de formation en alternance</u>				
735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	36,30	500,00	500,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes</u>				
736/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
736/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	4.563,36	2.000,00	2.000,00	2.000,00
736/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	990,85	10,00	10,00	10,00
736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	72.184,39	15.000,00	20.000,00	20.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	811.908,39	586.550,00	649.215,00	645.560,00

Enseignement secondaire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole</u>					
732/620000/01	Rémunérations	9.115.582,44	9.563.495,00	9.667.720,00	9.912.725,00	
732/621000/01	Allocations sociales directes	492.452,63	526.685,00	532.143,21	559.945,00	
732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.054.735,89	1.090.690,00	1.112.255,00	1.196.150,00	
732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	678.946,13	669.905,00	683.830,00	647.450,00	
732/625000/01	Abonnements sociaux	6.302,61	7.000,00	7.000,00	7.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire</u>					
735/620000/01	Rémunérations	78.668.011,40	83.885.190,00	83.023.545,00	86.032.805,00	
735/621000/01	Allocations sociales directes	4.292.055,75	4.441.110,00	4.516.971,35	4.606.585,00	
735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	8.882.252,27	9.512.160,00	9.337.125,00	9.747.795,00	
735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.792.633,37	3.942.785,00	3.775.835,00	3.607.405,00	
735/625000/01	Abonnements sociaux	128.029,15	131.550,00	126.550,00	127.000,00	
735/628010/01	Remboursements de traitements	239.582,34	271.600,00	271.600,00	277.200,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes</u>					
736/620000/01	Rémunérations	11.447.061,86	11.313.050,00	11.331.050,00	11.901.975,00	
736/621000/01	Allocations sociales directes	570.419,22	602.330,00	601.880,00	588.165,00	
736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.828.906,79	1.822.460,00	1.827.180,00	1.958.175,00	
736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	123.319,03	121.560,00	121.620,00	124.555,00	

Enseignement secondaire

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T61 R.O. Transferts - Enseignement agricole et horticole</u>				
732/740011/01	Remboursement de cotisations patronales			32.000,00	32.000,00
732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	943.755,46	970.000,00	940.000,00	940.000,00
732/740042/01	Subventions pour traitements	7.318.930,00	7.880.595,00	7.880.595,00	8.240.050,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire</u>				
735/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	266.342,11	272.915,00	272.915,00	279.460,00
735/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	140.542,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00
735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	8.511.196,31	8.500.000,00	8.500.000,00	8.500.000,00
735/740042/01	Subventions pour traitements	70.559.100,00	75.700.250,00	75.700.250,00	79.377.620,00
735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	523.784,51	582.000,00	525.000,00	525.000,00
735/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	80.676,19	74.205,00	74.205,00	70.150,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Centre d'enseignement et de formation en alternance</u>				
735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	356.232,62	360.500,00	275.000,00	275.000,00
735/740053/01	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes</u>				
736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	544.587,15	520.000,00	540.000,00	540.000,00
736/740042/01	Subventions pour traitements	13.143.010,00	13.066.450,00	13.066.450,00	13.710.380,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	102.391.656,35	108.080.415,00	107.959.915,00	112.643.160,00

Enseignement secondaire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
736/625000/01	Abonnements sociaux	24.270,30	25.500,00	52.500,00	27.000,00	
736/628010/01	Remboursements de traitements	85.470,92	60.000,00	60.000,00	60.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	121.430.032,10	127.987.070,00	127.048.804,56	131.381.930,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole</u>					
732/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	19.964,25	20.000,00	20.000,00	20.000,00	
732/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
732/613100/01	Fonctionnement administratif	19.701,18	25.000,00	25.000,00	27.000,00	
732/613200/01	Fonctionnement technique	529.035,05	540.000,00	540.000,00	540.000,00	
732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	592.206,54	705.000,00	590.000,00	591.400,00	
732/613400/01	Frais d'usage des véhicules	94.799,28	85.000,00	99.000,00	90.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire</u>					
735/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives		10.000,00			
735/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	69.469,43	70.000,00	70.000,00	70.000,00	
735/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
735/613100/01	Fonctionnement administratif	153.923,89	165.000,00	173.000,00	180.000,00	
735/613200/01	Fonctionnement technique	1.097.847,21	1.210.000,00	1.171.000,00	1.210.000,00	
735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	4.380.084,24	4.605.000,00	4.546.000,00	4.504.900,00	
735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	135.373,31	150.400,00	186.900,00	170.000,00	

Enseignement secondaire

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	Total Enseignement secondaire	103.203.564,74	108.666.965,00	108.609.130,00	113.288.720,00

Enseignement secondaire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'enseignement et de formation en alternance</u>					
735/613200/01	Fonctionnement technique	56.864,76	65.000,00	68.000,00	65.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes</u>					
736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	9.767,49	10.000,00	13.000,00	13.000,00	
736/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
736/613100/01	Fonctionnement administratif	26.776,41	32.000,00	32.000,00	32.000,00	
736/613200/01	Fonctionnement technique	93.344,12	110.000,00	115.000,00	115.000,00	
736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	64.851,62	72.000,00	85.000,00	89.000,00	
736/613400/01	Frais d'usage des véhicules	21.200,59	20.000,00	23.000,00	22.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	7.365.209,37	7.894.403,00	7.756.903,00	7.739.303,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole</u>					
732/430030/01	Remboursements d'emprunts	33.764,41	50.300,00	45.000,00	45.750,00	
732/650010/01	Intérêts d'emprunts	487,78	48.400,00	13.400,00	44.590,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire</u>					
735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.286.948,09	2.229.400,00	2.195.100,00	1.899.240,00	
735/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	266.342,11	273.000,00	273.000,00	279.460,00	
735/650010/01	Intérêts d'emprunts	125.006,94	975.700,00	175.600,00	433.620,00	
735/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	80.676,19	74.400,00	74.400,00	67.570,00	

Enseignement secondaire

Enseignement secondaire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T7X D.O. Dettes - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes</u>					
736/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.763,93				
736/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	289.679,55	295.100,00	295.100,00	300.470,00	
736/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	16.322,39	11.000,00	11.000,00	5.550,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	3.107.991,39	3.957.300,00	3.082.600,00	3.076.250,00	
	Total Enseignement secondaire	131.903.232,86	139.838.773,00	137.888.307,56	142.197.483,00	

Enseignement supérieur

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire</u>				
741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	670,00	10,00	2.810,00	10,00
741/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
741/702100/01	Redevances d'internats	65.393,58	68.000,00	68.000,00	68.000,00
741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	169.553,82	185.000,00	170.000,00	170.000,00
741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	425.725,92	415.000,00	911.000,00	600.000,00
741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	120.765,88	50.000,00	51.500,00	50.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes</u>				
744/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
744/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
744/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	4,88	10,00	10,00	10,00
744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.208,00	500,00	1.170,00	500,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	785.322,08	718.550,00	1.204.520,00	888.550,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire</u>				
741/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	201.548,73	204.850,00	204.850,00	208.125,00
741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	7.587.009,09	10.000.000,00	14.900.000,00	12.000.000,00
741/740042/01	Subventions pour traitements	43.468.970,00	46.604.280,00	46.604.280,00	48.620.020,00
741/740051/01	Subsides Européens		10,00	146.420,00	10,00

Enseignement supérieur

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
741/620000/01	Rémunérations	42.866.686,65	45.642.900,00	45.584.240,00	47.165.020,00	
741/620900/01	Rémunérations des vacataires	642.708,40	865.920,00	765.920,00	765.920,00	
741/621000/01	Allocations sociales directes	2.230.112,71	2.375.990,00	2.384.675,10	2.507.450,00	
741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	287,59	10,00			
741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.826.089,40	5.051.455,00	5.054.010,00	5.248.570,00	
741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	185.849,18	251.000,00	220.000,00	220.000,00	
741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.000.251,48	1.085.370,00	1.001.935,00	892.575,00	
741/625000/01	Abonnements sociaux	38.259,34	38.500,00	46.000,00	48.000,00	
741/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	297,23	10,00	10,00	10,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes</u>					
744/620000/01	Rémunérations	3.290.882,93	3.997.065,00	3.947.070,00	4.152.245,00	
744/620900/01	Rémunérations des vacataires	36.967,88	37.000,00	9.000,00	10,00	
744/621000/01	Allocations sociales directes	139.102,25	164.865,00	162.378,50	196.235,00	
744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	498.732,69	632.120,00	618.900,00	685.925,00	
744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10.676,36	11.000,00	2.600,00	10,00	
744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	35.519,66	27.745,00	25.560,00	16.355,00	

Enseignement supérieur

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel		10,00	33.010,00	10,00
741/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	47.393,77	43.710,00	43.710,00	39.970,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes</u>				
744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	52.174,68	60.000,00	53.000,00	53.000,00
744/740042/01	Subventions pour traitements	3.760.080,00	4.640.305,00	4.640.305,00	4.975.165,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	55.117.176,27	61.553.165,00	66.625.575,00	65.896.300,00
	Total Enseignement supérieur	55.902.498,35	62.271.715,00	67.830.095,00	66.784.850,00

Enseignement supérieur

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
744/625000/01	Abonnements sociaux	1.627,40	1.710,00	2.520,00	2.570,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	55.804.051,15	60.182.670,00	59.824.818,60	61.900.895,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
741/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	80.085,03	100.000,00	90.000,00	90.000,00	
741/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	99.034,15	110.000,00	110.000,00	110.000,00	
741/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	57,20	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
741/613100/01	Fonctionnement administratif	267.078,26	274.500,00	291.200,00	295.800,00	
741/613200/01	Fonctionnement technique	659.974,36	646.400,00	725.200,00	674.400,00	
741/613281/01	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	299.999,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00	
741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	2.120.564,90	2.441.900,00	2.195.900,00	2.232.500,00	
741/613400/01	Frais d'usage des véhicules	23.816,70	25.000,00	25.000,00	27.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes</u>					
744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.495,55	4.000,00	6.000,00	6.000,00	
744/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.613,09	3.000,00	3.000,00	2.000,00	
744/613100/01	Fonctionnement administratif	10.884,20	13.500,00	14.900,00	13.500,00	
744/613200/01	Fonctionnement technique	7.330,09	17.200,00	18.200,00	16.200,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	3.574.932,53	3.938.500,00	3.782.400,00	3.770.400,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire</u>					

SERVICE ORDINAIRE

Enseignement supérieur

Enseignement supérieur

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
741/640435/01	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"	68.000,00	68.000,00	68.000,00	68.000,00	
741/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	128.423,00	12.000,00	54.110,00	12.000,00	
741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	598.979,20	600.000,00	420.000,00	420.000,00	
741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	706.303,92	922.000,00	928.494,00	1.241.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	1.501.706,12	1.602.000,00	1.470.604,00	1.741.000,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.438.103,68	1.493.200,00	1.473.000,00	1.324.560,00	
741/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	201.548,73	204.900,00	204.900,00	208.130,00	
741/650010/01	Intérêts d'emprunts	205.312,98	867.300,00	224.100,00	273.690,00	
741/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	47.393,77	43.800,00	43.800,00	39.960,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</u>					
741/430030/01	Remboursements d'emprunts	57.921,56	57.000,00	57.000,00	39.120,00	
741/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.962,56	5.600,00	5.200,00	4.680,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	1.956.243,28	2.671.800,00	2.008.000,00	1.890.140,00	
	Total Enseignement supérieur	62.836.933,08	68.394.970,00	67.085.822,60	69.302.435,00	

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>				
752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.052,65	1.000,00	1.000,00	1.000,00
752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	757,81	10,00	1.740,00	10,00
752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.001,67	500,00	500,00	500,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>				
752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	91.497,77	105.000,00	91.000,00	91.000,00
752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	1.019.752,12	1.030.000,00	1.055.000,00	1.055.000,00
752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	343,26	10,00	10,00	10,00
752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	0,49	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>				
752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.257,40	7.000,00	7.000,00	7.000,00
752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	180,00	450,00	450,00	450,00
752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	1.495,68	3.000,00	1.500,00	1.500,00
752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.326.879,57	1.378.050,00	1.320.050,00	1.320.500,00
752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	55.871,58	55.000,00	60.000,00	60.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	2.509.090,00	2.580.040,00	2.538.270,00	2.536.990,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>				

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>					
752/620000/01	Rémunérations	3.526.709,19	3.665.245,00	3.616.945,00	3.830.905,00	
752/621000/01	Allocations sociales directes	190.951,26	203.290,00	207.125,00	195.090,00	
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	382.528,51	394.341,00	394.731,00	466.280,00	
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	160.594,59	140.235,00	117.390,00	82.030,00	
752/625000/01	Abonnements sociaux	3.152,40	1.290,00	4.000,00	4.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>					
752/620000/01	Rémunérations	1.504.386,99	1.493.770,00	1.681.620,00	1.681.690,00	
752/621000/01	Allocations sociales directes	111.760,98	111.730,00	120.210,81	127.200,00	
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	294.250,63	284.120,00	319.220,00	326.635,00	
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	354.379,35	372.615,00	415.495,00	397.415,00	
752/625000/01	Abonnements sociaux	6.391,29	6.500,00	6.500,00	7.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>					
752/620000/01	Rémunérations	1.494.888,18	1.518.675,00	1.602.785,00	1.522.950,00	
752/621000/01	Allocations sociales directes	113.214,04	112.630,00	116.182,17	116.250,00	
752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	269.511,96	273.260,00	300.840,00	292.400,00	
752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	418.876,99	413.470,00	406.010,00	361.935,00	
752/625000/01	Abonnements sociaux	2.515,01	2.500,00	3.300,00	3.500,00	

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	47.692,97	45.000,00	25.000,00	
752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	255.824,37	250.000,00	256.000,00	256.000,00
752/740042/01	Subventions pour traitements	3.144.470,00	3.295.431,00	3.295.431,00	3.625.985,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>				
752/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.755,40	4.780,00	4.780,00	4.780,00
752/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.377,42	1.290,00	1.290,00	1.190,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	3.454.120,16	3.596.501,00	3.582.501,00	3.887.955,00
	Total Enseignement pour handicapés	5.963.210,16	6.176.541,00	6.120.771,00	6.424.945,00

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	8.834.111,37	8.993.671,00	9.312.353,98	9.415.280,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>					
752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.245,18	7.500,00	4.000,00	4.000,00	
752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
752/613100/01	Fonctionnement administratif	7.206,89	11.500,00	10.500,00	9.550,00	
752/613200/01	Fonctionnement technique	99.394,22	118.300,00	113.300,00	112.500,00	
752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	190.628,87	212.500,00	203.500,00	207.200,00	
752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	26.876,62	42.000,00	34.000,00	34.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>					
752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	371,23	1,00	141,30	700,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>					
752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour		1,00	1,00	1,00	
752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
752/613100/01	Fonctionnement administratif	3.229,40	3.585,00	3.585,00	3.585,00	
752/613200/01	Fonctionnement technique	31.491,64	38.750,00	34.250,00	38.250,00	
752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	129.189,09	147.500,00	139.500,00	143.350,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	491.633,14	581.639,00	542.779,30	553.138,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Institut médico-pédagogique de Micheroux</u>					

SERVICE ORDINAIRE

Enseignement pour handicapés

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
752/642060/01	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00	30.000,00	40.000,00	40.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>					
752/640454/01	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail		1,00	1,00	1,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	30.000,00	30.001,00	40.001,00	40.001,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>					
752/430030/01	Remboursements d'emprunts	121.749,20	121.500,00	122.000,00	115.870,00	
752/650010/01	Intérêts d'emprunts	11.610,30	18.700,00	15.100,00	16.080,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>					
752/430030/01	Remboursements d'emprunts	52.121,48	50.300,00	50.700,00	44.380,00	
752/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.755,40	4.800,00	4.800,00	4.760,00	
752/650010/01	Intérêts d'emprunts	4.542,61	13.000,00	7.200,00	7.100,00	
752/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.377,42	1.300,00	1.300,00	1.190,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	196.156,41	209.600,00	201.100,00	189.380,00	
	Total Enseignement pour handicapés	9.551.900,92	9.814.911,00	10.096.234,28	10.197.799,00	

Complexes de délassement

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.186.208,62	1.110.000,00	1.135.000,00	1.135.000,00
760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	47.774,51	55.000,00	15.000,00	15.000,00
760/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.548,46	10,00	10,00	10,00
760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	27.304,11	17.000,00	9.000,00	9.000,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	1.264.835,70	1.182.010,00	1.159.010,00	1.159.010,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	34.465,30	35.000,00	35.000,00	35.000,00
760/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	15,13			
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	34.480,43	35.000,00	35.000,00	35.000,00
	Total Complexes de délassement	1.299.316,13	1.217.010,00	1.194.010,00	1.194.010,00

Complexes de délassement

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont</u>					
760/620000/01	Rémunérations	2.985.460,28	3.075.425,00	3.147.745,00	3.180.420,00	
760/620900/01	Rémunérations des vacataires	3.656,09	4.470,00	4.470,00	4.470,00	
760/621000/01	Allocations sociales directes	213.362,67	178.020,00	211.420,00	222.465,00	
760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	633.422,62	614.770,00	650.460,00	670.630,00	
760/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.054,59	1.290,00	1.290,00	1.290,00	
760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	503.904,22	536.190,00	497.095,00	491.595,00	
760/625000/01	Abonnements sociaux	3.441,68	3.670,00	3.670,00	3.700,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	4.344.302,15	4.413.835,00	4.516.150,00	4.574.570,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont</u>					
760/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	728,26	1.000,00	1.000,00	1.000,00	
760/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
760/613100/01	Fonctionnement administratif	24.471,57	31.800,00	31.800,00	30.000,00	
760/613200/01	Fonctionnement technique	291.764,14	358.000,00	348.000,00	301.500,00	
760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	631.563,61	815.000,00	642.000,00	651.000,00	
760/613400/01	Frais d'usage des véhicules	8.326,90	11.000,00	11.000,00	11.000,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	956.854,48	1.216.801,00	1.033.801,00	994.501,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont</u>					

Complexes de délassement

Complexes de délassement

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
760/430030/01	Remboursements d'emprunts	247.430,22	278.900,00	273.600,00	151.570,00	
760/650010/01	Intérêts d'emprunts	20.261,89	67.700,00	31.400,00	58.550,00	
760/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	15,13				
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	267.707,24	346.600,00	305.000,00	210.120,00	
	Total Complexes de délassement	5.568.863,87	5.977.236,00	5.854.951,00	5.779.191,00	

SERVICE ORDINAIRE

Jeunesse

Jeunesse

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
761/430030/01	<u>T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse</u>					
	Remboursements d'emprunts	33.010,77				
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	33.010,77				
	Total Jeunesse	33.010,77				

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Coordination développement culturel</u>				
762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.650,00	1.000,00	1.000,00	10,00
762/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	8.194,50	10,00	6.210,00	10,00
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.467,28	10,00	2.500,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Rencontres Théâtre jeune public</u>				
762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	42.749,98	40.000,00	30.200,00	30.200,00
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	200.000,00	200.000,00	203.420,00	203.420,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Bâtiment Chiroux</u>				
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	425,71	10,00	2.920,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Belvaux 123</u>				
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	16.056,93	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Belvaux 189</u>				
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.398,90	10,00		
	<u>T60 R.O. Prestations - O.M. de Seraing</u>				
762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	5.226,20	8.000,00	5.500,00	5.500,00
762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - B3</u>				

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Coordination développement culturel</u>					
762/620000/01	Rémunérations	4.388.972,10	4.584.445,00	4.703.790,00	4.640.345,00	
762/620900/01	Rémunérations des vacataires	200.081,81	359.000,00	359.000,00	359.000,00	
762/621000/01	Allocations sociales directes	312.593,68	329.215,00	343.540,95	347.950,00	
762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	785.410,06	771.845,00	857.230,00	857.260,00	
762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	39.262,52	84.000,00	84.000,00	84.000,00	
762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.172.516,06	1.222.345,00	1.216.765,00	1.186.450,00	
762/625000/01	Abonnements sociaux	9.694,08	10.000,00	10.000,00	10.000,00	
762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	382,21	500,00	500,00	500,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Rencontres Théâtre jeune public</u>					
762/620900/01	Rémunérations des vacataires	62.171,54	72.110,00	69.130,00	69.130,00	
762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	17.933,63	18.000,00	19.000,00	19.000,00	
762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	1.882,49	10,00	2.000,00	2.000,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - B3</u>					
767/620000/01	Rémunérations	5.512.077,66	5.492.605,00	5.582.515,00	5.499.835,00	
767/621000/01	Allocations sociales directes	430.506,54	394.925,00	397.595,00	419.730,00	

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	142.057,03	100.010,00	110.000,00	110.000,00
767/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	59.500,00	50.000,00	59.500,00	59.500,00
767/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	9.431,49			
767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.136,05	2.500,00	11.500,00	2.500,00
767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	18.824,66	10,00	27.550,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	520.118,73	401.600,00	460.340,00	411.210,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Coordination développement culturel</u>				
762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	58.657,87	52.000,00	59.000,00	59.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - B3</u>				
767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	122.469,07	138.000,00	120.000,00	120.000,00
767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.129.175,55	1.087.000,00	1.166.800,00	1.166.800,00
767/740071/01	Interventions d'organismes privés	1.800,00	500,00	1.000,00	1.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	1.312.102,49	1.277.500,00	1.346.800,00	1.346.800,00
	Total Culture, loisirs et fêtes	1.832.221,22	1.679.100,00	1.807.140,00	1.758.010,00

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.034.811,03	995.910,00	1.035.050,00	1.032.540,00	
767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.427.812,46	1.458.310,00	1.438.340,00	1.384.720,00	
767/625000/01	Abonnements sociaux	16.623,98	24.000,00	20.000,00	20.000,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	15.412.731,85	15.817.240,00	16.138.455,95	15.932.460,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Coordination développement culturel</u>					
762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	21.246,46	22.000,00	21.500,00	21.500,00	
762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.753,40	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
762/613100/01	Fonctionnement administratif	317.011,12	537.420,00	500.970,00	528.050,00	
762/613200/01	Fonctionnement technique	140.835,44	230.200,00	157.150,00	129.750,00	
762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.607,24	11.000,00	9.500,00	9.500,00	
762/613515/01	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Rencontres Théâtre jeune public</u>					
762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8,20	4.100,00	6.000,00	6.000,00	
762/613100/01	Fonctionnement administratif	166.533,18	204.570,00	170.450,00	203.850,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Chiroux</u>					
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	427.801,27	455.000,00	258.000,00	320.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 123</u>					
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	16.236,58	20.400,00	13.400,00	13.400,00	

Culture, loisirs et fêtes

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 189</u>					
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	33.425,96	50.950,00	11.152,66	550,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing</u>					
762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		100,00	1.100,00	1.100,00	
762/613100/01	Fonctionnement administratif	53.772,50	80.800,00	69.800,00	70.050,00	
762/613200/01	Fonctionnement technique	5.603,88	13.790,00	13.790,00	13.790,00	
762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	10.022,74	25.120,00	23.443,00	25.120,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - B3</u>					
767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	41.968,57	42.000,00	43.000,00	43.000,00	
767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		700,00	700,00	750,00	
767/613100/01	Fonctionnement administratif	72.440,31	96.260,00	82.110,00	82.100,00	
767/613200/01	Fonctionnement technique	862.912,73	899.500,00	865.050,00	879.735,00	
767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	996.378,30	1.104.500,00	1.063.000,00	1.005.900,00	
767/613400/01	Frais d'usage des véhicules	65.516,08	66.840,00	70.840,00	70.840,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	3.243.073,96	3.869.250,00	3.384.955,66	3.428.985,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs</u>					
762/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"				40.000,00	
762/640162/01	Subside à l'Association "les Pwèrteus di jeyants del Province di Lidge"				5.000,00	

Culture, loisirs et fêtes

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
762/640460/01	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	49.999,79	50.000,00	50.000,00		50.000,00
762/640500/01	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	2.600,00	3.000,00	3.000,00		3.000,00
762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	447.580,00	465.990,00	528.940,00		506.490,00
762/640503/01	Subsides aux Centres Culturels	209.240,00	209.240,00	209.240,00	221.240,00	
762/640515/01	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	627.937,00	867.610,00	1.026.010,00		855.610,00
762/640521/01	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00	25.000,00	25.000,00		25.000,00
762/640522/01	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	25.000,00	25.000,00	25.000,00		25.000,00
762/640523/01	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	40.000,00	40.000,00			
762/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes				50.000,00	
762/640533/01	Subside pour FIERIS Féérie	20.000,00			20.000,00	
762/640535/01	Subside à l'Asbl Latitude 50°	27.500,00	27.500,00	27.500,00		27.500,00
762/640538/01	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture	85.000,00	85.000,00	85.000,00	85.000,00	
762/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie				38.000,00	
762/640546/01	Subside Gaming	2.450,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Fêtes et manifestations</u>					
763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage		1.000,00			
	<u>T72 D.O. Transfert - Bibliothèques</u>					
767/640502/01	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	207.900,00	207.900,00	214.087,50	215.000,00	

Culture, loisirs et fêtes

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	1.770.206,79	2.032.240,00	2.218.777,50	699.240,00	1.492.600,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Coordination développement culturel</u>					
762/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.859,33	8.900,00	8.900,00	8.860,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs</u>					
762/430030/01	Remboursements d'emprunts	36.280,52	8.900,00	8.900,00	8.890,00	
762/650010/01	Intérêts d'emprunts		7.000,00			
	<u>T7X D.O. Dettes - Hangar quai Kurth</u>					
762/650010/01	Intérêts d'emprunts		76.300,00		40.600,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - O.M. de Seraing</u>					
762/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.402,53	8.500,00	8.500,00	8.410,00	
762/650010/01	Intérêts d'emprunts		3.100,00		3.080,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Service des expositions</u>					
763/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.426,89				
	<u>T7X D.O. Dettes - B3</u>					
767/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.128.801,47	1.204.200,00	1.210.200,00	1.216.820,00	
767/650010/01	Intérêts d'emprunts	90.425,70	188.900,00	137.700,00	153.670,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	1.290.196,44	1.505.800,00	1.374.200,00	1.440.330,00	
	Total Culture, loisirs et fêtes	21.716.209,04	23.224.530,00	23.116.389,11	21.501.015,00	1.492.600,00

Sports

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Service des sports</u>				
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	34.083,00	30.500,00	34.000,00	34.000,00
764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	833,20	600,00	200,00	200,00
764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	123.861,46	126.000,00	6.000,00	6.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	159.440,24	150.000,00	165.000,00	165.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Province Naimette Arena</u>				
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	11.375,00	11.000,00	11.000,00	11.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	14.136,61	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>				
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	97.523,88	95.000,00	95.000,00	95.000,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	191,44	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Province Raquettes Arena</u>				
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	81.222,50	62.000,00	82.000,00	82.000,00
764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public		10,00	10,00	10,00
764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2,93	10,00	10,00	10,00
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.641,00	1.000,00	1.800,00	1.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Province Ballons Arena</u>				
764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	25.170,00	15.000,00	25.000,00	25.000,00

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Service des sports</u>					
764/620000/01	Rémunérations	3.744.725,60	3.874.280,00	3.588.700,00	3.426.085,00	
764/621000/01	Allocations sociales directes	282.264,07	275.735,00	267.570,00	270.655,00	
764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	655.076,68	662.525,00	607.040,00	586.040,00	
764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.076.400,34	1.139.575,00	1.084.155,00	1.025.775,00	
764/625000/01	Abonnements sociaux	6.551,05	6.070,00	8.610,00	9.210,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Province Raquettes Arena</u>					
764/620000/01	Rémunérations	244.829,93	267.620,00	212.270,00	218.705,00	
764/621000/01	Allocations sociales directes	18.034,86	18.655,00	15.470,00	15.990,00	
764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	53.846,65	57.630,00	42.680,00	43.475,00	
764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	45.089,93	48.235,00	46.715,00	48.270,00	
764/625000/01	Abonnements sociaux	20,60	10,00	10,00	10,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	6.126.839,71	6.350.335,00	5.873.220,00	5.644.215,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports</u>					
764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	33.401,25	30.500,00	33.450,00	35.800,00	
764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.200,00	1.500,00	1.500,00	1.200,00	
764/613100/01	Fonctionnement administratif	262.693,98	272.645,00	267.645,00	267.575,00	
764/613200/01	Fonctionnement technique	59.678,21	84.780,00	74.780,00	91.200,00	

Sports

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.509,32	10,00	3.160,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	557.990,58	491.150,00	423.200,00	419.250,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Service des sports</u>				
764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	275.722,35	275.000,00	260.000,00	260.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>				
764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	156.047,29	124.600,00	124.600,00	24.350,00
764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	11.794,34	660,00	6.600,00	4.120,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Province Raquettes Arena</u>				
764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	53.747,23	55.500,00	55.500,00	57.300,00
764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	30.029,57	35.000,00	20.000,00	20.000,00
764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	12.389,28	10.530,00	10.530,00	8.605,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	539.730,06	501.290,00	477.230,00	374.375,00
	Total Sports	1.097.720,64	992.440,00	900.430,00	793.625,00

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	76.860,08	101.895,00	74.895,00	81.250,00	
764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	25.964,88	33.500,00	27.250,00	27.200,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Province Naimette Arena</u>					
764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives		1,00	1,00	1,00	
764/613100/01	Fonctionnement administratif	192,24	500,00	8.234,32	500,00	
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	123.801,12	137.550,00	100.501,99	109.250,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Province Cyclos Arena</u>					
764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,02	1,00	1,00	1,00	
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	2.154,45	3.370,00	3.000,00	3.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>					
764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00	2,00	2,00	2,00	
764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.532,40	15.000,00	8.000,00	7.960,00	
764/613200/01	Fonctionnement technique	3.838,49	5.000,00	5.000,00	5.000,00	
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	117.958,65	104.000,00	139.000,00	137.000,00	
764/613400/01	Frais d'usage des véhicules		2.000,00	2.000,00	2.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table</u>					
764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00	1,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Province Raquettes Arena</u>					

Sports

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	725,54	1.000,00	1.000,00	1.000,00	
764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
764/613100/01	Fonctionnement administratif	6.711,28	7.635,00	7.635,00	7.635,00	
764/613200/01	Fonctionnement technique	2.515,50	5.000,00	4.000,00	4.000,00	
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	91.055,10	109.050,00	104.050,00	118.700,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Province Ballons Arena</u>					
764/613100/01	Fonctionnement administratif	2.226,95	3.065,00	3.065,00	3.045,00	
764/613200/01	Fonctionnement technique		200,00	200,00	200,00	
764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	20.700,21	23.135,00	21.085,26	22.100,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	833.213,35	941.331,00	886.297,57	925.621,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Sports</u>					
764/640559/01	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	461.970,00	500.400,00	490.400,00	442.400,00	
764/640560/01	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	123.862,81	128.863,00	128.863,00	131.863,00	
764/640561/01	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	136.249,09	141.250,00	141.250,00	144.250,00	
764/640562/01	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	170.000,00	180.000,00	180.000,00	190.000,00	
764/640563/01	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	53.000,00	53.000,00	53.000,00	53.000,00	
764/640564/01	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège		50.000,00	50.000,00	75.000,00	
764/640850/01	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	

Sports

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
764/640852/01	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00	
764/640853/01	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00	10.000,00	10.000,00	13.000,00	
764/640855/01	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)	12.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00	
764/640856/01	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	
764/640857/01	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00	15.000,00			
764/640859/01	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
764/640860/01	Subside à l'Asbl Waremme VBC (formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00	15.000,00	
764/640871/01	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	
764/640875/01	Accueil du Tour de France 2024	120.000,00				
764/640876/01	Subside pour la promotion du basket-ball en Province de Liège		150.000,00		150.000,00	
764/640877/01	Subside à l'Asbl Liège Bulldogs Ice Hockey Club				40.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	1.221.081,90	1.359.513,00	1.184.513,00	1.375.513,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Province Naimette Arena</u>					
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	102.068,83	110.100,00	111.200,00	111.860,00	
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.650,58	32.700,00	15.500,00	28.830,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Province Cyclos Arena</u>					
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.951,77	7.000,00	7.000,00	6.960,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>					

Sports

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	68.130,76	6.300,00	6.300,00		
764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	156.047,29	124.600,00	124.600,00	24.320,00	
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	6,24				
764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	11.794,34	6.600,00	6.600,00	4.120,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table</u>					
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	49.982,52	52.100,00	52.100,00	43.090,00	
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.642,22	3.600,00	3.600,00	1.380,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Province Raquettes Arena</u>					
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	35.569,16	42.800,00	43.900,00	44.440,00	
764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	53.747,23	55.500,00	55.500,00	57.290,00	
764/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.605,90	21.000,00	14.200,00	17.570,00	
764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	12.389,28	10.600,00	10.600,00	8.610,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Province Ballons Arena</u>					
764/650010/01	Intérêts d'emprunts		3.300,00		3.250,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Sports</u>					
764/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.500,00	19.500,00	19.500,00	14.000,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	533.086,12	495.700,00	470.600,00	365.720,00	
	Total Sports	8.714.221,08	9.146.879,00	8.414.630,57	8.311.069,00	

Arts

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Service des musées et expositions</u>				
771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	139.652,60	120.000,00	132.000,00	132.000,00
771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	32.188,00	32.000,00	32.000,00	32.000,00
771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	7.295,10	10,00	5.350,00	10,00
771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	57.840,21	10,00	3.350,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Château de Jehay</u>				
771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé				10,00
771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public				10,00
771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	20,13	10,00	10,00	10,00
771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement				10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	236.996,04	152.030,00	172.710,00	164.060,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Service des musées et expositions</u>				
771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	172.326,47	172.000,00	162.000,00	162.000,00
771/740020/01	Subventions de la Région wallonne	875,00		500,00	10,00
771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	350.000,00	350.000,00	376.530,00	376.530,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Château de Jehay</u>				
771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	65.464,37	69.000,00	45.000,00	45.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	588.665,84	591.000,00	584.030,00	583.540,00

Arts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions</u>					
771/620000/01	Rémunérations	3.267.945,01	3.409.140,00	3.190.790,00	3.196.350,00	
771/621000/01	Allocations sociales directes	242.254,47	241.160,00	239.945,00	225.620,00	
771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	557.926,48	558.305,00	532.265,00	542.160,00	
771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	986.884,43	1.064.665,00	982.985,00	964.495,00	
771/625000/01	Abonnements sociaux	12.928,60	16.000,00	14.000,00	14.500,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Château de Jehay</u>					
771/620000/01	Rémunérations	1.047.893,43	1.084.380,00	881.515,00	831.350,00	
771/621000/01	Allocations sociales directes	82.823,29	76.755,00	67.400,00	65.245,00	
771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	181.022,38	185.315,00	149.470,00	142.920,00	
771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	307.346,72	322.780,00	264.630,00	246.555,00	
771/625000/01	Abonnements sociaux		10,00	10,00	10,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	6.687.024,81	6.958.510,00	6.323.010,00	6.229.205,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions</u>					
771/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00	1,00	
771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.076,16	3.500,00	4.500,00	4.000,00	
771/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	101,92	100,00	100,00	100,00	
771/613100/01	Fonctionnement administratif	264.299,17	318.900,00	272.900,00	276.950,00	

Arts

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	Total Arts	825.661,88	743.030,00	756.740,00	747.600,00

Arts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
771/613200/01	Fonctionnement technique	126.013,36	138.000,00	175.000,00	145.500,00	
771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	705.805,66	789.500,00	716.040,00	732.500,00	
771/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.936,43	9.000,00	8.000,00	8.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay</u>					
771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour				2.000,00	
771/613100/01	Fonctionnement administratif		100,00	100,00	185.900,00	
771/613200/01	Fonctionnement technique		23.000,00	23.000,00	96.800,00	
771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	298,75	1.000,00	1.000,00	86.300,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	1.105.532,45	1.283.101,00	1.200.641,00	1.538.051,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Musées</u>					
771/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	6.430,71				
771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	200.000,00	200.000,00			
771/640571/01	Subventions aux institutions privées	32.204,00	32.226,00	32.226,00		32.226,00
771/640572/01	Subventions aux institutions communales	42.020,00	42.063,00	42.063,00		42.063,00
	<u>T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</u>					
772/640571/01	Subventions aux institutions privées	36.782,00	110.752,00	168.011,00		110.752,00
772/640574/01	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	150.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00	
772/640575/01	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	

SERVICE ORDINAIRE

Arts

Arts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
772/640576/01	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00	
772/640582/01	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Littérature</u>					
776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés		500,00			
	<u>T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse</u>					
780/640578/01	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
780/640580/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	90.000,00	90.000,00	90.000,00	90.000,00	
780/640581/01	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télèvesdre pour un journal sportif	124.000,00	124.000,00	124.000,00	124.000,00	
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	886.436,71	954.541,00	811.300,00	569.000,00	185.041,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Service des musées et expositions</u>					
771/430030/01	Remboursements d'emprunts	265.940,32	271.300,00	259.000,00	250.440,00	
771/650010/01	Intérêts d'emprunts	92.276,29	86.200,00	86.200,00	80.370,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Château de Jehay</u>					
771/430030/01	Remboursements d'emprunts	264.723,98	392.500,00	404.500,00	380.210,00	
771/650010/01	Intérêts d'emprunts	19.574,29	199.000,00	118.900,00	197.270,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine</u>					
771/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.204,63	2.300,00	2.300,00		
771/650010/01	Intérêts d'emprunts	163,14	100,00	100,00		

SERVICE ORDINAIRE

Arts

Arts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T7X D.O. Dettes - Édifices classés</u>					
773/430030/01	Remboursements d'emprunts	193.159,92	196.100,00	196.100,00	163.390,00	
773/650010/01	Intérêts d'emprunts	15.394,70	12.100,00	12.100,00	8.650,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	853.437,27	1.159.600,00	1.079.200,00	1.080.330,00	
	Total Arts	9.532.431,24	10.355.752,00	9.414.151,00	9.416.586,00	185.041,00

Cultes et laïcité

Cultes et laïcité

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Cultes</u>					
790/610001/01	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	29.877,12	30.000,00	30.846,00	31.900,00	
790/610002/01	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	18.673,20	23.000,00	30.204,00	31.900,00	
	Total T71 D.O. Fonctionnement	48.550,32	53.000,00	61.050,00	63.800,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Cultes</u>					
790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	9.400,00	27.000,00	44.750,00	36.000,00	
790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	4.430,00	26.000,00	27.300,00	36.500,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Laïcité</u>					
791/640602/01	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	67.607,20	67.608,00	67.608,00	67.608,00	
791/640603/01	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.766.903,49	1.766.904,00	1.766.904,00	1.769.417,00	
	Total T72 D.O. Transfert	1.848.340,69	1.887.512,00	1.906.562,00	1.909.525,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Cultes</u>					
790/430030/01	Remboursements d'emprunts	38.799,16	35.200,00	35.200,00	17.210,00	
790/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.871,72	1.300,00	1.300,00	740,00	
	Total T7X D.O. Dettes	40.670,88	36.500,00	36.500,00	17.950,00	
	Total Cultes et laïcité	1.937.561,89	1.977.012,00	2.004.112,00	1.991.275,00	

Interventions sociales et famille

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle Enfants/Adolescents</u>				
840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	13,18	10,00	10,00	10,00
840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle Citoyens</u>				
840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	707,68	10,00	50.000,00	10,00
840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	325,96	10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	1.046,82	40,00	50.030,00	40,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Pôle Enfants/Adolescents</u>				
840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	12.857,48	26.000,00	10,00	
	<u>T61 R.O. Transferts - Pôle Citoyens</u>				
840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	135.339,40	120.000,00	142.000,00	142.000,00
840/740061/01	Interventions d'organismes publics	41.417,30	10,00	33.200,00	10,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	189.614,18	146.010,00	175.210,00	142.010,00
	<u>T62 R.O. Dette - La famille</u>				
844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes		10,00	750,00	750,00
844/751402/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes		10,00	10,00	10,00
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>		20,00	760,00	760,00
	Total Interventions sociales et famille	190.661,00	146.070,00	226.000,00	142.810,00

Interventions sociales et famille

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle Enfants /Adolescents</u>					
840/620000/01	Rémunérations	300.203,78	151.460,00	114.635,00	117.520,00	
840/620900/01	Rémunérations des vacataires		1.000,00			
840/621000/01	Allocations sociales directes	10.608,05	11.170,00	8.425,00	8.610,00	
840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	61.292,99	36.650,00	26.410,00	27.105,00	
840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		300,00			
840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	65.250,47	15.445,00	15.445,00	15.750,00	
840/625000/01	Abonnements sociaux	2.399,20	3.240,00	2.140,00	2.200,00	
840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle Citoyens</u>					
840/620000/01	Rémunérations	1.704.299,64	1.846.880,00	1.788.620,00	1.757.790,00	
840/621000/01	Allocations sociales directes	151.250,73	137.340,00	151.977,12	138.885,00	
840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	317.520,63	336.430,00	335.320,00	334.050,00	
840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	442.065,59	497.085,00	447.405,00	432.695,00	
840/625000/01	Abonnements sociaux	3.657,90	4.700,00	3.200,00	3.200,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	3.058.548,98	3.041.720,00	2.893.577,12	2.837.805,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Enfants /Adolescents</u>					

Interventions sociales et famille

Interventions sociales et famille

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.080,86	10.000,00	2.000,00	2.000,00	
840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
840/613100/01	Fonctionnement administratif	4.215,66	65.000,00	15.000,00	20.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Citoyens</u>					
840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	40.608,98	42.000,00	38.000,00	38.000,00	
840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
840/613100/01	Fonctionnement administratif	41.107,32	49.500,00	47.500,00	43.700,00	
840/613200/01	Fonctionnement technique	113.712,84	139.000,00	131.606,00	135.000,00	
840/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	9.588,00				
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	210.313,66	305.502,00	234.108,00	238.702,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales</u>					
801/640620/01	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00	
801/640642/01	Actions sociales	177.882,89	178.000,00	178.000,00		178.000,00
801/640648/01	Appel à projets novateurs					50.000,00
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	183.882,89	184.000,00	184.000,00	6.000,00	228.000,00
	<u>T7X D.O. Dettes - Pôle Citoyens</u>					
840/430030/01	Remboursements d'emprunts	298.019,67	315.200,00	316.200,00	316.910,00	
840/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.882,38	17.500,00	14.200,00	13.980,00	

Interventions sociales et famille

Interventions sociales et famille

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	303.902,05	332.700,00	330.400,00	330.890,00	
	Total Interventions sociales et famille	3.756.647,58	3.863.922,00	3.642.085,12	3.413.397,00	228.000,00

Soins de santé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</u>				
870/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		10,00	10,00	10,00
870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	94.431,85	10,00	830,00	10,00
870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	482,07	10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle Transversal</u>				
870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.983,78		30,00	10,00
870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	882,00		300,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle médical</u>				
871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	36.140,86	51.000,00	32.500,00	32.500,00
871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	284.296,24	282.000,00	282.000,00	282.000,00
871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein		10,00		
871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.393,44	10,00	170,00	10,00
871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Pôle Promotion et Animations</u>				
871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.067,83		5.000,00	1.000,00
871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	21,02	10,00	10,00	10,00
871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.088,56	10,00	450,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Observatoire de la Santé</u>				

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</u>					
870/620000/01	Rémunérations	1.679.780,30	1.725.940,00	1.562.135,00	1.601.500,00	
870/621000/01	Allocations sociales directes	129.458,10	123.060,00	115.470,00	118.160,00	
870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	308.793,62	311.795,00	272.680,00	279.980,00	
870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	451.197,64	470.975,00	454.675,00	465.810,00	
870/625000/01	Abonnements sociaux	1.037,58	1.000,00	1.200,00	1.300,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle Transversal</u>					
870/620000/01	Rémunérations	784.483,26	695.460,00	747.380,00	704.370,00	
870/621000/01	Allocations sociales directes	57.824,22	53.770,00	51.300,00	55.170,00	
870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	144.304,63	125.105,00	139.645,00	132.150,00	
870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	209.285,07	187.840,00	189.110,00	174.690,00	
870/625000/01	Abonnements sociaux	18,40	870,00	100,00	100,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle médical</u>					
871/620000/01	Rémunérations	2.458.050,76	2.333.675,00	2.425.405,00	2.362.460,00	
871/620900/01	Rémunérations des vacataires		14.280,00			
871/621000/01	Allocations sociales directes	204.706,26	178.305,00	189.452,19	184.310,00	
871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	415.735,10	402.110,00	427.430,00	420.740,00	

Soins de santé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2,38	10,00	10,00	10,00
871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>				
872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations		10,00		
872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	177.872,47	180.000,00	185.000,00	185.000,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Centre Princesse Astrid</u>				
872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	380.770,70	300.000,00	300.000,00	300.000,00
872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		3.000,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	986.433,20	816.110,00	806.350,00	800.620,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Pôle médical</u>				
871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	25.911,91	18.000,00	5.400,00	5.400,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Pôle Promotion et Animations</u>				
871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	77.483,97	90.000,00	60.000,00	60.000,00
871/740020/01	Subventions de la Région wallonne	101.736,95	90.000,00	90.000,00	90.000,00
	<u>T61 R.O. Transferts - Centre Princesse Astrid</u>				
872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	108.782,35	115.000,00	75.000,00	75.000,00
	<u>Total T61 R.O. Transferts</u>	313.915,18	313.000,00	230.400,00	230.400,00
	Total Soins de santé	1.300.348,38	1.129.110,00	1.036.750,00	1.031.020,00

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.300,00			
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	740.902,56	694.170,00	692.810,00	663.590,00	
871/625000/01	Abonnements sociaux	2.526,80	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
	<u>T70 D.O. Personnel - Pôle Promotion et Animations</u>					
871/620000/01	Rémunérations	1.489.576,64	1.583.795,00	1.479.950,00	1.509.320,00	
871/620900/01	Rémunérations des vacataires	15.759,01	20.000,00	20.230,00	34.230,00	
871/621000/01	Allocations sociales directes	115.002,61	111.405,00	114.162,49	111.490,00	
871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires		10,00			
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	279.821,81	286.085,00	269.940,00	277.115,00	
871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.444,94	2.470,00	1.600,00	2.470,00	
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	379.767,02	420.165,00	392.235,00	393.260,00	
871/625000/01	Abonnements sociaux	4.099,09	4.100,00	4.500,00	4.500,00	
871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires		10,00			
	<u>T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé</u>					
871/620000/01	Rémunérations	191.433,87	207.680,00	205.190,00	219.390,00	
871/621000/01	Allocations sociales directes	11.780,61	14.685,00	14.692,69	15.995,00	
871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	37.184,63	39.365,00	38.760,00	41.445,00	

Soins de santé

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	47.086,84	52.045,00	51.725,00	55.525,00	
871/625000/01	Abonnements sociaux	148,61	200,00	200,00	200,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</u>					
872/620000/01	Rémunérations	158.677,26	146.980,00	134.025,00	99.170,00	
872/621000/01	Allocations sociales directes	13.292,97	7.370,00	7.373,61	7.985,00	
872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	23.891,90	22.300,00	20.305,00	23.465,00	
872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	49.617,61	44.530,00	40.295,00	11.820,00	
	<u>T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid</u>					
872/620000/01	Rémunérations	556.874,16	641.880,00	467.690,00	457.840,00	
872/621000/01	Allocations sociales directes	43.449,85	37.900,00	36.695,00	33.920,00	
872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	122.758,77	120.420,00	107.590,00	102.775,00	
872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	64.321,39	66.630,00	52.120,00	52.880,00	
872/625000/01	Abonnements sociaux	3.747,66	4.000,00	4.000,00	4.200,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	11.197.841,55	11.159.700,00	10.735.070,98	10.626.325,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</u>					
870/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	46.712,67	48.000,00	48.044,87	50.000,00	
870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.846,43	5.000,00	1.000,00	1.000,00	
870/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
870/613100/01	Fonctionnement administratif	28.156,49	34.400,00	31.400,00	29.800,00	
870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	37.393,96	45.490,00	38.490,00	42.490,00	
870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	7.877,61	7.000,00			
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Transversal</u>					
870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	488,60	3.000,00	1.000,00	1.000,00	
870/613100/01	Fonctionnement administratif	8.610,71	32.900,00	16.900,00	32.900,00	
870/613200/01	Fonctionnement technique	2.898,33	6.000,00	6.000,00	5.000,00	
870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	92.616,91	81.500,00	81.500,00	82.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle médical</u>					
871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	12.991,94	21.650,00	19.000,00	19.000,00	
871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
871/613100/01	Fonctionnement administratif	13.468,72	24.115,00	27.115,00	29.735,00	
871/613200/01	Fonctionnement technique	33.855,31	83.650,00	68.650,00	84.000,00	
871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	6.692,93	25.700,00	15.700,00	10.000,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Promotion et Animations</u>					
871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	14.990,13	15.000,00	15.000,00	16.000,00	
871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
871/613100/01	Fonctionnement administratif	189.033,62	210.000,00	210.000,00	210.000,00	

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé</u>					
871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	721,92	3.000,00	3.000,00	3.000,00	
871/613100/01	Fonctionnement administratif	7.245,26	7.200,00	1.100,00	7.200,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	508.601,54	653.608,00	583.902,87	623.128,00	
	<u>T72 D.O. Transfert - Santé</u>					
871/640700/01	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	150.999,47	151.000,00	151.000,00		151.000,00
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>	150.999,47	151.000,00	151.000,00		151.000,00
	<u>T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</u>					
870/430030/01	Remboursements d'emprunts	80.102,15	48.300,00	48.300,00		
870/650010/01	Intérêts d'emprunts	4.021,45	3.400,00	1.500,00	1.750,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Pôle Promotion et Animations</u>					
871/430030/01	Remboursements d'emprunts	97.384,27	93.800,00	93.800,00	93.730,00	
871/650010/01	Intérêts d'emprunts	10,62				
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	181.518,49	145.500,00	143.600,00	95.480,00	
	Total Soins de santé	12.038.961,05	12.109.808,00	11.613.573,85	11.344.933,00	151.000,00

Hygiène et salubrité publique

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T60 R.O. Prestations - Adduction et distribution d'eau</u>				
874/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		10,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Traitement des eaux usées</u>				
877/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	86.959,50	35.500,00	35.500,00	10,00
877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics		2.500,00	10,00	10,00
	<u>T60 R.O. Prestations - Service interne de prévention et de la protection du travail</u>				
879/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	6,65	10,00	10,00	10,00
879/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		10,00	10,00	10,00
	<u>Total T60 R.O. Prestations</u>	86.966,15	38.030,00	35.540,00	50,00
	Total Hygiène et salubrité publique	86.966,15	38.030,00	35.540,00	50,00

Hygiène et salubrité publique

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail</u>					
879/620000/01	Rémunérations	628.314,10	572.920,00	607.095,00	594.650,00	
879/621000/01	Allocations sociales directes	51.314,67	41.840,00	47.235,90	46.535,00	
879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	138.374,20	119.685,00	127.590,00	128.085,00	
879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	112.185,05	109.375,00	117.200,00	107.010,00	
879/625000/01	Abonnements sociaux	362,56	400,00	1.363,00	1.400,00	
	<u>Total T70 D.O. Personnel</u>	930.550,58	844.220,00	900.483,90	877.680,00	
	<u>T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail</u>					
879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.832,76	4.000,00	3.000,00	3.000,00	
879/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		1,00	1,00	1,00	
879/613100/01	Fonctionnement administratif	33.812,72	59.450,00	59.450,00	19.950,00	
	<u>Total T71 D.O. Fonctionnement</u>	36.645,48	63.451,00	62.451,00	22.951,00	
	<u>T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées</u>					
877/430046/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	192.125,44	171.900,00	171.900,00	133.060,00	
877/650038/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	6.471,75	5.300,00	5.300,00	4.110,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	198.597,19	177.200,00	177.200,00	137.170,00	
	Total Hygiène et salubrité publique	1.165.793,25	1.084.871,00	1.140.134,90	1.037.801,00	

Logement et aménagement du territoire

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T62 R.O. Dette - Habitations sociales et politique du logement</u>				
922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales		500.000,00	250.000,00	250.000,00
922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales		10,00		
922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales		60.000,00	30.000,00	30.000,00
	<u>Total T62 R.O. Dette</u>		560.010,00	280.000,00	280.000,00
	Total Logement et aménagement du territoire		560.010,00	280.000,00	280.000,00

Logement et aménagement du territoire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
922/640629/01	<u>T72 D.O. Transfert - Habitations sociales et politique du logement</u>					
	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts		500,00			
	<u>Total T72 D.O. Transfert</u>		500,00			
922/430039/01	<u>T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement</u>					
	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	199.610,59	190.600,00	181.100,00	130.700,00	
	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.018.493,46	779.100,00	779.100,00	577.580,00	
	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	24.759,03	19.700,00	19.700,00	14.980,00	
	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	139.041,83	108.000,00	108.000,00	82.800,00	
	<u>Total T7X D.O. Dettes</u>	1.381.904,91	1.097.400,00	1.087.900,00	806.060,00	
	Total Logement et aménagement du territoire	1.381.904,91	1.097.900,00	1.087.900,00	806.060,00	

Total Général

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	TOTAL GENERAL	643.633.147,64	556.068.499,00	661.581.932,33	563.562.176,38

Total Général

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	TOTAL GENERAL	649.541.499,24	555.301.186,00	693.523.039,80	559.503.660,10	3.270.299,00

Récapitulation

RECETTES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	PREL. EX. PROPRE 000/68P	TOTAL 000/63
F009	Général	15.000,00	15.000,00	2.850.000,00		2.880.000,00
F029	Fonds		46.179.309,56			46.179.309,56
F049	Impôts	1.500,00	259.232.000,00			259.233.500,00
F059	Assurances	10,00	1.050.000,00	28.336,00		1.078.346,00
F069	Prélèvements					5.260.000,00
F103	Autorités provinciales	2.020,00	800,00			2.820,00
F123	Administration générale	1.758.660,00	16.254.399,00	10,00		18.013.069,00
F129	Patrimoine privé	338.080,00		4.500,00		342.580,00
F139	Services généraux	819.150,00				819.150,00
F169	Relations extérieures et internationales	5.010,00				5.010,00
F399	Sécurité et ordre public	1,00	9.389.317,82			9.389.318,82
F449	Voies navigables - Hydraulique	10,00				10,00
F559	Industrie et énergie	10,00	65.800,00	7.160.633,00		7.226.443,00
F569	Tourisme	280.010,00	122.000,00			402.010,00
F699	Agriculture	267.120,00	2.055,00			269.175,00
F719	Enseignement : Affaires générales	6.344.910,00	13.645.585,00	25.300,00		20.015.795,00
F739	Enseignement secondaire	645.560,00	112.643.160,00			113.288.720,00
F749	Enseignement supérieur	888.550,00	65.896.300,00			66.784.850,00

Récapitulation

DEPENSES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	PROV. EX. PROPRE 000/78P	TOTAL 000/73
F009	Général	1.500.000,00	330.000,00	501.000,00	105.000,00		2.436.000,00
F019	Dette générale				1.202.970,00		1.202.970,00
F049	Impôts		50.500,00	3.000,00			53.500,00
F059	Assurances	1.920.000,00	2.260.000,00				4.180.000,00
F069	Prélèvements						30.760.000,00
F103	Autorités provinciales	2.104.530,00	527.100,00	227.920,00	10.790,00		2.870.340,00
F123	Administration générale	71.040.120,00	8.140.497,00	1.809.057,00	1.668.260,00		82.657.934,00
F129	Patrimoine privé		1.632.965,00		1.157.160,00		2.790.125,00
F139	Services généraux	26.941.825,00	9.128.792,00	136.000,00	225.780,00		36.432.397,00
F169	Relations extérieures et internationales	950.825,00	814.405,00	172.025,00			1.937.255,00
F399	Sécurité et ordre public	294.000,00	230.000,00	51.486.011,85			52.010.011,85
F429	Communications routières				95.480,00		95.480,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		800.000,00	45.200,00	259.190,00		1.104.390,00
F529	Economie, commerce et artisanat		1.775,00	2.979,00			4.754,00
F559	Industrie et énergie	47.245,00		1.843.075,25	551.500,00		2.441.820,25
F569	Tourisme	3.518.285,00	816.000,00	901.999,00	494.310,00		5.730.594,00
F699	Agriculture	7.966.070,00	1.024.103,00	418.250,00	85.770,00		9.494.193,00
F719	Enseignement : Affaires générales	31.772.120,00	6.367.330,00	310.000,00	767.060,00		39.216.510,00

Récapitulation

RECETTES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	PREL. EX. PROPRE 000/68P	TOTAL 000/63
F759	Enseignement pour handicapés	2.536.990,00	3.887.955,00			6.424.945,00
F760	Complexes de délassement	1.159.010,00	35.000,00			1.194.010,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	411.210,00	1.346.800,00			1.758.010,00
F769	Sports	419.250,00	374.375,00			793.625,00
F789	Arts	164.060,00	583.540,00			747.600,00
F869	Interventions sociales et famille	40,00	142.010,00	760,00		142.810,00
F872	Soins de santé	800.620,00	230.400,00			1.031.020,00
F879	Hygiène et salubrité publique	50,00				50,00
F939	Logement et aménagement du territoire			280.000,00		280.000,00
	TOTAL RECETTES ORDINAIRES	16.856.831,00	531.095.806,38	10.349.539,00		563.562.176,38

Récapitulation

DEPENSES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	PROV. EX. PROPRE 000/78P	TOTAL 000/73
F739	Enseignement secondaire	131.381.930,00	7.739.303,00		3.076.250,00		142.197.483,00
F749	Enseignement supérieur	61.900.895,00	3.770.400,00	1.741.000,00	1.890.140,00		69.302.435,00
F759	Enseignement pour handicapés	9.415.280,00	553.138,00	40.001,00	189.380,00		10.197.799,00
F760	Complexes de délassement	4.574.570,00	994.501,00		210.120,00		5.779.191,00
F761	Jeunesse						
F763	Culture, loisirs et fêtes	15.932.460,00	3.428.985,00	2.191.840,00	1.440.330,00		22.993.615,00
F769	Sports	5.644.215,00	925.621,00	1.375.513,00	365.720,00		8.311.069,00
F789	Arts	6.229.205,00	1.538.051,00	754.041,00	1.080.330,00		9.601.627,00
F799	Cultes et laïcité		63.800,00	1.909.525,00	17.950,00		1.991.275,00
F869	Interventions sociales et famille	2.837.805,00	238.702,00	234.000,00	330.890,00		3.641.397,00
F872	Soins de santé	10.626.325,00	623.128,00	151.000,00	95.480,00		11.495.933,00
F879	Hygiène et salubrité publique	877.680,00	22.951,00		137.170,00		1.037.801,00
F939	Logement et aménagement du territoire				806.060,00		806.060,00
	TOTAL DEPENSES ORDINAIRES	397.475.385,00	52.022.047,00	66.253.437,10	16.263.090,00		562.773.959,10

Récapitulation

RECETTES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	Années antérieures	49.695.478,36	65.718,93	34.876.578,48	34.751,19
F009	Général	4.398.862,86	1.360.000,00	94.711.000,00	2.880.000,00
F029	Fonds	52.559.362,14	52.987.720,00	45.362.025,59	46.179.309,56
F049	Impôts	254.114.273,32	244.192.500,00	254.235.500,00	259.233.500,00
F059	Assurances	1.012.548,14	1.076.010,00	1.078.346,00	1.078.346,00
F069	Prélèvements	7.822.700,00	26.370.000,00		5.260.000,00
F103	Autorités provinciales	781.701,13	782.820,00	3.960,00	2.820,00
F123	Administration générale	28.942.934,89	17.912.208,00	18.825.535,00	18.013.069,00
F129	Patrimoine privé	411.562,65	397.963,00	344.030,00	342.580,00
F139	Services généraux	851.178,91	728.130,00	891.450,00	819.150,00
F169	Relations extérieures et internationales	45.188,56	46.010,00	50.745,00	5.010,00
F399	Sécurité et ordre public	2.329.438,00		29.030.683,74	9.389.318,82
F449	Voies navigables - Hydraulique	232.013,34	10.000,00	10,00	10,00
F559	Industrie et énergie	96.646.957,47	6.423.307,00	7.230.743,00	7.226.443,00
F569	Tourisme	133.216,99	180.010,00	122.010,00	402.010,00
F699	Agriculture	1.052.890,85	314.225,00	566.675,00	269.175,00
F719	Enseignement : Affaires générales	20.596.149,74	19.667.575,00	20.332.613,00	20.015.795,00
F739	Enseignement secondaire	103.203.564,74	108.666.965,00	108.609.130,00	113.288.720,00

Récapitulation

DEPENSES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	Années antérieures	1.435.928,34	800.000,00	2.900.719,82	800.000,00	
F009	Général	90.814.447,07	4.246.000,00	1.865.980,40	2.436.000,00	
F019	Dette générale	2.450.733,31	2.263.300,00	1.468.000,00	1.202.970,00	
F049	Impôts	607.095,25	53.500,00	233.500,00	53.500,00	
F059	Assurances	4.007.247,85	4.130.000,00	4.134.495,00	4.180.000,00	
F069	Prélèvements	39.575.261,00	25.720.000,00	163.853.092,00	30.760.000,00	
F103	Autorités provinciales	2.660.515,61	2.792.533,00	2.978.009,80	2.870.340,00	
F123	Administration générale	77.248.336,92	80.965.920,00	86.079.871,59	82.401.455,00	256.479,00
F129	Patrimoine privé	2.012.580,58	3.019.800,00	2.390.702,00	2.790.125,00	
F139	Services généraux	35.296.350,05	36.742.867,00	36.590.129,48	36.396.397,00	36.000,00
F169	Relations extérieures et internationales	2.087.101,45	2.112.326,00	2.074.242,61	1.646.826,00	290.429,00
F399	Sécurité et ordre public	64.615.928,62	46.295.958,00	51.583.896,77	52.010.011,85	
F429	Communications routières	59.928,50	107.505,00	104.400,00	95.480,00	
F449	Voies navigables - Hydraulique	1.337.542,21	1.157.600,00	1.129.600,00	1.094.890,00	9.500,00
F529	Economie, commerce et artisanat	4.754,00	4.754,00	4.754,00	4.254,00	500,00
F559	Industrie et énergie	2.750.392,29	2.577.998,00	2.606.450,67	2.441.820,25	
F569	Tourisme	6.039.907,00	6.184.433,00	6.045.426,77	5.385.594,00	345.000,00
F699	Agriculture	9.341.734,38	9.814.473,00	9.723.832,63	9.268.443,00	225.750,00

Récapitulation

RECETTES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
F749	Enseignement supérieur	55.902.498,35	62.271.715,00	67.830.095,00	66.784.850,00
F759	Enseignement pour handicapés	5.963.210,16	6.176.541,00	6.120.771,00	6.424.945,00
F760	Complexes de délassement	1.299.316,13	1.217.010,00	1.194.010,00	1.194.010,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	1.832.221,22	1.679.100,00	1.807.140,00	1.758.010,00
F769	Sports	1.097.720,64	992.440,00	900.430,00	793.625,00
F789	Arts	825.661,88	743.030,00	756.740,00	747.600,00
F869	Interventions sociales et famille	190.661,00	146.070,00	226.000,00	142.810,00
F872	Soins de santé	1.300.348,38	1.129.110,00	1.036.750,00	1.031.020,00
F879	Hygiène et salubrité publique	86.966,15	38.030,00	35.540,00	50,00
F939	Logement et aménagement du territoire		560.010,00	280.000,00	280.000,00
	TOTAL RECETTES ORDINAIRES	693.328.626,00	556.134.217,93	696.458.510,81	563.596.927,57

Récapitulation

DEPENSES ORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
F719	Enseignement : Affaires générales	38.493.971,61	40.225.655,00	39.298.364,09	39.166.510,00	50.000,00
F739	Enseignement secondaire	131.903.232,86	139.838.773,00	137.888.307,56	142.197.483,00	
F749	Enseignement supérieur	62.836.933,08	68.394.970,00	67.085.822,60	69.302.435,00	
F759	Enseignement pour handicapés	9.551.900,92	9.814.911,00	10.096.234,28	10.197.799,00	
F760	Complexes de délassement	5.568.863,87	5.977.236,00	5.854.951,00	5.779.191,00	
F761	Jeunesse	33.010,77				
F763	Culture, loisirs et fêtes	21.716.209,04	23.224.530,00	23.116.389,11	21.501.015,00	1.492.600,00
F769	Sports	8.714.221,08	9.146.879,00	8.414.630,57	8.311.069,00	
F789	Arts	9.532.431,24	10.355.752,00	9.414.151,00	9.416.586,00	185.041,00
F799	Cultes et laïcité	1.937.561,89	1.977.012,00	2.004.112,00	1.991.275,00	
F869	Interventions sociales et famille	3.756.647,58	3.863.922,00	3.642.085,12	3.413.397,00	228.000,00
F872	Soins de santé	12.038.961,05	12.109.808,00	11.613.573,85	11.344.933,00	151.000,00
F879	Hygiène et salubrité publique	1.165.793,25	1.084.871,00	1.140.134,90	1.037.801,00	
F939	Logement et aménagement du territoire	1.381.904,91	1.097.900,00	1.087.900,00	806.060,00	
	TOTAL DEPENSES ORDINAIRES	650.977.427,58	556.101.186,00	696.423.759,62	560.303.660,10	3.270.299,00

Résultats

Budget 2026

Résultats du Service Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices Antérieurs	34.751,19	800.000,00	-765.248,81
R.O. Prestations	16.856.831,00		
R.O. Transferts	531.095.806,38		
R.O. Dette	10.349.539,00		
D.O. Personnel		397.475.385,00	
D.O. Fonctionnement		52.022.047,00	
D.O. Transfert		66.253.437,10	
D.O. Dettes		16.263.090,00	
Exercice propre	558.302.176,38	532.013.959,10	26.288.217,28
Total (exercices propre et antérieurs)	558.336.927,57	532.813.959,10	25.522.968,47
Prélèvements	5.260.000,00	30.760.000,00	-25.500.000,00
Total Général	563.596.927,57	563.573.959,10	22.968,47

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Budget 2026 - Tableau de synthèse

Compte budgétaire de l'année 2024	
Droits constatés nets	121.009.657,65
Dépenses engagées	119.250.843,57
Résultats du compte	1.758.814,08

Budget 2025 après modifications			
	Crédits initiaux	Modifications budgétaires	Crédits modifiés
Recettes	103.619.902,52	-60.913.198,89	42.706.703,63
Dépenses	103.608.998,52	-60.914.519,48	42.694.479,04
Résultat présumé	10.904,00	1.320,59	12.224,59

Budget 2026	
Recettes	68.151.077,34
Dépenses	68.140.304,75
Résultat présumé	10.772,59

Exercices antérieurs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
741/170110/01/2015	Emprunts pour travaux		20.364,20		20.364,20
762/170140/01/2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires		200.000,00		
106/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	523.383,23			
708/170110/01/2018	Emprunts pour travaux		19.212,77		19.212,77
735/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	46.971,46	138.283,97		138.283,97
741/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	169.143,97	18.979,78		8.856,55
771/170110/01/2018	Emprunts pour travaux	662.614,66			
104/170110/01/2019	Emprunts pour travaux		249.561,03		249.561,03
106/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	21.977,74			
124/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	53.300,83			
138/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	22.345,10			
484/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	23.308,75			
560/170110/01/2019	Emprunts pour travaux		195.268,85		195.268,85
708/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	19.676,60	31.393,69		31.393,69
732/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	6.077,23			
735/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	177.911,22	184.234,16		71.924,75
741/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	111.132,38	200.449,10		200.449,10
764/170110/01/2019	Emprunts pour travaux		78.122,35		78.122,35
767/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	541.754,44	90.861,06		90.861,06
771/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	1.319.873,92	69.343,89		39.445,40
840/170110/01/2019	Emprunts pour travaux	235.114,98	16.919,43		16.919,43
104/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	789.235,36	264.802,99		264.389,12
106/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	363.384,29			
124/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	124.596,11	87.680,93		87.680,93

Exercices antérieurs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
000/662002/01/2023	Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E	7.248,07				
000/096990/01/2024	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire		61.533.772,52			
000/662002/01/2024	Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E		25.000,00	25.000,00		
000/096990/01/2025	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire				25.749.802,75	
000/662002/01/2025	Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E				25.000,00	
	Total ExtraOrdinaire	7.248,07	61.558.772,52	25.000,00	25.774.802,75	

Exercices antérieurs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
484/170114/01/2020	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains		267.436,07		262.756,13
560/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	451.976,11			
708/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	31.541,96	228.097,30		228.097,30
732/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	307.637,77			
735/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	718.499,82	48.074,79		48.074,79
741/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	49.872,24	97.713,39		95.012,06
752/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	170.805,97			
760/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	280.071,71			
762/170110/01/2020	Emprunts pour travaux		87.886,99		87.886,99
764/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	389.058,88			
771/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	745.325,39			
840/170110/01/2020	Emprunts pour travaux	91.396,14			
870/170110/01/2020	Emprunts pour travaux		53.905,50		49.770,93
101/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	165.000,00			
106/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	962.202,70	72.162,27		72.162,27
124/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	1.306.978,68	583.596,87		583.596,87
138/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	267.204,55	764.411,17		764.411,17
421/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	597.087,16			
484/170114/01/2021	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	15.248,75			
560/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	65.000,00			
621/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	441.534,66	315.921,88		315.921,88
708/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	388.703,95			
732/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	70.083,25	394.851,70		394.851,70
735/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	734.074,82	236.914,91		236.914,91

Exercices antérieurs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Exercices antérieurs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
741/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	917.949,43	105.838,10		105.838,10
752/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	114.065,92	78.155,47		78.155,47
760/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	308.339,08	18.357,42		1.419,17
764/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	341.411,14			
767/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	903.210,18	23.290,28		23.290,28
771/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	1.052.410,12	336.603,98		263.604,83
840/170110/01/2021	Emprunts pour travaux	3.783,88			
124/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	775.732,75	2.628.239,70		2.628.239,70
421/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	27.260,40			
484/170114/01/2022	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	364.651,06	355.903,36		355.903,36
560/170110/01/2022	Emprunts pour travaux		41.902,61		41.902,61
621/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	54.080,74			
700/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	87.106,30	36.018,64		36.018,64
706/170110/01/2022	Emprunts pour travaux		988.000,00		988.000,00
708/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	306.796,46	573.680,46		573.680,46
732/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	93.864,14			
735/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	704.607,85	432.959,89		387.735,18
741/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	262.755,57	326.363,93		326.363,93
760/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	63.023,37	219.474,29		219.474,29
762/170110/01/2022	Emprunts pour travaux		1.000.000,00		1.000.000,00
767/170110/01/2022	Emprunts pour travaux	372.307,88	204.191,09		204.190,09
771/170110/01/2022	Emprunts pour travaux		70.699,33		69.005,33
000/790300/01/2023	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	56.397.517,69			
104/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		49.173,80		49.173,80

Exercices antérieurs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Exercices antérieurs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
124/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		3.961.295,03		3.961.295,03
138/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		400.000,00		400.000,00
484/170114/01/2023	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains		117.280,25		117.280,25
560/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		660.781,71		660.781,71
700/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		126.773,64		126.773,64
708/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	189.349,28	603.967,53		603.967,53
732/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	22.093,35	388.810,08		388.810,08
735/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	53.324,99	4.619.498,54		4.614.728,99
741/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	37.057,92	561.419,91		550.528,26
760/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	10.695,10	647.021,66		550.028,36
762/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		109.772,17		109.772,17
764/170110/01/2023	Emprunts pour travaux		529.806,20		529.806,20
767/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	179.708,74	243.884,21		243.884,21
771/170110/01/2023	Emprunts pour travaux	173.932,63	897.371,20		887.960,88
000/097910/01/2024	Boni présumé des années antérieures		3.903,00		
000/790300/01/2024	Résultat positif d'exercices antérieurs SE			1.758.814,08	
104/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		150.000,00		
124/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		2.330.000,00		
560/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		333.000,00		
560/170140/01/2024	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires		500.000,00		
621/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		100.000,00		
708/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		1.280.000,00		
732/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		99.000,00		
735/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		12.718.360,00		

Exercices antérieurs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Exercices antérieurs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
741/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		16.680.427,00		
762/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		670.000,00		
767/170110/01/2024	Emprunts pour travaux		300.000,00		
000/097910/01/2025	Boni présumé des années antérieures				12.224,59
	Total ExtraOrdinaire	77.278.142,75	61.537.675,52	1.758.814,08	25.762.027,34

Exercices antérieurs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Général

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
000/761000/01	<u>T81 R.E. Investissements - Recettes et dépenses générales</u>				
	Autres produits exceptionnels		5.000,00	5.000,00	5.000,00
	<u>Total T81 R.E. Investissements</u>		5.000,00	5.000,00	5.000,00
	Total Général		5.000,00	5.000,00	5.000,00

Général

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales</u>					
000/642190/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	3.921,96	25.000,00	25.000,00	25.000,00	
000/642191/01	Remboursements de subsides			21.000,00		
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	3.921,96	25.000,00	46.000,00	25.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales</u>					
000/662100/01	Dépenses accidentelles ou imprévues		5.000,00	5.000,00	5.000,00	
000/900010/01	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires		50.000,00	50.000,00	50.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>		55.000,00	55.000,00	55.000,00	
	Total Général	3.921,96	80.000,00	101.000,00	80.000,00	

Assurances

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
050/761030/01	<u>T80 R.E. Transferts - Assurances</u>				
	Capitaux reçus à titre de dédommagement	18.068,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	18.068,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	Total Assurances	18.068,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00

Assurances

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Assurances</u>					
050/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00	
050/230000/01	Machines, matériel - acquisition	21.116,75	30.000,00	30.000,00	30.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	91.116,75	100.000,00	100.000,00	100.000,00	
	Total Assurances	91.116,75	100.000,00	100.000,00	100.000,00	

Prélèvements

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
060/781000/01	<u>T88 Prélèvements - Prélèvements</u>				
	Transfert du budget ordinaire	38.992.800,00	25.720.000,00	38.335.092,00	30.760.000,00
	<u>Total T88 Prélèvements</u>	38.992.800,00	25.720.000,00	38.335.092,00	30.760.000,00
	Total Prélèvements	38.992.800,00	25.720.000,00	38.335.092,00	30.760.000,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Prélèvements

Autorités provinciales

Autorités provinciales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
101/221010/01	<u>T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	57.047,99	20.000,00	130.000,00	20.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	57.047,99	20.000,00	130.000,00	20.000,00	
101/170109/01	<u>T92 D.E Dettes - Autorités provinciales</u>					
	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			35.602,32		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			35.602,32		
	Total Autorités provinciales	57.047,99	20.000,00	165.602,32	20.000,00	

Administration générale

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T80 R.E. Transferts - Administration générale</u>				
104/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles			116.000,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>			116.000,00	
	<u>T81 R.E. Investissements - Administration générale</u>				
104/230020/01	Revente d'autres machines et matériel		10.000,00	10.000,00	10.000,00
104/240020/01	Revente de mobilier		10.000,00	10.000,00	10.000,00
104/241020/01	Revente de véhicules provinciaux	13.750,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
	<u>Total T81 R.E. Investissements</u>	13.750,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
	<u>T82 R.E. Dettes - Administration générale</u>				
104/170110/01	Emprunts pour travaux		425.000,00		
	<u>T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation</u>				
106/170110/01	Emprunts pour travaux				1.460.000,00
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		425.000,00		1.460.000,00
	Total Administration générale	13.750,00	455.000,00	146.000,00	1.490.000,00

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours	2.351.409,01	1.898.000,00	1.019.000,00	1.898.000,00	
	<u>T90 D.E. Transferts - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					
104/262400/01	Subsides d'investissements alloués	149.642,37				
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	2.501.051,38	1.898.000,00	1.019.000,00	1.898.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Administration générale</u>					
104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	940.237,12	1.210.000,00	1.510.000,00	4.903.000,00	
104/240000/01	Mobilier - acquisition	171.946,77	361.000,00	1.345.000,00	1.080.000,00	
104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	39.156,08	600.000,00	1.035.795,00	600.000,00	
104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	151.299,30	210.000,00	185.000,00	180.000,00	
104/270105/01	Travaux d'intérêt général	1.335.615,59	2.972.000,00	2.772.000,00	2.330.000,00	
104/270108/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements provinciaux		185.000,00	50.000,00	200.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes</u>					
104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		425.000,00	525.000,00	200.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Maison du Canton de Hannut</u>					
104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			20.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation</u>					
106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	78.391,63	245.000,00	180.000,00	1.460.000,00	

Administration générale

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
106/230000/01	Machines, matériel - acquisition	240.709,48	390.000,00	390.000,00	390.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	2.957.355,97	6.598.000,00	8.012.795,00	11.343.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Administration générale</u>					
104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			54.719,98		
	<u>T92 D.E Dettes - Administration centrale provinciale</u>					
104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			149.607,09		
	<u>T92 D.E Dettes - Maison de la Formation</u>					
106/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			806.655,18		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			1.010.982,25		
	Total Administration générale	5.458.407,35	8.496.000,00	10.042.777,25	13.241.000,00	

Patrimoine privé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T81 R.E. Investissements - Patrimoine</u>				
124/220020/01	Vente de terrains		25,00	25,00	25,00
124/221020/01	Constructions - vente		25,00	25,00	25,00
	<u>Total T81 R.E. Investissements</u>		50,00	50,00	50,00
	<u>T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne</u>				
124/170110/01	Emprunts pour travaux		575.000,00		
	<u>T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais</u>				
124/170110/01	Emprunts pour travaux		150.000,00		
	<u>T82 R.E. Dettes - Quartier Saint-Laurent</u>				
124/170110/01	Emprunts pour travaux		910.000,00		
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		1.635.000,00		
	Total Patrimoine privé		1.635.050,00	50,00	50,00

Patrimoine privé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
124/262400/01	<u>T90 D.E. Transferts - Bâtiment Fonds Saint-Servais</u>					
	Subsides d'investissements alloués			40.000,00		
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>			40.000,00		
124/221010/01	<u>T91 D.E. Investissements - Administration générale</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		50.000,00	50.000,00	95.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne</u>					
124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		575.000,00	15.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		365.000,00	1.050.000,00		
124/221010/01	<u>T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		150.000,00	122.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Quartier Saint-Laurent</u>					
124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.797.205,55	910.000,00	1.345.000,00	300.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Parking Solvay</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.000,00	40.000,00		
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	2.797.205,55	2.060.000,00	2.622.000,00	395.000,00	
	Total Patrimoine privé	2.797.205,55	2.060.000,00	2.662.000,00	395.000,00	

Services généraux

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
138/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - Complexe des Hauts-Sarts</u>				
	Subsides de la Région wallonne pour travaux	822.650,00			
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	822.650,00			
139/231020/01	<u>T81 R.E. Investissements - Service informatique central</u>				
	Matériel informatique - vente		4.000,00	4.000,00	4.000,00
	<u>Total T81 R.E. Investissements</u>		4.000,00	4.000,00	4.000,00
137/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>				
	Emprunts pour travaux		250.000,00		
	<u>T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts</u>				
138/170110/01	Emprunts pour travaux		200.000,00		
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		450.000,00		
	Total Services généraux	822.650,00	454.000,00	4.000,00	4.000,00

Services généraux

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Imprimerie centrale</u>					
134/220000/01	Terrains - acquisition				1,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable</u>					
137/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		250.000,00			
	<u>T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts</u>					
138/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		200.000,00		200.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Service informatique central</u>					
139/231000/01	Matériel informatique - acquisition	446.926,93	700.000,00	600.001,00	600.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	446.926,93	1.150.000,00	600.001,00	800.001,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Imprimerie centrale</u>					
134/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			175.000,00		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			175.000,00		
	Total Services généraux	446.926,93	1.150.000,00	775.001,00	800.001,00	

Relations extérieures et internationales

Relations extérieures et internationales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
141/262400/01	<u>T90 D.E. Transferts - Secours aux victimes de catastrophes</u>					
	Subsides d'investissements alloués		1,00	1,00	1,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>		1,00	1,00	1,00	
	Total Relations extérieures et internationales		1,00	1,00	1,00	

Communications routières

Communications routières

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
421/262400/962436	<u>T90 D.E. Transferts - Voirie</u>					
	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage, motor-homes et les bornes de recharge	90.176,54	300.000,00	180.000,00	200.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	90.176,54	300.000,00	180.000,00	200.000,00	
	Total Communications routières	90.176,54	300.000,00	180.000,00	200.000,00	

Voies navigables - Hydraulique

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T80 R.E. Transferts - Cours d'eau non navigables</u>				
484/151230/01	Subside de la Région wallonne pour travaux cours d'eau	72.741,40	300.000,00	300.000,00	
484/151500/01	Subsides européens pour travaux		120.000,00	120.000,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	72.741,40	420.000,00	420.000,00	
	Total Voies navigables - Hydraulique	72.741,40	420.000,00	420.000,00	

Voies navigables - Hydraulique

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
484/226010/01	<u>T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables</u>					
	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés	949.762,39	1.220.000,00	1.220.000,00	1.000.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	949.762,39	1.220.000,00	1.220.000,00	1.000.000,00	
484/170109/01	<u>T92 D.E Dettes - Cours d'eau non navigables</u>					
	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			139.780,46		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			139.780,46		
	Total Voies navigables - Hydraulique	949.762,39	1.220.000,00	1.359.780,46	1.000.000,00	

Industrie et énergie

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
550/280420/01	<u>T82 R.E. Dettes - Production et transport d'énergie</u>				
	Vente de participations			409,00	
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>			409,00	
	Total Industrie et énergie			409,00	

Industrie et énergie

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
530/170109/01	<u>T92 D.E Dettes - Industrie et énergie</u>					
	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			562.500,00		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			562.500,00		
	Total Industrie et énergie			562.500,00		

Tourisme

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T80 R.E. Transferts - Tourisme</u>				
560/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	179.323,00	202.177,00	202.177,00	
560/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires		150.000,00	171.675,55	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	179.323,00	352.177,00	373.852,55	
	<u>T82 R.E. Dettes - Tourisme</u>				
560/170110/01	Emprunts pour travaux		882.000,00		
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		882.000,00		
	Total Tourisme	179.323,00	1.234.177,00	373.852,55	

Tourisme

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Tourisme</u>					
560/262400/01	Subsides d'investissements alloués			650.000,00		
560/262400/962460	Subsides pour équipement touristique	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	500.000,00	500.000,00	1.150.000,00	500.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Tourisme</u>					
560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	333.000,00	1.413.500,00	851.492,00	325.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	333.000,00	1.413.500,00	851.492,00	325.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Tourisme</u>					
560/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			375.000,00		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			375.000,00		
	Total Tourisme	833.000,00	1.913.500,00	2.376.492,00	825.000,00	

Agriculture

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
621/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée</u>				
	Emprunts pour travaux		645.000,00		
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		645.000,00		
	Total Agriculture		645.000,00		

Agriculture

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Services agricoles</u>					
621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	55.000,00	55.000,00	55.000,00	55.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	55.000,00	55.000,00	55.000,00	55.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles</u>					
621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			120.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Site d'Argenteau</u>					
621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		720.000,00	120.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée</u>					
621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	67.788,27	645.000,00	250.000,00	50.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	67.788,27	1.365.000,00	490.000,00	50.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Direction des services agricoles</u>					
621/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			72.500,00		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			72.500,00		
	Total Agriculture	122.788,27	1.420.000,00	617.500,00	105.000,00	

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T80 R.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales</u>				
700/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	616.328,00	900.000,00	425.000,00	500.000,00
	<u>T80 R.E. Transferts - Internats</u>				
708/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		8.000,00	8.000,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	616.328,00	908.000,00	433.000,00	500.000,00
	<u>T82 R.E. Dettes - Internats</u>				
708/170110/01	Emprunts pour travaux		1.367.000,00		
708/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsides)	4.030,58			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	4.030,58	1.367.000,00		
	Total Enseignement : Affaires générales	620.358,58	2.275.000,00	433.000,00	500.000,00

Enseignement : Affaires générales

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales</u>					
700/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	234.817,85	400.000,00	760.000,00	4.800.000,00	
700/240000/01	Mobilier - acquisition	68.276,85	100.000,00	138.000,00	100.000,00	
700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.188.664,07	900.000,00	425.000,00	500.000,00	
700/270102/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries	41.049,19	200.000,00	200.000,00	300.000,00	
700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	32.188,60	100.000,00	20.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation</u>					
701/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.484.426,68	1.547.500,00	1.597.500,00	1.597.500,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Internats</u>					
708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	274.068,34	1.375.000,00	1.271.000,00	140.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	3.323.491,58	4.622.500,00	4.411.500,00	7.437.500,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
700/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			87.095,40		
	<u>T92 D.E Dettes - Internats</u>					
708/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)	4.030,58				
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	4.030,58		87.095,40		
	Total Enseignement : Affaires générales	3.327.522,16	4.622.500,00	4.498.595,40	7.437.500,00	

Enseignement secondaire

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T80 R.E. Transferts - Enseignement secondaire</u>				
735/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	12.609,45	19.000,00	19.000,00	
735/151410/01	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles			110.000,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	12.609,45	19.000,00	129.000,00	
	<u>T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole</u>				
732/170110/01	Emprunts pour travaux				265.000,00
	<u>T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire</u>				
735/170110/01	Emprunts pour travaux		7.786.000,00		4.590.000,00
735/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsides)	2.084,85			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	2.084,85	7.786.000,00		4.855.000,00
	Total Enseignement secondaire	14.694,30	7.805.000,00	129.000,00	4.855.000,00

Enseignement secondaire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole</u>					
732/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	98.478,47	70.000,00	355.000,00	265.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire</u>					
735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	17.546.692,52	7.805.000,00	6.580.000,00	4.590.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	17.645.170,99	7.875.000,00	6.935.000,00	4.855.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Enseignement secondaire</u>					
735/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			1.117.273,27		
735/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)	2.084,85				
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	2.084,85		1.117.273,27		
	Total Enseignement secondaire	17.647.255,84	7.875.000,00	8.052.273,27	4.855.000,00	

Enseignement supérieur

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
741/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire</u> Subsides de la Région wallonne pour travaux	9.086,00			
741/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</u> Subsides de la Région wallonne pour travaux		4.000,00		
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	9.086,00	4.000,00		
741/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</u> Emprunts pour travaux				1.620.000,00
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>				1.620.000,00
	Total Enseignement supérieur	9.086,00	4.000,00		1.620.000,00

Enseignement supérieur

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
741/221000/01	Constructions - acquisition	36.680.426,91				
741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	433.582,54	2.704.000,00	1.491.000,00	1.750.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont</u>					
741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	145.438,74	56.000,00	6.000,00	220.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	37.259.448,19	2.760.000,00	1.497.000,00	1.970.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Enseignement supérieur non universitaire</u>					
741/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			658.099,86		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			658.099,86		
	Total Enseignement supérieur	37.259.448,19	2.760.000,00	2.155.099,86	1.970.000,00	

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
752/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>				
	Subsides de la Région wallonne pour travaux	26.379,36			
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	26.379,36			
752/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>				
	Emprunts pour travaux		250.000,00		
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>		250.000,00		
	Total Enseignement pour handicapés	26.379,36	250.000,00		

Enseignement pour handicapés

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé</u>					
752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		145.000,00	105.000,00	40.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot</u>					
752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		250.000,00			
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>		395.000,00	105.000,00	40.000,00	
	Total Enseignement pour handicapés		395.000,00	105.000,00	40.000,00	

Complexes de délassement

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	<u>T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont</u>				
760/170110/01	Emprunts pour travaux				420.000,00
760/171010/01	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsidés)	2.514,11			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	2.514,11			420.000,00
	Total Complexes de délassement	2.514,11			420.000,00

Complexes de délassement

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
760/221010/01	<u>T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont</u>					
	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		863.000,00	188.000,00	600.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>		863.000,00	188.000,00	600.000,00	
760/171090/01	<u>T92 D.E Dettes - Domaine provincial de Wégimont</u>					
	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsidés)	2.514,11				
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	2.514,11				
	Total Complexes de délassement	2.514,11	863.000,00	188.000,00	600.000,00	

Jeunesse

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
761/221020/01	<u>T81 R.E. Investissements - Espace Belvaux</u>				
	Constructions - vente	1.570.750,00			
	<u>Total T81 R.E. Investissements</u>	1.570.750,00			
	Total Jeunesse	1.570.750,00			

Jeunesse

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
767/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - B3</u>				
	Subsides de la Région wallonne pour travaux			1.000.486,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>			1.000.486,00	
762/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth</u>				
	Emprunts pour travaux			800.000,00	
	<u>T82 R.E. Dettes - B3</u>				
767/170110/01	Emprunts pour travaux			280.000,00	175.000,00
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>			1.080.000,00	275.000,00
	Total Culture, loisirs et fêtes		1.080.000,00	1.000.486,00	275.000,00

Culture, loisirs et fêtes

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs</u>					
762/262400/962482	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle	231.200,00	162.500,00	260.000,00	260.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	231.200,00	162.500,00	260.000,00	260.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs</u>					
762/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	64.862,00	65.000,00	65.000,00	65.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Bâtiment Chiroux</u>					
762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			400.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth</u>					
762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	631.421,63	800.000,00	1.040.000,00	100.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - B3</u>					
767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	300.000,00	280.000,00	375.000,00	175.000,00	
767/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	206.166,57				
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	1.202.450,20	1.145.000,00	1.880.000,00	340.000,00	
	Total Culture, loisirs et fêtes	1.433.650,20	1.307.500,00	2.140.000,00	600.000,00	

Sports

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
764/171010/01	T82 R.E. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsidies)	46.543,56			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	46.543,56			
	Total Sports	46.543,56			

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Sports</u>					
764/262400/01	Subsides d'investissements alloués	12.000,00		50.000,00	50.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	12.000,00		50.000,00	50.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Service des sports</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	31.122,91	75.000,00	70.000,00	440.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Province Naimette Arena</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	71.729,31	512.000,00	20.000,00	400.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		275.000,00	250.000,00	50.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis de table</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.000,00	10.000,00		
	<u>T91 D.E. Investissements - Province Raquettes Arena</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.741,45	40.000,00	80.000,00	30.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Province Ballons Arena</u>					
764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	38.916,77			150.000,00	
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	148.510,44	912.000,00	430.000,00	1.070.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>					
764/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			62.500,00		

Sports

Sports

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
764/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)	46.543,56				
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	46.543,56		62.500,00		
	Total Sports	207.054,00	912.000,00	542.500,00	1.120.000,00	

Arts

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
771/151210/01	<u>T80 R.E. Transferts - Château de Jehay</u>				
	Subsides de la Région wallonne pour travaux	322.974,41			
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>	322.974,41			
771/170110/01	<u>T82 R.E. Dettes - Château de Jehay</u>				
	Emprunts pour travaux				2.360.000,00
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>				2.360.000,00
	Total Arts	322.974,41			2.360.000,00

Arts

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Édifices classés</u>					
773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	42.191,75	42.500,00	126.500,00	43.000,00	
773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	48.830,83	42.500,00	170.500,00	43.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	91.022,58	85.000,00	297.000,00	86.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions</u>					
771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	55.000,00	640.000,00	70.000,00	970.000,00	
771/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	2.665,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Château de Jehay</u>					
771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	283.380,98	5.264.725,00	4.079.490,00	2.410.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - Musée Tchantchès</u>					
771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.000,00	45.000,00		
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>	341.045,98	5.929.725,00	4.199.490,00	3.385.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Château de Jehay</u>					
771/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			121.950,68		
	<u>T92 D.E Dettes - Édifices classés</u>					
773/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			22.609,19		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			144.559,87		
	Total Arts	432.068,56	6.014.725,00	4.641.049,87	3.471.000,00	

Cultes et laïcité

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Cultes</u>					
790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	38.480,58	42.500,00	22.500,00	43.000,00	
790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	2.481,44	42.500,00	60.000,00	43.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	40.962,02	85.000,00	82.500,00	86.000,00	
	<u>T92 D.E Dettes - Cultes</u>					
790/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			34.809,24		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			34.809,24		
	Total Cultes et laïcité	40.962,02	85.000,00	117.309,24	86.000,00	

Interventions sociales et famille

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
801/764000/01	<u>T80 R.E. Transferts - Aide et action sociales</u>				
	Remboursement de subsides extraordinaires			1.000,00	
	<u>Total T80 R.E. Transferts</u>			1.000,00	
840/171010/01	<u>T82 R.E. Dettes - Pôle Enfants/Adolescents</u>				
	Remboursements anticipés emprunts CRAC (subsides)	18.882,18			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	18.882,18			
	Total Interventions sociales et famille	18.882,18		1.000,00	

Interventions sociales et famille

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
801/262400/01	<u>T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales</u>					
	Subsides d'investissements alloués	49.996,27	27.000,00	27.000,00	50.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	49.996,27	27.000,00	27.000,00	50.000,00	
801/280400/01	<u>T92 D.E Dettes - Aide et action sociales</u>					
	Participations, actions et parts - Acquisition			200,00		
	<u>T92 D.E Dettes - Pôle Enfants /Adolescents</u>					
840/171090/01	Remboursements anticipés d'emprunts Crac (subsides)	18.882,18				
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	18.882,18		200,00		
	Total Interventions sociales et famille	68.878,45	27.000,00	27.200,00	50.000,00	

Soins de santé

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
872/292530/01	<u>T82 R.E. Dettes - Soins de santé</u>				
	Remboursement de prêts accordés sans intérêts	1.000.000,00			
	<u>Total T82 R.E. Dettes</u>	1.000.000,00			
	Total Soins de santé	1.000.000,00			

Soins de santé

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	<u>T90 D.E. Transferts - Santé</u>					
871/262400/01	Subsides d'investissements alloués	24.746,11	27.000,00	27.000,00	50.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	24.746,11	27.000,00	27.000,00	50.000,00	
	<u>T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité</u>					
870/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		82.000,00			
	<u>T91 D.E. Investissements - Pôle Promotion et Animations</u>					
871/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement			35.000,00		
	<u>Total T91 D.E. Investissements</u>		82.000,00	35.000,00		
	<u>T92 D.E Dettes - Soins de santé</u>					
872/280400/01	Participations, actions et parts - Acquisition	2.500.000,00			5.000.000,00	
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>	2.500.000,00			5.000.000,00	
	Total Soins de santé	2.524.746,11	109.000,00	62.000,00	5.050.000,00	

Hygiène et salubrité publique

Hygiène et salubrité publique

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
877/262400/962430	<u>T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées</u>					
	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	195.691,34	320.000,00	205.110,00	320.000,00	
	<u>Total T90 D.E. Transferts</u>	195.691,34	320.000,00	205.110,00	320.000,00	
877/170109/01	<u>T92 D.E Dettes - Traitement des eaux usées</u>					
	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			171.560,47		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			171.560,47		
	Total Hygiène et salubrité publique	195.691,34	320.000,00	376.670,47	320.000,00	

Logement et aménagement du territoire

Logement et aménagement du territoire

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
922/170109/01	<u>T92 D.E Dettes - Habitations sociales et politique du logement</u>					
	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province			821.126,90		
	<u>Total T92 D.E Dettes</u>			821.126,90		
	Total Logement et aménagement du territoire			821.126,90		

Total Général

ARTICLE	RECETTES	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	TOTAL GENERAL	43.731.514,90	42.082.227,00	40.947.889,55	42.389.050,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Total Général

ARTICLE	DEPENSES	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	TOTAL GENERAL	73.990.144,71	42.050.226,00	42.669.479,04	42.365.502,00	

Récapitulation

RECETTES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général		5.000,00		5.000,00
F059	Assurances	100.000,00			100.000,00
F069	Prélèvements				30.760.000,00
F123	Administration générale		30.000,00	1.460.000,00	1.490.000,00
F129	Patrimoine privé		50,00		50,00
F139	Services généraux		4.000,00		4.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	500.000,00			500.000,00
F739	Enseignement secondaire			4.855.000,00	4.855.000,00
F749	Enseignement supérieur			1.620.000,00	1.620.000,00
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement			420.000,00	420.000,00
F761	Jeunesse				
F763	Culture, loisirs et fêtes			275.000,00	275.000,00
F769	Sports				

Récapitulation

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	25.000,00	55.000,00		80.000,00
F059	Assurances		100.000,00		100.000,00
F103	Autorités provinciales		20.000,00		20.000,00
F123	Administration générale	1.898.000,00	11.343.000,00		13.241.000,00
F129	Patrimoine privé		395.000,00		395.000,00
F139	Services généraux		800.001,00		800.001,00
F169	Relations extérieures et internationales	1,00			1,00
F429	Communications routières	200.000,00			200.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		1.000.000,00		1.000.000,00
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme	500.000,00	325.000,00		825.000,00
F699	Agriculture	55.000,00	50.000,00		105.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales		7.437.500,00		7.437.500,00
F739	Enseignement secondaire		4.855.000,00		4.855.000,00
F749	Enseignement supérieur		1.970.000,00		1.970.000,00
F759	Enseignement pour handicapés		40.000,00		40.000,00
F760	Complexes de délassement		600.000,00		600.000,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	260.000,00	340.000,00		600.000,00

Récapitulation

RECETTES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F789	Arts			2.360.000,00	2.360.000,00
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				
	TOTAL RECETTES EXTRAORDINAIRES	600.000,00	39.050,00	10.990.000,00	42.389.050,00

Récapitulation

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F769	Sports	50.000,00	1.070.000,00		1.120.000,00
F789	Arts	86.000,00	3.385.000,00		3.471.000,00
F799	Cultes et laïcité	86.000,00			86.000,00
F869	Interventions sociales et famille	50.000,00			50.000,00
F872	Soins de santé	50.000,00		5.000.000,00	5.050.000,00
F879	Hygiène et salubrité publique	320.000,00			320.000,00
F939	Logement et aménagement du territoire				
	TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES	3.580.001,00	33.785.501,00	5.000.000,00	42.365.502,00

Récapitulation

RECETTES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
	Années antérieures	77.278.142,75	61.537.675,52	1.758.814,08	25.762.027,34
F009	Général		5.000,00	5.000,00	5.000,00
F059	Assurances	18.068,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
F069	Prélèvements	38.992.800,00	25.720.000,00	38.335.092,00	30.760.000,00
F123	Administration générale	13.750,00	455.000,00	146.000,00	1.490.000,00
F129	Patrimoine privé		1.635.050,00	50,00	50,00
F139	Services généraux	822.650,00	454.000,00	4.000,00	4.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	72.741,40	420.000,00	420.000,00	
F559	Industrie et énergie			409,00	
F569	Tourisme	179.323,00	1.234.177,00	373.852,55	
F699	Agriculture		645.000,00		
F719	Enseignement : Affaires générales	620.358,58	2.275.000,00	433.000,00	500.000,00
F739	Enseignement secondaire	14.694,30	7.805.000,00	129.000,00	4.855.000,00
F749	Enseignement supérieur	9.086,00	4.000,00		1.620.000,00
F759	Enseignement pour handicapés	26.379,36	250.000,00		
F760	Complexes de délassement	2.514,11			420.000,00
F761	Jeunesse	1.570.750,00			
F763	Culture, loisirs et fêtes		1.080.000,00	1.000.486,00	275.000,00

Récapitulation

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
	Années antérieures	7.248,07	61.558.772,52	25.000,00	25.774.802,75	
F009	Général	3.921,96	80.000,00	101.000,00	80.000,00	
F059	Assurances	91.116,75	100.000,00	100.000,00	100.000,00	
F103	Autorités provinciales	57.047,99	20.000,00	165.602,32	20.000,00	
F123	Administration générale	5.458.407,35	8.496.000,00	10.042.777,25	13.241.000,00	
F129	Patrimoine privé	2.797.205,55	2.060.000,00	2.662.000,00	395.000,00	
F139	Services généraux	446.926,93	1.150.000,00	775.001,00	800.001,00	
F169	Relations extérieures et internationales		1,00	1,00	1,00	
F429	Communications routières	90.176,54	300.000,00	180.000,00	200.000,00	
F449	Voies navigables - Hydraulique	949.762,39	1.220.000,00	1.359.780,46	1.000.000,00	
F559	Industrie et énergie			562.500,00		
F569	Tourisme	833.000,00	1.913.500,00	2.376.492,00	825.000,00	
F699	Agriculture	122.788,27	1.420.000,00	617.500,00	105.000,00	
F719	Enseignement : Affaires générales	3.327.522,16	4.622.500,00	4.498.595,40	7.437.500,00	
F739	Enseignement secondaire	17.647.255,84	7.875.000,00	8.052.273,27	4.855.000,00	
F749	Enseignement supérieur	37.259.448,19	2.760.000,00	2.155.099,86	1.970.000,00	
F759	Enseignement pour handicapés		395.000,00	105.000,00	40.000,00	
F760	Complexes de délassement	2.514,11	863.000,00	188.000,00	600.000,00	

Récapitulation

RECETTES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	DROITS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	ESTIMATION 2026
F769	Sports	46.543,56			
F789	Arts	322.974,41			2.360.000,00
F869	Interventions sociales et famille	18.882,18		1.000,00	
F872	Soins de santé	1.000.000,00			
	TOTAL RECETTES EXTRAORDINAIRES	121.009.657,65	103.619.902,52	42.706.703,63	68.151.077,34

Récapitulation

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

FONCTION	DESIGNATION	ENGAGEMENTS 2024	BUDGET 2025 INITIAL	BUDGET 2025 APRES MB	BUDGET 2026 OBLIGATOIRE	BUDGET 2026 FACULTATIF
F763	Culture, loisirs et fêtes	1.433.650,20	1.307.500,00	2.140.000,00	600.000,00	
F769	Sports	207.054,00	912.000,00	542.500,00	1.120.000,00	
F789	Arts	432.068,56	6.014.725,00	4.641.049,87	3.471.000,00	
F799	Cultes et laïcité	40.962,02	85.000,00	117.309,24	86.000,00	
F869	Interventions sociales et famille	68.878,45	27.000,00	27.200,00	50.000,00	
F872	Soins de santé	2.524.746,11	109.000,00	62.000,00	5.050.000,00	
F879	Hygiène et salubrité publique	195.691,34	320.000,00	376.670,47	320.000,00	
F939	Logement et aménagement du territoire			821.126,90		
	TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES	73.997.392,78	103.608.998,52	42.694.479,04	68.140.304,75	

Résultats

Budget 2026

Résultats du Service Extraordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices Antérieurs	25.762.027,34	25.774.802,75	-12.775,41
R.E. Transferts	600.000,00		
R.E. Investissements	39.050,00		
R.E. Dettes	10.990.000,00		
D.E. Transferts		3.580.001,00	
D.E. Investissements		33.785.501,00	
D.E Dettes		5.000.000,00	
Exercice propre	11.629.050,00	42.365.502,00	-30.736.452,00
Total (exercices propre et antérieurs)	37.391.077,34	68.140.304,75	-30.749.227,41
Prélèvements	30.760.000,00		30.760.000,00
Total Général	68.151.077,34	68.140.304,75	10.772,59

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 6 novembre 2025 (document 25-26/010).

En séance à Liège, le 6 novembre 2025.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE



Le Président,

Jean-Claude JADOT.



Conseil provincial

Place Saint-Lambert, 18 a
B 4000 Liège

Tél. : 04 279 32 00



**Province
de Liège**

BUDGET PROVINCIAL 2026

Programme des travaux et investissements extraordinaires

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>ANNEES ANTERIEURES</u>			
000/99000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures		25.000,00	0,00
	TOTAL		25.000,00	0,00
	<u>NON VALEURS</u>			
000/99000/642190	Non valeurs		25.000,00	0,00
	TOTAL		25.000,00	0,00
	<u>DEPENSES GENERALES</u>			
000/99000/662100	Dépenses imprévues		5.000,00	0,00
000/99000/900010	Crédit pour insuffisances de crédits et révisions de prix		50.000,00	0,00
	TOTAL		55.000,00	0,00
	<u>ASSURANCES</u>			
050/99050/230000	Acquisition d'autres machines et matériel (761030)		30.000,00	30.000,00
050/99050/221010	Réparations de sinistres immobiliers indemnisés (761030)		70.000,00	70.000,00
	TOTAL		100.000,00	100.000,00
	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u>			
	<u>Autorités Provinciales</u>			
101/10000/221010	Travaux à charge du locataire		20.000,00	0,00
	TOTAL		20.000,00	0,00
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>			
	<u>Administration Générale</u>			
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>			
104/11000/230000	Pot commun		750.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition et pose de signalétique - PRR Huy		70.000,00	0,00
104/11000/230000	Fourniture et pose de stores intérieures - PRR Huy		10.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition d'équipements audio-visuel - PRR Huy		15.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition et pose de signalétique - PRR Seraing		90.000,00	0,00
104/11000/230000	Fourniture et pose de stores intérieures - PRR Seraing		25.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition d'équipements audio-visuel - PRR Seraing		25.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition de matériel audio-visuel - Sauvenière 77		5.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition d'un local de prise de son pour le Musiclab - B3		20.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition d'une cabine acoustique - B3		35.000,00	0,00
104/11000/230000	Installation de stores dans l'agora - B3		100.000,00	0,00
104/11000/230000	Remplacement des stores - IPEA La Reid		40.000,00	0,00
104/11000/230000	Placement de stores dans la salle de consultation du MVW		28.000,00	0,00
104/11000/230000	Placement de stores antisolaires - pot commun		100.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition pavillons techniques pour la régie délocalisée - Amay Hall Stockage		250.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition de containers pour un réfectoire - Athénée Guy Lang		250.000,00	0,00
104/11000/230000	Acquisition de containers d'exercice pour les pompiers - MPF Amay		3.000.000,00	0,00
104/11000/230000	Signalétique générale du site Saint-Laurent		90.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>			
104/11000/240000	Pot commun		130.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition mobilier et équipement - PRR Huy		300.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition mobilier et équipement - PRR Seraing		500.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition et pose d'espalliers et d'un mur d'escalade - PRR Seraing		140.000,00	0,00
104/11000/240000	Acquisition de mobilier - Sauvenière 77		10.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>			
104/11000/241000	Pot commun		600.000,00	0,00
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>			
104/11000/244300	Pot commun		175.000,00	0,00
104/11000/244300	Appareils électroménagers - PRR Huy - PRR Seraing - Sauvenière 77		5.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ANNEES ANTERIEURES</u>		
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
25.000,00	TOTAL	25.000,00	
	<u>NON VALEURS</u>		
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
25.000,00	TOTAL	25.000,00	
	<u>DEPENSES GENERALES</u>		
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
55.000,00	TOTAL	55.000,00	
	<u>ASSURANCES</u>		
0,00		0,00	
0,00		0,00	
0,00	TOTAL	0,00	
	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u>		
	<u>Autorités Provinciales</u>		
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
20.000,00	TOTAL	20.000,00	
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>		
	<u>Administration Générale</u>		
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>		
750.000,00	Prélèvement sur le B. O.	750.000,00	060/99060/781000
70.000,00	Prélèvement sur le B. O.	70.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le B. O.	10.000,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
90.000,00	Prélèvement sur le B. O.	90.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
35.000,00	Prélèvement sur le B. O.	35.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
28.000,00	Prélèvement sur le B. O.	28.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
3.000.000,00	Prélèvement sur le B. O.	3.000.000,00	060/99060/781000
90.000,00	Prélèvement sur le B. O.	90.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>		
130.000,00	Prélèvement sur le B. O.	130.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
500.000,00	Prélèvement sur le B. O.	500.000,00	060/99060/781000
140.000,00	Prélèvement sur le B. O.	140.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le B. O.	10.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>		
600.000,00	Prélèvement sur le B. O.	600.000,00	060/99060/781000
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>		
175.000,00	Prélèvement sur le B. O.	175.000,00	060/99060/781000
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	TRAVAUX D'INTERET GENERAL			
104/11000/270105	Travaux d'intérêt général - Pot commun		420.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des ascenseurs	S	500.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des cabines haute tension	S	300.000,00	0,00
104/11000/270105	Renforcement du contrôle d'accès et sécurisation des bâtiments provinciaux non scolaires	S	50.000,00	0,00
104/11000/270105	Travaux de sécurité dans les établissements provinciaux	S	100.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des installations électriques - marché stock	S	250.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des installations de détection incendie	S	300.000,00	0,00
104/11000/270105	Câblages informatiques et téléphoniques marché stock		60.000,00	0,00
104/11000/270105	Installation de panneaux photovoltaïques	E	200.000,00	0,00
104/11000/270105	Remplacement d'appareils d'éclairage		150.000,00	0,00
104/11000/270108	Marché de peinture et revêtement de sol dans les ets non scolaires, y compris conciergeries		200.000,00	0,00
	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les communes			
104/11040/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité		1.898.000,00	0,00
	Hall de stockage de sel			
104/11040/221010	Entretien et renforcement du bardage		200.000,00	0,00
	Maison de la Formation			
106/11400/221010	Remplacement des mécanismes d'ouverture des châssis de fenêtres (200		200.000,00	0,00
106/11400/221010	Travaux d'aménagement d'une armurerie - Seraing		260.000,00	0,00
106/11400/221010	Extension de la dalle pour l'installation de containers - Amay		1.000.000,00	0,00
106/11400/230000	Acquisition autres machines et matériel		390.000,00	0,00
	TOTAL		13.241.000,00	0,00
	PATRIMOINE PRIVE			
	Bureaux Opéra			
124/11020/221010	Remplacement des appareils de climatisation des bureaux individuels des étages 4 et 5		55.000,00	0,00
124/11020/221010	Création d'un SAS - sécurisation de l'entrée principale		40.000,00	0,00
	Saint-Laurent			
124/B002-15-00/221010	Rénovation de l'escalier d'honneur et des couloirs principaux		150.000,00	0,00
124/B002-15-00/221010	Rénovation des locaux de l'aile du Génie		150.000,00	0,00
	TOTAL		395.000,00	0,00
	SERVICES GENERAUX			
	Imprimerie provinciale			
134/12100/220000	Acquisition terrain ou bâtiment pour l'imprimerie, le data center et le grenier virtuel provinciaux, ainsi que les réserves du CAL		1,00	0,00
	Complexe Hauts-Sarts - Blanchisserie			
138/12220/221010	Réfection des voiries		200.000,00	0,00
	Service informatique			
139/12601/231000	Matériel informatique - Acquisition		600.000,00	0,00
	TOTAL		800.001,00	0,00
	ETRANGER ET CALAMITES			
	Calamités			
141/99141/262400/01	Calamités		1,00	0,00
	TOTAL		1,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	TRAVAUX D'INTERET GENERAL		
420.000,00	Prélèvement sur le B. O.	420.000,00	060/99060/781000
500.000,00	Prélèvement sur le B. O.	500.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
250.000,00	Prélèvement sur le B. O.	250.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les communes		
1.898.000,00	Prélèvement sur le B. O.	1.898.000,00	060/99060/781000
	Hall de stockage de sel		
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
	Maison de la Formation		
200.000,00	Emprunt n°1	200.000,00	106/11400/170110
260.000,00	Emprunt n°1	260.000,00	106/11400/170110
1.000.000,00	Emprunt n°1	1.000.000,00	106/11400/170110
390.000,00	Prélèvement sur le B. O.	390.000,00	060/99060/781000
13.241.000,00	TOTAL	13.241.000,00	
	PATRIMOINE PRIVE		
	Bureaux Opéra		
55.000,00	Prélèvement sur le B. O.	55.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
	Saint-Laurent		
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
395.000,00	TOTAL	395.000,00	
	SERVICES GENERAUX		
	Imprimerie provinciale		
1,00	Prélèvement sur le B. O.	1,00	060/99060/781000
	Complexe Hauts-Sarts - Blanchisserie		
200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
	Service informatique		
600.000,00	Prélèvement sur le B. O.	600.000,00	060/99060/781000
800.001,00	TOTAL	800.001,00	
	ETRANGER ET CALAMITES		
	Calamités		
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
1,00	TOTAL	1,00	

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>SERVICE TECHNIQUE</u>			
	<u>VOIRIE PROVINCIALE</u>			
421/99421/262400/962436	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage et les bornes de recharge		200.000,00	0,00
	TOTAL		200.000,00	0,00
	<u>VOIES NAVIGABLES</u>			
484/99484/226010	Travaux d'urgence, d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		1.000.000,00	0,00
	TOTAL		1.000.000,00	0,00
	<u>TOURISME</u>			
	<u>Logne</u>			
560/56800/221010	Rénovation des 21 portes des chambres (Gîte)		40.000,00	0,00
560/56800/221010	Rénovation des planches de rive toiture		20.000,00	0,00
560/56800/221010	Rénovation tableaux électriques TGBT et étages - Hébergement des Lognard	S	25.000,00	0,00
560/56800/221010	Prévention inondation : pose de système de type batardeaux - Hébergement des Lognard	S	10.000,00	0,00
	<u>Ferme de la Bouverie</u>			
560/56800/221010	Rénovation porche d'entrée et cloisonnement RF - mise en conformité incendie	S	120.000,00	0,00
	<u>Logne maison nature</u>			
560/56800/221010	Maison nature - Toiture à remplacer		50.000,00	0,00
	<u>Botrange</u>			
560/58000/221010	Système de vidéosurveillance à mettre en place		40.000,00	0,00
560/58000/221010	Remplacement alarme intrusion		20.000,00	0,00
	<u>Fédération du Tourisme</u>			
560/56900/262400/962460	Subsides pour équipement touristique		500.000,00	0,00
	TOTAL		825.000,00	0,00
	<u>AGRICULTURE</u>			
621/99621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		55.000,00	0,00
	<u>Jean Stassart</u>			
621/B041-01-01/221010	Remplacement des canalisations d'eau		50.000,00	0,00
	TOTAL		105.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT</u>			
	<u>Enseignement - Affaires Générales</u>			
700/99700/221010	Câblage informatique et câblage des systèmes Wifi		500.000,00	0,00
700/99700/221010	Travaux d'entretien - Internats		100.000,00	0,00
700/99700/221010	Rénovation des sanitaires et douches scolaires - marchés stock		4.200.000,00	0,00
700/99700/240000	Acquisition de mobilier scolaire		100.000,00	0,00
700/99700/244200	Equipeement pédagogique (projets subsidiés) - 151420		500.000,00	500.000,00
700/99700/270102	Marchés de peintures et revêtements de sol Ets scolaires, y compris conciergeries		300.000,00	0,00
	<u>Direction Générale et Inspection</u>			
701/20100/244200	Equipeement didactique enseignement		1.597.500,00	0,00
	<u>INTERNATS</u>			
	<u>INTERNAT LA REID</u>			
708/23400/221010	Rénovation des douches du rdc		50.000,00	0,00
708/23400/221010	Remplacement du linot et adaptation des seuils des chambres du 1er étage		60.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
200.000,00	SERVICE TECHNIQUE VOIRIE PROVINCIALE Prélèvement sur le B. O.	200.000,00	060/99060/781000
200.000,00	TOTAL	200.000,00	
1.000.000,00	VOIES NAVIGABLES Prélèvement sur le BO	1.000.000,00	060/99060/781000
1.000.000,00	TOTAL	1.000.000,00	
40.000,00	TOURISME Logne Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le B. O.	25.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Prélèvement sur le B. O.	10.000,00	060/99060/781000
120.000,00	Ferme de la Bouverie Prélèvement sur le B. O.	120.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Logne maison nature Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
40.000,00	Botrange Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le B. O.	20.000,00	060/99060/781000
500.000,00	Fédération du Tourisme Prélèvement sur le BO	500.000,00	060/99060/781000
825.000,00	TOTAL	825.000,00	
55.000,00	AGRICULTURE Prélèvement sur le B. O.	55.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Jean Stassart Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
105.000,00	TOTAL	105.000,00	
500.000,00	ENSEIGNEMENT Enseignement - Affaires Générales Prélèvement sur le B. O.	500.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
4.200.000,00	Prélèvement sur le B. O.	4.200.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
0,00	Prélèvement sur le B. O.	0,00	060/99060/781000
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
1.597.500,00	Direction Générale et Inspection Prélèvement sur le B. O.	1.597.500,00	060/99060/781000
50.000,00	INTERNATS INTERNAT LA REID Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le B. O.	60.000,00	060/99060/781000

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
708/23800/221010	<u>INTERNAT SERAING</u> Mise en conformité incendie	S	30.000,00	0,00
	TOTAL		7.437.500,00	500.000,00
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>			
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>			
732/22100/221010	Remplacement des châssis de fenêtre du bâtiment vestiaire-cafétéria		80.000,00	0,00
732/22100/221010	Installation de caméras de surveillance	S	150.000,00	0,00
732/22100/221010	Rénovation de l'éclairage extérieur du site "cafétaria-foot"	S	10.000,00	0,00
732/22100/221010	Aménagement du local de soins animaliers		25.000,00	0,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<u>Lycée Technique Jean Boets</u>			
735/24100/221010	Bardage du mur mitoyen du commissariat - suite permis		280.000,00	0,00
735/24100/221010	Réparation des bétons structurels de l'extension	S	50.000,00	0,00
735/24100/221010	Réparation de béton du sous-sol du bâtiment principal	S	30.000,00	0,00
735/24100/221010	Mise en conformité de l'installation électrique - tranche 1	S	100.000,00	0,00
	<u>Athénée Guy Lang</u>			
735/24400/221010	Remplacement de la canalisation gaz enterrée	S	70.000,00	0,00
	<u>EP HERSTAL</u>			
735/24600/221010	Sprincklage dans la tour	S	150.000,00	0,00
735/24600/221010	Annexe Martin - Renforcement façade	S	50.000,00	0,00
735/24600/221010	Remplacement des portes du sas d'entrée	S	30.000,00	0,00
735/24600/221010	Remplacement des châssis de fenêtre du sous-sol (CEFA)		125.000,00	0,00
735/24600/221010	Mise en conformité de l'installation électrique - tranche 1	S	500.000,00	0,00
735/24600/221010	Réfection du local 248		35.000,00	0,00
	<u>IPES HERSTAL</u>			
735/24700/221010	Mise en conformité de l'installation électrique - tranche 1	S	350.000,00	0,00
735/24700/221010	Remplacement des canalisations d'eau		60.000,00	0,00
735/24700/221010	Réparation des corniches		20.000,00	0,00
735/24700/221010	Rénovation de la classe d'optique 21		35.000,00	0,00
735/24700/221010	Rénovation du laboratoire d'optique 22 - plan d'équipement		35.000,00	0,00
	<u>EP HUY</u>			
735/24800/221010	Mise en conformité installation électrique - tranche conditionnelle	S	165.000,00	0,00
735/24800/221010	Création d'un local informatique		15.000,00	0,00
	<u>IPES HUY</u>			
735/24900/221010	Mise en conformité installation électrique - tranche 1	S	300.000,00	0,00
735/24900/221010	Réparation des façades	S	40.000,00	0,00
	<u>IPES SERAING (siège de Jemeppe)</u>			
735/25000/221010	Mise en conformité de la ventilation des labos de chimie	S	220.000,00	0,00
735/25000/221010	Remplacement des châssis - tranche ferme	E	200.000,00	0,00
735/25000/221010	Travaux de reconditionnement du local pharmacie		80.000,00	0,00
735/25000/221010	Rénovation de laboratoires		100.000,00	0,00
	<u>IPES SERAING (siège d'Ougrée)</u>			
735/25010/221010	Remplacement des châssis des caves		20.000,00	0,00
735/25010/221010	Rafrichissement de la cuisine diététique		40.000,00	0,00
735/25010/221010	Aménagement d'un local aide-soignante à l'étage		60.000,00	0,00
735/25010/221010	Rénovation de la classe informatique et de l'espace Babilon		50.000,00	0,00
	<u>EP SERAING</u>			
735/25400/221010	Rénovation de l'installation de détection intrusion	S	25.000,00	0,00
735/25400/221010	Installation d'un pont dans l'atelier de mécanique automobile		15.000,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation du système de ventilation de l'atelier de soudage	S	100.000,00	0,00
735/25400/221010	Rénovation salle d'étude		50.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
30.000,00	INTERNAT SERAING Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
6.937.500,00	TOTAL	6.937.500,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>		
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>		
80.000,00	Emprunt n°2	80.000,00	732/22100/170110
150.000,00	Emprunt n°2	150.000,00	732/22100/170110
10.000,00	Emprunt n°2	10.000,00	732/22100/170110
25.000,00	Emprunt n°2	25.000,00	732/22100/170110
	<u>Enseignement secondaire</u>		
	<u>Lycée Technique Jean Boets</u>		
280.000,00	Emprunt n°3	280.000,00	735/24100/170110
50.000,00	Emprunt n°3	50.000,00	735/24100/170110
30.000,00	Emprunt n°3	30.000,00	735/24100/170110
100.000,00	Emprunt n°3	100.000,00	735/24100/170110
	<u>Athénée Guy Lang</u>		
70.000,00	Emprunt n°3	70.000,00	735/24400/170110
	<u>EP HERSTAL</u>		
150.000,00	Emprunt n°3	150.000,00	735/24600/170110
50.000,00	Emprunt n°3	50.000,00	735/24600/170110
30.000,00	Emprunt n°3	30.000,00	735/24600/170110
125.000,00	Emprunt n°3	125.000,00	735/24600/170110
500.000,00	Emprunt n°3	500.000,00	735/24600/170110
35.000,00	Emprunt n°3	35.000,00	735/24600/170110
	<u>IPES HERSTAL</u>		
350.000,00	Emprunt n°3	350.000,00	735/24700/170110
60.000,00	Emprunt n°3	60.000,00	735/24700/170110
20.000,00	Emprunt n°3	20.000,00	735/24700/170110
35.000,00	Emprunt n°3	35.000,00	735/24700/170110
35.000,00	Emprunt n°3	35.000,00	735/24700/170110
	<u>EP HUY</u>		
165.000,00	Emprunt n°3	165.000,00	735/24800/170110
15.000,00	Emprunt n°3	15.000,00	735/24800/170110
	<u>EP HUY</u>		
300.000,00	Emprunt n°3	300.000,00	735/24900/170110
40.000,00	Emprunt n°3	40.000,00	735/24900/170110
	<u>IPES SERAING (siège de Jemeppe)</u>		
220.000,00	Emprunt n°3	220.000,00	735/25000/170110
200.000,00	Emprunt n°3	200.000,00	735/25000/170110
80.000,00	Emprunt n°3	80.000,00	735/25000/170110
100.000,00	Emprunt n°3	100.000,00	735/25000/170110
	<u>IPES SERAING (siège d'Ougrée)</u>		
20.000,00	Emprunt n°3	20.000,00	735/25010/170110
40.000,00	Emprunt n°3	40.000,00	735/25010/170110
60.000,00	Emprunt n°3	60.000,00	735/25010/170110
50.000,00	Emprunt n°3	50.000,00	735/25010/170110
	<u>EP SERAING</u>		
25.000,00	Emprunt n°3	25.000,00	735/25400/170110
15.000,00	Emprunt n°3	15.000,00	735/25400/170110
100.000,00	Emprunt n°3	100.000,00	735/25400/170110
50.000,00	Emprunt n°3	50.000,00	735/25400/170110

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>EP VERVIERS (rue aux Laines et Mangombroux)</u>			
735/25500/221010	Rénovation du garde-corps extérieur devant B2	S	15.000,00	0,00
735/25500/221010	Réfection des gymnases et des douches - bât. 4		100.000,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation des sols du -1 du bâtiment 2		175.000,00	0,00
735/25500/221010	Réalisation d'une aire de stockage à l'arrière du hall de maçonnerie		30.000,00	0,00
	<u>IPES VERVIERS</u>			
735/25600/221010	Rénovation des douches, décharges et vestiaires des gymnases		370.000,00	0,00
735/25600/221010	Remplacement des châssis des 2 vestiaires du gymnase		40.000,00	0,00
	<u>IPES HESBAYE</u>			
	<u>Rue de Huy</u>			
735/25700/221010	Démolition de l'ancienne maison de fonction	S	80.000,00	0,00
	<u>Rue de Selys</u>			
735/25700/221010	Remplacement carrelage sol y compris chape, aile Nord		50.000,00	0,00
735/25700/221010	Mise en conformité électrique - tranche conditionnelle 1	S	200.000,00	0,00
735/25700/221010	Rénovation des toitures - 1ère tranche conditionnelle	E	130.000,00	0,00
	TOTAL		4.855.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>			
	<u>Quai Kurth</u>			
741/25800/221010	Maintenance "palliative" du bâtiment scolaire		100.000,00	0,00
	<u>Haute Ecole - ISILGloesener</u>			
741/27900/221010	Rénovation des installations électriques - tranche 1	S	250.000,00	0,00
741/27900/221010	Mise en conformité des locaux de stockage de produits chimiques	S	70.000,00	0,00
741/27900/221010	Mise en place d'un garde-corps et d'un escalier pour l'entretien des toitures	S	150.000,00	0,00
	<u>Campus 2000</u>			
741/28000/221010	Bardage pignons phase 3 et abords		150.000,00	0,00
	<u>Campus La Reid</u>			
741/28020/221010	Mesure d'assainissement contre les inondations		80.000,00	0,00
	<u>Ferme de Jevoumont</u>			
741/63400/221010	Isolation toiture et modification châssis		70.000,00	0,00
741/63400/221010	Stabilisation de la partie gauche du bâtiment et de son porche d'entrée		150.000,00	0,00
	<u>HEPL Bavière</u>			
741/B003-06-01/221010	Nouveau bâtiment scolaire sur le site de Bavière - montant complémentaire pour révision de prix		900.000,00	0,00
	<u>HEPL Parc des Marêts</u>			
741/B008-09-00/221010	Rénovation du sol du couloir et remplacement des portes RF	S	50.000,00	0,00
	TOTAL		1.970.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>			
	<u>IPESS Micheroux</u>			
752/29100//221010	Remplacement du groupe électrogène	S	40.000,00	0,00
	TOTAL		40.000,00	0,00
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>			
	<u>Domaine Provincial de Wégimont</u>			
760/71000/221010	Rénovation des maçonneries des douves		70.000,00	0,00
760/71000/221010	Travaux d'entretien divers		100.000,00	0,00
760/71000/221010	Reconditionnement de l'entrée principale		150.000,00	0,00
760/71000/221010	Clôture de la plaine de jeux (350 m)		100.000,00	0,00
760/71000/221010	Réfection de la terrasse et des escaliers piscine		180.000,00	0,00
	TOTAL		600.000,00	0,00
	<u>CULTURE</u>			

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>EP VERVIERS (rue aux Laines et Mangombroux)</u>		
15.000,00	Emprunt n°3	15.000,00	735/25500/270110
100.000,00	Emprunt n°3	100.000,00	735/25500/270110
175.000,00	Emprunt n°3	175.000,00	735/25500/270110
30.000,00	Emprunt n°3	30.000,00	735/25500/270110
	<u>IPES VERVIERS</u>		
370.000,00	Emprunt n°3	370.000,00	735/25600/170110
40.000,00	Emprunt n°3	40.000,00	735/25600/170110
	<u>IPES HESBAYE</u>		
	<u>Rue de Huy</u>		
80.000,00	Emprunt n°3	80.000,00	735/25700/170110
	<u>Rue de Selys</u>		
50.000,00	Emprunt n°3	50.000,00	735/25700/170110
200.000,00	Emprunt n°3	200.000,00	735/25700/170110
130.000,00	Emprunt n°3	130.000,00	735/25700/170110
4.855.000,00	TOTAL	4.855.000,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>		
	<u>Quai Kurth</u>		
100.000,00	Emprunt n°4	100.000,00	741/25800/170110
	<u>Haute Ecole - ISILGloesener</u>		
250.000,00	Emprunt n°4	250.000,00	741/27900/170110
70.000,00	Emprunt n°4	70.000,00	741/27900/170110
150.000,00	Emprunt n°4	150.000,00	741/27900/170110
	<u>Campus 2000</u>		
150.000,00	Emprunt n°4	150.000,00	741/28000/170110
	<u>Campus La Reid</u>		
80.000,00	Prélèvement sur le B. O.	80.000,00	060/99060/781000
	<u>Ferme de Jevoumont</u>		
70.000,00	Prélèvement sur le B. O.	70.000,00	060/99060/781000
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
	<u>HEPL Bavière</u>		
900.000,00	Emprunt n°4	900.000,00	741/B003-06-01/170110
	<u>HEPL Parc des Marêts</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
1.970.000,00	TOTAL	1.970.000,00	
	<u>ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES</u>		
	<u>IPES Micheroux</u>		
40.000,00	Prélèvement sur le B. O.	40.000,00	060/99060/781000
40.000,00	TOTAL	40.000,00	
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u>		
	<u>Domaine Provincial de Wégimont</u>		
70.000,00	Emprunt n°5	70.000,00	760/71000/170110
100.000,00	Emprunt n°5	100.000,00	760/71000/170110
150.000,00	Emprunt n°5	150.000,00	760/71000/170110
100.000,00	Emprunt n°5	100.000,00	760/71000/170110
180.000,00	Prélèvement sur le B. O.	180.000,00	060/99060/781000
600.000,00	TOTAL	600.000,00	#REF!
	<u>CULTURE</u>		

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
	<u>Service des Affaires culturelles</u>			
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art		50.000,00	0,00
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art Artothèque		15.000,00	0,00
762/99762/262400/962482	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		260.000,00	0,00
	<u>Hangar Quai Kurth</u>			
762/B003-03-02/221010	Travaux d'aménagement divers		100.000,00	0,00
	<u>B3</u>			
767/B003-05-01/221010	Aménagement d'un music lab et de locaux de stockage		175.000,00	0,00
	TOTAL		600.000,00	0,00
	<u>SPORTS</u>			
	<u>Services des sports</u>			
764/99764/262400/01	Subventions à des tiers pour l'acquisition d'équipement ou l'aménagement d'infrastructures		50.000,00	0,00
	<u>Maison des sports</u>			
764/75000/221010	Rénovation et isolation de la toiture cintrée		300.000,00	0,00
764/75000/221010	Remplacement de la chaudière et des groupes de climatisation		140.000,00	0,00
	<u>Province Naimette Arena</u>			
764/75100/221010	Rénovation des 6 blocs vestiaires (électricité, ventilation, chauffage, égouttage, accès PMR)		400.000,00	0,00
	<u>CREF</u>			
764/75300/221010	Protection des portes ascenseur/sas vitré		50.000,00	0,00
	<u>Province Raquettes Arena</u>			
764/75800/221010	Remplacement du volet entre la cafétéria et les locaux provinciaux		30.000,00	0,00
	<u>Province Ballons Arena</u>			
764/75900/221010	Rénovation du revêtement de sol de la cafétéria et de la salle de musculation		150.000,00	0,00
	TOTAL		1.120.000,00	0,00
	<u>ARTS</u>			
	<u>Musée de la Vie Wallonne</u>			
771/77110/242000	Acquisition d'œuvres d'art		5.000,00	0,00
771/77110/221010	Rénovation des groupes de froid		600.000,00	0,00
771/77110/221010	Adaptation contrôle d'accès (caméras et portes badgées)		80.000,00	0,00
771/77110/221010	Remplacement du système de vidéo-surveillance		100.000,00	0,00
771/77110/221010	Maison des artistes – Rénovation du rez-de-chaussée		190.000,00	0,00
	<u>Château de Jehay</u>			
771/77200/221010	Travaux d'aménagement pour permettre l'accès au public		1.750.000,00	0,00
771/77200/221010	Entretien quinquénal des menuiseries extérieures		60.000,00	0,00
771/77200/221010	Restauration des murs des douves côté des dépendances		100.000,00	0,00
771/77200/221010	Restauration toitures et charpentes des bas-côtés du porche		300.000,00	0,00
771/77200/221010	Placement d'un garde-corps sur le mur des douves	S	20.000,00	0,00
771/77200/221010	Restauration des maçonneries de la serre du potager		130.000,00	0,00
771/77200/221010	Assainissement et reboisement du parc		50.000,00	0,00
	<u>Edifices classés</u>			
773/99773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat		43.000,00	0,00
773/99773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées		43.000,00	0,00
	TOTAL		3.471.000,00	0,00
	<u>CULTES ET LAICITE</u>			
790/99790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères classés,		43.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Service des Affaires culturelles</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le B. O.	15.000,00	060/99060/781000
260.000,00	Prélèvement sur le B. O.	260.000,00	060/99060/781000
	<u>Hangar Quai Kurth</u>		
100.000,00	Emprunt n°6	100.000,00	762/B003-03-02/170110
	<u>B3</u>		
175.000,00	Emprunt n°7	175.000,00	762/B003-05-01/170110
600.000,00	TOTAL	600.000,00	
	<u>SPORTS</u>		
	<u>Services des sports</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Maison des sports</u>		
300.000,00	Prélèvement sur le B. O.	300.000,00	060/99060/781000
140.000,00	Prélèvement sur le B. O.	140.000,00	060/99060/781000
	<u>Province Naimette Arena</u>		
400.000,00	Prélèvement sur le B. O.	400.000,00	060/99060/781000
	<u>CREF</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Province Raquettes Arena</u>		
30.000,00	Prélèvement sur le B. O.	30.000,00	060/99060/781000
	<u>Province Ballons Arena</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le B. O.	150.000,00	060/99060/781000
1.120.000,00	TOTAL	1.120.000,00	
	<u>ARTS</u>		
	<u>Musée de la Vie Wallonne</u>		
5.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000,00	060/99060/781000
600.000,00	Prélèvement sur le B. O.	600.000,00	060/99060/781000
80.000,00	Prélèvement sur le B. O.	80.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le B. O.	100.000,00	060/99060/781000
190.000,00	Prélèvement sur le B. O.	190.000,00	060/99060/781000
	<u>Château de Jehay</u>		
1.750.000,00	Emprunt n°8	1.750.000,00	771/77200/170110
60.000,00	Emprunt n°8	60.000,00	771/77200/170110
100.000,00	Emprunt n°8	100.000,00	771/77200/170110
300.000,00	Emprunt n°8	300.000,00	771/77200/170110
20.000,00	Emprunt n°8	20.000,00	771/77200/170110
130.000,00	Emprunt n°8	130.000,00	771/77200/170110
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Edifices classés</u>		
43.000,00	Prélèvement sur le B. O.	43.000,00	060/99060/781000
43.000,00	Prélèvement sur le B. O.	43.000,00	060/99060/781000
3.471.000,00	TOTAL	3.471.000,00	
	<u>CULTES ET LAICITE</u>		
43.000,00	Prélèvement sur le B. O.	43.000,00	060/99060/781000

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		E S	CREDITS	RECETTES
790/99790/262400/962450	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères classés,		43.000,00	0,00
	TOTAL		86.000,00	0,00
	INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE			
	<u>Aide et Action sociales</u>			
801/99801/262400/01	Intervention en matière d'aide et d'action sociale		50.000,00	0,00
	TOTAL		50.000,00	0,00
	<u>SANTE</u>			
	<u>Santé</u>			
871/99871/262400/01	Intervention en matière de santé		50.000,00	0,00
	<u>Centre hospitalier régional de Huy</u>			
872/99872/280400	Participations au capital		5.000.000,00	0,00
	TOTAL		5.050.000,00	0,00
	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE</u>			
877/99877/262400/962430	Participation aux travaux entrepris par l'A.I.D.E.		320.000,00	0,00
	TOTAL		320.000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES		42.390.502,00	600.000,00
	Années antérieures		25.000,00	0,00
	Non valeurs		25.000,00	0,00
	Dépenses générales		55.000,00	0,00
	Assurances		100.000,00	100.000,00
	Autorités provinciales		20.000,00	0,00
	Administration provinciale		13.241.000,00	0,00
	Patrimoine		395.000,00	0,00
	Services généraux		800.001,00	0,00
	Calamités		1,00	0,00
	Voirie		200.000,00	0,00
	Hydraulique		1.000.000,00	0,00
	Tourisme		825.000,00	0,00
	Agriculture		105.000,00	0,00
	Enseignement - Affaires générales		7.437.500,00	500.000,00
	Enseignement secondaire		4.855.000,00	0,00
	Enseignement supérieur		1.970.000,00	0,00
	Enseignement pour handicapés		40.000,00	0,00
	Complexe de délasserment		600.000,00	0,00
	Culture		600.000,00	0,00
	Sports, délasserment de plein air et parcs		1.120.000,00	0,00
	Arts		3.471.000,00	0,00
	Cultes		86.000,00	0,00
	Aide et Action sociales		50.000,00	0,00
	Santé		5.050.000,00	0,00
	Hygiène et salubrité publique		320.000,00	0,00
			42.390.502,00	600.000,00

REI 39.050,00

RET 600.000,00

RED 0,00

41.790.502,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNTS, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
43.000,00	Prélèvement sur le B. O.	43.000,00	060/99060/781000
86.000,00	TOTAL	86.000,00	
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>		
	<u>Aide et Action sociales</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
50.000,00	TOTAL	50.000,00	
	<u>SANTE</u>		
	<u>Santé</u>		
50.000,00	Prélèvement sur le B. O.	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Centre hospitalier régional de Huy</u>		
5.000.000,00	Prélèvement sur le B. O.	5.000.000,00	060/99060/781000
5.050.000,00	TOTAL	5.050.000,00	
	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE</u>		
320.000,00	Prélèvement sur le B. O.	320.000,00	060/99060/781000
320.000,00	TOTAL	320.000,00	
41.790.502,00		41.790.502,00	
25.000,00		25.000,00	
25.000,00		25.000,00	
55.000,00		55.000,00	
0,00		0,00	
20.000,00		20.000,00	
13.241.000,00		13.241.000,00	
395.000,00		395.000,00	
800.001,00		800.001,00	
1,00		1,00	
200.000,00		200.000,00	
1.000.000,00		1.000.000,00	
825.000,00		825.000,00	
105.000,00		105.000,00	
6.937.500,00		6.937.500,00	
4.855.000,00		4.855.000,00	
1.970.000,00		1.970.000,00	
40.000,00		40.000,00	
600.000,00		600.000,00	
600.000,00		600.000,00	
1.120.000,00		1.120.000,00	
3.471.000,00		3.471.000,00	
86.000,00		86.000,00	
50.000,00		50.000,00	
5.050.000,00		5.050.000,00	
320.000,00		320.000,00	
41.790.502,00		41.790.502,00	
	Prélèvement		30.800.502,00
	Emprunts		10.990.000,00
	TOTAL		41.790.502,00

LISTE DES EMPRUNTS ET BILLETS DE TRESORERIE EN COURS AU 1/1/2025

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS	5472	764/75300	20	2004	2025	2.124.210,00	87.973,08	CRAC
BELFIUS	5488	870/30200	20	2005	2025	495.925,41	8.813,43	PROV.
BELFIUS	5489	735/24100	20	2005	2025	41.255,06	733,12	PROV.
BELFIUS	5490	106/11400	20	2005	2025	147.623,00	2.623,50	PROV.
BELFIUS	5491	735/25400	20	2005	2025	492.413,75	8.750,98	PROV.
BELFIUS	5492	735/25500	20	2005	2025	107.766,73	1.915,16	PROV.
BELFIUS	5493	735/25700	20	2005	2025	270.077,42	4.799,72	PROV.
BELFIUS	5494	771/77200	20	2005	2025	232.985,76	4.140,54	PROV.
BELFIUS	5495	790/99790	20	2005	2025	77.548,33	1.378,14	PROV.
BELFIUS	5496	735/25400	20	2005	2025	90.764,60	1.613,02	PROV.
BELFIUS	5497	735/25600	20	2005	2025	137.811,93	2.449,13	PROV.
BELFIUS	5498	922/99922	20	2005	2025	247.890,00	4.405,40	PROV.
BELFIUS	5499	922/85100	20	2005	2025	525.878,01	9.345,71	PROV.
BELFIUS	5500	560/56900	20	2005	2025	743.680,00	13.216,42	PROV.
BELFIUS	5501	922/85100	20	2005	2025	2.320.497,78	41.239,08	PROV.
BELFIUS	5502	741/28000	30	2005	2035	1.383.408,63	656.384,49	PROV.
BELFIUS	5504	735/25100	30	2005	2035	97.745,53	46.377,27	PROV.
BELFIUS	5508	764/75300	20	2005	2026	442.030,00	36.935,73	CRAC
BELFIUS	5509	764/75300	20	2009	2029	158.630,00	0,00	CRAC
BELFIUS	5560	771/77200	20	2007	2026	72.665,37	14.837,98	PROV.
BELFIUS	5561	922/85100	20	2007	2026	2.193,00	447,82	PROV.
BELFIUS	5562	771/77200	20	2007	2026	336.675,08	68.747,72	PROV.
BELFIUS	5563	922/85100	20	2007	2026	21.085,73	4.305,62	PROV.
BELFIUS	5564	771/77200	20	2007	2026	43.287,98	8.839,23	PROV.
BELFIUS	5565	735/24800	20	2007	2026	114.726,79	23.426,75	PROV.
BELFIUS	5566	735/25600	20	2007	2026	59.164,27	12.081,12	PROV.
BELFIUS	5567	735/25700	20	2007	2026	234.400,48	47.863,64	PROV.
BELFIUS	5568	741/28100	20	2007	2026	348.824,03	71.228,50	PROV.
BELFIUS	5569	771/77200	20	2007	2026	156.629,63	31.983,15	PROV.
BELFIUS	5570	773/99773	20	2007	2026	164.110,01	33.510,61	PROV.
BELFIUS	5571	773/99773	20	2007	2026	66.147,16	13.506,99	PROV.
BELFIUS	5572	790/99790	20	2007	2026	39.684,98	8.103,51	PROV.
BELFIUS	5573	790/99790	20	2007	2026	14.954,60	3.053,67	PROV.
BELFIUS	5574	922/85100	20	2007	2026	85.591,37	17.477,41	PROV.
BELFIUS	5575	922/99922	20	2007	2026	500.000,00	102.098,03	PROV.
BELFIUS	5576	530/53000	20	2007	2026	750.000,00	153.147,03	PROV.
BELFIUS	5577	560/56900	20	2007	2026	743.680,00	151.856,52	PROV.
BELFIUS	5578	771/77200	20	2007	2026	45.423,23	9.275,26	PROV.
BELFIUS	5579	773/99773	20	2007	2026	287.895,61	58.787,16	PROV.
BELFIUS	5580	773/99773	20	2007	2026	45.820,58	9.356,38	PROV.
BELFIUS	5581	790/99790	20	2007	2026	78.280,99	15.984,67	PROV.
BELFIUS	5582	790/99790	20	2007	2026	6.510,06	1.329,33	PROV.
BELFIUS	5583	877/99877	20	2007	2026	151.211,91	30.876,87	PROV.
BELFIUS	5584	922/85100	20	2007	2026	1.096.386,11	223.877,72	PROV.
BELFIUS	5585	922/99922	20	2007	2026	420.900,00	85.946,14	PROV.
BELFIUS	5586	922/85100	20	2007	2026	8.655,69	1.767,44	PROV.
BELFIUS	5587	771/77100	30	2007	2036	1.196.960,08	691.209,75	PROV.
BELFIUS	5588	771/77100	30	2007	2036	566.599,53	327.194,79	PROV.
BELFIUS	5590	741/28000	30	2007	2036	1.937.966,31	1.119.119,34	PROV.
BELFIUS	5591	771/77100	30	2007	2036	442.690,47	255.640,94	PROV.
BELFIUS	5592	741/28100	30	2007	2036	142.846,66	82.489,82	PROV.
BELFIUS	5593	735/24800	20	2009	2030	5.241,16	0,00	CRAC ureba
BELFIUS	5594	735/24800	20	2010	2030	28.641,21	9.878,13	CRAC ureba
BELFIUS	5595	760/71000	20	2010	2030	6.338,00	0,00	CRAC ureba
BELFIUS	5596	708/23600	20	2010	2030	10.160,97	0,00	CRAC ureba
BELFIUS	5601	735/25500	20	2010	2030	37.835,76	12.938,66	CRAC ureba

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS	5602	708/23400	20	2010	2031	62.250,00	20.716,98	CRAC ureba
BELFIUS	5607	764/75800	20	2007	2030	960.000,00	328.290,04	CRAC
BELFIUS	5637	104/11100	20	2011	2031	350.281,49	151.381,00	PROV.
BELFIUS	5638	922/85100	20	2011	2031	11.487,53	4.964,54	PROV.
BELFIUS	5639	104/11100	20	2011	2031	228.615,00	98.800,44	PROV.
BELFIUS	5640	484/99484	20	2011	2031	266.044,55	114.976,34	PROV.
BELFIUS	5641	741/28100	20	2011	2031	148.914,58	64.356,35	PROV.
BELFIUS	5642	484/99484	20	2011	2031	274.009,19	118.418,43	PROV.
BELFIUS	5643	922/99922	20	2011	2031	500.000,00	216.084,77	PROV.
BELFIUS	5644	530/53000	20	2011	2031	750.000,00	324.127,16	PROV.
BELFIUS	5645	773/99773	20	2011	2031	114.195,26	49.351,71	PROV.
BELFIUS	5646	877/99877	20	2011	2031	245.344,28	106.030,32	PROV.
BELFIUS	5647	922/99922	20	2011	2031	250.000,00	108.042,37	PROV.
BELFIUS	5648	922/85100	20	2011	2031	1.305.770,75	564.314,39	PROV.
BELFIUS	5748	124/11020	20	2013	2033	11.621,77	6.518,49	PROV.
BELFIUS	5749	922/85100	20	2013	2033	5.788,24	3.246,56	PROV.
BELFIUS	5750	771/77100	20	2013	2033	594.882,23	333.661,54	PROV.
BELFIUS	5751	922/85100	20	2013	2033	19.983,43	11.208,44	PROV.
BELFIUS	5753	104/24801	20	2013	2033	1.536.890,00	862.021,20	PROV.
BELFIUS	5754	104/11100	20	2013	2033	971.871,17	545.109,64	PROV.
BELFIUS	5755	106/11400	20	2013	2033	396.848,85	222.587,25	PROV.
BELFIUS	5756	560/56900	20	2013	2033	500.000,00	280.443,36	PROV.
BELFIUS	5757	735/24600	20	2013	2033	145.519,04	81.619,69	PROV.
BELFIUS	5758	735/25400	20	2013	2033	131.904,42	73.983,46	PROV.
BELFIUS	5759	735/25700	20	2013	2033	380.611,23	213.479,79	PROV.
BELFIUS	5760	741/28010	20	2013	2033	464.736,25	260.664,40	PROV.
BELFIUS	5761	752/29200	20	2013	2033	144.014,90	80.776,06	PROV.
BELFIUS	5762	104/11040	20	2013	2033	1.250.000,00	701.108,39	PROV.
BELFIUS	5763	421/99421	20	2013	2033	366.768,73	205.715,72	PROV.
BELFIUS	5764	922/85100	20	2013	2033	1.082.694,00	607.268,70	PROV.
BELFIUS	5801	735/25100	20	2015	2035	5.429.017,65	3.170.189,10	CRAC
BELFIUS	5802	741/28020	20	2015	2035	4.887.068,98	1.746.548,37	CRAC
BELFIUS	5803	764/75300	20	2015	2035	235.290,00	131.999,41	CRAC
BELFIUS	5805	741/28020	20	2016	2036	1.221.767,25	731.986,47	CRAC
BELFIUS	5810	621/63100	20	2018	2038	32.007,87	22.005,43	CRAC
BELFIUS	5810	752/29200	20	2018	2038	95.108,38	65.387,07	CRAC
Total BELFIUS						45.779.633,77	17.262.665,00	
ING	ING151	421/99421	20	22-12-05	2025	52.527,56	3.606,63	PROV.
ING	ING153	771/77300	20	22-12-05	2025	33.270,92	2.284,54	PROV.
ING	ING155	106/11400	20	22-12-05	2025	1.077.896,68	74.013,22	PROV.
ING	ING156	621/31000	20	22-12-05	2025	650.000,00	44.631,81	PROV.
ING	ING157	877/99877	20	22-12-05	2025	77.592,62	5.327,73	PROV.
ING	ING158	104/11100	20	22-12-05	2025	1.000.000,00	68.664,52	PROV.
ING	ING159	482/99482	20	22-12-05	2025	449.757,96	30.882,31	PROV.
ING	ING160	530/99530	20	22-12-05	2025	1.250.000,00	85.830,61	PROV.
ING	ING161	741/63400	20	22-12-05	2025	183.757,89	12.617,55	PROV.
ING	ING162	741/28000	20	22-12-05	2025	593.489,35	40.751,73	PROV.
ING	ING163	760/71000	20	22-12-05	2025	1.544.730,38	106.067,93	PROV.
ING	ING164	764/75600	20	22-12-05	2025	156.155,54	10.722,36	PROV.
ING	ING165	773/99773	20	22-12-05	2025	255.874,62	17.569,40	PROV.
ING	ING166	773/99773	20	22-12-05	2025	53.778,70	3.692,61	PROV.
ING	ING167	870/30200	20	22-12-05	2025	550.563,26	37.804,14	PROV.
ING	ING168	621/31000	20	22-12-05	2025	758.527,53	52.083,88	PROV.
ING	ING169	922/85100	20	22-12-05	2025	1.408.767,22	96.732,22	PROV.
ING	ING194	741/28000	20	03-08-06	2026	308.651,17	43.661,22	PROV.
ING	ING195	741/28000	20	03-08-06	2026	1.156.673,00	163.621,03	PROV.
ING	ING196	106/11400	20	03-08-06	2026	948.178,40	134.127,87	PROV.
ING	ING197	741/28000	20	03-08-06	2026	100.247,58	14.180,94	PROV.
ING	ING198	760/71000	20	03-08-06	2026	530.556,16	75.051,52	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
ING	ING199	764/75600	20	03-08-06	2026	596.687,46	84.406,56	PROV.
ING	ING200	106/11400	20	03-08-06	2026	1.250.000,00	176.823,10	PROV.
ING	ING201	560/56900	20	03-08-06	2026	2.566.080,00	362.993,72	PROV.
ING	ING202	741/28000	20	03-08-06	2026	290.131,10	41.041,50	PROV.
ING	ING203	922/85100	20	03-08-06	2026	2.409.314,70	340.817,69	PROV.
ING	ING252	735/25010	20	30-06-08	2028	79.432,28	22.747,52	PROV.
ING	ING253	106/11400	20	30-06-08	2028	139.914,44	40.068,09	PROV.
ING	ING254	106/11400	20	2008	2028	103.294,17	29.581,11	PROV.
ING	ING255	137/11810	20	2008	2028	523.431,16	149.898,15	PROV.
ING	ING256	137/11810	20	2008	2028	139.153,03	39.850,23	PROV.
ING	ING257	741/27900	20	2008	2028	149.951,52	42.942,67	PROV.
ING	ING258	741/28100	20	2008	2028	261.727,00	74.952,44	PROV.
ING	ING259	922/85100	20	2008	2028	100.481,11	28.775,47	PROV.
ING	ING260	530/53000	20	2008	2028	750.000,00	214.782,11	PROV.
ING	ING261	560/56900	20	2008	2028	500.000,00	143.187,98	PROV.
ING	ING262	735/24600	20	2008	2028	75.022,71	21.484,70	PROV.
ING	ING263	735/24700	20	2008	2028	63.278,07	18.121,32	PROV.
ING	ING264	735/24800	20	2008	2028	74.285,55	21.273,60	PROV.
ING	ING265	735/24900	20	2008	2028	72.202,89	20.677,20	PROV.
ING	ING266	752/29100	20	2008	2028	113.625,58	32.539,68	PROV.
ING	ING267	922/85100	20	2008	2028	449.580,41	128.749,12	PROV.
ING	ING268	106/11400	30	2008	2038	736.855,20	475.899,08	PROV.
ING	ING269	741/28000	30	2008	2038	208.789,77	134.847,23	PROV.
ING	ING270	771/77100	30	2008	2038	139.385,87	90.022,60	PROV.
ING	ING271	735/24600	30	2008	2038	412.536,48	266.437,46	PROV.
ING	ING272	764/75100	30	2008	2038	156.565,28	101.117,96	PROV.
ING	ING273	771/77100	30	2008	2038	421.557,03	272.263,41	PROV.
ING	ING301	484/99484	20	2012	2032	15.613,84	7.656,83	PROV.
ING	ING303	922/85100	20	2012	2032	22.356,11	10.963,20	PROV.
ING	ING304	484/99484	20	2012	2032	203.924,46	100.002,32	PROV.
ING	ING305	560/56000	20	2012	2032	110.000,00	53.942,82	PROV.
ING	ING306	560/56900	20	2012	2032	500.000,00	245.194,58	PROV.
ING	ING307	708/23800	20	2012	2032	221.556,07	108.648,66	PROV.
ING	ING308	760/71000	20	2012	2032	291.993,11	143.190,32	PROV.
ING	ING309	773/99773	20	2012	2032	42.645,01	20.912,66	PROV.
ING	ING311	922/85100	20	2012	2032	119.402,10	58.553,43	PROV.
ING	ING312	104/11100	20	2012	2032	197.128,83	96.669,91	PROV.
ING	ING313	530/53000	20	2012	2032	750.000,00	367.791,80	PROV.
ING	ING314	741/28010	20	2012	2032	191.021,75	93.674,98	PROV.
ING	ING315	773/99773	20	2012	2032	164.470,08	80.654,41	PROV.
ING	ING316	773/99773	20	2012	2032	42.645,01	20.912,66	PROV.
ING	ING318	922/85100	20	2012	2032	1.185.787,84	581.497,42	PROV.
ING	ING337	735/24100	5	2020	2025	23.535,88	4.742,97	PROV.
ING	ING338	735/25000	5	2020	2025	36.854,47	7.426,94	PROV.
ING	ING339	741/28100	5	2020	2025	5.709,55	1.150,60	PROV.
ING	ING340	484/99484	5	2020	2025	23.721,95	4.780,45	PROV.
ING	ING341	735/24600	5	2020	2025	12.525,78	2.524,19	PROV.
ING	ING342	735/24700	5	2020	2025	36.515,52	7.358,61	PROV.
ING	ING343	735/25400	5	2020	2025	43.550,13	8.776,22	PROV.
ING	ING344	741/27500	5	2020	2025	24.323,67	4.901,71	PROV.
ING	ING345	560/57000	5	2020	2025	17.840,87	0,00	PROV.
ING	ING346	708/23200	5	2020	2025	41.549,57	8.373,05	PROV.
ING	ING347	735/24110	5	2020	2025	30.571,00	6.160,66	PROV.
ING	ING348	735/25400	5	2020	2025	42.682,84	8.601,45	PROV.
ING	ING349	735/25600	5	2020	2025	23.443,32	4.724,29	PROV.
ING	ING350	741/27500	5	2020	2025	58.369,83	11.762,68	PROV.
ING	ING351	741/63400	5	2020	2025	27.317,62	5.505,03	PROV.
ING	ING352	760/71000	5	2020	2025	57.843,96	11.656,71	PROV.
ING	ING353	104/81020	5	2020	2025	52.631,49	10.606,30	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
ING	ING354	124/11020	5	2020	2025	9.695,73	1.953,87	PROV.
ING	ING355	560/56800	5	2020	2025	31.504,41	6.348,78	PROV.
ING	ING356	560/58000	5	2020	2025	29.003,70	5.844,81	PROV.
ING	ING357	703/85200	5	2020	2025	22.030,00	4.439,47	PROV.
ING	ING358	706/33030	5	2020	2025	12.926,38	2.604,93	PROV.
ING	ING359	735/24700	5	2020	2025	66.893,80	13.480,46	PROV.
ING	ING360	735/24800	5	2020	2025	16.063,73	3.237,18	PROV.
ING	ING361	735/24900	5	2020	2025	8.321,36	1.676,92	PROV.
ING	ING362	735/25010	5	2020	2025	19.880,48	4.006,31	PROV.
ING	ING363	735/25700	5	2020	2025	5.693,37	1.147,31	PROV.
ING	ING364	741/27900	5	2020	2025	46.977,11	9.466,82	PROV.
ING	ING365	741/28000	5	2020	2025	50.174,72	10.111,21	PROV.
ING	ING366	741/28100	5	2020	2025	28.343,40	5.711,75	PROV.
ING	ING367	771/77100	5	2020	2025	69.142,18	13.933,52	PROV.
ING	ING369	870/30200	5	2020	2025	8.298,68	1.672,37	PROV.
ING	ING370	706/20300	10	2020	2030	59.830,07	36.286,82	PROV.
ING	ING371	735/24600	10	2020	2030	66.155,62	40.123,26	PROV.
ING	ING372	708/23300	10	2020	2030	61.633,04	37.380,32	PROV.
ING	ING373	752/29200	10	2020	2030	92.103,90	55.860,85	PROV.
ING	ING374	124/11020	10	2020	2030	62.054,65	37.636,05	PROV.
ING	ING375	708/23300	10	2020	2030	65.178,91	39.530,90	PROV.
ING	ING376	735/24700	10	2020	2030	106.444,08	64.558,14	PROV.
ING	ING377	735/24800	10	2020	2030	56.539,13	34.290,90	PROV.
ING	ING378	735/24900	10	2020	2030	81.673,23	49.534,65	PROV.
ING	ING379	735/25700	10	2020	2030	84.980,86	51.540,73	PROV.
ING	ING380	752/29100	10	2020	2030	65.152,06	39.514,59	PROV.
ING	ING381	484/99484	10	2020	2030	113.392,46	68.772,30	PROV.
ING	ING382	560/56700	10	2020	2030	105.000,00	63.682,29	PROV.
ING	ING384	708/23400	10	2020	2030	88.594,80	53.732,59	PROV.
ING	ING385	735/24900	10	2020	2030	54.990,53	33.351,67	PROV.
ING	ING386	760/71000	10	2020	2030	80.258,01	48.676,32	PROV.
ING	ING387	760/71000	10	2020	2030	66.330,33	40.229,22	PROV.
ING	ING388	735/24800	20	2020	2040	2.745.655,90	2.231.802,51	PROV.
ING	ING389	741/28000	20	2020	2040	121.509,45	98.768,80	PROV.
ING	ING390	752/29100	20	2020	2040	990.367,00	805.018,41	PROV.
ING	ING391	106/11400	20	2020	2040	137.941,00	112.125,14	PROV.
ING	ING392	735/24600	20	2020	2040	302.181,26	245.627,62	PROV.
ING	ING393	735/25000	20	2020	2040	125.021,26	101.623,36	PROV.
ING	ING394	735/25010	20	2020	2040	333.072,82	270.737,79	PROV.
ING	ING395	741/27900	20	2020	2040	186.815,55	151.852,75	PROV.
ING	ING396	741/63400	20	2020	2040	299.018,12	243.056,47	PROV.
ING	ING397	767/B003-05-	20	2020	2040	3.076.995,95	2.501.131,77	PROV.
ING	ING398	771/77200	20	2020	2040	280.236,03	227.789,47	PROV.
ING	ING399	124/B005-02-	20	2020	2040	11.000.000,00	8.941.334,37	PROV.
ING	ING400	530/99530	20	2020	2040	1.370.675,00	1.114.151,22	PROV.
ING	ING401	741/28000	20	2020	2040	600.106,50	487.795,73	PROV.
ING	ING402	771/77200	20	2020	2040	410.382,37	333.578,74	PROV.
ING	ING403	137/11810	5	2021	2026	9.474,30	3.823,91	PROV.
ING	ING404	735/24100	5	2021	2026	43.576,17	17.587,82	PROV.
ING	ING405	106/11400	5	2021	2026	22.916,79	9.249,47	PROV.
ING	ING406	735/24800	5	2021	2026	55.255,79	22.301,84	PROV.
ING	ING407	708/23200	5	2021	2026	32.061,05	12.940,19	PROV.
ING	ING408	735/24100	5	2021	2026	2.119,22	855,34	PROV.
ING	ING409	735/24400	5	2021	2026	31.111,87	12.557,07	PROV.
ING	ING410	735/25010	5	2021	2026	15.277,03	6.165,97	PROV.
ING	ING411	741/63400	5	2021	2026	38.951,98	15.721,43	PROV.
ING	ING412	124/B001-05-	5	2021	2026	32.903,38	13.280,15	PROV.
ING	ING413	560/56800	5	2021	2026	64.448,95	26.012,29	PROV.
ING	ING414	708/23600	5	2021	2026	29.686,29	11.981,72	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
ING	ING415	708/23800	5	2021	2026	49.293,18	19.895,26	PROV.
ING	ING416	735/24400	5	2021	2026	31.403,31	12.674,72	PROV.
ING	ING417	735/24600	5	2021	2026	34.732,88	14.018,57	PROV.
ING	ING418	735/24700	5	2021	2026	37.309,12	15.058,36	PROV.
ING	ING419	735/24800	5	2021	2026	45.493,24	18.361,56	PROV.
ING	ING420	735/25000	5	2021	2026	7.792,94	3.145,30	PROV.
ING	ING421	771/77110	5	2021	2026	20.788,40	8.390,42	PROV.
ING	ING422	771/77200	5	2021	2026	68.535,16	27.661,51	PROV.
ING	ING423	124/B001-05-	5	2021	2026	30.884,28	12.465,23	PROV.
ING	ING424	560/56700	5	2021	2026	1.023,89	413,24	PROV.
ING	ING425	703/85200	5	2021	2026	10.500,00	4.237,92	PROV.
ING	ING426	735/24100	5	2021	2026	4.937,06	1.992,64	PROV.
ING	ING427	735/24600	5	2021	2026	4.578,67	1.847,99	PROV.
ING	ING428	735/24700	5	2021	2026	8.788,80	3.547,24	PROV.
ING	ING429	735/24800	5	2021	2026	21.486,20	8.672,05	PROV.
ING	ING430	741/28100	5	2021	2026	6.826,40	2.755,20	PROV.
ING	ING431	752/29200	5	2021	2026	8.925,73	3.602,52	PROV.
ING	ING432	760/71000	5	2021	2026	7.496,15	3.025,52	PROV.
ING	ING433	735/25000	10	2021	2031	62.050,72	43.994,65	PROV.
ING	ING434	708/23300	10	2021	2031	68.933,55	48.874,63	PROV.
ING	ING435	735/25700	10	2021	2031	54.381,88	38.557,33	PROV.
ING	ING436	741/27900	10	2021	2031	91.377,71	64.787,78	PROV.
ING	ING437	760/71000	10	2021	2031	74.380,83	52.736,82	PROV.
ING	ING438	484/99484	10	2021	2031	218.390,38	154.841,15	PROV.
ING	ING439	708/23400	10	2021	2031	85.788,03	60.824,65	PROV.
ING	ING440	735/25500	10	2021	2031	83.683,41	59.332,47	PROV.
ING	ING441	735/25600	10	2021	2031	68.384,59	48.485,42	PROV.
ING	ING442	735/25700	10	2021	2031	141.174,16	100.094,02	PROV.
ING	ING443	741/27900	10	2021	2031	70.249,27	49.807,49	PROV.
ING	ING444	741/28000	10	2021	2031	56.804,16	40.274,78	PROV.
ING	ING445	760/71000	10	2021	2031	70.560,41	50.028,12	PROV.
ING	ING446	752/29100	10	2021	2031	82.368,99	58.400,52	PROV.
ING	ING447	767/B003-05-	10	2021	2031	88.075,49	62.446,50	PROV.
ING	ING448	771/77200	10	2021	2031	66.285,25	46.996,96	PROV.
ING	ING449	735/24800	20	2021	2041	261.517,40	226.098,29	PROV.
ING	ING450	741/25800	20	2021	2041	105.132,59	90.893,77	PROV.
ING	ING451	735/24800	20	2021	2041	347.710,80	300.617,90	PROV.
ING	ING452	735/25400	20	2021	2041	132.819,51	114.830,84	PROV.
ING	ING453	735/25500	20	2021	2041	148.351,26	128.259,03	PROV.
ING	ING454	106/11400	20	2021	2041	2.522.409,35	2.180.782,01	PROV.
ING	ING455	735/25400	20	2021	2041	117.241,57	101.362,74	PROV.
ING	ING456	767/B003-05-	20	2021	2041	6.129.869,14	5.299.658,58	PROV.
ING	ING457	771/77200	20	2021	2041	138.015,53	119.323,13	PROV.
ING	ING458	124/11020	20	2021	2041	180.919,29	156.416,14	PROV.
ING	ING459	138/12200	20	2021	2041	155.248,84	134.222,43	PROV.
ING	ING460	560/58000	20	2021	2041	104.381,76	90.244,62	PROV.
ING	ING461	708/23500	20	2021	2041	298.218,72	257.828,91	PROV.
ING	ING462	708/23600	20	2021	2041	186.232,55	161.009,78	PROV.
ING	ING463	735/24600	20	2021	2041	138.063,79	119.364,83	PROV.
ING	ING464	735/24700	20	2021	2041	107.331,61	92.794,95	PROV.
ING	ING465	735/24800	20	2021	2041	144.570,91	124.990,68	PROV.
ING	ING466	735/24800	20	2021	2041	870.078,78	752.237,98	PROV.
ING	ING467	735/25500	20	2021	2041	208.776,58	180.500,52	PROV.
ING	ING468	735/25700	20	2021	2041	289.282,04	250.102,57	PROV.
ING	ING469	741/28000	20	2021	2041	196.198,25	169.625,77	PROV.
ING	ING470	741/28100	20	2021	2041	234.011,91	202.318,06	PROV.
ING	ING471	741/63400	20	2021	2041	138.043,47	119.347,28	PROV.
ING	ING472	764/75800	20	2021	2041	488.799,16	422.597,70	PROV.
ING	ING473	840/81050	20	2021	2041	517.004,89	446.983,35	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
ING	ING474	104/11000	20	2021	2041	220.120,90	190.308,40	PROV.
ING	ING475	530/99530	20	2021	2041	1.388.025,00	1.200.035,19	PROV.
Total ING						72.186.892,61	40.273.757,98	
BELFIUS BT 2009	BT 2009/01	922/99922	20	2009	2029	250.000,00	62.500,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/02	106/11400	20	2009	2029	1.110.085,56	277.521,39	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/03	771/77200	20	2009	2029	352.988,14	88.247,03	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/05	621/63300	20	2009	2029	460.690,09	115.172,52	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/09	741/27900	20	2009	2029	371.281,78	92.820,45	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/10	741/28100	20	2009	2029	22.582,05	5.645,51	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/11	771/77100	20	2009	2029	1.573.177,03	393.294,26	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/14	106/11400	20	2009	2029	558.727,30	139.681,83	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/15	133/11300	20	2009	2029	165.000,00	41.250,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/24	735/24800	20	2009	2029	186.066,86	46.516,72	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/25	735/24900	20	2009	2029	631.782,71	157.945,68	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/31	741/27900	20	2009	2029	308.508,08	77.127,02	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/32	741/28000	20	2009	2029	103.272,81	25.818,20	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/33	741/28100	20	2009	2029	160.571,00	40.142,75	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/37	762/73100	20	2009	2029	177.186,65	44.296,66	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/39	771/77100	20	2009	2029	528.000,00	132.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/41	773/99773	20	2009	2029	109.759,97	27.439,99	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/50	877/99877	20	2009	2029	78.690,13	19.672,53	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/51	922/85100	20	2009	2029	69.846,64	17.461,66	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/53	106/11400	30	2009	2039	162.273,44	81.136,72	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/54	484/99484	20	2009	2029	150.023,82	37.505,96	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/55	530/53000	20	2009	2029	750.000,00	187.500,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/60	771/77100	20	2009	2029	155.197,89	38.799,47	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/62	773/99773	20	2009	2029	93.648,68	23.412,17	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/67	922/85100	20	2009	2029	436.034,47	109.008,62	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/68	124/99124	30	2009	2039	2.428.000,00	1.214.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/69	106/11400	30	2009	2039	700.000,00	349.999,99	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/70	741/28100	30	2009	2039	644.000,00	322.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2009	BT 2009/71	104/81020	30	2009	2039	1.035.000,00	517.500,00	PROV.
Total BELFIUS BT 2009						13.772.395,10	4.685.417,12	
BELFIUS BT 2010	BT 2010/09	106/11400	20	2010	2030	308.186,55	92.455,96	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/17	922/99922	20	2010	2030	497.400,00	149.220,00	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/21	101/10000	20	2010	2030	142.409,28	42.722,78	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/24	560/56000	20	2010	2030	500.000,00	150.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/32	735/24900	20	2010	2030	321.947,66	96.584,30	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/37	741/28100	20	2010	2030	404.412,76	121.323,83	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/43	771/77200	20	2010	2030	229.972,79	68.991,84	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/47	922/99922	20	2010	2030	500.000,00	150.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/48	922/85100	20	2010	2030	34.450,99	10.335,30	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/50	530/53000	20	2010	2030	750.000,00	225.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/52	773/99773	20	2010	2030	47.791,76	14.337,53	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/53	773/99773	20	2010	2030	42.645,01	12.793,50	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS BT 2010	BT 2010/54	790/99790	20	2010	2030	19.236,97	5.771,09	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/55	790/99790	20	2010	2030	120.000,00	36.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/57	877/99877	20	2010	2030	686.241,91	205.872,57	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/58	922/85100	20	2010	2030	646.601,62	193.980,48	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/59	104/11000	20	2010	2030	218.879,94	65.663,98	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/60	104/11100	20	2010	2030	149.177,82	44.753,35	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/61	104/11100	20	2010	2030	174.323,63	52.297,09	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/65	104/11100	20	2010	2030	274.926,98	82.478,09	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/66	735/24100	20	2010	2030	167.661,85	50.298,56	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/67	735/24400	20	2010	2030	158.623,14	47.586,94	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/68	735/24600	20	2010	2030	168.673,15	50.601,95	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/69	735/24700	20	2010	2030	82.837,56	24.851,27	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/70	735/24800	20	2010	2030	52.497,53	15.749,26	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/71	735/24900	20	2010	2030	175.349,97	52.604,99	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/72	735/25000	20	2010	2030	182.873,26	54.861,98	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/73	735/25010	20	2010	2030	5.437,35	1.631,21	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/74	735/25100	20	2010	2030	6.510,45	1.953,13	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/75	735/25400	20	2010	2030	112.372,51	33.711,75	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/76	735/25500	20	2010	2030	435.727,33	130.718,20	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/77	735/25600	20	2010	2030	26.468,66	7.940,60	PROV.
BELFIUS BT 2010	BT 2010/78	735/25700	20	2010	2030	205.024,90	61.507,47	PROV.
Total BELFIUS BT 2010						7.848.663,33	2.354.598,97	
BELFIUS BT 2014	BT 2014/07	732/22100	20	2014	2034	129.266,30	64.633,15	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/08	106/11400	20	2014	2034	1.527.294,65	763.647,33	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/09	124/11020	20	2014	2034	105.801,05	52.900,53	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/10	700/25800	20	2014	2034	185.597,74	92.798,87	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/18	735/25700	20	2014	2034	173.147,19	86.573,60	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/21	764/75100	20	2014	2034	120.381,53	60.190,77	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/22	764/99764	20	2014	2034	280.000,00	140.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/23	106/11400	20	2014	2034	246.714,82	123.357,41	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/25	484/99484	20	2014	2034	260.449,27	130.224,64	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/26	700/25800	20	2014	2034	184.337,07	92.168,54	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/30	708/23400	20	2014	2034	240.447,54	120.223,77	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/37	735/24800	20	2014	2034	175.518,22	87.759,11	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/38	735/24900	20	2014	2034	141.197,43	70.598,72	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/43	735/25700	20	2014	2034	154.921,51	77.460,75	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/45	741/28000	20	2014	2034	195.972,47	97.986,24	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/47	752/29200	20	2014	2034	199.965,10	99.982,55	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/48	760/71000	20	2014	2034	147.115,00	73.557,50	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/49	762/99762	20	2014	2034	177.603,68	88.801,84	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/51	771/77200	20	2014	2034	241.742,04	120.871,02	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/54	922/85100	20	2014	2034	125.818,58	62.909,29	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/56	106/11400	20	2014	2034	310.753,43	155.376,72	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/57	137/11810	20	2014	2034	445.548,48	222.774,24	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS BT 2014	BT 2014/58	421/99421	20	2014	2034	106.648,06	53.324,03	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/59	484/99484	20	2014	2034	106.395,74	53.197,87	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/60	530/53000	20	2014	2034	750.000,00	375.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/63	700/25800	20	2014	2034	273.251,62	136.625,81	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/78	760/71000	20	2014	2034	201.957,12	100.978,56	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/80	771/77200	20	2014	2034	133.893,58	66.946,79	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/81	773/99773	20	2014	2034	137.744,69	68.872,35	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/86	877/99877	20	2014	2034	614.044,94	307.022,47	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/87	922/85100	20	2014	2034	726.476,86	363.238,43	PROV.
BELFIUS BT 2014	BT 2014/88	134/12000	20	2014	2034	800.000,00	400.000,00	PROV.
Total BELFIUS BT 2014						9.620.005,71	4.810.002,86	
BELFIUS BT 2015	BT 2015/2	106/11400	20	2015	2035	865.764,01	476.170,21	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/4	764/99764	10	2015	2025	55.000,00	5.500,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/5	560/58000	10	2015	2025	54.051,74	5.405,17	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/11	764/75300	20	2015	2035	125.000,00	68.750,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/12	106/11400	20	2015	2035	280.985,22	154.541,87	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/13	134/12100	20	2015	2035	350.000,00	192.500,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/15	484/99484	20	2015	2035	279.560,91	153.758,50	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/17	560/58000	10	2015	2025	63.295,07	6.329,51	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/18	621/62000	20	2015	2035	145.000,00	79.750,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/21	700/25800	20	2015	2035	174.190,79	95.804,93	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/23	708/23400	10	2015	2025	84.723,04	8.472,30	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/26	708/23800	10	2015	2025	65.482,70	6.548,27	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/27	735/24100	10	2015	2025	59.715,66	5.971,57	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/28	735/24400	20	2015	2035	326.217,43	179.419,59	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/29	735/24600	20	2015	2035	107.975,50	59.386,53	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/30	735/24700	10	2015	2025	70.160,20	7.016,02	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/31	735/24800	10	2015	2025	65.800,02	6.580,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/32	735/25000	10	2015	2025	63.357,33	6.335,73	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/34	735/25400	20	2015	2035	126.698,77	69.684,32	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/35	735/25500	10	2015	2025	83.481,44	8.348,14	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/37	735/25700	10	2015	2025	86.348,08	8.634,81	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/39	741/28000	10	2015	2025	93.842,36	9.384,24	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/40	741/28100	20	2015	2035	113.993,35	62.696,34	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/41	752/29200	10	2015	2025	67.595,42	6.759,54	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/44	771/77200	20	2015	2035	128.914,97	70.903,23	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/45	106/11400	20	2015	2035	312.467,85	171.857,32	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/47	530/53000	20	2015	2035	750.000,00	412.500,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/48	560/56700	10	2015	2025	59.913,58	5.991,36	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/51	560/56900	20	2015	2035	500.000,00	275.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/52	700/25800	10	2015	2025	74.267,22	7.426,72	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/53	701/20100	10	2015	2025	62.566,16	6.256,62	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/54	703/85200	10	2015	2025	93.335,38	9.333,54	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/59	735/24800	20	2015	2035	246.589,08	135.623,99	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS BT 2015	BT 2015/60	735/24900	10	2015	2025	68.669,64	6.866,96	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/65	735/25700	20	2015	2035	376.063,11	206.834,71	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/66	741/27500	20	2015	2035	1.000.000,00	550.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/68	752/29100	10	2015	2025	72.482,35	7.248,24	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/69	760/71000	10	2015	2025	74.303,86	7.430,39	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/73	771/77200	10	2015	2025	85.901,08	8.590,11	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/74	773/99773	10	2015	2025	90.749,46	9.074,95	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/76	790/99790	10	2015	2025	99.636,91	9.963,69	PROV.
BELFIUS BT 2015	BT 2015/79	922/85100	20	2015	2035	803.027,49	441.665,12	PROV.
Total BELFIUS BT 2015						8.707.127,18	4.026.314,53	
BELFIUS BT 2016	BT 2016/1	922/99922	20	2016	2036	250.000,00	150.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/2	106/11400	20	2016	2036	640.441,75	384.265,05	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/4	735/25100	20	2016	2036	4.209.181,77	2.525.509,06	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/7	773/99773	20	2016	2036	470.000,00	282.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/17	735/24900	10	2016	2026	86.840,75	17.368,15	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/19	741/27900	10	2016	2026	75.794,00	15.158,80	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/25	771/77200	20	2016	2036	142.231,68	85.339,01	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/26	773/99773	20	2016	2036	400.000,00	240.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/27	104/11040	20	2016	2036	417.384,30	250.430,58	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/28	106/11400	20	2016	2036	1.056.518,76	633.911,26	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/29	484/99484	20	2016	2036	284.223,27	170.533,96	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/33	701/20100	10	2016	2026	93.050,28	18.610,06	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/35	708/23300	10	2016	2026	71.118,81	14.223,76	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/37	708/23700	10	2016	2026	61.757,23	12.351,45	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/38	708/23800	20	2016	2036	353.039,67	211.823,80	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/40	735/24100	10	2016	2026	64.407,07	12.881,41	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/41	735/24400	10	2016	2026	60.491,88	12.098,38	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/42	735/24800	20	2016	2036	123.870,88	74.322,53	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/45	735/25400	10	2016	2026	59.268,20	11.853,64	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/46	735/25500	10	2016	2026	50.815,21	10.163,04	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/48	735/25700	20	2016	2036	178.982,22	107.389,34	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/49	741/27900	10	2016	2026	52.627,12	10.525,42	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/51	741/28100	20	2016	2036	143.532,14	86.119,29	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/55	771/77200	20	2016	2036	149.998,71	89.999,23	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/56	871/35000	20	2016	2036	150.306,09	90.183,66	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/57	922/85100	20	2016	2036	105.899,24	63.539,55	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/58	530/53000	20	2016	2036	750.000,00	450.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/59	560/56900	20	2016	2036	444.953,00	266.971,80	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/60	703/85200	10	2016	2026	94.226,74	18.845,35	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/61	735/24100	10	2016	2026	62.447,09	12.489,42	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/66	735/25500	10	2016	2026	50.000,00	10.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/68	741/27900	10	2016	2026	73.600,20	14.720,04	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/73	764/75800	10	2016	2026	81.143,35	16.228,68	PROV.
BELFIUS BT 2016	BT 2016/76	790/99790	10	2016	2026	77.234,17	15.446,84	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS BT 2016	BT 2016/79	877/99877	20	2016	2036	1.481.000,00	888.600,00	PROV.
Total BELFIUS BT 2016						12.866.385,58	7.273.902,55	
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/1	106/11400	20	2017	2037	130.534,64	84.847,53	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/2	421/99421	20	2017	2037	212.075,50	137.849,11	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/4	137/11810	10	2017	2027	50.299,99	15.090,06	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/8	735/25000	10	2017	2027	76.625,88	22.987,82	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/10	741/28020	20	2017	2037	3.065.286,58	1.992.436,34	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/11	104/11040	10	2017	2027	62.305,86	18.691,80	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/19	732/22100	20	2017	2037	134.947,94	87.716,21	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/21	735/25000	10	2017	2027	98.902,10	29.670,63	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/23	741/27901	20	2017	2037	946.498,22	615.223,85	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/24	752/29200	10	2017	2027	64.367,09	19.310,19	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/25	760/71000	20	2017	2037	109.655,08	71.275,83	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/26	773/99773	20	2017	2037	880.000,00	572.000,00	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/27	871/35000	20	2017	2037	1.724.194,53	1.120.726,49	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/28	104/11040	20	2017	2037	634.587,07	412.481,62	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/30	484/99484	20	2017	2037	331.749,37	215.637,15	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/32	621/63100	10	2017	2027	51.959,01	15.587,71	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/34	708/23500	20	2017	2037	203.160,91	132.054,63	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/35	708/23700	20	2017	2037	109.810,53	71.376,89	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/37	735/24600	20	2017	2037	234.201,80	152.231,17	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/38	735/24700	20	2017	2037	205.779,35	133.756,63	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/40	735/25100	20	2017	2037	252.649,73	164.222,37	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/41	735/25700	20	2017	2037	348.827,83	226.738,10	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/42	741/27900	10	2017	2027	58.032,23	17.409,69	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/44	760/71000	20	2017	2037	209.461,42	136.149,93	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/47	767/B003-05-01	20	2017	2037	325.000,00	211.250,00	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/48	771/77200	20	2017	2037	536.792,39	348.915,12	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/49	530/53000	20	2017	2037	1.287.855,00	837.105,75	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/53	735/24100	10	2017	2027	90.759,83	27.227,97	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/55	735/25700	20	2017	2037	150.344,33	97.723,86	PROV.
BELFIUS BT 2017/001	BT 2017/001/56	741/28100	20	2017	2037	103.353,81	67.179,98	PROV.
Total BELFIUS BT 2017/001						12.690.018,02	8.054.874,43	
BELFIUS BT 2017/002						9.973.000,00	6.482.450,00	PROV.
Total BELFIUS BT 2017/002						9.973.000,00	6.482.450,00	
EMPRUNT PPP	EMPRUNT PPP Pie 1	706/B026-01-18	10	2017	2026	2.468.904,72	520.907,76	PROV.
EMPRUNT PPP	EMPRUNT PPP Pie 2	736/B026-09-02	10	2017	2026	2.822.361,28	595.482,64	PROV.
Total EMPRUNT PPP						5.291.266,00	1.116.390,40	
BNP PARIBAS FORTIS	1	741/28020	20	2019	2039	488.606,26	373.115,05	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	5	735/25000	10	2019	2029	99.345,70	50.121,56	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	7	106/11400	20	2019	2039	3.613.637,07	2.759.486,42	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	8	700/25800	10	2019	2029	55.084,17	27.790,89	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BNP PARIBAS FORTIS	10	560/58000	20	2019	2039	101.039,13	77.156,64	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	12	735/24600	10	2019	2029	67.229,75	33.918,53	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	13	741/27901	20	2019	2039	980.397,14	748.661,95	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	15	124/11020	20	2019	2039	294.362,96	224.784,77	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	16	484/99484	20	2019	2039	382.940,72	292.425,53	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	17	735/25000	10	2019	2029	50.031,49	25.241,73	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	18	700/25800	20	2019	2039	237.872,07	181.646,56	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	20	735/24600	20	2019	2039	213.220,11	162.821,55	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	21	735/24700	20	2019	2039	199.676,29	152.479,07	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	23	735/25400	20	2019	2039	148.906,12	113.709,37	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	24	735/25600	20	2019	2039	110.643,82	84.491,08	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	26	735/25700	20	2019	2039	254.897,30	194.647,56	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	28	741/27500	20	2019	2039	250.868,17	191.570,78	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	29	741/28000	20	2019	2039	6.024.082,40	4.600.177,95	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	31	124/11020	20	2019	2039	122.305,83	93.396,56	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	32	741/63400	20	2019	2039	213.158,16	162.774,24	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	34	708/23400	20	2019	2039	142.650,06	108.932,04	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	35	708/23800	20	2019	2039	400.199,83	305.605,13	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	37	735/24400	20	2019	2039	306.109,86	233.755,07	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	39	735/24600	20	2019	2039	179.421,23	137.011,67	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	41	735/24700	20	2019	2039	196.480,00	150.038,28	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	42	735/25700	20	2019	2039	141.118,54	107.762,54	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	44	752/29100	20	2019	2039	271.418,86	207.263,95	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	45	106/11400	20	2019	2039	275.000,00	209.998,62	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	47	106/11400	20	2019	2039	275.829,20	210.631,82	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	48	735/24700	20	2019	2039	156.222,76	119.296,58	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	50	741/27500	20	2019	2039	203.326,04	155.266,12	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	51	741/28000	20	2019	2039	425.500,00	324.925,12	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	53	741/28000	20	2019	2039	136.834,10	104.490,81	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	57	735/25700	10	2019	2029	86.128,89	43.453,46	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	58	741/27900	10	2019	2029	76.796,07	38.744,90	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	59	767/73310	10	2019	2029	96.797,99	48.836,20	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	60	137/11810	10	2019	2029	86.000,00	43.388,43	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	61	708/23300	10	2019	2029	64.815,90	32.700,70	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	92	735/24800	10	2019	2029	97.948,44	49.416,62	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	93	735/24900	10	2019	2029	71.464,43	36.055,00	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	94	137/11810	10	2019	2029	55.225,70	27.862,28	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	95	708/23300	10	2019	2029	58.469,22	29.498,69	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	96	735/25000	10	2019	2029	123.766,35	62.442,20	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	97	735/25400	10	2019	2029	105.137,62	53.043,69	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	98	752/29100	10	2019	2029	61.086,57	30.819,20	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	99	735/24600	10	2019	2029	87.715,28	44.253,83	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	100	735/25600	10	2019	2029	53.705,53	27.095,34	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	101	771/77200	10	2019	2029	89.467,97	45.138,09	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BNP PARIBAS FORTIS	102	124/B001-02-01	10	2024	2034	53.300,83	53.300,83	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	103	840/81050	10	2024	2034	91.396,14	91.396,14	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	104	560/56800	10	2024	2034	65.000,00	65.000,00	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	105	708/23200	10	2024	2034	92.642,44	92.642,44	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	106	708/23300	10	2024	2034	62.140,36	62.140,36	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	107	732/22100	10	2024	2034	70.083,25	70.083,25	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	108	735/25500	10	2024	2034	81.259,60	81.259,60	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	109	621/B041-01-01	10	2024	2034	54.080,74	54.080,74	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	110	700/B009-08-01	10	2024	2034	87.106,30	87.106,30	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	111	732/22100	10	2024	2034	93.864,14	93.864,14	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	112	735/25000	10	2024	2034	51.583,24	51.583,24	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	113	735/25700	10	2024	2034	97.374,47	97.374,47	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	114	741/27900	10	2024	2034	89.152,01	89.152,01	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	115	760/71000	10	2024	2034	63.023,37	63.023,37	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	116	735/24400	5	2024	2029	46.971,46	46.971,46	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	117	106/11400	5	2024	2029	21.977,74	21.977,74	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	118	138/12200	5	2024	2029	22.345,10	22.345,10	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	119	484/99484	5	2024	2029	23.308,75	23.308,75	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	120	708/23500	5	2024	2029	3.845,97	3.845,97	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	121	708/23800	5	2024	2029	15.830,63	15.830,63	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	122	732/22100	5	2024	2029	6.077,23	6.077,23	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	123	735/24800	5	2024	2029	28.985,13	28.985,13	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	124	708/23700	5	2024	2029	31.541,96	31.541,96	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	125	741/28000	5	2024	2029	49.872,24	49.872,24	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	126	771/77200	5	2024	2029	38.937,80	38.937,80	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	127	484/99484	5	2024	2029	15.248,75	15.248,75	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	128	708/23400	5	2024	2029	15.104,01	15.104,01	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	129	741/25800	5	2024	2029	25.582,89	25.582,89	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	130	741/27900	5	2024	2029	29.506,89	29.506,89	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	131	741/B050-02-01	5	2024	2029	37.364,33	37.364,33	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	132	840/81050	5	2024	2029	3.783,88	3.783,88	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	133	124/B001-05-01	5	2024	2029	8.802,91	8.802,91	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	134	421/99421	5	2024	2029	27.260,40	27.260,40	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	135	735/24600	5	2024	2029	20.920,00	20.920,00	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	136	735/25400	5	2024	2029	18.002,91	18.002,91	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	137	741/28020	5	2024	2029	36.434,10	36.434,10	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	138	732/22100	5	2024	2029	22.093,35	22.093,35	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	139	735/24600	5	2024	2029	26.746,17	26.746,17	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	140	735/24800	5	2024	2029	16.911,91	16.911,91	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	141	735/25700	5	2024	2029	9.666,91	9.666,91	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	142	741/28000	5	2024	2029	30.580,62	30.580,62	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	143	741/28020	5	2024	2029	6.477,30	6.477,30	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	144	760/71000	5	2024	2029	10.695,10	10.695,10	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	145	106/11400	20	2024	2044	523.383,23	523.383,23	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BNP PARIBAS FORTIS	146	741/27500	20	2024	2044	169.143,97	169.143,97	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	147	771/77200	20	2024	2044	662.614,66	662.614,66	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	148	735/25400	20	2024	2044	148.926,09	148.926,09	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	149	741/27900	20	2024	2044	111.132,38	111.132,38	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	150	767/73310	20	2024	2044	125.232,57	125.232,57	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	151	767/B003-05-01	20	2024	2044	416.521,87	416.521,87	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	152	771/77200	20	2024	2044	1.319.873,92	1.319.873,92	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	153	840/81050	20	2024	2044	235.114,98	235.114,98	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	154	104/11000	20	2024	2044	129.227,23	129.227,23	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	155	104/11000	20	2024	2044	660.008,13	660.008,13	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	156	106/11400	20	2024	2044	363.384,29	363.384,29	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	157	124/B001-05-01	20	2024	2044	124.596,11	124.596,11	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	158	560/56800	20	2024	2044	243.434,51	243.434,51	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	159	560/58000	20	2024	2044	208.541,60	208.541,60	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	160	732/22100	20	2024	2044	307.637,77	307.637,77	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	161	735/24600	20	2024	2044	161.684,56	161.684,56	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	162	735/25010	20	2024	2044	104.287,48	104.287,48	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	163	735/25700	20	2024	2044	452.527,78	452.527,78	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	164	752/29100	20	2024	2044	170.805,97	170.805,97	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	165	760/71000	20	2024	2044	280.071,71	280.071,71	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	166	764/75100	20	2024	2044	389.058,88	389.058,88	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	167	771/77200	20	2024	2044	706.387,59	706.387,59	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	168	101/10000	20	2024	2044	165.000,00	165.000,00	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	169	106/11400	20	2024	2044	962.202,70	962.202,70	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	170	124/B003-03-02	20	2024	2044	1.306.978,68	1.306.978,68	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	171	138/12200	20	2024	2044	267.204,55	267.204,55	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	172	421/99421	20	2024	2044	597.087,16	597.087,16	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	173	621/B041-01-01	20	2024	2044	441.534,66	441.534,66	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	174	708/23500	20	2024	2044	233.921,15	233.921,15	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	175	735/24600	20	2024	2044	100.076,65	100.076,65	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	176	735/24900	20	2024	2044	167.368,89	167.368,89	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	177	735/25600	20	2024	2044	146.059,24	146.059,24	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	178	735/25700	20	2024	2044	239.310,44	239.310,44	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	179	741/B002-05-01	20	2024	2044	463.687,42	463.687,42	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	180	741/28000	20	2024	2044	113.366,80	113.366,80	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	181	741/28100	20	2024	2044	248.441,10	248.441,10	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	182	752/29200	20	2024	2044	114.065,92	114.065,92	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	183	760/71000	20	2024	2044	308.339,08	308.339,08	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	184	764/75800	20	2024	2044	341.411,14	341.411,14	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	185	767/B003-05-01	20	2024	2044	903.210,18	903.210,18	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	186	771/77200	20	2024	2044	295.186,55	295.186,55	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	187	771/77200	20	2024	2044	757.223,57	757.223,57	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	188	124/B002-15-00	20	2024	2044	649.181,60	649.181,60	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	189	124/B016-05-04	20	2024	2044	117.748,24	117.748,24	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de conso-lidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BNP PARIBAS FORTIS	190	484/99484	20	2024	2044	364.651,06	364.651,06	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	191	708/23400	20	2024	2044	166.992,19	166.992,19	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	192	708/23700	20	2024	2044	124.700,26	124.700,26	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	193	735/24800	20	2024	2044	239.067,44	239.067,44	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	194	735/25500	20	2024	2044	277.659,79	277.659,79	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	195	741/28000	20	2024	2044	137.169,46	137.169,46	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	196	767/B003-05-01	20	2024	2044	372.307,88	372.307,88	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	197	708/23500	20	2024	2044	189.349,28	189.349,28	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	198	767/B003-05-01	20	2024	2044	179.708,74	179.708,74	PROV.
BNP PARIBAS FORTIS	199	771/77200	20	2024	2044	173.932,63	173.932,63	PROV.
Total BNP PARIBAS FORTIS						39.113.566,16	34.418.769,23	
BELFIUS BT 2022	BT 2022/01	708/23500	5	2022	2027	17.905,59	10.743,35	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/02	735/24100	5	2022	2027	10.391,16	6.234,70	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/03	741/27901	5	2022	2027	31.030,91	18.618,55	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/04	741/25800	20	2022	2042	38.224,72	34.402,24	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/05	735/24800	5	2022	2027	21.716,10	13.029,66	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/06	735/24800	20	2022	2042	150.159,00	135.143,10	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/07	735/25400	20	2022	2042	83.392,77	75.053,49	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/08	752/29100	20	2022	2042	220.496,30	198.446,66	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/09	106/11400	20	2022	2042	270.145,82	243.131,24	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/10	767/B003-05-01	20	2022	2042	9.221.354,91	8.299.219,41	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/11	771/77200	20	2022	2042	311.358,45	280.222,61	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/12	137/11820	5	2022	2027	20.434,78	12.260,86	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/13	621/63100	5	2022	2027	46.914,55	28.148,73	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/14	706/33030	5	2022	2027	15.170,96	9.102,58	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/15	735/24600	20	2022	2042	163.532,88	147.179,60	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/16	735/25010	10	2022	2032	82.737,66	66.190,12	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/17	735/25010	20	2022	2042	104.631,17	94.168,05	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/18	735/25700	5	2022	2027	7.710,33	4.626,19	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/19	741/27900	10	2022	2032	84.474,28	67.579,42	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/20	741/28000	5	2022	2027	5.765,04	3.459,02	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/21	760/71000	5	2022	2027	9.677,02	5.806,22	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/22	764/75200	10	2022	2032	69.517,68	55.614,14	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/23	767/73310	20	2022	2042	1.183.523,23	1.065.170,91	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/24	771/77110	5	2022	2027	10.947,83	6.568,69	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/25	771/77200	20	2022	2042	64.476,84	58.029,16	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/26	840/81050	20	2022	2042	80.960,70	72.864,62	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/27	104/11000	5	2022	2027	48.170,14	28.902,08	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/28	104/11000	10	2022	2032	157.883,86	126.307,08	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/29	106/11400	5	2022	2027	18.450,72	11.070,44	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/30	124/B001-05-01	5	2022	2027	21.058,89	12.635,33	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/31	134/12100	10	2022	2032	55.206,26	44.165,00	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/32	484/99484	5	2022	2027	58.182,54	34.909,52	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/33	708/23300	10	2022	2032	70.185,69	56.148,55	PROV.

Organisme financier	Numéro emprunt ou BT	Centre de coût	Durée de l'emprunt	Année de consolidation	Année d'échéance finale	Montant initial de l'emprunt	Solde de l'emprunt au 31/12/2024	Catégorie
BELFIUS BT 2022	BT 2022/34	708/23500	5	2022	2027	44.903,09	26.941,85	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/35	708/23700	5	2022	2027	50.594,39	30.356,63	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/36	735/24100	10	2022	2032	56.270,34	45.016,28	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/37	735/24800	20	2022	2042	373.936,05	336.542,45	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/38	735/25400	20	2022	2042	121.422,94	109.280,64	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/39	735/25700	5	2022	2027	32.939,45	19.763,67	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/40	741/28100	5	2022	2027	15.916,52	9.549,92	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/41	752/29200	5	2022	2027	23.070,11	13.842,07	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/42	762/B080-02-01	20	2022	2042	168.050,59	151.245,53	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/43	764/75100	20	2022	2042	1.701.946,78	1.531.752,10	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/44	767/B003-05-01	20	2022	2042	411.924,50	370.732,04	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/45	771/77200	10	2022	2032	78.756,48	63.005,18	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/46	840/81050	20	2022	2042	288.741,32	259.867,18	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/47	124/11020	5	2022	2027	40.293,00	24.175,80	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/48	484/99484	20	2022	2042	472.705,70	425.435,12	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/49	735/24100	5	2022	2027	26.336,48	15.801,88	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/50	735/24100	20	2022	2042	159.990,49	143.991,45	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/51	735/24800	5	2022	2027	41.994,85	25.196,91	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/52	741/28100	5	2022	2027	18.305,78	10.983,46	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/53	752/29100	5	2022	2027	42.066,76	25.240,06	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/54	767/B003-05-01	20	2022	2042	913.499,54	822.149,58	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/55	840/81050	20	2022	2042	5.118.385,00	4.606.546,50	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/56	124/B001-05-01	5	2022	2027	6.260,18	3.756,10	PROV.
BELFIUS BT 2022	BT 2022/57	767/B003-05-01	20	2022	2042	1.640.566,35	1.476.509,71	PROV.
Total BELFIUS BT 2022						24.604.665,47	21.872.833,43	
Total général						262.453.618,92	152.631.976,50	

152.631.976,50

TABLEAU DE L'EVOLUTION DE LA DETTE - BUDGET 2026

						Données Provisoires	
DESCRIPTION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10. DETTE PROVINCIALE							
11. SOLDE A REMBOURSER AU 1/1	126.374.502	137.638.203	141.809.381	153.135.622	139.037.248	146.267.128	153.117.641
12a-1 NOUVEAUX EMPRUNTS A CONTRACTER	24.363.632	17.929.843	24.604.665	0	20.880.625	0	10.990.000
12a-2 EMPRUNTS RESTANT A CONTRACTER POUR LES BUDGET 2024 ET ANTERIEURS						25.749.803	
12b. EMPRUNT PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE							
13a. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	13.099.932	13.758.664	13.278.424	13.911.448	13.650.745	13.430.900	11.047.750
13b. REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNTS				164.877		5.468.390	
13c. TRANSFERT D'EMPRUNTS							
14. SOLDE A REMBOURSER AU 31/12 (+11+12-13)	137.638.203	141.809.381	153.135.622	139.037.248	146.267.128	153.117.641	153.059.891
15. INTERETS DE L'EXERCICE	1.919.472	1.882.276	2.253.800	4.187.475	3.914.398	5.089.077	3.823.860
16. CHARGES ANNUELLES (13a + 15)	15.019.403	15.640.940	15.532.224	18.098.923	17.565.143	18.519.977	14.871.610
17. NOMBRE D'HABITANTS AU 31/12	1.109.067	1.110.989	1.110.989	1.115.518	1.119.038	1.122.925	1.122.925
18. CHARGE PAR HABITANT AU 31/12	14	14	14	16	16	16	13
19. SOLDE A REMBOURSER PAR HABITANT AU 31/12	124	128	138	125	131	136	136
20. EMPRUNTS AU NOM DE L'ETAT							
21. SOLDE A REMBOURSER AU 1/1	10.188.825	9.514.251	8.599.811	7.916.445	7.126.260	6.364.849	5.696.949
22. NOUVEAUX EMPRUNTS	0	0	0	0	0	0	0
23a. MONTANTS REMBOURSES	674.574	682.653	683.366	687.058	687.356	667.900	578.890
23b. REPRISE DE LA DETTE PAR LA R.W.		231.787		103.128	74.055		
23c. TRANSFERT D'EMPRUNTS							
24. SOLDE A REMBOURSER AU 31/12	9.514.251	8.599.811	7.916.445	7.126.260	6.364.849	5.696.949	5.118.638
25. INTERETS PAYES	210.411	195.967	195.967	173.263	154.877	137.900	122.450
26. CHARGES ANNUELLES	884.985	878.620	879.333	860.321	842.233	805.800	701.340

STABILISATION DE LA CHARGE DE LA DETTE POUR BUDGET 2026

Année d'échéance	Amortissements des emprunts venus à échéance	Intérêts des emprunts venus à échéance	Charges annuelles des emprunts venus à échéance
2021	1.662.522,18	43.860,91	1.706.383,09
2022	860.162,42	12.445,17	872.607,59
2023	433.980,02	14.120,85	448.100,87
2024	1.128.583,58	34.220,52	1.162.804,10
2025	6.549.757,23	175.849,55	6.725.606,78
Total 5 années	10.635.005,43	280.497,00	10.915.502,43

Moyenne arithmétique des dernières charges annuelles des emprunts et B.T. venus à échéance au cours des 5 dernières années précédant le budget 2026 :

2.183.100,49

Montant des investissements possibles 2026 à couvrir par emprunts :

30.000.000,00 €

	Amortissements	Intérêts	Annuités	TAUX PREVISION
en 2026	1.060.832,30	1.050.000,00	2.110.832,30	3,50%
en 2027	1.097.961,43	1.012.870,87	2.110.832,30	3,50%
en 2028	1.136.390,08	974.442,22	2.110.832,30	3,50%

Année d'échéance	Amortissements des emprunts venus à échéance	Intérêts des emprunts venus à échéance	Charges annuelles des emprunts venus à échéance
2026	1.578.023,60	37.964,41	1.615.988,01
2027	609.641,34	15.657,43	625.298,77
2028	276.939,43	7.088,24	284.027,67
2029	727.929,76	31.713,96	759.643,72
2030	560.757,73	11.758,31	572.516,04
Total 5 années	3.753.291,86	104.182,35	3.857.474,21
2031	448.785,92	12.152,80	460.938,72

Moyenne arithmétique des dernières charges annuelles des emprunts et B.T. venus à échéance au cours des 5 dernières

771.494,84

Montant des investissements possibles 2026 à couvrir par emprunts :

10.960.000,00 €

	Amortissements	Intérêts	Annuités	TAUX PREVISION
en 2026	387.557,40	383.600,00	771.157,40	3,50%
en 2027	401.121,91	370.035,49	771.157,40	3,50%
en 2028	415.161,18	355.996,22	771.157,40	3,50%

CONCLUSION :

La résolution d'emprunt à l'initial 2026 est de 10.990.000 €

Si on prend en compte les 5 dernières années, la stabilisation de la dette est respectée.

Par contre, si on prend en compte les 5 années futures, elle ne l'est pas.

GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA PROVINCE DE LIEGE

1. Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2009

Octroi de la garantie provinciale à la S.C.R.L Compagnie Intercommunale Liégeoises des Eaux (CILE), pour des emprunts à contracter à concurrence d'un montant maximum de 100 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du financement de travaux visant notamment la pérennité de l'approvisionnement en eau de la population et la mise en conformité du réseau, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2002 concernant la qualité de l'eau destiné à la consommation humaine et transportant la directive européenne 98/83/CE.

Au 1/1/2025, 82.000.000.00 € ont été contractés dans le cadre de la présente résolution et le solde restant dû en capital est de 55.600.000 €.

2. Résolutions du Conseil provincial du 20 décembre 2012

Octroi de la garantie provinciale à l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL pour des emprunts relatifs au Centre hospitalier spécialisé l'Accueil (C.H.S.) et à la Maison de Soins Psychiatriques (M.S.P.) à Lierneux, à concurrence des soldes restant dus au 1/1/2025, soit 1.630.368,05 €, des emprunts contractés par la Province de Liège en vue de financer des investissements liés à l'activité du C.H.S. et de la M.S.P. avant le 31 décembre 2012 (alors établissements provinciaux). Ce montant est réparti comme suit : 773.254,75 € auprès de Belfius Banque S.A. et 857.113 ,30 € auprès d'ING Belgique S.A.

3. Résolution du Conseil provincial du 30 juin 2016

Octroi de la garantie provinciale à la SCIRL Intercommunale de Traitement des déchets Liégeois (INTRADEL), pour des emprunts à contracter à concurrence d'un montant total de 23 millions d'euros, dans le cadre du financement de la construction d'une unité de biométhanisation des déchets organiques collectés sélectivement sur le territoire provincial (UBIOM).

Au 1/1/2025, 23.000.000.00 € ont été contractés dans le cadre de la présente résolution et le solde restant dû en capital est de 15.333.333,40 €.

4. Résolution du Conseil provincial du 23 février 2017

Octroi de la garantie provinciale à l'ASBL CPL-ANIMAL à concurrence d'un montant total de 150.000 € pour des emprunts à contracter dans le cadre d'une reconstitution de sa trésorerie. Au 1/1/2025, 50.000 € ont été contractés dans le cadre de la présente résolution et le solde restant dû en capital est de 14.307,99 €.

5. Résolution du Conseil provincial du 10 mars 2022.

Octroi de la garantie provinciale à l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège, en abrégé ISoSL à concurrence d'un montant total de 8.000.000 € pour des emprunts à contracter dans le cadre d'une reconstitution de sa trésorerie. Au 1/1/2025, 8.000.000 € ont été contractés dans le cadre de la présente résolution et le solde restant dû en capital est de 6.740.000 €

Evolution des réserves

	31-12-25	BI 2026 reprise	01-01-26
Fonds de roulement	30.000.000,00		30.000.000,00
Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	225.409.987,00	-5.260.000,00	220.149.987,00
Total général	255.409.987,00	-5.260.000,00	250.149.987,00

Province : LIEGE

code INS: 60000

Fichier généré en date du: 30-09-25

Prévisions Budgétaires Pluriannuelles (*)

Annexe au : **Budget initial**

De l'exercice:

2026

(*) En exécution de l'article L1312-3 du CDLD ainsi que l'Arrêté du Gouvernement wallon du 11 octobre 2018

Articles	Libellé	Budget final	Budget final	Budget final	Budget final	Budget final	Budget initial	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2027	2028	2029	2030	2031
	Total Recettes ordinaires - Exercice propre	316.040.511,00	329.972.903,00	359.030.431,00	473.153.044,88	502.479.346,33	391.562.371,38	407.262.548,20	414.155.366,38	421.132.776,87	428.240.292,99	429.025.175,79					
60	Total Recettes de prestations - Exercice propre	13.383.130,00	15.263.952,00	17.416.804,00	17.622.224,00	17.517.466,00	16.856.831,00	15.490.720,00	15.490.720,00	15.490.720,00	15.490.720,00	15.490.720,00					
61	Total Recettes de transferts - Exercice propre	296.188.835,00	308.140.522,00	333.539.621,00	353.290.556,00	362.799.041,33	364.356.001,38	381.422.289,20	388.315.107,38	395.292.517,87	402.400.033,99	403.184.916,79					
	Fonds des provinces	31.912.764,00	32.710.462,00	36.170.862,00	37.801.803,00	39.297.820,00	40.115.103,60	40.598.703,60	41.388.180,60	42.147.190,80	42.919.016,40	43.703.899,20					
	Taxe sur les établissements dangereux	460.000,00	470.000,00	470.000,00	470.000,00	485.000,00	485.000,00	485.000,00	485.000,00	485.000,00	485.000,00	485.000,00					
	Taxe sur les agences bancaires	170.000,00	165.000,00	145.000,00	145.000,00	133.000,00	133.000,00	133.000,00	133.000,00	133.000,00	133.000,00	133.000,00					
	Taxe additionnelle au PrI	207.000.000,00	215.872.300,00	232.795.000,00	247.840.000,00	253.500.000,00	258.500.000,00	270.128.532,06	275.531.102,70	281.041.724,75	286.662.559,25	286.662.559,25					
	Taxe pylônes GSM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Autres recettes de transferts	56.646.071,00	58.922.760,00	63.958.759,00	67.033.753,00	69.383.221,33	65.122.897,78	70.077.053,54	70.777.824,08	71.485.602,32	72.200.458,34	72.200.458,34	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
62	Total Recettes de dette - Exercice propre	6.468.546,00	6.568.429,00	8.074.006,00	100.812.164,88	12.162.839,00	10.349.539,00	10.349.539,00	10.349.539,00	10.349.539,00	10.349.539,00	10.349.539,00					
68P	Total Recettes de prélèvement zones de secours - Ex propre	0,00	0,00	0,00	1.428.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Total Recettes de prélèvement - Ex propre ou reprise provisions					110.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Total Depenses ordinaires - Exercice propre	298.145.747,00	323.764.804,00	358.951.999,00	473.112.342,45	480.567.361,80	365.274.154,10	376.769.712,76	377.423.392,15	390.253.223,29	391.071.428,95	405.482.411,14					
70	Total Dépenses de personnel - Exercice propre	197.997.314,00	206.102.762,00	234.589.794,00	228.063.952,00	235.057.503,80	230.735.580,00	235.143.828,76	235.318.975,80	239.826.752,10	240.094.645,56	244.935.264,67					
	Rémunérations	123.014.921,00	124.913.670,00	129.694.576,00	130.519.322,00	130.777.972,14	130.234.285,00	132.085.751,86	131.536.627,85	133.406.609,38	132.851.994,13	134.740.675,47	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Indemnités sociales	8.533.529,00	8.673.915,00	8.978.279,00	9.080.440,00	8.922.139,22	9.178.935,00	9.011.360,61	9.270.724,35	9.101.474,22	9.363.431,59	9.192.488,96	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Cotisations patronales sur rémunérations	23.883.217,00	23.972.732,00	24.556.362,00	23.949.910,00	24.075.834,36	24.162.760,00	24.316.592,70	24.404.387,60	24.559.758,63	24.648.431,48	24.805.356,22	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Cotisations patronales caisses de pension	23.527.030,00	25.156.270,00	28.863.629,00	31.491.950,00	31.910.101,08	30.999.980,00	32.229.202,09	31.309.979,80	32.551.494,11	31.623.079,60	32.877.009,05	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Cotisation responsabilisation des charges de pension	11.395.686,00	15.107.952,00	33.703.560,00	23.354.463,00	29.299.213,00	26.076.000,00	27.347.000,00	28.632.000,00	29.971.000,00	31.360.000,00	33.000.000,00					
	Indemnités pour frais de déplacements et autres interventions pécuniaires	430.045,00	435.312,00	479.170,00	488.475,00	536.383,00	520.610,00	541.746,83	525.816,10	547.164,30	531.074,26	552.635,94	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Pensions et rentes	5.439.000,00	6.074.840,00	6.557.500,00	6.755.000,00	6.970.000,00	7.030.000,00	7.039.700,00	7.100.300,00	7.110.097,00	7.171.303,00	7.181.197,97	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Assurance personnel	1.180.776,00	1.200.461,00	1.181.000,00	1.830.865,00	1.904.495,00	1.920.000,00	1.904.495,00	1.920.000,00	1.904.495,00	1.920.000,00	1.904.495,00					
	Divers frais de personnel	593.110,00	567.610,00	575.718,00	593.527,00	661.366,00	613.010,00	667.979,66	619.140,10	674.659,46	625.331,50	681.406,05	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
71	Total Dépenses de fonctionnement - Exercice propre	42.153.740,00	53.464.988,00	52.211.286,00	55.000.003,45	51.152.768,73	52.022.047,00	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
72	Total Dépenses de transferts - Exercice propre	41.303.993,00	47.788.054,00	53.069.520,00	60.953.672,00	66.842.889,27	66.253.437,10	73.473.115,28	73.951.647,62	82.273.702,47	82.824.014,66	92.394.377,74					
	Financement zones de secours	19.181.017,00	27.018.040,00	34.470.946,88	41.670.489,01	51.017.896,77	51.434.011,85	58.670.581,29	59.149.113,63	67.471.168,48	68.021.480,67	77.591.843,75	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
	10% fonds des Provinces	3.191.276,00	3.271.046,00	3.617.086,00	3.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Autres	18.931.700,00	17.498.968,00	14.981.487,12	16.283.182,99	15.824.992,50	14.819.425,25	14.802.533,99	14.802.533,99	14.802.533,99	14.802.533,99	14.802.533,99					
7X	Total Dépenses de dette - Exercice propre	16.690.700,00	16.409.000,00	19.081.399,00	19.094.715,00	17.514.200,00	16.263.090,00	17.000.000,00	17.000.000,00	17.000.000,00	17.000.000,00	17.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78P	Provisions ou Prélèvement exercice propre				110.000.000,00	110.000.000,00											
	Résultat exercice propre	17.894.764,00	6.208.099,00	78.432,00	40.702,43	21.911.984,53	26.288.217,28	30.492.835,44	36.731.974,23	30.879.553,58	37.168.864,04	23.542.764,66					
	Recettes ordinaires - Exercices antérieurs	16.079.258,03	2.081.342,49	33.160.031,86	33.487.377,50	34.876.578,48	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19					
	Boni du résultat reporté	16.079.258,03	2.081.342,49	33.160.031,86	33.487.377,50	28.876.578,48	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19					
	Autres recettes		0,00	0,00	0,00	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Dépenses ordinaires - Exercices antérieurs	11.028.789,00	8.413.284,00	6.327.247,00	1.709.800,00	2.900.719,82	800.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00					
	Mali du résultat reporté																
	Cotisation responsabilisation des charges de pension	9.480.789,00	7.459.014,00	3.770.940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Autres dépenses	1.548.000,00	954.270,00	2.556.307,00	1.709.800,00	2.900.719,82	800.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00					
	Résultat exercices antérieurs	5.050.469,03	-6.331.941,51	26.832.784,86	31.777.577,50	31.975.858,66	-765.248,81	-665.248,81	-665.248,81	-665.248,81	-665.248,81	-665.248,81					
	Prélèvements recettes	286.813,00	2.818.093,00	19.679.000,00	7.822.700,00	0,00	5.260.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Rapatriement de provisions																
	Prélèvements dépenses	23.211.570,00	2.661.425,00	46.538.570,00	39.575.261,00	53.853.092,00	30.760.000,00	29.700.000,00	36.000.000,00	30.000.000,00	36.450.000,00	22.700.000,00					
	Constitution de provisions																
	Résultat exercice global	20.476,03	32.825,49	51.646,86	65.718,93	34.751,19	22.968,47	127.586,63	66.725,42	214.304,77	53.615,23	177.515,85					

Articles	Libellé	Budget final	Budget final	Budget final	Budget final	Budget final	Budget initial	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	Récapitulatif (A+B)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Total recettes extraordinaires - Global	47.574.091,49	36.276.920,85	42.739.415,54	82.511.622,10	42.706.703,63	42.401.274,59	36.551.274,59	36.551.274,59	36.551.274,59	36.551.274,59	36.551.274,59
80	Subsides en capital à recevoir (RET)	3.229.657,00	3.509.638,00	5.318.649,15	9.053.323,00	2.573.338,55	600.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00
81	Recettes liées à la vente de patrimoine (REI)	1.304.780,00	40.055,00	3.653.055,00	1.894.800,00	39.050,00	39.050,00	39.050,00	39.050,00	39.050,00	39.050,00	39.050,00
82	Emprunts (RED)	17.929.842,66	24.604.665,47	415.127,66	21.880.625,06	409,00	10.990.000,00	12.000.000,00	12.000.000,00	12.000.000,00	12.000.000,00	12.000.000,00
	Boni cumulé reporté	19.281.811,83	7.538.469,38	11.357.583,73	10.690.074,04	1.758.814,08	12.224,59	12.224,59	12.224,59	12.224,59	12.224,59	12.224,59
	Prélèvements	5.828.000,00	584.093,00	21.995.000,00	38.992.800,00	38.335.092,00	30.760.000,00	22.700.000,00	22.700.000,00	22.700.000,00	22.700.000,00	22.700.000,00
	Total dépenses extraordinaires - Global	47.560.773,00	36.262.880,00	42.722.445,87	82.507.719,10	42.694.479,04	42.390.502,00	36.525.000,00	36.525.000,00	36.525.000,00	36.525.000,00	36.525.000,00
90	Subsides en capital à octroyer (DET)	4.674.740,00	3.557.536,00	4.531.259,00	4.289.536,00	3.438.611,00	3.580.001,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00
91	Investissements (DEI)	41.449.908,00	31.228.983,00	33.027.503,00	75.619.127,00	33.762.278,00	33.785.501,00	33.000.000,00	33.000.000,00	33.000.000,00	33.000.000,00	33.000.000,00
92	Remboursements emprunts (DED) Dépenses de dette	1.411.125,00	1.441.361,00	5.096.683,87	2.574.056,10	5.468.590,04	5.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Déficit cumulé reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses années antérieures	25.000,00	35.000,00	67.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde extraordinaire global	13.318,49	14.040,85	16.969,67	3.903,00	12.224,59	10.772,59	26.274,59	26.274,59	26.274,59	26.274,59	26.274,59

N° BCE	Dénomination	Montant cumulé des subventions en espèces	Montant cumulé des aides en nature hors personnel	Montant cumulé des aides en personnel	Montant total des subventions et aides	Produits annuels totaux de l'association	Montant cumulé des subventions en espèces	Montant cumulé des aides en nature hors personnel	Montant cumulé des aides en personnel	Montant total des subventions et aides	Justification du recours à un subventionnement et de la non-intégration à l'institution provinciale
		2024				En 2024 ou selon le dernier compte tenu	Estimation 2025				
409.723.545	Académie de Musique Grétry	1.493,00 €	- €	58.627,09 €	60.120,09 €	567.646,96 €	1.493,00 €	- €	59.799,63 €	61.292,63 €	Réflexion en cours
421.281.985	Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée	138.674,00 €	89.877,94 €	297.440,98 €	525.992,92 €	2.799.639,63 €	138.674,00 €	89.877,94 €	303.389,80 €	531.941,74 €	Réflexion en cours
445.141.611	Association des Provinces Wallonnes	177.651,00 €	- €		177.651,00 €	903.836,00 €	177.651,00 €	- €	- €	177.651,00 €	Réflexion en cours
447.336.878	Association pour la gestion du Château de Jehay	400.000,00 €	272.053,73 €	1.581.692,47 €	2.253.746,20 €	346.089,13 €	400.000,00 €	272.053,73 €	1.613.326,32 €	2.285.380,05 €	Réflexion en cours
476.529.920	Association Sportive de l'Enseignement Provincial	20.000,00 €	5.360,59 €	141.668,76 €	167.029,35 €	76.903,50 €	20.000,00 €	5.360,59 €	144.502,14 €	169.862,73 €	Réflexion en cours
462.578.944	Aux Sources	10.000,00 €	- €	77.925,98 €	87.925,98 €	629.142,25 €	10.000,00 €	- €	79.484,50 €	89.484,50 €	Réflexion en cours
425.039.152	Blegny-Mine	177.305,65 €	50.081,66 €	887.593,06 €	1.114.980,37 €	3.037.729,29 €	177.305,65 €	50.081,66 €	905.344,92 €	1.132.732,23 €	Réflexion en cours
449.929.055	Centre de Redéploiement professionnel de Tinlot (CRT)	- €	- €	1.473.143,48 €	1.473.143,48 €	1.663.940,14 €	- €	- €	1.502.606,35 €	1.502.606,35 €	Réflexion en cours
466.373.624	Centre Liégeois de promotion de la Santé	- €	30.209,46 €	94.039,42 €	124.248,88 €	562.056,66 €	- €	30.209,46 €	95.920,21 €	126.129,67 €	Réflexion en cours
466.859.218	Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme	- €	21.568,89 €	56.919,05 €	78.487,94 €	453.532,02 €	- €	21.568,89 €	58.057,43 €	79.626,32 €	Réflexion en cours
433.252.478	Centre Médical Hélicopté	52.000,00 €	- €	- €	52.000,00 €	5.570.297,48 €	52.000,00 €	- €	- €	52.000,00 €	Réflexion en cours
424.693.318	Centre Provincial Liégeois de Productions végétales et maraîchères	70.000,00 €	42.463,60 €	307.461,50 €	419.925,10 €	613.332,49 €	70.000,00 €	42.463,60 €	313.610,73 €	426.074,33 €	Réflexion en cours
462.088.994	Centre Provincial Liégeois de Promotion et de gestion en agriculture	122.500,00 €	19.561,45 €	381.290,74 €	523.352,19 €	3.831.515,23 €	122.500,00 €	19.561,45 €	388.916,55 €	530.978,00 €	Réflexion en cours
408.102.358	Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel	322.952,81 €	136.010,79 €	233.070,13 €	692.033,73 €	1.858.448,85 €	322.952,81 €	136.010,79 €	237.731,53 €	696.695,13 €	Réflexion en cours
476.855.067	Compas Format	30.000,00 €		257.723,77 €	287.723,77 €	919.178,37 €	30.000,00 €	- €	262.878,25 €	292.878,25 €	Réflexion en cours
415.394.085	Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné	78.161,43 €	- €	- €	78.161,43 €	2.511.180,00 €	78.161,43 €	- €	- €	78.161,43 €	Réflexion en cours
402.398.857	Fédération du Tourisme de la Province de Liège	1.301.050,99 €	230.036,62 €	1.960.879,69 €	3.491.967,30 €	1.764.482,34 €	1.301.050,99 €	230.036,62 €	2.000.097,28 €	3.531.184,89 €	Réflexion en cours
421.392.249	Ferme Didactique de la Province de Liège	68.000,00 €	- €	- €	68.000,00 €	788.588,84 €	68.000,00 €	- €	- €	68.000,00 €	Réflexion en cours
668.513.211	Fondation de la Province de Liège pour l'art et la Culture	85.000,00 €	- €	- €	85.000,00 €	87.570,91 €	85.000,00 €	- €	- €	85.000,00 €	Réflexion en cours
454.695.220	LIEGE-METROPOLE Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège	78.413,12 €	- €	- €	78.413,12 €	985.795,81 €	78.413,12 €	- €	- €	78.413,12 €	Réflexion en cours
874.701.953	MNEMA	166.000,00 €	- €	- €	166.000,00 €	2.647.410,96 €	166.000,00 €	- €	- €	166.000,00 €	Réflexion en cours
426.262.540	Opéra Royal de Wallonie Centre Lyrique de la Communauté française	150.000,00 €	- €	- €	150.000,00 €	27.019.404,66 €	150.000,00 €	- €	- €	150.000,00 €	Réflexion en cours
435.402.910	Orchestre Philharmonique Royal de Liège	70.000,00 €	- €	- €	70.000,00 €	15.229.278,65 €	70.000,00 €	- €	- €	70.000,00 €	Réflexion en cours
405.931.241	Qu4tre	148.766,00 €	- €	- €	148.766,00 €	4.653.979,12 €	148.766,00 €	- €	- €	148.766,00 €	Réflexion en cours
407.732.570	Service Social des Agent Provinciaux de Liège	190.878,00 €	25.376,38 €	396.791,47 €	613.045,85 €	279.918,37 €	190.878,00 €	20.753,06 €	404.727,30 €	616.358,36 €	Réflexion en cours
425.098.342	Théâtre de Liège Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles Centre européen en création	73.350,00 €	- €	- €	73.350,00 €	8.137.443,65 €	73.350,00 €	- €	- €	73.350,00 €	Réflexion en cours
478.259.389	VEDIA	88.892,40 €	- €	- €	88.892,40 €	3.479.310,07 €	88.892,40 €	- €	- €	88.892,40 €	Réflexion en cours
680.512.210	GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (GIG)	105.544,94 €	- €	- €	105.544,94 €	908.826,38 €	105.544,94 €	- €	- €	105.544,94 €	Réflexion en cours
						= 2023					

Calcul des ratios d'investissement

1. Ratio du volume de la dette (Y compris les emprunts hors balise)

Recettes ordinaires globales	563.562.176,38
(le cas échéant emprunts rapatriés à l'ordinaire (pour compenser des dépenses ordinaires, CRAC,...)	0,00
Recettes ordinaires globales nettes	563.562.176,38

Encours des emprunts en part propre au 31/12	153.117.640,64
Recettes ordinaires globales nettes	563.562.176,38
Ratio	27,17%

Maximum
125 %

2. Ratio des charges financières

Charges totales des dettes	16.263.090,00
Charge d'emprunts part autorité supérieure	701.340,00
Charge d'emprunts part tiers	0,00
Charges financières nettes	15.561.750,00

Charges financières nettes	15.561.750,00
Recettes ordinaires nettes hors prélèvement	532.131.859,33
Ratio	2,92%
Charges financières nettes	15.561.750,00
Dépenses ordinaires nettes hors prélèvement	532.013.959,10
Ratio	2,93%

Maximum
17,5 %

Sur base de l'article L2212-65, « le Directeur financier est chargé (...), §2, 8° de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000,00 € HTVA (Décret du 28 mars 2024, art 74 – CDLD L2212-65) dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles ». On peut estimer que le projet de budget 2026 rentre dans cette catégorie.

Aussi, conformément à l'article 12 du RGCP, Le collège provincial établit le projet de budget, après avoir recueilli l'avis financier du directeur financier. Cet avis est réputé favorable après l'écoulement d'un délai de dix jours calendrier prenant cours le jour de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles. Le délai de 10 jours peut être prorogé de 10 jours par décision de l'auteur de l'acte concerné s'il en fait la demande motivée. Le directeur financier peut être entendu par le collège provincial sur toutes les questions qui ont une incidence financière ou budgétaire ».

Ce projet de budget 2026 a été constitué sur base du projet de budget 2025 revu en adaptant les crédits en recettes quand les différentes informations, par exemple concernant les centimes additionnels au précompte immobilier, nous ont été communiquées et en dépenses selon les prévisions budgétaires d'utilisation.

Concernant les zones de secours, sans information de la Région wallonne, nous avons reproduit au BI2026, les montants du budget final 2025.

C'est toujours dans cette même optique et volonté que le budget extraordinaire d'un montant de presque 42,3 millions d'euros a été préparé : Y sont repris des travaux d'investissement concernant de nouveaux projets, mais aussi ceux s'intégrant dans la poursuite de projets déjà en cours, ou encore des travaux de sécurité et énergétiques.

Ainsi, sur cette base, j'ai pris connaissance le mercredi 01 octobre 2026 du dossier GED2025-06352 intitulé « Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2026 - 1ère série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires ».

A. BUDGET ORDINAIRE

a) Recettes : 558.302.176,38 €

RECETTES (Ex. propre)	BI 2024	BF 2024	BI 2025	BF2025	BI 2026	
Recettes ordinaires de prestations (ROP)	16.655.910,00 €	17.622.224,00 €	16.643.300,00 €	17.517.466,00 €	16.856.831,00 €	3,02%
Recettes ordinaires de transferts (ROT) avec ST	495.872.162,00 €	502.272.396,00 €	504.773.679,00 €	521.901.627,33 €	531.095.806,38 €	95,13%
Recettes ordinaires de dettes (ROD)	6.714.984,00 €	100.812.164,88 €	8.281.520,00 €	12.162.839,00 €	10.349.539,00 €	1,85%
Reprise prov Zone secours				20.000.000,00 €	0,00 €	0,00%
Reprise prov Risques et charges				90.000.000,00 €	0,00 €	0,00%
Recette prélèvement des Zones de secours	1.900.000,00 €	1.428.100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Recette prélèvement				0,00 €	0,00 €	0,00%
BO : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	521.143.056,00 €	622.134.884,88 €	529.698.499,00 €	661.581.932,33 €	558.302.176,38 €	100,00%

Prélèvement (+) Recettes	20.950.000,00 €	7.822.700,00 €	26.370.000,00 €	0,00 €	5.260.000,00 €	
Années antérieures (+) Recettes	51.646,86 €	33.487.377,50 €	65.718,93 €	34.876.578,48 €	34.751,19 €	

BO : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	542.144.702,86 €	663.444.962,38 €	556.134.217,93 €	696.458.510,81 €	563.596.927,57 €	
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	--

Au niveau des recettes à l'ordinaire à l'exercice propre, on peut noter par rapport au BI2025 (non exhaustif) :

- ROP sont en légère augmentation.
- ROT en augmentation de 5,21 % en lien avec des prévisions prudentes concernant les centimes additionnels au précompte immobilier d'un montant de **258.500.000,00€**.
- ROD en augmentation de 24,97% en lien avec les recettes estimées principalement liées au dividende ENODIA et surtout aux différents placements.

Les recettes ordinaires au budget 2026 sont en augmentation de **5,40%** - soit un montant de **28.603.677,38 €** - par rapport à ces mêmes recettes au budget initial 2025. Les subventions traitement (ROT) représentent un montant de 166.739.805,00 €. On peut aussi noter que le montant des CAPI – 258.500.000,00 € - représentent 97% de l'estimation de la Région wallonne (avril 2025).

CAPI	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget	204.000.000,00 €	207.000.000,00 €	215.872.300,00 €	232.795.000,00 €	247.500.000,00 €	243.500.000,00 €	258.500.000,00 €
Montants perçus	207.106.654,84 €	190.080.223,84 €	223.304.230,01 €	244.916.078,30 €	253.384.588,22 €	56.162.608,27 €	

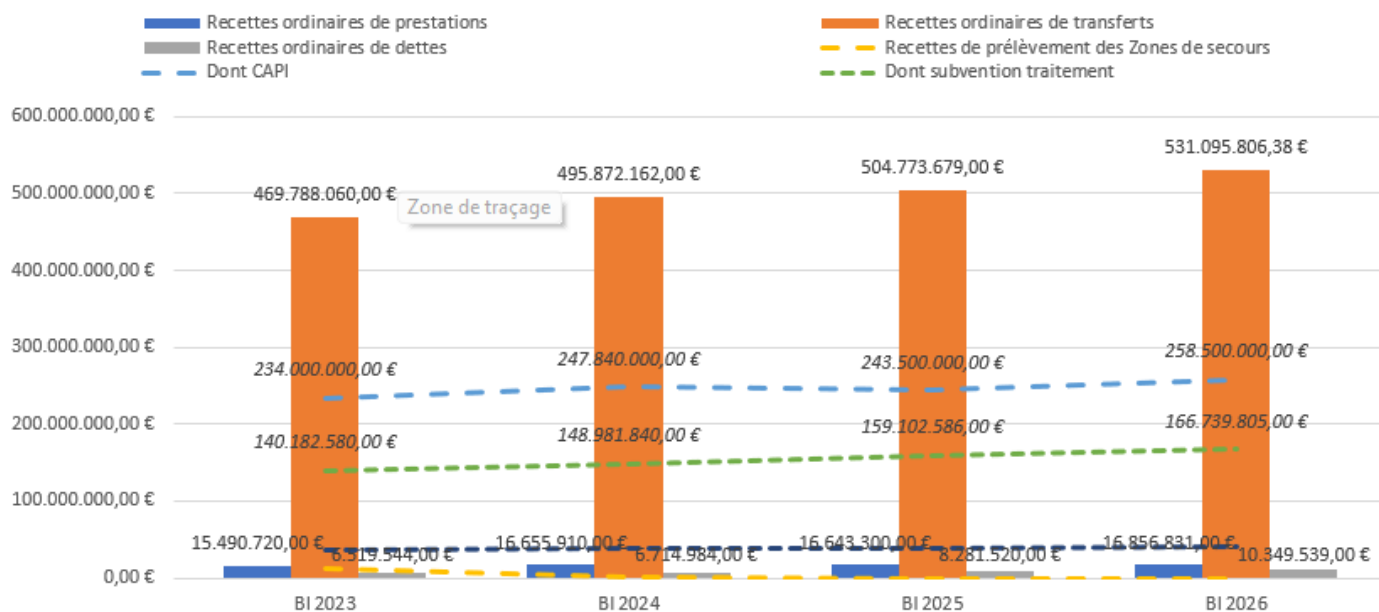
au 01/10/2025

Au stade de préparation de budget initial 2026, il n'est pas nécessaire de prélever sur les réserves – autorisé de manière pérenne depuis janvier 2025 – pour équilibrer l'exercice propre ni pour les zones de secours ou pour atteindre l'équilibre général. C'est une bonne nouvelle.

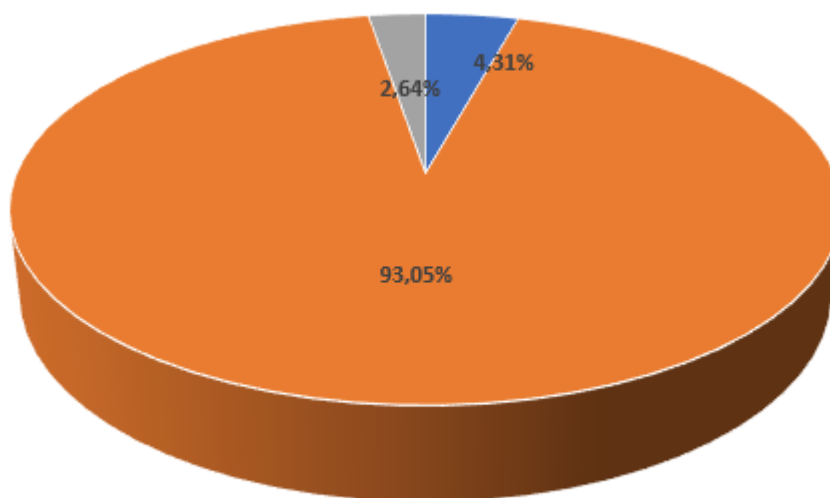
BI 2026 - RECETTES	BI 2023	BI 2024	BI 2025	BI 2026
Recettes ordinaires de prestations	15.490.720,00 €	16.655.910,00 €	16.643.300,00 €	16.856.831,00 €
Recettes ordinaires de transferts	469.788.060,00 €	495.872.162,00 €	504.773.679,00 €	531.095.806,38 €
Dont CAPI	234.000.000,00 €	247.840.000,00 €	243.500.000,00 €	258.500.000,00 €
Dont subvention traitement	140.182.580,00 €	148.981.840,00 €	159.102.586,00 €	166.739.805,00 €
Fonds des Provinces	36.170.862,00 €	37.801.803,00 €	39.294.676,00 €	40.115.103,60 €
Complément régional	7.526.344,00 €	9.389.006,00 €	9.387.371,00 €	1.629.954,59 €
Compensation à la forfaitisation	4.121.308,00 €	4.231.920,00 €	4.180.543,00 €	4.309.124,00 €
Dont autres recettes	47.786.966,00 €	47.627.593,00 €	49.308.503,00 €	59.801.819,19 €
Recettes ordinaires de dettes	6.519.544,00 €	6.714.984,00 €	8.281.520,00 €	10.349.539,00 €
Recettes de prélèvement des Zones de secours	12.460.000,00 €	1.900.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette Prélèvement	-	-	-	-
	504.258.324,00 €	521.143.056,00 €	529.698.499,00 €	558.302.176,38 €

On peut donc noter sur base des détails de ce tableau que les CAPI sont en constante augmentation et représentent au BI2026, **46%** de nos recettes en intégrant les ST. Sans les ST, les CAPI représentent **66%** du financement de l'Institution provinciale.

EVOLUTION RECETTES ORDINAIRES - 2023 à 2026



BI 2026 - RECETTES - %

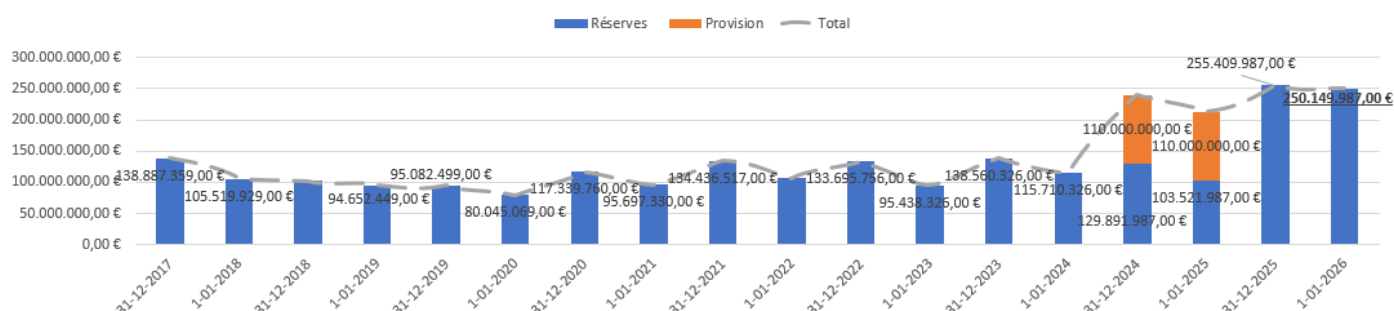


- Recettes ordinaires de prestations
- Recettes ordinaires de transferts
- Recettes ordinaires de prestations

Au niveau des recettes de prélèvement à l'ordinaire à l'exercice global, il est nécessaire de prélever sur les réserves un montant de 5.260.000,00 € (26.370.000,00 € au BI2025), pour équilibrer l'exercice global et financer le budget extraordinaire. On peut donc noter une adaptation non négligeable du budget extraordinaire aux capacités de finalisation des dossiers en 2026.

Ainsi, les réserves et provisions – prévisions – étaient, pour rappel, à un montant de 115.710.326,00 € au 01/01/2024, puis à un montant de 213.521.987,00 € (soit 103.521.987,00 € de réserves et 110.000.000,00 € de provisions) au 01/01/2025. Au 01/01/2026, les réserves (les provisions ont été rapatriées en réserves en MB2 2025) sont de 250.149.987,00 €.

EVOLUTION DES RESERVES ET PROVISIONS - 2017 - 2026



b) Dépenses : 532.013.959,10 €

DÉPENSES (Ex. propre)	BI 2024	BF2024	BI 2025	MB3 2025	BI 2026	
Dépenses ordinaires de personnel (DOP)	385.444.865,00 €	377.045.792,00 €	393.444.681,00 €	394.160.089,80 €	397.475.385,00 €	74,71%
Dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF)	40.229.016,00 €	43.030.390,45 €	40.405.524,00 €	40.585.906,50 €	41.310.547,00 €	7,76%
Dépenses ordinaires de fonctionnement - énergie	14.023.500,00 €	11.969.613,00 €	13.636.000,00 €	10.566.862,23 €	10.711.500,00 €	2,01%
Dépenses ordinaires de transfert (DOT)	60.253.203,00 €	60.953.672,00 €	61.193.276,00 €	66.842.889,27 €	66.253.437,10 €	12,45%
Dépenses ordinaires de dettes (DOD)	21.152.100,00 €	19.094.715,00 €	20.901.705,00 €	17.514.200,00 €	16.263.090,00 €	3,06%
Prélèvement ex. propre				110.000.000,00 €		0,00%

BO : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	521.102.684,00 €	512.094.182,45 €	529.581.186,00 €	639.669.947,80 €	532.013.959,10 €	100,00%
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	----------------

Prélèvement (-) Dépenses	20.280.000,00 €	39.575.261,00 €	25.720.000,00 €	53.853.092,00 €	30.760.000,00 €	
Années antérieures (-) Dépenses	700.000,00 €	1.709.800,00 €	800.000,00 €	2.900.719,82 €	800.000,00 €	

BO : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	542.082.684,00 €	553.379.243,45 €	556.101.186,00 €	696.423.759,62 €	563.573.959,10 €	
---------------------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	--

Au niveau des dépenses à l'ordinaire à l'exercice propre, on peut retenir (non exhaustif) par rapport au BI2025 :

- DOP en augmentation de 1,02 % soit moins que l'inflation ce qui démontre un suivi budgétaire efficace.
- DOF en diminution de 3,74% globalement, soit en diminution de 21,45 % concernant les énergies et en augmentation de 2,24% du fonctionnement global.
- DOT en augmentation de 8,27% représentant l'adaptation en cours d'année 2025 des crédits de financements des ZS. Pour rappel, le crédit 2026 est identique à celui de 2025.
- DOD en forte diminution.

On peut remarquer que les dépenses de personnel avec les subventions traitement représentent 75% de l'ensemble des dépenses à l'ordinaire. Sans les subventions traitements, les DOP représentent **63%** de l'ensemble des dépenses ordinaires 2026.

BI2026 - DEPENSES (SS ST)	BI 2023			BI 2024			BI 2025			BI2026		
Dépenses ordinaires de personnel	238.948.565,00 €	374.772.374,00 €	65,63%	236.463.025,00 €	63,54%		234.342.095,00 €	63,25%		230.735.580,00 €	63,17%	
Dont DOP propre Province de Liège	204.010.558,00 €	200.886.234,00 €		207.679.995,00 €			208.839.370,00 €			204.659.580,00 €		
Dont subvention traitement		140.182.580,00 €										
Dont cotisation de responsabilisation (ex pro)	34.938.007,00 €	33.703.560,00 €		28.783.030,00 €			25.502.725,00 €			26.076.000,00 €		
Dépenses ordinaires de fonctionnement	52.287.914,00 €	52.211.286,00 €	14,36%	54.252.516,00 €	14,58%		54.041.524,00	14,59%		52.022.047,00	14,24%	
Dont Energie	14.561.370,00 €	14.299.201,00 €		14.023.500,00 €			13.636.000,00 €			10.711.500,00 €		
Dont fonctionnement général	37.726.544,00 €	37.912.085,00 €		40.229.016,00 €			40.405.524,00 €			41.310.547,00 €		
Dépenses ordinaires de transferts	54.288.708,00 €	53.069.520,00 €	14,91%	60.253.203,00 €	16,19%		61.193.276,00 €	16,52%		66.253.437,10 €	18,14%	
Dont Zones de secours	33.485.216,00 €	34.470.948,00 €		41.670.490,00 €			41.670.490,00 €			51.434.011,85 €		
Dont autres DOT	20.803.492,00 €	18.598.572,00 €		18.582.713,00 €			19.522.786,00 €			14.819.425,25 €		
Dépenses ordinaires de dettes	18.548.300,00 €	19.081.399,00 €	5,09%	21.152.100,00 €	5,68%		20.901.705,00 €	5,64%		16.263.090,00 €	4,45%	
	364.073.487,00 €	499.134.579,00 €		372.120.844,00 €			370.478.600,00 €			365.274.154,10 €		

Les dépenses ordinaires à l'exercice propre sont en augmentation de **0,46%** soit un montant de **2.432.773,10 €** ce qui démontre, à nouveau, la qualité du monitoring budgétaire.

BI2026 - DEPENSES (Avec ST)	BI 2023	BI 2024	BI 2025	BI2026
Dépenses ordinaires de personnel	379.131.145,00 €	385.444.865,00 €	393.444.681,00 €	397.475.385,00 €
Dont DOP propre Province de Liège	204.010.558,00 €	207.679.995,00 €	208.839.370,00 €	204.659.580,00 €
Dont subvention traitement	140.182.580,00 €	148.981.840,00 €	159.102.586,00 €	166.739.805,00 €
Dont cotisation de responsabilisation (ex pro)	34.938.007,00 €	28.783.030,00 €	25.502.725,00 €	26.076.000,00 €
Dépenses ordinaires de fonctionnement	52.287.914,00 €	54.252.516,00 €	54.041.524,00	52.022.047,00
Dont Energie	14.561.370,00 €	14.023.500,00 €	13.636.000,00 €	10.711.500,00 €
Dont fonctionnement général	37.726.544,00 €	40.229.016,00 €	40.405.524,00 €	41.310.547,00 €
Dépenses ordinaires de transferts	54.288.708,00 €	60.253.203,00 €	61.193.276,00 €	66.253.437,10 €
Dont Zones de secours	33.485.216,00 €	41.670.490,00 €	41.670.490,00 €	51.434.011,85 €
Dont autres DOT	20.803.492,00 €	18.582.713,00 €	19.522.786,00 €	14.819.425,25 €
Dépenses ordinaires de dettes	18.548.300,00 €	21.152.100,00 €	20.901.705,00 €	16.263.090,00 €
	504.256.067,00 €	521.102.684,00 €	529.581.186,00 €	532.013.959,10 €

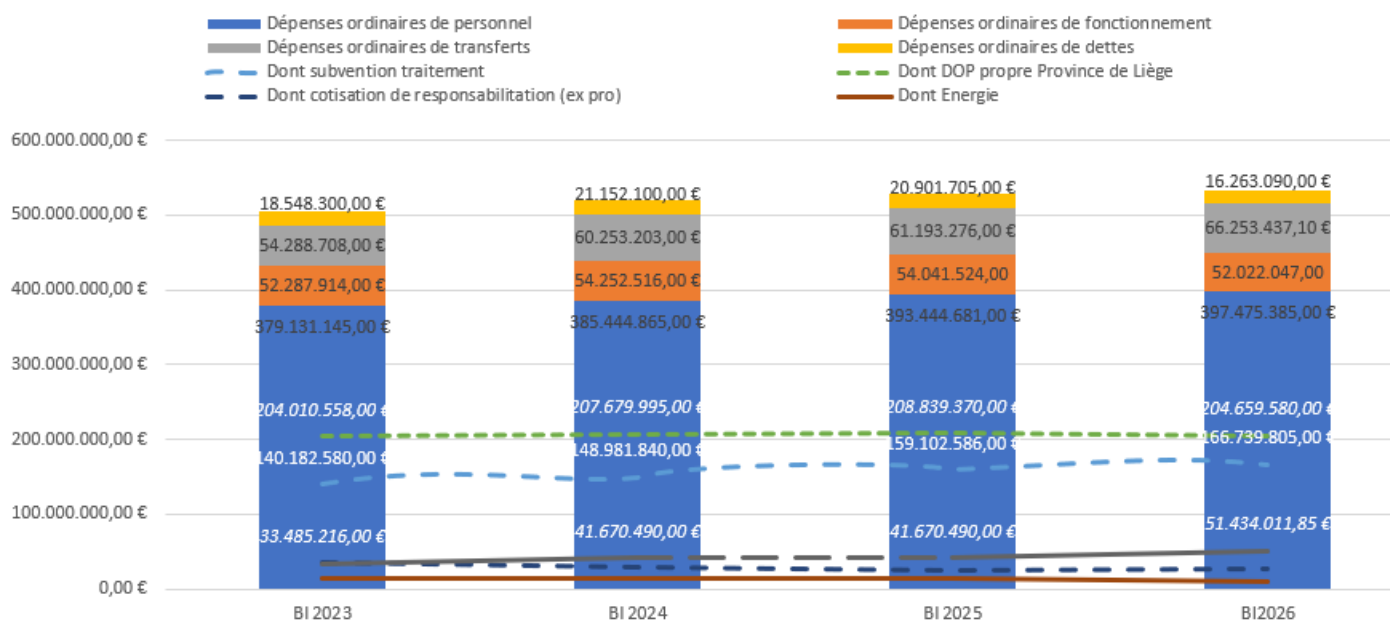
On peut retenir pour les DOP plusieurs éléments :

- La cotisation de responsabilisation à l'exercice propre est de **26.076.000,00 €** suivant les informations reçues du SFP en date du 14/07/2025. Ce montant sera adapté aux avances réclamées par l'ONSS lors de la première série de modifications budgétaires 2026 car le montant de l'avance mensuelle ne sera connu qu'en décembre 2026 et les avances réclamées sont toujours supérieures au montant annoncé.
- Une indexation des salaires est prévue en avril 2026, le bureau fédéral du plan prévoit le prochain dépassement de l'indice pivot en janvier 2026 et pas d'autres sur l'année 2026 (publication du 9 septembre 2025) avec un déclenchement en M+3 comme le prévoit la dernière réforme.
- Les subventions traitement comprises dans ces dépenses s'élèvent à 166.739.805 € (chiffres FWB de 2024) en 2026 contre 159.102.586 € en 2025 (chiffres FWB de 2023).

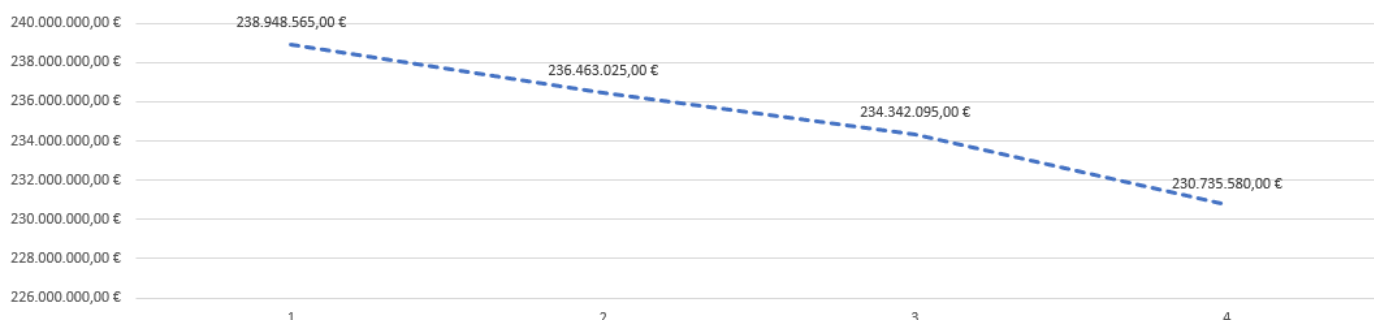
Sans connaître l'évolution des différentes réformes souhaitées par les autres niveaux de pouvoir et dans une optique répétée de modérer l'évolution de la cotisation de responsabilisation, 60 nominations sont prévues budgétairement au 1^{er} juillet 2026 via l'alimentation de l'article ad'hoc de réserve.

Au niveau des dépenses de dettes – DOD – qui sont en diminution, celles-ci comprennent, les amortissements et intérêts des emprunts en cours, une estimation des taux d'intérêt de billets de trésorerie à 2,7% ainsi qu'un an d'intérêts à 3,5% sur les emprunts non souscrits antérieurs à 2026 (25.749.802,75 €) et 6 mois d'intérêts à 3,5% pour la résolution d'emprunt 2026 qui s'élève à 10.990.000 €. La diminution est aussi en lien avec la volonté de remboursement anticipatif de deux billets de trésorerie (2009 et 2010) pour un montant de +/- 5.000.000,00 € lors de la MB3 2025.

EVOLUTION DEPENSES ORDINAIRES - 2023 à 2026

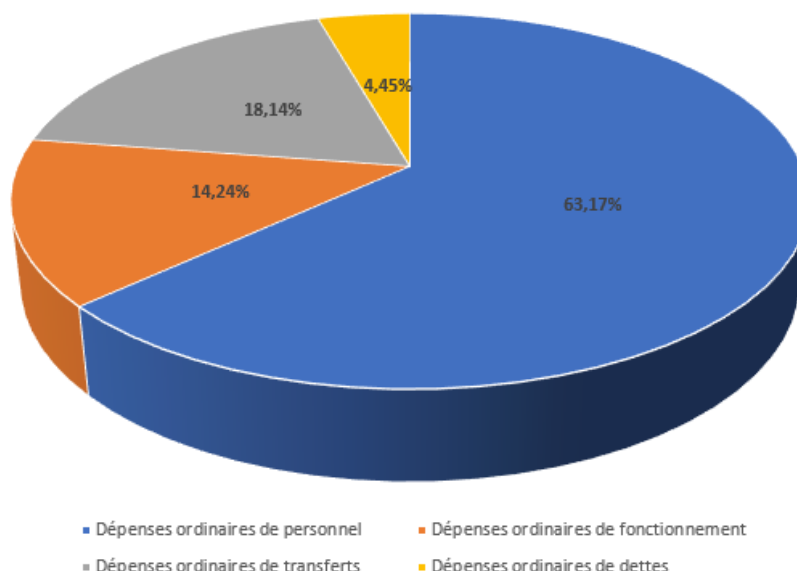


Evolution des Dépenses ordinaires de personnel - 2023-2026



On peut noter qu'entre le BI2023 et le BI2026, les DOP (payrol Province et CR) sont en diminution de 8.212.985,00 €.

BI2026 - DEPENSES - % (SS ST)



On notera également que les dépenses relatives aux années antérieures s'élèvent à 800.000,00 €, soit 400.000,00 € pour les dépenses courantes et 400.000,00 € pour les dépenses de personnel.

Au niveau des dépenses à l'ordinaire à l'exercice global, on peut également noter un besoin de prélèvement d'un montant de 30.760.000,00 € pour financer le budget extraordinaire 2026.

* * *

L'ensemble de ces différentes adaptations génère, au budget ordinaire ces deux résultats :

- **Exercice propre BI2026 : + 26.288.217,28 €**
- **Exercice goblal après BI2026 : + 22.968,47 €**

Budget ordinaire	Budget 2024	MB3 2024	BI 2025	MB3 2025	BI 2026
BO BALANCE GENERALE EX. PROPRE	40.372,00 €	110.040.702,43 €	117.313,00 €	21.911.984,53 €	26.288.217,28 €
BO : TOTAL BALANCE EX. GLOBAL	62.018,86 €	110.065.718,93 €	33.031,93 €	34.751,19 €	22.968,47 €

Ainsi, le résultat de l'exercice ordinaire à l'exercice propre du projet de budget initial 2026 présente, en recettes, un montant de 558.302.176,38 € et, en dépenses, un montant de 532.013.959,10 € soit un solde positif ex. propre de 26.288.217,28 € dans le respect de l'application de l'article L2231 du CDLD.

Enfin, le résultat de l'exercice ordinaire à l'exercice global du projet de budget initial 2026 présente, en recettes, un montant de 563.596.927,57 €, avec les années antérieures et les prélèvements, et, en dépenses, un montant de 563.573.959,10 € soit un solde positif global de 22.968,47 € dans le respect de l'arrêté royal n°110 du 13 décembre 1982¹.

B. BUDGET EXTRAORDINAIRE

a) Recettes : 11.629.050,00 €

RECETTES (Ex. propre)	BI 2024	BF 2024	BI 2025	BF2025	BI 2026	
Recettes extraordinaires de transferts (RET)	9.518.300,00 €	9.053.323,00 €	1.803.177,00 €	2.573.338,55 €	600.000,00 €	5,16%
Recettes extraordinaires d'investissement (REI)	39.050,00 €	1.894.800,00 €	39.050,00 €	39.050,00 €	39.050,00 €	0,34%
Recettes extraordinaires de dettes (RED)	22.021.360,00 €	1.000.000,00 €	14.520.000,00 €	409,00 €	10.990.000,00 €	94,50%

¹ L'arrêté royal n°110 du 13 décembre 1982 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes

BE : TOTAL RECETTES EX. PROPRE	31.578.710,00 €	11.948.123,00 €	16.362.227,00 €	2.612.797,55 €	11.629.050,00 €	100,00%
---------------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	----------------

Prélèvement (+) Recettes	20.280.000,00 €	38.812.800,00 €	25.720.000,00 €	38.335.092,00 €	30.760.000,00 €	
Années antérieures (+) Recettes	54.556.789,03 €	31.570.699,10 €	61.537.675,52 €	1.758.814,08 €	25.762.027,34 €	

BE : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	106.415.499,03 €	82.331.622,10 €	103.619.902,52 €	42.706.703,63 €	68.151.077,34 €	
---------------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------	------------------------	--

On note au fil des années une grosse diminution des RET qui symbolisent, principalement, le financement par d'autres niveaux de pouvoir des investissements provinciaux. En 2026, les RET représentent un montant de 600.000,00 €.

On notera également au niveau des prélèvements de l'exercice global qu'il est nécessaire de prélever sur l'ordinaire un montant de 30.760.000,00 € pour financer le BE et équilibrer l'exercice global.

b) Dépenses : 42.365.502,00 €

DEPENSES (Ex. propre)	Budget 2024	BF 2024	BI 2025	BF2025	BI 2026	
Dépenses extraordinaires de transferts (DET)	4.620.001,00 €	4.289.536,00 €	3.184.501,00 €	3.438.611,00 €	3.580.001,00 €	8,45%
Dépenses extraordinaires d'investissement (DEI)	44.727.000,00 €	75.439.127,00 €	38.865.725,00 €	33.762.278,00 €	33.785.501,00 €	79,75%
Dépenses extraordinaires de dettes (DED)	2.500.000,00 €	2.574.056,10 €	0,00 €	5.468.590,04 €	5.000.000,00 €	11,80%
BE : TOTAL DEPENSES EX. PROPRE	51.847.001,00 €	82.302.719,10 €	42.050.226,00 €	42.669.479,04 €	42.365.502,00 €	100,00%

Prélèvement (-) Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Années antérieures (-) Dépenses	54.564.819,36 €	25.000,00 €	61.558.772,52 €	25.000,00 €	25.774.802,75 €	

BE : TOTAL RECETTES EX. GLOBAL	106.411.820,36 €	82.327.719,10 €	103.608.998,52 €	42.694.479,04 €	68.140.304,75 €	
---------------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------	------------------------	--

Cette année un travail particulièrement intéressant a été effectué par le Collège provincial afin de prioriser les différents travaux à réaliser en fonction des capacités techniques, administratives et budgétaires. Ainsi le budget extraordinaire 2026 est proposé avec des dépenses à hauteur de 42.365.502,00 € y compris un montant de 5.000.000,00 € en dépenses de dette en vue d'une entrée au capital du CHR de Huy.

Les dépenses extraordinaires d'investissement représentent un montant de 33.785.501,00 € et concerneront l'ensemble des travaux prioritaires dans nos établissements et bâtiments en 2026.

Ce BE2026 d'un montant de 42.365.502,00 € est financé comme tel :

- 600.000,00 € de recettes de transfert estimées ;
- 39.050,00 € de recettes d'investissement ;
- 10.990.000,00 € d'emprunt ;
- 30.760.000,00 € de prélèvement sur le BO.

L'ensemble de ces différentes adaptations au budget extraordinaire 2025 génère ces deux résultats :

- **Exercice propre BIE : -30.736.452,00 €**
- **Exercice global BIE : + 10.772.59,00 €**

Budget extraordinaire	Budget 2024	MB3 2024	BI 2025	BF2025	BI 2026
BO : BALANCE EX. PROPRE	-20.268.291,00 €	-70.354.596,10 €	-25.687.999,00 €	-40.056.681,49 €	-30.736.452,00 €
BO : TOTAL BALANCE EX. GLOBAL	3.678,67 €	3.903,00 €	10.904,00 €	12.224,59 €	10.772,59 €

Ainsi, le projet de budget 2026 présente un résultat extraordinaire à l'exercice propre de - 30.736.452,00€ obtenu par la différence entre les recettes extraordinaires s'élevant à 11.629.050,00 € et les dépenses extraordinaires s'élevant à 42.365.502,00€.

Je rappellerai qu'à l'extraordinaire, l'équilibre est atteint à l'exercice global avec les prélèvements et l'ex ante.

Enfin, le projet de budget 2026 présente un résultat extraordinaire à l'exercice global (années antérieures et prélèvements inclus) de 10.772,59€ obtenu par la différence entre les recettes extraordinaires s'élevant à 68.151.077,34 € et les dépenses extraordinaires s'élevant à 68.140.304,75 €.

C. CONCLUSIONS

Ainsi, on retiendra qu'au projet de Budget 2026, l'augmentation mécanique des recettes soit un montant de +28.603.677,38 € (+5.40%) ainsi que la contraction des dépenses en lien avec les différentes réformes menées avec une augmentation mineure de 2.432.773,10 € (+0,46%) génère, sans atteinte à l'exercice des différentes missions provinciales, un résultat positif à l'exercice propre de 26.288.217,28 €. Pour la première fois depuis des années, et c'est le résultat des différents efforts menés, les recettes couvrent la totalité des dépenses 2026.

Dans le cadre de l'exercice 2026, il n'est donc pas nécessaire, contrairement aux autres années, de rapatrier un montant des réserves pour couvrir l'évolution des dépenses ordinaires. Il est à noter dans ce cadre que sans information de la Wallonie, le montant de financement des zones de secours 2026 est le même que celui inscrit au budget 2025.

Cependant, au projet de budget 2026, il est donc nécessaire de prélever sur les réserves un montant total de 5.260.000,00 € pour équilibrer l'exercice global et financer le budget extraordinaire à hauteur de 30.760.000,00 €. Ce montant va donc réduire à due concurrence les réserves budgétaires qui passent du 31/12/2025, soit après la MB3 2025, de 255.409.987,00 € à 250.569.987,00 € au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi le boni à l'exercice propre au service ordinaire est de + 26.288.217,28 € et de 22.968,47 € à l'exercice global grâce à un prélèvement sur les réserves d'un montant de 5.260.000,00 €.

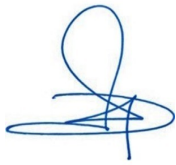
À l'extraordinaire, le budget se situe à un montant de 42.365.502,00 € dont 33.785.501,00 € d'investissement et 5.000.000,00 € d'entrée au capital du CHR de Huy. L'exercice propre se clôture par un mali de 30.736.452,00 € tandis que l'exercice global se termine, quant à lui, par un boni de 10.772,59 € grâce à un prélèvement sur l'exercice ordinaire d'un montant de 30.760.000,00 €.

La conjonction de l'état des réserves, de l'augmentation des recettes en 2026 et de la contraction des dépenses, nous permet d'envisager sereinement l'avenir tout en garantissant un certain nombre d'investissements ainsi que la pérennisation des missions provinciales en attendant une éventuelle réforme annoncée et une montée en puissance des provinces au sein des zones de secours.

Avec ces différentes considérations, AVIS FAVORABLE

FASTRE Pierrick
Directeur financier provincial

Signature(s) électronique(s) authentifiée(s) :

M. P. FASTRE, Directeur financier provincial	
--	--

Projet de budget des recettes et des dépenses de la province de Liège pour l'exercice 2026

Avant-Propos	3
Chapitre 1	5
Résultats présumés au 1^{er} janvier 2026	5
Chapitre 2	6
Particularités du budget 2026	6
Chapitre 3	7
Budget ordinaire	7
3.1 Examen des équilibres	7
3.2 Prévisions de recettes	8
3.2.1 Commentaires généraux	8
3.2.2 Recettes de transferts	8
3.2.3 Recettes de prestations	11
3.2.4 Recettes du service de la dette	11
3.2.5 Recettes de prélèvements	11
3.3 Crédits de dépenses	11
3.3.1 Commentaires généraux	11
3.3.2 Dépenses de personnel	12
3.3.3 Dépenses de fonctionnement	15
3.3.4 Dépenses de transferts	15
3.3.5 Dépenses du service de la dette	17
3.3.6 Dépenses de prélèvements	18
Chapitre 4	19
Budget extraordinaire	19
4.1 Examen des équilibres	19
4.2 Prévisions de recettes	20
4.2.1 Commentaires généraux	20
4.2.2 Moyens de financement	20
4.2.3 Recettes de transferts	21
4.3 Crédits de dépenses	21
Chapitre 5	23
Fonds de réserves et provisions	23
Chapitre 6	24
Crédits de réserves	24
Chapitre 7	25
Conclusions	25
7.1 Budget ordinaire	25
7.2 Budget extraordinaire	25

AVANT-PROPOS

En application de l'article 66, § 2, de la loi provinciale¹, qui prévoit que « *chaque année, lors d'une séance qui a lieu au mois d'octobre, la députation permanente (le collège provincial) soumet au conseil provincial le projet de budget pour l'exercice suivant, l'avis de la Cour des comptes y afférent [...]* », la Cour des comptes a procédé à l'analyse du projet de budget des recettes et des dépenses de la province de Liège pour l'exercice 2026, tel que transmis par son collège le 2 octobre 2025.

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation² a toutefois modifié le calendrier budgétaire fixé par l'article 66 précité, en disposant que le collège provincial transmet au gouvernement wallon le projet de budget initial pour l'exercice suivant, au plus tard le 1^{er} octobre, et que le conseil provincial arrête le budget initial définitif pour l'exercice suivant le 31 décembre au plus tard.

L'examen effectué par la Cour des comptes a principalement porté sur le respect des règles régissant l'établissement des budgets des provinces, particulièrement celles fixées par le CDLD et par l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale³. Il prend également en considération la circulaire ministérielle du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'exercice 2026⁴ et les courriers adressés à la province par la tutelle en date des 30 avril et 5 septembre 2025 concernant l'estimation des principales recettes.

Pour établir son rapport, la Cour des comptes s'est appuyée sur les informations et documents fournis par l'administration provinciale⁵. La Cour a également pris connaissance de l'avis du directeur financier, rendu en application de l'article 12 du RGCP. En outre, le compte de l'exercice 2024 ainsi que les budgets initial et ajusté 2025 ont servi de support pour certaines analyses et vérifications.

¹ En vertu de l'article 137 du décret du conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, la loi provinciale a été abrogée pour tout le territoire de la Région wallonne. Cette abrogation est toutefois assortie d'exceptions. Le décret wallon a ainsi maintenu en application toutes les dispositions de la loi provinciale relatives à la Cour des comptes.

² Arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux (intégrant notamment le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes), ci-après dénommé « le CDLD ».

³ Ci-après dénommé « le RGCP ».

⁴ Ci-après dénommée « la circulaire budgétaire ».

⁵ Celle-ci a communiqué à la Cour des comptes toutes les annexes qui doivent appuyer le projet de budget, en ce compris la note de politique générale, à l'exception toutefois de celle relative au cadre général de contrôle interne prévu par l'article L2212-58, §6 du CDLD.

Projet de budget des recettes et des dépenses de la province de Liège

pour l'exercice 2026

Budget ordinaire

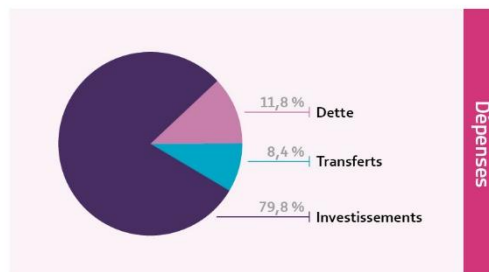
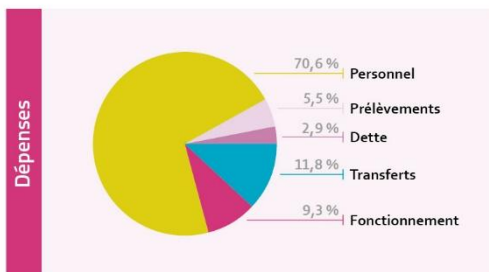
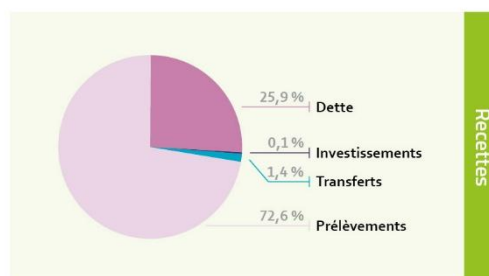
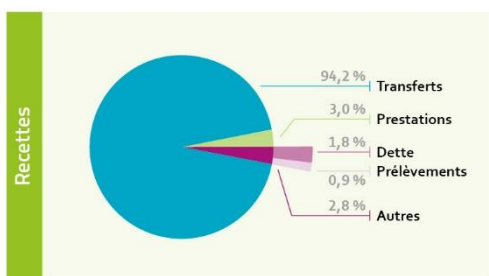


Budget extraordinaire



■ Recettes ■ Dépenses ■ Résultat exercice global

Présentation synthétique des prévisions 2026



Respect des équilibres et autres obligations

Respect des équilibres	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Autres obligations imposées par la circulaire budgétaire	
• Équilibre imposé par le CDLD (<i>exercice global</i>)	✓ Ω	✓ Ω	• Stabilisation des charges de la dette (<i>emprunts < 5 ans</i>)	✓
• Équilibre imposé par la circulaire budgétaire (<i>exercice propre</i>)	✓ Ω		• Stabilisation des charges de la dette (<i>emprunts > 5 ans</i>)	✗
			• Ratio volume de la dette	✓
			• Ratio des charges financières	✓

Chapitre 1

Résultats présumés au 1^{er} janvier 2026

Les résultats présumés au 1^{er} janvier 2026 constituent les premiers articles des budgets ordinaire et extraordinaire 2026. Ils doivent en principe correspondre, pour leur budget respectif, à la somme du résultat budgétaire cumulé du compte budgétaire 2024 et du solde des prévisions budgétaires ajustées 2025 *stricto sensu*⁶. Ces résultats sont présumés car ils se fondent sur une estimation des prévisions budgétaires de l'exercice courant, lequel n'est pas encore clôturé au moment de l'élaboration du présent budget.

L'article 9, 2^e alinéa du RGCP précise que, dès que le compte budgétaire d'un exercice est arrêté par le conseil, son résultat budgétaire définitif remplace, par voie de modification budgétaire, le résultat budgétaire présumé de cet exercice mentionné au budget initial de l'année en cours. Pour le résultat budgétaire 2024, cette opération a été réalisée à l'occasion de la deuxième série de modifications du budget 2025, adoptée par le conseil le 3 juillet 2025.

Tableau 11 – Composition du résultat présumé au 1^{er} janvier 2026 (en euros)⁷

		Budget ordinaire	Budget extraordinaire
Résultats définitifs cumulés des exercices antérieurs au 31/12/2024 (compte budgétaire 2024)	[1]	28.876.578	1.758.814
Résultats présumés de l'année 2025 (budget ajusté 2025)	[2]	-28.841.827	-1.746.589
Résultats présumés au 1^{er} janvier 2026 à intégrer dans le projet de budget initial 2026	[1] + [2]	34.751	12.225

Les opérations afférentes au budget ajusté 2025 *stricto sensu* se soldent *ex ante* par un mali de 28,8 millions d'euros à l'ordinaire et de 1,7 million d'euros à l'extraordinaire.

Les résultats présumés au 1^{er} janvier 2026 des budgets ordinaire et extraordinaire dégagent un boni respectif de 35 et 12 milliers d'euros. Ces montants sont portés dans le projet de budget des recettes 2026 aux exercices antérieurs⁸.

⁶ C'est-à-dire hors résultats des exercices antérieurs.

⁷ Dans les tableaux de ce rapport, certains calculs étant réalisés avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre le résultat affiché et l'opération mathématique sous-jacente.

⁸ En regard des articles 000/097900/01/2025 à l'ordinaire et 000/097910/01/2025 à l'extraordinaire.

Chapitre 2

Particularités du budget 2026

Afin de garantir l'équilibre de l'exercice propre, le gouvernement wallon a réformé le CDLD⁹ en autorisant et pérennisant, à partir de l'exercice 2025, le rapatriement des fonds de réserves ordinaires des provinces, affectés ou sans affectation particulière, à l'exercice propre du service ordinaire.

Pour le budget 2025, la province de Liège a fait usage de cette faculté, lors de la première modification budgétaire, en inscrivant des prévisions à hauteur de 8,8 millions d'euros, annulées par les modifications budgétaires suivantes. En 2026, la province n'y recourt pas.

Dans le compte 2024, la province a rapatrié, à l'exercice propre, des disponibilités (1,4 million d'euros) du fonds de réserve ordinaire non affecté destiné au financement des zones de secours à la suite de la dérogation accordée jusqu'au 31 décembre 2024 par l'article 1^{er}, aliéna 3, du RGCP. Ces recettes apparaissent explicitement à l'exercice propre dans le tableau des recettes ordinaires du présent rapport (tableau 3).

⁹ Article 2 du décret programme du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi.

Chapitre 3

Budget ordinaire

3.1 Examen des équilibres

Tableau 22 - Recettes et dépenses ventilées par nature de crédits (en euros)

		Projet de budget 2026	Budget 2025	
			Ajusté	Initial
Exercice propre	Recettes	558.302.176	661.581.932	529.698.499
	- Dépenses	532.013.959	639.669.948	529.581.186
	= Solde	26.288.217	21.911.985	117.313
Exercices antérieurs	Recettes	34.751	34.876.578	65.719
	- Dépenses	800.000	2.900.720	800.000
	= Solde	-765.249	31.975.859	-734.281
Prélèvements	Recettes	5.260.000	0	26.370.000
	- Dépenses	30.760.000	53.853.092	25.720.000
	= Solde	-25.500.000	-53.853.092	650.000
Exercice global	Recettes	563.596.928	696.458.511	556.134.218
	- Dépenses	563.573.959	696.423.760	556.101.186
	= Solde	22.968	34.751	33.032

Le budget ordinaire 2025 dégage un boni de 26.288.217 euros à l'exercice propre et de 22.968 euros à l'exercice global. Ces prévisions respectent les prescriptions d'une part, de l'article L2231-10, §1^{er} du CDLD qui imposent l'équilibre budgétaire aux provinces et d'autre part, de la circulaire budgétaire qui impose l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire.

La Cour des comptes n'a pas identifié, au vu des informations actuelles¹⁰, de situations de surévaluation de recettes ou de sous-évaluation de dépenses susceptibles de mettre en péril les équilibres budgétaires.

Par ailleurs, trois mesures de prudence contribuent à garantir ces équilibres :

- Le calcul du boni des exercices antérieurs ne prend pas en compte les droits en instance de recouvrement en matière de précompte immobilier¹¹.
- La prévision en matière de centimes additionnels au précompte immobilier est calculée avec prudence¹² (-6,3 millions d'euros).
- La province ne fait pas usage de la faculté offerte par la circulaire budgétaire d'inscrire dans son budget un montant de recettes¹³ préfigurant les crédits sans emploi, à savoir ceux qui ne seront pas engagés durant l'exercice.

Par ailleurs, la Cour des comptes rappelle que l'équilibre à l'exercice propre a été atteint *ex post* pour les cinq derniers exercices comptables arrêtés et que le boni réalisé a été supérieur à celui estimé *ex ante*, à la faveur notamment des mesures de prudence récurrentes précitées.

¹⁰ Notamment celles du Bureau fédéral du plan.

¹¹ Le décompte des droits recouvrés de l'exercice 2024 du SPW Wallonie Fiscalité les chiffrait à 62,7 millions d'euros.

¹² Voir le point 3.2.2.1 du présent rapport.

¹³ Équivalant soit à 3 % des crédits de dépenses de personnel et du service ordinaire de la dette inscrits au budget 2026 (12,4 millions d'euros), soit à la moyenne, sur cinq exercices successifs, de la différence entre les dépenses budgétisées de l'exercice propre et celles du compte correspondant (10,2 millions d'euros).

3.2 Prévisions de recettes

3.2.1 Commentaires généraux

Par rapport au budget initial 2025, les prévisions de recettes ordinaires inscrites au projet de budget 2026 (563,6 millions d'euros) augmentent à l'exercice propre de 28,6 millions d'euros (+5,4 %) et de 7,5 millions d'euros (+1,3 %) à l'exercice global. Cette évolution à la hausse se concentre sur les recettes de transferts (+26,3 millions d'euros), compensées en partie par les recettes de prélèvements (-21,1 millions d'euros).

Tableau 33 – Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique¹⁴ (en euros)

	Projet de budget 2026	Budget 2025		Compte 2024
		Ajusté	Initial	
Prestations	16.856.831	17.517.466	16.643.300	27.743.317
Transferts	531.095.806	521.901.627	504.773.679	505.726.426
<i>Dont Impôts et taxes</i>	259.232.000	254.232.000	244.191.000	254.113.843
Prélèvements et provisions exercice propre		110.000.000		1.428.100
Dettes	10.349.539	12.162.839	8.281.520	100.912.604
Total exercice propre	558.302.176	661.581.932	529.698.499	635.810.448
Boni des EA	34.751	28.876.578	65.719	49.695.478
Autres		6.000.000		
Total exercices antérieurs	34.751	34.876.578	65.719	49.695.478
Prélèvements classiques	5.260.000		26.370.000	7.822.700
Exercice global	563.596.928	696.458.511	556.134.218	693.328.626
EG hors boni des EA	563.562.176	667.581.932	556.068.499	643.633.148

Hors boni des exercices antérieurs, les moyens de financement 2026 du budget ordinaire se déclinent comme suit :

- 94,2 % de recettes de transferts (531,1 millions d'euros, dont 259,2 millions d'euros pour les impôts et taxes) ;
- 3,0 % de recettes de prestations (16,9 millions d'euros) ;
- 1,8 % de recettes du service de la dette (10,3 millions d'euros) ;
- 0,9 % de recettes de prélèvements (5,3 millions d'euros).

3.2.2 Recettes de transferts

Les prévisions de recettes de transferts (531,1 millions d'euros¹⁵) augmentent de 26,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2025 (+5,2 %) et de 9,2 millions d'euros par rapport au même budget ajusté (+1,8 %).

3.2.2.1 Impôts et taxes

Additionnels au précompte immobilier

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Région wallonne assure la perception du précompte immobilier¹⁶. La circulaire budgétaire n'impose plus, comme par le passé, de mode de calcul pour la prévision des centimes additionnels à cet impôt, laquelle était établie d'après l'évolution du revenu cadastral imposé, affecté d'un taux d'indexation fixé par le ministre de tutelle.

À l'instar de l'année précédente, la Cour des comptes observe que le taux appliqué dans le projet de règlement est supérieur au taux maximum recommandé par la tutelle¹⁷. La Cour relève

¹⁴ La ligne du tableau intitulée « prélèvements et provisions exercice propre » désigne l'utilisation d'un fonds de réserve ordinaire avec ou sans affectation (FR) pour contribuer à l'équilibre de l'exercice propre comme autorisé par le CDLD à partir de l'année 2025 ainsi que les reprises ou utilisations de provisions.

¹⁵ Dont 166,7 millions d'euros de subventions-traitements (que l'on retrouve également en crédits de dépenses).

¹⁶ Le SPW Fiscalité a repris cette mission au SPF Finances qui n'est donc plus compétent en la matière.

¹⁷ 1.750 centimes additionnels au précompte immobilier au lieu de 1.500 centimes préconisé dans la circulaire.

toutefois que cette dernière n'a pas annulé ladite taxe, en 2025, dans le cadre de sa tutelle générale d'annulation.

Les prévisions budgétaires 2025-2030 pour les additionnels provinciaux au précompte immobilier ont été déterminées par le SPW selon une nouvelle méthode de calcul basée sur la moyenne des perceptions réelles des trois dernières années corrigées suivant les coefficients d'indexation, afin de limiter les écarts entre les prévisions et les réalisations. Suivant cette nouvelle méthode, la prévision a été évaluée par la Région à 264,8 millions d'euros et a été communiquée par celle-ci à la province par un courrier du 30 avril 2025.

À l'instar des exercices précédents, la province a réduit, par mesure de prudence, la prévision communiquée par la Région d'un pourcentage, fixé à 2,4 % pour 2026 (3,7 % en 2025), soit à un montant de 258,5 millions d'euros, ce qui représente une moindre estimation de 6,3 millions d'euros mais engendre tout de même une augmentation de la prévision 2026 de 5,0 millions d'euros (+2,0 %) par rapport au budget ajusté 2025.

Comme l'indique le tableau suivant, hormis en 2021¹⁸, les centimes additionnels au précompte immobilier ont toujours été réalisés au-delà des prévisions, à la faveur notamment des mesures de prudence appliquées dans le calcul des estimations.

Tableau 44 – Centimes additionnels au précompte immobilier – écarts entre prévisions et réalisations (en euros)

Années	Prévisions ajustées	Droits constatés nets	Écarts	Taux de réalisation
2024	247.840.000	253.384.588	5.544.588	102,2%
2023	232.795.000	244.916.078	12.121.078	105,2%
2022	215.872.300	223.304.230	7.431.930	103,4%
2021	207.000.000	190.080.224	-16.919.776	91,8%
2020	204.000.000	207.838.356	3.838.356	101,9%
Moyenne	221.501.460	223.904.695	2.403.235	101,1%

Taxes provinciales

Les prévisions de recettes fiscales propres demeurent identiques à celles du budget ajusté 2025 (732 milliers d'euros à l'exercice propre). La Cour des comptes s'est assurée¹⁹ que les quatre taxes provinciales prévues pour l'exercice fiscal 2026²⁰ sont bien répertoriées dans la liste des taxes autorisées, reprise en annexe de la circulaire budgétaire, et a vérifié le respect des plafonds qui y sont recommandés. Comme pour l'exercice précédent, la Cour observe que le taux appliqué à la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes pour ceux relevant de la 2^{ème} classe mentionné dans le projet de règlement est supérieur à celui recommandé par la tutelle²¹. Elle relève toutefois que cette dernière a approuvé sans réserve le règlement relatif à cette taxe en 2025.

3.2.2.2 Fonds des provinces et compensations fiscales

Fonds des provinces

La province a inscrit, au titre de dotation du fonds des provinces, le montant qui lui a été communiqué par courrier de la tutelle du 5 septembre 2025 (40,1 millions d'euros). Cette estimation a été calculée d'après le taux d'inflation du mois de juillet 2025 (1,92 %). Cette prévision est supérieure de 0,8 million d'euros (+2,1 %) par rapport à 2025.

¹⁸ La crise sanitaire liée à la covid et les inondations de juillet avaient impacté négativement les réalisations de 2021 en raison du ralentissement du rythme des versements des redevables (plans d'apurement) ou encore des dégrèvements liés à l'improductivité.

¹⁹ Sur la base des projets de règlements taxes 2026.

²⁰ La province a décidé d'adopter les règlements relatifs à la perception des taxes pour la durée de la législature, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

²¹ 50 euros pour la 2^{ème} catégorie au lieu de 43,20 euros préconisés dans la circulaire.

Dans son courrier précité, le ministre signale que les montants définitifs qui seront octroyés à la province pourront s'écarter de ces prévisions en fonction notamment de l'évolution des paramètres d'inflation des prochains mois. Il autorise dès lors la province à inscrire, par mesure de prudence, une prévision budgétaire inférieure. Celle-ci a toutefois retenu l'estimation faite par la tutelle.

Interventions de nature compensatoire accordées par la Région wallonne

Ces interventions sont estimées à 6,1 millions d'euros, en diminution de 7,6 millions d'euros (-55,7 %) par rapport au budget initial 2025 mais identiques à celles inscrites au même budget ajusté. Elles sont au nombre de trois :

- La compensation liée à la forfaitisation des réductions du précompte immobilier et au relèvement du seuil d'allivrement²² est évaluée à 4,3 millions d'euros, identique à la prévision calculée par la tutelle pour l'exercice 2026, communiquée en date du 5 septembre 2025.
- L'intervention relative au plan Marshall, renommée « complément régional », reprend le montant de la prévision établie par la tutelle pour l'exercice 2026, soit 1,6 million d'euros.
- L'intervention Natura 2000 est évaluée à 125 milliers d'euros. La circulaire budgétaire invite les provinces à reprendre, dans leur projet de budget 2026, le dernier montant communiqué par le SPW. La province a inscrit un montant identique à celui des droits constatés du compte 2024, conformément à l'arrêté du gouvernement wallon du 12 décembre 2024.

3.2.2.3 Recettes de transferts résiduelles

Celles-ci sont essentiellement constituées de subventions de fonctionnement allouées par l'Union européenne, l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne. Les prévisions 2026 (58,2 millions d'euros) augmentent de 10,5 millions (+22,1 %) par rapport au budget initial 2025, mais diminuent de 4,2 millions d'euros (-6,7 %) par rapport au même budget ajusté.

Les variations les plus significatives par rapport au budget initial 2025 concernent les recettes suivantes :

- +5,8 millions d'euros²³ relatif au budget complémentaire mis en place par le décret programme du 18 décembre 2024 (un montant équivalent est également inscrit obligatoirement en dépenses de transferts au bénéfice des zones de secours) ;
- +3,6 millions d'euros pour le soutien régional aux provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours ;
- +2,0 millions d'euros de subsides de fonctionnement alloués à la Haute école. Cette prévision est évaluée en fonction des droits constatés de l'année courante tout en préservant une évaluation prudente des recettes qui seront adaptées par voie de modification budgétaire ;²⁴.
- -0,7 million d'euros de contribution du fonds de pensions dédicacé aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux. Pour rappel, ces pensions sont liquidées directement par le fonds de pension Ethias. Lorsque celui-ci liquide ces pensions, la province inscrit en recettes et en dépenses les montants y relatifs. En revanche, lorsqu'elle doit réalimenter le fonds, seule une dépense est inscrite, ce qui rompt le principe de neutralité budgétaire du mécanisme de comptabilisation. L'administration provinciale explique que les disponibilités du fonds pour liquider lesdites pensions étaient suffisantes jusqu'à l'exercice 2024 et que la province a dès lors dû le réalimenter en 2025 et fera de même en 2026. Dès lors, la prévision de recette au budget initial 2026 est ramenée à zéro²⁵.

²² Le seuil d'allivrement est celui en dessous duquel le matériel et l'outillage industriels ne sont plus soumis à l'impôt.

²³ Ce montant est conforme à la prévision communiquée par la tutelle dans son courrier du 5 septembre 2025.

²⁴ Les prévisions de recettes initiales 2025 (10,0 millions d'euros) ont été ajustées en 2025 par voie de modification budgétaire (+4,9 millions d'euros).

²⁵ La prévision de recette inscrite au budget initial 2025 a été ramenée à zéro par voie de modification budgétaire pour imputer le versement de la province au fonds de pension Ethias au cours de l'année.

3.2.3 Recettes de prestations

Les prévisions de recettes de prestations (16,9 millions d'euros) diminuent globalement de 6,7 millions d'euros (-28,3 %) par rapport au budget ajusté 2025²⁶. Cette diminution se rapporte essentiellement à la récupération, inscrite aux exercices antérieurs, du trop payé de la cotisation de responsabilisation pour l'année 2024 (-6,0 millions d'euros).

3.2.4 Recettes du service de la dette

Les prévisions de recettes du service de la dette (10,3 millions d'euros) augmentent de 2,1 millions d'euros par rapport au budget initial 2025 (+25,0 %), mais diminuent de 1,8 million d'euros par rapport au même budget ajusté (-14,9 %).

Cette évolution à la baisse s'observe notamment par la diminution des intérêts sur les émissions de billets et certificats de trésorerie (-1,5 million d'euros) et sur les comptes à termes (-0,3 million d'euros), lesquels ont été prudemment évalués par la province.

La province a revu à la hausse ses estimations sur les intérêts créditeurs à l'occasion du dernier ajustement de 2025 d'après une extrapolation des montants déjà perçus.

Pour le surplus, ces recettes sont essentiellement constituées du dividende distribué par la S.C. Enodia (7,2 millions d'euros²⁷) dont la prévision a été établie d'après le dernier montant connu, à savoir celui communiqué par Enodia le 28 août 2025 et relatif au dividende de l'exercice 2024. La distribution de dividendes est issue de l'affectation du bénéfice réalisée par la société dans laquelle les associés détiennent des parts. Elle constitue un produit des immobilisations financières à enregistrer sous le code économique 750²⁸. La Cour des comptes observe que la province l'a intégré en regard du code économique 742 relevant des autres produits d'exploitation.

3.2.5 Recettes de prélèvements

Les recettes de prélèvements sont estimées à 5,3 millions d'euros et correspondent à l'utilisation du fonds de réserves ordinaire destinées à équilibrer l'exercice global et à contribuer au financement des dépenses extraordinaires. Ces prévisions initiales devraient, comme chaque année, être ajustées à la baisse à l'occasion de la modification budgétaire injectant le résultat du compte de l'exercice précédent (voir chapitre 1).

3.3 Crédits de dépenses

3.3.1 Commentaires généraux

Par rapport au budget initial 2025, les crédits de dépenses ordinaires (563,6 millions d'euros²⁹) augmentent de 2,4 millions d'euros (+0,5 %) à l'exercice propre et de 7,5 millions d'euros (+1,3 %) à l'exercice global. Par rapport au même budget ajusté, elles croissent de 2,3 millions d'euros à l'exercice propre (+0,4 %) et diminuent de 132,8 millions d'euros à l'exercice global (-19,1 %). Cette dernière variation s'explique par les diminutions des dépenses de prélèvements (-133,1 millions d'euros), de transferts (-2,2 millions d'euros) et des dépenses du service de la dette (-1,3 million d'euros), compensées par la hausse des crédits de personnel (+3,0 millions d'euros) et des dépenses de fonctionnement (+0,7 million d'euros).

²⁶ Elles sont stables par rapport au budget initial 2025 (+1,3 %).

²⁷ Équivalent au montant inscrit au budget ajusté 2025.

²⁸ Selon l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 du RGCP.

²⁹ Dont 0,8 million d'euros aux exercices antérieurs.

Tableau 55 – Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique (en euros)

	Projet de budget 2026	Budget 2025		Compte 2024
		Ajusté	Initial	
Personnel	397.475.385	394.160.090	393.444.681	374.454.783
Fonctionnement	52.022.047	51.152.769	54.041.524	48.082.043
Transferts	66.253.437	66.842.889	61.193.276	59.022.037
Provisions	-	-	-	110.000.000
Dette	16.263.090	17.514.200	20.901.705	18.407.375
Exercice propre	532.013.959	529.669.948	529.581.186	609.966.238
Mali des EA				
Autres	800.000	2.900.720	800.000	1.435.928
Exercices antérieurs	800.000	2.900.720	800.000	1.435.928
Prélèvements	30.760.000	163.853.092	25.720.000	39.575.261
Exercice global	563.573.959	696.423.760	556.101.186	650.977.428
EG hors mali des EA	563.573.959	696.423.760	556.101.186	650.977.428

La rubrique « prélèvements » intègre, au budget ajusté 2025, le prélèvement du fonds de réserve ordinaire (110,0 millions d'euros) que la province a intégré à l'exercice propre, pour neutraliser, au niveau de ce résultat, les mouvements budgétaires en recettes liés aux reprises de provisions pour le même budget ajusté. La Cour des comptes considère, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 2, 2° du RCGP, que l'affectation des excédents budgétaires en fonds de réserve ne peut être incorporée au résultat à l'exercice propre mais s'opère via des inscriptions au résultat global du budget.

L'évolution à la baisse des dépenses de prélèvements, par rapport au budget ajusté 2025, s'explique notamment par l'alimentation en 2025 du fonds de réserve ordinaire à hauteur de 90,0 millions d'euros à la suite de la réception du dividende exceptionnel distribué par la S.C. Enodia en 2024 (90,3 millions d'euros). Abstraction faite de ces dépenses, les crédits initiaux de 2026 diminuent de 42,8 millions d'euros (-7,1 %) à l'exercice global par rapport aux crédits ajustés de 2025.

Les crédits de dépenses 2026 du budget ordinaire se déclinent comme suit :

- 70,6 % de dépenses de personnel (397,5 millions d'euros³⁰ dont 0,4 million d'euros aux exercices antérieurs) ;
- 11,8 % de dépenses de transferts (66,3 millions d'euros exclusivement à l'exercice propre) ;
- 9,3 % de dépenses de fonctionnement (52,0 millions d'euros dont 0,4 million d'euros aux exercices antérieurs) ;
- 5,5 % de dépenses de prélèvements (30,8 millions d'euros de transfert d'excédents de l'ordinaire au profit du budget extraordinaire) ;
- 2,9 % de dépenses du service de la dette (16,3 millions d'euros exclusivement à l'exercice propre).

3.3.2 Dépenses de personnel

3.3.2.1 Commentaires généraux

Les dépenses de personnel (397,9 millions d'euros³¹) augmentent de 4,0 millions d'euros par rapport au budget initial 2025 (+1,0 %) et de 3,0 millions d'euros (+0,7 %) par rapport au même budget ajusté.

Une des principales variations par rapport aux crédits initiaux et ajustés 2025 concerne les subventions-traitements (166,7 millions d'euros) qui augmentent de 7,6 millions d'euros (+4,8 %). Cette variation est compensée intégralement par une hausse équivalente en recettes de sorte que l'impact sur les équilibres budgétaires est nul.

Contrairement aux recettes corrélatives qui sont explicitement identifiables, la Cour des comptes constate qu'en dépenses, les crédits consacrés à ces dépenses sans flux financier sont toujours

³⁰ En ce compris 166,7 millions d'euros de subventions-traitements également reprises, pour un même montant, en recettes.

³¹ Dont 400 milliers d'euros aux exercices antérieurs.

intégrés aux dépenses de personnel réelles au sein d'articles communs, malgré la recommandation qu'elle a formulée lors de l'examen du budget 2024. Ce regroupement nuit à la transparence et complique la vérification du respect de l'égalité entre les recettes et les dépenses pour ces opérations. La Cour recommande à nouveau que les crédits de dépenses des subventions-traitements soient clairement identifiés sur des articles spécifiques.

3.3.2.2 Rémunérations, indemnités sociales et cotisations patronales de sécurité sociale

Les rémunérations, indemnités sociales et cotisations patronales de sécurité sociale (160,2 millions d'euros) diminuent de 1,0 million d'euros (-0,6 %) par rapport aux crédits ajustés 2025.

Concernant l'indexation des rémunérations, la circulaire budgétaire invite les provinces à se référer aux prévisions du Bureau fédéral du plan, lesquelles³² planifient les prochaines adaptations des salaires en avril 2026, ce qui représenterait un montant de 2,2 millions d'euros.

L'estimation 2026 réalisée par la province est basée sur les traitements liquidés en juin 2025. Elle tient compte, outre l'indexation déjà évoquée, du plan pluriannuel de mouvement du personnel et d'embauche, établi conformément aux recommandations du ministre de tutelle. Ce plan expose les impacts sur le budget 2026 des départs naturels, des remplacements, des nouveaux engagements et des nominations. Le tableau ci-dessous les synthétise.

Tableau 66 – Impacts budgétaires des mouvements de personnel prévus en 2026 (en euros)

2026	Montants
Départs naturels	-3.292.903
Remplacements	1.566.330
Nouveaux engagements	923.445
Promotions	475.992
Nominations	1.191.289
Total	864.153

Selon la province, le plan de mouvements et d'embauche a été établi sur la base des hypothèses retenues les années précédentes sous le signe d'objectifs d'économie. Il tient notamment compte des principes suivants :

- favoriser la mobilité interne ;
- limiter les remplacements pour départs naturels ;
- considérer comme stable le pourcentage d'agents en réduction de prestation ou en maladie ;
- prolonger les contrats à durée déterminée.

L'impact des départs naturels a été calculé d'après la date de l'âge légal de la retraite des agents (66 ans jusqu'en 2029 et 67 ans à partir de 2030) ou la date connue de pension, ce qui représente 63 départs³³.

Les nouveaux engagements (au nombre de 28³⁴) sont prévus dans le contexte du remplacement du personnel dont le départ est prévu. Ils tiennent compte du grade de recrutement des agents remplacés avec une ancienneté pécuniaire estimée à 10 ans.

Les promotions concernent des postes de management et seront remplacés soit par recrutement soit par promotion interne.

Enfin, les nominations s'élèvent à 60 agents par an.

³² Celles du 9 septembre 2025.

³³ Dont 17 départs d'ici la fin d'année 2025 et 46 départs en 2026.

³⁴ Dont 6 engagements prévus en 2025 en remplacement des départs naturels de 2025 et 22 engagements prévus en 2026 en remplacement des départs naturels de la même année.

3.3.2.3 Cotisations au fonds de pensions solidarisé

La province de Liège est affiliée de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2012, au fonds de pensions solidarisé de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Ce fonds est géré, depuis le 1^{er} janvier 2017, par le Service fédéral des pensions (SFP) alors que la perception des cotisations de pensions des provinces est désormais du ressort de l'ONSS. Il vise à garantir le financement à long terme des pensions du personnel nommé des administrations provinciales et locales, sur la base d'un équilibre entre la solidarité et la responsabilisation.

Cotisation de solidarité

La province est tenue de verser à ce fonds une cotisation de base correspondant, pour l'exercice 2026, à 45 %³⁵ de la masse salariale des agents nommés, dont 7,5 % de cotisations personnelles et 37,5 % de cotisations patronales.

Selon les dernières données communiquées à la province par le SFP³⁶, la masse salariale de 2026 est évaluée à 81,9 millions d'euros et les cotisations patronales à 30,7 millions d'euros.

Cotisation de responsabilisation 2026

Le régime de paiement de la cotisation de responsabilisation a été modifié par la circulaire du 6 mars 2018³⁷ qui stipule que cette cotisation allait faire l'objet, à l'horizon 2024, d'un paiement mensuel durant l'exercice et non plus annuel lors de l'exercice suivant. Cette réforme prévoyait un programme de rattrapage, étalé de 2019 à 2024, destiné à lisser la charge dans le temps. Celle-ci est donc arrivée à échéance en 2024, ce qui explique l'absence d'inscription de la cotisation de responsabilisation de l'année pénultième à partir de cet exercice.

Dans le budget 2026, seules des prévisions à l'exercice propre sont inscrites pour couvrir les avances mensuelles reçues de l'ONSS à travers l'institution de prévoyance.

Pour ce qui concerne la cotisation de responsabilisation 2026, ladite circulaire prévoit un taux de couverture de 100 % pour l'année en cours. Selon les derniers éléments transmis par le SFP, celle-ci est évaluée à 26,1 millions d'euros.

Le tableau suivant compare les montants calculés par le SFP avec ceux de la province.

Tableau 77 – Cotisations de pensions : comparaison entre les données du SFP et les crédits inscrits au budget (en euros)

	Exercice	Base de calcul Estimation SFP	Calcul des cotisations	Cotisations inscrites au budget 2026	Différences
Cotisation de solidarité (37,5 % de la masse salariale 2025)	EP	81.884.000	30.706.500	29.669.595	1.036.905
Cotisation de responsabilisation 2025 (0 % de la prévision)	EA	-			-
Cotisation de responsabilisation 2026 (100 % de la prévision)	EP	33.817.000	26.076.000	26.076.000	-

Source : simulation du SFP du 14/07/2025

La Cour des comptes observe que les crédits inscrits au projet de budget 2026 pour la cotisation de solidarité sont inférieurs de 1,0 million d'euros aux montants calculés selon les données du SFP. La province explique que l'estimation de la masse salariale calculée par le SFP repose sur une

³⁵ Comme en 2025.

³⁶ Simulation du 14 juillet 2025.

³⁷ Circulaire relative à l'octroi d'un crédit d'aide extraordinaire au travers du compte Crac long terme sans intervention régionale afin de permettre la prise en charge des cotisations de responsabilisation des pensions des agents des pouvoirs locaux.

période de référence antérieure à 2025 alors que son calcul se base sur la situation actualisée de juin 2025, ce qui aboutit à une prévision de 29,7 millions d'euros.

3.3.3 Dépenses de fonctionnement

Les prévisions globales des dépenses de fonctionnement (52,4 millions d'euros³⁸) augmentent de 0,7 million d'euros (+1,4 %) par rapport au budget ajusté 2025 mais diminuent de 2,0 millions d'euros (-3,7 %) par rapport au même budget initial.

Jusqu'au budget initial 2025, la circulaire budgétaire recommandait une indexation maximale des dépenses de fonctionnement de 2 %, hors dépenses énergétiques par rapport aux dépenses engagées au compte de l'année antépénultième. La tutelle n'a pas renouvelé cette limitation dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2026 mais encourage les provinces à poursuivre un effort soutenu de rationalisation des dépenses de fonctionnement et à améliorer la qualité de leurs prévisions budgétaires.

La Cour des comptes a identifié les articles affichant les augmentations les plus significatives par rapport aux engagements du compte 2024 et a interrogé la province sur les raisons des variations de crédits qui leur sont dédiés :

- Cinq articles se rapportent à la reprise au sein du giron provincial des activités de l'ASBL « Fédération du tourisme de la province de Liège », dont la dissolution engendre de nouvelles dépenses estimées à 816 milliers d'euros³⁹.
- Les frais d'entretien des bâtiments gérés par le département des bâtiments provinciaux augmentent de 564 milliers d'euros à la suite de l'augmentation du coût des nouveaux contrats d'entretien des bâtiments.
- Les dépenses relatives à l'informatisation des services provinciaux augmentent de 286 milliers d'euros avec le renouvellement des contrats qui entraînent des coûts supplémentaires.

3.3.4 Dépenses de transferts

Les crédits de dépenses de transferts (66,3 millions d'euros) augmentent de 5,1 millions d'euros (+8,3 %) par rapport au budget initial 2025 et diminuent de 2,2 millions d'euros (-3,2 %) par rapport au même budget ajusté.

3.3.4.1 Financement des zones de secours

Le mécanisme de reprise, décrit dans la circulaire du 17 juillet 2020 du ministre de tutelle, prévoit un taux de couverture progressif des charges nettes supportées par les communes en la matière, allant de 20 % en 2020 à 60 % en 2024. Complémentairement, le ministre de tutelle a recommandé, par le biais de sa circulaire du 17 janvier 2025⁴⁰, de consacrer au financement des zones de secours, l'équivalent du montant reçu du fonds des provinces ainsi que le budget complémentaire mis en place par le décret programme du 18 décembre 2024 précité (voir le point 3.2.2.3).

La circulaire budgétaire relative à l'élaboration du budget 2026 dispose que la trajectoire comprendra une augmentation graduelle de la part reprise par les provinces et a été complétée par un courrier du ministre de tutelle du 10 octobre 2025, faisant suite à une décision du gouvernement wallon. Celle-ci prévoit une reprise progressive à partir de l'exercice 2026, calculée sur la base du solde des dotations communales de 2025, permettant la reprise totale du financement par les provinces à l'horizon 2030⁴¹.

³⁸ Dont 0,4 million d'euros aux exercices antérieurs.

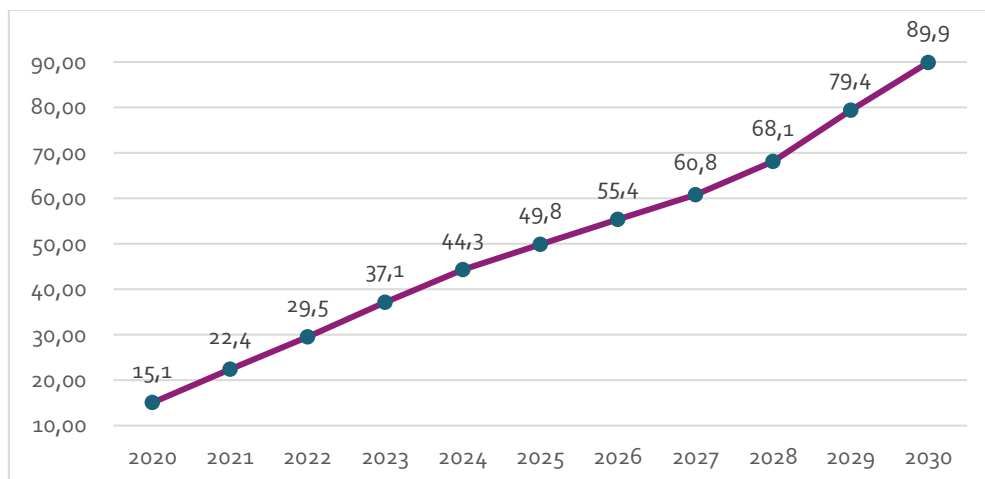
³⁹ Ces dépenses ont été compensées par la diminution des dépenses de transferts concernant cette ASBL.

⁴⁰ Relative au financement des zones de secours pour l'année 2025.

⁴¹ Cette trajectoire sera formalisée par une circulaire spécifique transmise au collège provincial pour en définir les modalités d'application.

La figure ci-dessous présente la trajectoire définie par le gouvernement wallon pour la reprise du financement des zones de secours de 2020 (15,1 millions d'euros) à 2030 (89,9 millions d'euros) pour la province de Liège.

Figure 11 – Trajectoire définie par le gouvernement wallon pour la reprise du financement des zones de secours de 2020 à 2030 (en milliers d'euros)



Source : calculs effectués par la Cour des comptes d'après les circulaires du 17 juillet 2020, 3 septembre 2021, 17 janvier 2025 et par le courrier du 10 octobre 2025.

Dans ce contexte, la province a inscrit un crédit de 44,4 millions d'euros dans son projet de budget correspondant à l'intervention prévue par la circulaire du 17 janvier 2025. De plus, la province a consacré, conformément aux dernières instructions de la tutelle⁴², 5,8 millions d'euros au titre de budget complémentaire de la Région wallonne au bénéfice des zones de secours. Les prévisions de dépenses n'intègrent cependant pas l'intervention graduelle pour 2026 arrêtée par le gouvernement wallon (5,1 millions d'euros), laquelle fera l'objet d'une inscription budgétaire par voie de modification.

Enfin, un crédit de 1,2 million d'euros a également été inscrit au profit de la zone de secours de la Communauté germanophone.

3.3.4.2 Liste des entités consolidées

L'annexe, exigée depuis 2021 par la circulaire budgétaire, a bien été établie pour les dépenses de transfert relatives aux ASBL et autres associations et fondations d'utilité publique (FUP), créées par la province, auxquelles celle-ci participe ou qui bénéficient d'aides provinciales pour un montant cumulé égal ou supérieur à 50.000 euros par an. En revanche, la justification par la province, pour les 28 entités mentionnées, du recours à un subventionnement des institutions concernées, ainsi que la motivation de leur non-intégration dans l'institution provinciale⁴³ ne sont pas explicitées. L'administration provinciale indique qu'une réflexion est en cours sur le sujet.

3.3.4.3 Évaluation des contrats de gestion

La circulaire budgétaire prévoit que, lors de l'examen des budgets et des comptes, le conseil provincial discute également des politiques des régies, intercommunales, ASBL et associations qui ont un plan ou un contrat de gestion, ainsi que des rapports d'évaluation de l'exécution des plans ou des contrats de l'exercice précédent.

La Cour des comptes observe qu'à la clôture de son analyse⁴⁴, aucun rapport d'évaluation des 51 contrats de gestion actifs en 2025 n'est programmé pour être présenté au conseil durant la

⁴² Circulaire du 5 septembre 2025.

⁴³ Une colonne de ladite annexe est libellée dans ce sens.

⁴⁴ Soit au 31 octobre 2025

session budgétaire. L'évaluation des contrats est en cours et les rapports devraient être soumis au conseil lors des premières sessions de 2026.

3.3.4.1 Rediscussion des montants alloués

La circulaire budgétaire recommande que les crédits de transferts soient discutés chaque année et que les montants alloués au cours de l'année précédente ne soient pas reconduits automatiquement. Cette recommandation implique que le conseil provincial dispose de données financières utiles lui permettant d'apprécier la hauteur des subsides à allouer.

Depuis 2021, la province établit ce type d'analyse pour les associations avec lesquelles un contrat de gestion a été passé et les soumet au conseil provincial.

3.3.5 Dépenses du service de la dette

Les crédits de dépenses du service de la dette (16,3 millions d'euros) diminuent de 4,6 millions d'euros par rapport à ceux du budget initial 2025 (-22,2 %) et de 1,3 million d'euros par rapport à ceux du même budget ajusté (-7,1 %).

Tableau 88 – Prévisions des dépenses du service de la dette (ventilation par code économique) (en euros)

Codes économiques	Libellés	Projet de budget 2026	Budget ajusté 2025	Budget initial 2025	Variations par rapport au budget ajusté 2025		Variations par rapport au budget initial 2025	
					Absolues	Relatives	Absolues	Relatives
43X	Charges d'amortissements	12.205.530	14.038.100	14.098.800	-1.832.570	-13,1%	-1.893.270	-13,4%
650	Charges d'intérêts	3.946.310	3.337.800	6.711.700	608.510	18,2%	-2.765.390	-41,2%
653	Autres charges financières	61.250	98.300	41.205	-37.050	-37,7%	20.045	48,6%
090	Crédits de réserve	50.000	40.000	50.000	10.000	25,0%	0	0,0%
Sous-total charges d'intérêts		4.057.560	3.476.100	6.802.905	581.460	16,7%	-2.745.345	-40,4%
Total		16.263.090	17.514.200	20.901.705	-1.251.110	-7,1%	-4.638.615	-22,2%

Le tableau ci-après détaille ces prévisions, élaborées par l'administration provinciale pour les emprunts à contracter et contractés. Outre les charges d'emprunts, il mentionne l'encours estimé de la dette au 1^{er} janvier 2026 et les montants d'emprunts que la province prévoit de contracter au cours de l'exercice 2026. La différence de 1.097 euros, entre les estimations figurant dans le tableau ci-dessous et les chiffres portés au projet de budget, s'explique par les arrondis⁴⁵.

⁴⁵ Les crédits de chaque article ont été arrondis à la dizaine d'euros supérieure.

Tableau 99 – Estimations des charges et soldes de la dette (en euros)

Charges sur emprunts contractés					
Débiteurs	Nature	Solde restant dû au 01/01/2026 (estimation)	Amortissements [1]	Intérêts [2]	Total des charges [1] + [2]
Province	Emprunts	78.567.258	7.313.579	1.638.120	8.951.699
	Billets de trésorerie	48.866.892	4.312.589	1.202.966	5.515.555
	Sous-total [1]	127.434.149	11.626.167	2.841.086	14.467.254
Pouvoirs subsidiants	Ouvertures de crédits	-	-	-	-
	Emprunts	5.697.472	578.834	122.337	701.171
	Sous-total [2]	5.697.472	578.834	122.337	701.171
Total [1] + [2]		133.131.621	12.205.001	2.963.423	15.168.424
Charges sur emprunts à contracter					
Débiteurs	Nature	À contracter (estimation)	Amortissements [1]	Intérêts [2]	Total des charges [1] + [2]
Province	Exercices antérieurs	25.749.804	-	901.243	901.243
	Exercice 2025	10.990.000	-	192.325	192.325
	Sous-total [3]	36.739.804	-	1.093.568	1.093.568
Total [1] + [2] + [3]		169.871.425	12.205.001	4.056.991	16.261.993

Concernant les emprunts à contracter (36,7 millions d'euros), la province a prévu des charges d'intérêts pour une période d'un an au taux de 3,5 %, pour les emprunts déjà autorisés dans le passé (25,6 millions d'euros aux exercices antérieurs), et pour 6 mois au même taux, pour les nouveaux emprunts inscrits au budget 2026 (11,0 millions d'euros à l'exercice propre).

Le total des emprunts prévus en recettes extraordinaires au projet de budget 2026 (36,7 millions d'euros) correspond à celui repris pour le calcul des charges de la dette.

Depuis plusieurs années, la tutelle impose une annexe destinée à évaluer la stabilisation des charges de la dette, laquelle définit le calcul de deux seuils à ne pas dépasser. Le premier constitue la moyenne des charges d'emprunts venus à échéance au cours des cinq derniers exercices (soit 2,2 millions d'euros), et le second, la moyenne des charges d'emprunts qui viendront à échéance dans les cinq prochaines années (soit 0,8 million d'euros). La Cour des comptes constate que les charges d'emprunts à contracter en 2026 (1,1 million d'euros) respectent le premier seuil mais dépasse le second. L'objectif de stabilisation des charges de la dette, recommandé dans la circulaire budgétaire, n'est donc pas entièrement respecté.

Enfin, la circulaire budgétaire a mis fin au mécanisme de la balise d'emprunts au profit des ratios d'endettement. La province a établi l'annexe prescrite par la tutelle qui expose deux ratios d'endettement. Le premier concerne le ratio du volume de la dette qui s'obtient par la division de l'encours estimé des emprunts en part propre au 31 décembre 2026 par les recettes ordinaires globales. Il s'établit à 27,2 %, soit à un taux inférieur au maximum autorisé de 125 %. Le second se rapporte au ratio des charges financières qui se calcule par la division des charges financières nettes (part provinciale) par les recettes ordinaires nettes hors prélèvements. Il se chiffre à 2,8 %, soit inférieur au maximum autorisé de 17,5 %.

3.3.6 Dépenses de prélèvements

Les crédits de dépenses de prélèvements (30,8 millions d'euros) consistent exclusivement en un transfert d'excédents de l'ordinaire affectés au financement des dépenses extraordinaires.

Chapitre 4

Budget extraordinaire

4.1 Examen des équilibres

Le budget extraordinaire se solde globalement par un boni de 11 milliers d'euros. Il est en conséquence conforme aux prescriptions de l'article L2231-10, §1^{er} du CDLD qui imposent l'équilibre budgétaire aux provinces.

Tableau 1010 – Recettes et dépenses ventilées par nature de crédits (en euros)

		Projet de budget 2026	Budget 2025	
			Ajusté	Initial
Exercice propre	Recettes	11.629.050	2.612.798	16.362.227
	- Dépenses	42.365.502	42.669.479	42.050.226
	= Solde	-30.736.452	-40.056.681	-25.687.999
Exercices antérieurs	Recettes	25.762.027	1.758.814	61.537.676
	- Dépenses	25.774.803	25.000	61.558.773
	= Solde	-12.775	1.733.814	-21.097
Prélèvements	Recettes	30.760.000	38.335.092	25.720.000
	- Dépenses	-	-	-
	= Solde	30.760.000	38.335.092	25.720.000
Exercice global	Recettes	68.151.077	42.706.704	103.619.903
	- Dépenses	68.140.305	42.694.479	103.608.999
	= Solde	10.773	12.225	10.904

Le budget des exercices antérieurs comporte des prévisions de produits d'emprunts (25,7 millions d'euros) relatives à la réinscription d'autorisations d'emprunter, accordées par le conseil au cours de l'exercice précédent qui, en vertu du principe de l'annualité budgétaire, deviendront caduques au terme de l'exercice, faute d'avoir été mises en œuvre.

En contrepartie, comme dans ses budgets précédents, la province a introduit, pour mémoire, un article de dépenses au budget des exercices antérieurs (25,7 millions d'euros) reprenant le montant des engagements contractés au cours d'exercices antérieurs, qui doivent encore être financés par ces emprunts.

La Cour des comptes observe à ce propos qu'une même obligation juridique ne peut pas être engagée budgétairement deux fois. Par ailleurs, les engagements contractés à la charge du budget extraordinaire pouvant être reportés indéfiniment⁴⁶, il n'est pas nécessaire de prévoir annuellement des crédits pour permettre la liquidation et le paiement des dépenses. Ce procédé présente toutefois l'avantage de ne pas surestimer, de manière artificielle, le solde du budget extraordinaire. Ces crédits sont supprimés chaque année au moment de l'intégration du résultat budgétaire ou à l'occasion de la dernière modification budgétaire de l'exercice.

⁴⁶ En vertu de l'article 67, 7°, du RGCP.

4.2 Prévisions de recettes

4.2.1 Commentaires généraux

Pour une bonne compréhension des commentaires relatifs aux moyens de financement extraordinaires et afin d'assurer la correspondance de ceux-ci avec les appellations réglementaires figurant dans le tableau 11 ci-après, la Cour des comptes rappelle les éléments suivants :

- Les recettes de transferts englobent les subsides d'investissements reçus et les produits exceptionnels.
- Les recettes du service de la dette concernent les emprunts et les remboursements anticipés des prêts octroyés par la province⁴⁷.
- Les recettes d'investissements se rapportent aux ventes de patrimoine immobilier.
- Les recettes de prélèvements concernent des transferts du service ordinaire et des utilisations de fonds de réserves extraordinaires⁴⁸.

Hors boni des exercices antérieurs, les prévisions de recettes extraordinaires pour l'exercice 2026 (68,1 millions d'euros) diminuent de 35,5 millions d'euros (-34,2 %) par rapport au budget initial 2025 mais augmentent de 27,2 millions d'euros (+66,4 %) par rapport au même budget ajusté. Cette dernière évolution s'explique notamment par l'ajustement⁴⁹ à la baisse des moyens de financement corrélativement aux crédits de dépenses extraordinaires, qui s'est traduit notamment par une diminution du recours à l'emprunt à hauteur de 76,1 millions d'euros⁵⁰.

Tableau 1111 – Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique (en euros)

	Projet de budget 2026	Budget 2025		Compte 2024
		Ajusté	Initial	
Transferts	600.000	2.573.339	1.803.177	2.080.160
Investissements	39.050	39.050	39.050	1.584.500
Dette	10.990.000	409	14.520.000	1.074.055
Total exercice propre	11.629.050	2.612.798	16.362.227	4.738.715
Boni des exercices antérieurs (EA)	12.225	1.758.814	3.903	56.397.518
Autres	25.749.803	-	61.533.773	20.880.625
Total exercices antérieurs	25.762.027	1.758.814	61.537.676	77.278.143
Prélèvements	30.760.000	38.335.092	25.720.000	38.992.800
Exercice global	68.151.077	42.706.704	103.619.903	121.009.658
EG hors boni des EA	68.138.853	40.947.890	103.616.000	64.612.140

4.2.2 Moyens de financement

Les moyens de financement estimés des dépenses extraordinaires (42,4 millions d'euros) se répartissent comme suit :

- 72,6 % de transferts d'excédents du service ordinaire (30,8 millions d'euros) ;
- 25,9 % d'emprunts (11,0 millions d'euros à l'exercice propre⁵¹) ;
- 1,2 % de subsides d'investissements (0,5 million d'euros) ;
- 0,3 % de produits exceptionnels et de ventes de bien (0,1 million d'euros).

La répartition des moyens de financement par catégorie économique varie de façon significative par rapport au budget initial 2025, comme l'illustre le tableau suivant.

⁴⁷ Aucune prévision pour les recettes de cette nature en 2026.

⁴⁸ Aucune prévision pour les recettes de cette nature en 2026.

⁴⁹ À l'occasion des 3 modifications budgétaires 2025.

⁵⁰ Diminution de 14,5 millions d'euros à l'exercice propre et de 61,5 millions d'euros aux exercices antérieurs.

⁵¹ Les emprunts inscrits aux exercices antérieurs servent à financer des dépenses déjà engagées (crédits reportés).

Tableau 1212 - Variations entre les moyens de financement du budget extraordinaire

	Projet de budget 2026	Budget initial 2025	Variations
Emprunts (EP)	25,9%	34,5%	-8,6%
Autres recettes de dette	0,0%	0,0%	0,0%
Subsides d'investissements	1,2%	3,7%	-2,5%
Produits exceptionnels	0,2%	0,6%	-0,4%
Ventes de biens	0,1%	0,1%	0,0%
Transferts du service ordinaire	72,6%	61,1%	11,5%
Total	100,0%	100,0%	0,0%

La Cour des comptes observe que les subsides d'investissements à recevoir et le recours à l'emprunt devraient diminuer en 2026 (respectivement de -2,5 % et de -8,6 %) alors que les transferts d'excédents du service ordinaire devraient s'accroître (+11,5 %).

L'annexe intitulée « Tableau des voies et moyens » établie par la province permet de reconstituer le montant global à financer avec les données mentionnées dans les tableaux budgétaires.

4.2.3 Recettes de transferts

Les recettes relatives aux subsides d'investissements à recevoir sont évaluées à 500 milliers d'euros. Pour le seul article concerné, la Cour des comptes a sollicité les pièces à l'origine de cette estimation et démontrant la probabilité de la réalisation de cette prévision au cours de l'exercice 2026.

Cet article concerne les subsides attendus de la Communauté française pour la modernisation des équipements dans l'enseignement⁵² et l'acquisition d'ordinateurs et tablettes afin de permettre aux élèves d'acheter à moindre coût du matériel informatique.

La province ne dispose pas, à l'heure actuelle, de promesses de principe du pouvoir subsidiant. La Cour des comptes recommande dès lors que le montant soit ajusté, par voie de modification budgétaire, conformément aux promesses de principe à recevoir.

4.3 Crédits de dépenses

Hors engagements reportés des exercices antérieurs, les prévisions de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2026 (42.365 milliers d'euros⁵³) augmentent de 315 milliers d'euros (+0,7 %) par rapport au budget initial 2025 mais diminuent de 304 milliers d'euros (-0,7 %) par rapport au même budget ajusté. Cette dernière évolution à la baisse se constate essentiellement par l'évolution des dépenses de transferts (+140 milliers d'euros) et de dette (-470 milliers d'euros).

Tableau 1313 – Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique (en euros)

	Projet de budget 2026	Budget 2025		Compte 2024
		Ajusté	Initial	
Transferts	3.580.001	3.438.611	3.484.501	3.795.768
Investissements	33.785.501	33.762.278	38.565.725	67.620.321
Dette	5.000.000	5.468.590	-	2.574.055
Exercice propre	42.365.502	42.669.479	42.050.226	73.990.145
Engagements reportés des EA	25.749.803	-	61.533.773	-
Autres	25.000	25.000	25.000	7.248
Exercices antérieurs	25.774.803	25.000	61.558.773	7.248
Prélèvements	-	-	-	-
Exercice global	68.140.305	42.694.479	103.608.999	73.997.393
EG hors mali des EA	42.390.502	42.694.479	42.075.226	73.997.393

Les crédits de dépenses extraordinaires se ventilent comme suit :

⁵² Pour lesquels le pouvoir subsidiant intervient à hauteur de 80 % des projets déposés.

⁵³ Dont 25 milliers d'euros aux exercices antérieurs.

- 79,8 % de dépenses d'investissements (33,8 millions d'euros⁵⁴). Celles-ci sont détaillées dans une des annexes au budget intitulée « programme des travaux et des investissements extraordinaires » ;
- 8,4 % de subsides d'investissements (3,6 millions d'euros dont 1,9 million d'euros consacrés à des interventions dans des projets supracommunaux) ;
- 11,8 % de dépenses de dette (5,0 millions d'euros consacrés à l'acquisition de participations dans le Centre Hospitalier Régional de Huy).

Aucune dépense de prélèvements n'est programmée en 2026.

⁵⁴ Dont 25 milliers d'euros aux exercices antérieurs.

Chapitre 5

Fonds de réserves et provisions

La situation des fonds de réserves ordinaires et des provisions est évaluée à 255,4 millions d'euros au 31 décembre 2025. Dans l'hypothèse où les prélèvements sur fonds de réserves programmés en 2026 se réalisent (5,3 millions d'euros), le solde des fonds et provisions s'élèverait à 250,1 millions d'euros au 31 décembre 2026.

Conformément aux recommandations de la tutelle, la province a joint aux documents budgétaires et comptables un tableau de la situation et des mouvements des réserves et provisions qui se synthétise comme suit.

Tableau 1414 – Fonds de réserves et provisions (en euros)

	Estimations au 31/12/2025	Alimentations / Constitutions	Utilisations / Reprises	Estimations au 31/12/2026	Variations
Fonds de roulement	30.000.000	-	-	30.000.000	0
Fonds de réserves ordinaires	225.409.987	-	5.260.000	220.149.987	-5.260.000
Provisions	-	-	-	-	0
Total	255.409.987	0	5.260.000	250.149.987	-5.260.000

La Cour des comptes rappelle que jusqu'en 2023, la province de Liège ne disposait pas de provisions. À l'occasion des deuxième et troisième modifications budgétaires 2024, la province en a constitué à hauteur de 110,0 millions d'euros, notamment à la faveur d'une recette de 90,3 millions d'euros relative à un dividende exceptionnel⁵⁵. Ces provisions ont été rapatriées en fonds de réserves ordinaires lors de la deuxième modification budgétaire 2025, conformément à la recommandation formulée par la Cour des comptes dans son rapport relatif aux comptes 2024.

⁵⁵ Ce dividende est issu de la cession de la participation majoritaire de la SA Nethys dans la SA VOO et a été décidé à l'occasion de l'AG de la SCIRL Enodia du 21 décembre 2023.

Chapitre 6

Crédits de réserves

À l'instar des années précédentes, la province a prévu des crédits de réserves dans son projet de budget 2026. Il s'agit de cavaliers budgétaires destinés à pallier les éventuelles insuffisances de crédits sur des articles de même nature économique. Ils doivent permettre de liquider des dépenses obligatoires qui ne peuvent pas attendre le vote d'un prochain ajustement budgétaire.

Tableau 1515 – Crédits de réserves (en euros)

Articles	Crédits de réserves	Projet de budget 2026	Budget initial 2025	Variations
000/900001	Personnel	1.500.000	2.000.000	-500.000
000/900002	Fonctionnement	150.000	150.000	0
000/900003	Produits pétroliers et dérivés	150.000	1.500.000	-1.350.000
000/900004	Dette	50.000	50.000	0
000/900010	Extraordinaire	50.000	50.000	0
Total		1.900.000	3.750.000	-1.850.000

Contrairement aux deux dernières années, les crédits de réserves diminuent (-1,9 million d'euros⁵⁶). Cette évolution à la baisse est constatée aux crédits de réserves pour dépenses de personnel⁵⁷, ainsi qu'aux crédits de réserves pour dépenses relatives aux produits pétroliers et dérivés⁵⁸. Les autres restent inchangés. La Cour des comptes rappelle que le recours aux crédits de réserves doit être limité dans la mesure où leur usage déroge au principe de spécialité budgétaire.

⁵⁶ Augmentation de 1,4 million d'euros au budget initial 2025.

⁵⁷ Diminution de 0,5 million d'euros par rapport au budget initial 2025.

⁵⁸ Diminution de 1,4 million d'euros par rapport au budget initial 2025.

Chapitre 7

Conclusions

7.1 Budget ordinaire

Le projet de budget ordinaire 2026 respecte l'obligation d'équilibre tant à l'exercice propre qu'à l'exercice global. La Cour des comptes n'a pas identifié de surévaluation de recettes ou de sous-évaluation de dépenses susceptibles de mettre à mal ces équilibres.

Les prévisions budgétaires des principales recettes de la province (additionnels au précompte immobilier, fonds des provinces et compensations régionales) sont prudentes et conformes aux montants communiqués par la tutelle.

En matière de dépenses de personnel, les crédits de cotisations patronales pour pensions sont inférieurs aux montants calculés à partir de la dernière simulation du SFP. Par ailleurs, la Cour des comptes constate que le principe de transparence budgétaire n'est pas respecté pour les dépenses relatives aux subventions-traitements car celles-ci ne sont pas explicitement identifiables dans le budget. Elles sont incorporées au sein d'articles qui sont également dédiés à des dépenses d'autre nature. La Cour recommande dès lors que des articles de code économique distinct soient utilisés pour ce type de dépenses.

En ce qui concerne les dépenses de transferts, la prévision pour l'intervention dans le financement des zones de secours est semblable à celle du budget ajusté 2025. La province devra toutefois intégrer, par voie de modification budgétaire, l'intervention supplémentaire octroyée lorsque la circulaire spécifique sera transmise par la tutelle.

La liste des entités consolidées a bien été établie. En revanche, la Cour des comptes relève que la justification, par la province, du recours à un subventionnement des institutions concernées, ainsi que la motivation de leur non-intégration dans l'institution provinciale, ne sont pas explicitées.

La Cour des comptes observe que l'ensemble des rapports d'évaluation des 51 contrats de gestion actifs ne pourra être présenté au conseil provincial au cours de la session budgétaire.

La prévision des charges d'emprunts à contracter en 2026 (1,1 million d'euros) dépasse un des deux seuils définis par la circulaire budgétaire pour évaluer la stabilisation de la dette.

La province a établi l'annexe prescrite par la tutelle en ce qui concerne les ratios d'endettement. Les ratios du volume de la dette et des charges financières calculés sont inférieurs aux maxima autorisés.

7.2 Budget extraordinaire

Le projet de budget extraordinaire 2026 respecte l'obligation d'équilibre à l'exercice global.

La Cour des comptes observe que les subsides d'investissements à recevoir et le recours à l'emprunt devraient diminuer en 2026 (respectivement -2,5 % et -8,6 %) alors que les transferts d'excédents du service ordinaire devraient s'accroître (+11,5 %).

La Cour des comptes observe également qu'un crédit de dépense de dette (5,0 millions d'euros) est prévu pour l'acquisition de participations dans le Centre Hospitalier Régional de Huy.



ADRESSE

Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.

+32 2 551 81 11

Courdescomptes.be

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2026



**Province
de Liège**

Note de politique générale 2026

Dans la lignée de la Déclaration de Politique provinciale adoptée le 30 janvier dernier, le premier budget de cette nouvelle législature traduit la volonté du Collège provincial de continuer à proposer des projets d'envergure et les politiques qu'il entend mener au bénéfice des citoyens et partenaires de son territoire tout en prenant part activement à la réforme esquissée par le Gouvernement wallon.

La rigueur et l'anticipation, véritables boussoles dans la création de ce budget, garantissent à la Province de Liège de rester maître de son destin. Les décisions prises sous la précédente législature permettent aujourd'hui à l'institution de maintenir un cap audacieux, proposant multitudes de projets en matière d'enseignement, tourisme, culture, santé, sports, formation, agriculture, environnement, développement durable, mais également de renforcer davantage son rôle d'appui aux communes : financement des zones de secours, mutualisation de ressources et de services (sanctions administratives, marché public, indicateurs experts, etc.).

Le budget 2026 est présenté à l'équilibre à l'exercice global tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. La diminution des dépenses de fonctionnement, singulièrement en énergie, et en dettes témoigne de la responsabilité financière ainsi que l'efficacité recherchée pour l'institution provinciale.

Cette gestion rigoureuse permet aujourd'hui à la Province de Liège de se doter d'un budget ambitieux tout en maintenant inchangés ses taxes et impôts.

Concernant les investissements, c'est un budget de plus de 42M€ qui est ainsi prévu dans le budget extraordinaire, permettant à la Province de continuer à optimiser son patrimoine immobilier tout en améliorant encore la qualité d'accueil des citoyens : travaux de modernisation et rénovation en profondeur des sanitaires dans nos écoles, investissements pour accroître la qualité de la formation des pompiers, poursuite de projets touristiques et culturels (Château de Jehay, modernisation du Musée de la Vie wallonne, projet Kollektor...).

La Province de Liège, ancrée dans son territoire, continue à honorer ses engagements dans le financement de projets supracommunaux structurants afin de développer une action publique concertée en capacité de répondre aux défis de son territoire.

La Province de Liège réaffirme l'importance de son action dans la structuration des infrastructures hospitalières. La Province renforcera également la coordination des zones de secours et l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens en s'engageant résolument dans la mise en place d'un dispatching commun à l'échelle du territoire.

La Province de Liège, par la matérialisation de son projet de budget 2026, entend ainsi répondre aux impératifs de modernisation et de transformation portés par le Gouvernement wallon en rappelant son rôle essentiel de pouvoir public proche des citoyens et structurant pour les différents bassins de vie du territoire provincial.

Rénovation et modernisation des infrastructures scolaires

Un état des lieux de tous les bâtiments scolaires a été réalisé en 2025 permettant ainsi de hiérarchiser les besoins et de prioriser les travaux à effectuer. Parmi ceux-ci, l'accès au WIFI s'impose comme un enjeu majeur face à la numérisation croissante de l'enseignement, il est indispensable que les jeunes et les enseignants bénéficient d'une couverture optimale dans l'ensemble des établissements scolaires. Ensuite, pour une raison évidente de dignité et d'hygiène, une rénovation en profondeur de tous les sanitaires sera engagée. Enfin, en tant que véritables lieux de vie de nos étudiants, les internats provinciaux feront l'objet d'une attention particulière, tant en matière de rénovation que d'organisation.

Promotion des métiers qualifiants et de l'enseignement en alternance

Des actions spécifiques seront mises en place afin de promouvoir les métiers qualifiants et l'enseignement en alternance en entreprise. Il est nécessaire de changer le regard porté sur ces filières : celles-ci ne doivent plus être considérées comme une voie par défaut, mais bien comme un parcours valorisant et un véritable tremplin vers l'avenir. Un choix gagnant qui répond aux besoins des entreprises, toujours à la recherche de jeunes qualifiés, motivés, et prêts à s'insérer activement dans le monde du travail.

Gestion stratégique du personnel d'entretien et de cuisine

Dans un souci d'efficacité et d'efficience, la gestion par pool (Huy-Waremme, Verviers, Liège 1 et Liège 2) du personnel d'entretien et de cuisine est confiée à la cellule stratégique du même nom. Développée en projet-pilote à la HEPL et à l'IPES de Hesbaye fin 2025, cette initiative est susceptible d'être, moyennant évaluation, progressivement étendue à l'ensemble des services provinciaux. Il s'agit de mieux accompagner le personnel sur le terrain, de favoriser sa mobilité mais aussi d'être à l'écoute des besoins objectivés des directions au regard de la spécificité des locaux concernés.

Accessibilité des infrastructures sportives scolaires

L'un des enjeux majeurs en matière de sport est de permettre aux clubs et aux fédérations de disposer d'infrastructures sportives de qualité afin d'y organiser leurs activités, compétitions et stages dans de bonnes conditions. Pour faire face à ce besoin croissant, un cadastre des infrastructures sportives en milieu scolaire a été réalisé. Ce travail donnera la possibilité d'ouvrir ces lieux à un public plus large, après les heures scolaires. Parallèlement, les règlements tarifaires seront harmonisés afin de garantir plus d'équité, mais aussi de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs.

Événements sportifs d'envergure internationale

Soutenir des événements sportifs d'envergure internationale (Classiques ardennaises, Jumping international de la Province de Liège, Meeting international de la Province de Liège, Tour de France...) reste une priorité. Via ce soutien, la Province de Liège s'assure que le grand public puisse assister gratuitement à tout un panel de compétitions et d'épreuves sportives de haut niveau. Une attention toute particulière sera également donnée à la place des jeunes dans l'organisation de ces compétitions et à leur formation.

Culture et tourisme

L'action provinciale en matière culturelle contribue à l'émancipation individuelle et collective, mais aussi à l'expression créative au sein de notre territoire. En effet, nombreux sont les secteurs mobilisés par le désir de créer : musique, bande dessinée, art contemporain, théâtre, etc. En 2026, la Province de Liège poursuivra activement son soutien à l'ensemble de ces secteurs. Une attention particulière sera réservée à la mise en œuvre d'un dialogue entre publics, objets et contenus afin de rendre tangibles ces contenus, provoquer le questionnement, inciter au débat, stimuler et ouvrir à de nouveaux horizons.

Musée de la Vie wallonne

La Province de Liège concentrera les efforts de ses équipes du Musée de la Vie wallonne sur la modernisation du parcours permanent. Celle-ci s'articulera autour de la création d'un parcours dynamique, agile et centré sur les usagers. Ce nouveau parcours intégrera les évolutions muséographiques et sociétales. Il développera une nouvelle trame narrative permettant aux visiteurs de découvrir, se souvenir, comparer, raconter et réfléchir.

Kollector

L'année 2026 sera également celle de l'inauguration d'un pôle d'art contemporain et de métiers d'art (Kollector) sur le site dit « Kurth ». Ce nouveau lieu culturel rassemblera les réserves de la Collection artistique de la Province de Liège, les actions en arts contemporains et des Métiers d'Art. Un programme de médiation y sera développé, tout comme des espaces de travail partagés qui seront proposés au secteur associatif et aux centres culturels.

Il constituera un pôle de création contemporaine (ateliers, formations, accueil d'artistes et structures partenaires du secteur des arts plastiques) et un lieu de valorisation de la collection artistique provinciale, des métiers d'art d'excellence et de la création contemporaine et émergente.

Ce site rénové permettra de soutenir des ateliers d'expression créative et les métiers d'art d'excellence via des appels à projets spécifiques, une valorisation des productions et l'organisation d'expositions. Il contribuera également à la structuration de filières professionnelles dans les métiers d'art en lien avec les acteurs de la formation.

MusicLab

En 2026, un « MusicLab » sera réalisé au sein du B3. Il s'agit d'un outil de vulgarisation des technologies liées à la musique. Cet accompagnateur et incubateur pour les projets musicaux en phase de développement complètera l'offre de service déjà disponible sur ce site et se développera en pleine cohérence avec les politiques de soutien menées par Sphères sonores. Il sera un lieu de rencontre et d'échange sur la musique, les arts sonores et ses disciplines associés. Les activités qui y seront mises en œuvre seront notamment : l'aide à la composition via

ordinateur, un atelier d'écriture, l'accompagnement des musiciens Sphères Sonores, la prise en main de synthétiseurs, l'écoute diagnostique sur des projets musicaux, le Coaching/Masterclass divers, les arrangements, l'enregistrement de maquettes, de chansons, l'apprentissage du mixage, la captation vidéo, le montage vidéo...

Agenda culturel

La Province de Liège s'engagera dans la création d'un agenda culturel provincial. Celui-ci rassemblera l'ensemble des informations relatives aux manifestations et projets de la Province de Liège, ainsi que ceux qu'elle soutient. Celui-ci sera opérationnalisé au premier semestre 2026. Cette base de données permettra de trouver en un seul site, nombre d'activités culturelles de notre territoire. Un système de filtrage permettra aux utilisateurs de choisir date et catégories d'événements. Sa large diffusion sur l'ensemble du territoire sera source d'émulation et mettra en lumière la richesse culturelle de notre région.

Château de Jehay

Le Château de Jehay répondra dans les prochaines semaines à un appel à projet « Vivre l'Euregio autrement ». Celui-ci vise la création d'un réseau eurégional de sites exemplaires en matière d'écologie, de durabilité et de protection de la diversité dans une dynamique de « slow tourisme ». Les volets culturel et touristique y constituent des outils de médiation essentiels : organiser des événements, expositions, parcours ou festivals afin de mobiliser les publics et mettre en lumière la richesse environnementale des sites.

La participation du Château de Jehay à ce projet permettra d'intensifier, en dehors de notre territoire, la notoriété de ce site remarquable qui s'étend sur plusieurs hectares répartis entre les jardins d'agrément, le jardin potager et les zones boisées. Il permettra également de mettre en lumière la qualité de la biodiversité présente, les nombreux arbres, indigènes, exotiques ou horticoles qui parsèment les jardins, mais aussi, la richesse patrimoniale du Château dont la réhabilitation se poursuit.

Santé et Affaires sociales

La Province s'engage à simplifier et rationaliser ses services tout en optimisant ses missions en matières Affaires sociales et Santé. La création d'un nouveau Pôle Enfance, Jeunesse et Parentalité vise à clarifier et renforcer les missions dédiées aux 0-23 ans et à leurs familles, en cohérence avec les priorités régionales. Ces évolutions appellent à une réorganisation et un renforcement des ressources humaines.

Aux côtés des aides financières récurrentes aux associations et institutions, en social et en santé, la Province soutiendra un appel à des projets innovants visant à renforcer encore des initiatives en matière de solidarité et de promotion de la santé.

Répertoire en ligne ALISS

Le répertoire en ligne ALISS, sera modernisé pour devenir une plateforme interactive offrant non seulement les coordonnées des associations, une diversité attractive telles que des offres d'emploi, stages, actualités, un agenda des événements sociaux et sanitaires dans la Province de Liège. L'objectif est de moderniser l'image du site en améliorant son design et son ergonomie pour offrir une meilleure expérience utilisateur, tout en conservant un excellent référencement sur les moteurs de recherche. Il s'agit également de renforcer l'autonomie des associations dans la gestion de leurs données, en leur proposant de nouveaux services numériques tels qu'un forum et une rubrique actualités. Par ailleurs, l'accent sera mis sur la qualité, la pertinence et la mise à jour régulière des informations disponibles, afin de centraliser les données du secteur associatif en un point d'entrée dynamique et efficace.

Openado

Le nouveau Pôle ainsi construit au départ de l'Openado, qui accompagne les jeunes de 0 à 23 ans face aux problématiques d'enfance et d'adolescence, fait face à un rapport coût/efficacité défavorable et à une saturation du secteur de la santé mentale. Une réorientation est proposée autour d'un nouveau pôle ciblant ce public, en dehors du cadre scolaire, pour mieux répondre aux besoins actuels de notre société et s'aligner avec les politiques jeunesse.

Salon du volontariat

Des actions de sensibilisation destinées au grand public seront menées autour de la santé, du handicap et de la promotion du salon volontariat. Le site internet dédié à cette matière sera mis à jour avec les annonces des associations recherchant des volontaires, accompagné d'une campagne de communication à l'occasion de la journée mondiale du volontariat le 5 décembre. Dès 2026, le salon du volontariat se tiendra tous les deux ans ; ainsi en 2027 il sera remplacé par une quinzaine du volontariat, en alternance avec le salon de 2026. L'objectif est de faire du Salon un véritable espace d'échange et de partage, favorisant les témoignages et le renforcement des liens sociaux.

Zones de secours

Dans le prolongement de la Déclaration de politique régionale 2024-2029 du Gouvernement wallon, la Province de Liège entend renforcer son rôle dans le domaine des zones de secours.

Cette montée en puissance du financement des zones de secours permettra de renforcer concrètement la collaboration entre la Province et les zones de secours. La Province poursuivra par ailleurs ses efforts pour accroître progressivement le financement des zones, en parfaite conformité avec les directives à venir de la circulaire du Ministre.

Dispatching commun

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un dispatching à l'échelon provincial constitue un axe prioritaire. Cette démarche vise à renforcer la coordination entre les six zones, à optimiser l'utilisation des moyens humains et techniques, et à garantir une efficacité opérationnelle maximale pour des interventions rapides et cohérentes sur l'ensemble du territoire provincial.

Parallèlement, la réflexion se poursuit sur la mutualisation des fonctions de support au sein des zones. Cette démarche vise à rationaliser les services administratifs, logistiques et techniques, tout en renforçant la qualité et l'efficacité du soutien apporté aux opérations de terrain.

Ces initiatives concrètes illustrent la volonté de la Province de Liège de jouer un rôle moteur et structurant dans des domaines stratégiques et sensibles, en soutenant les zones de secours et en contribuant à offrir à la population un service public de sécurité civile moderne, performant et réactif.

Un parc immobilier évolutif

Dans un parc immobilier qui se veut adapté aux besoins des services qui y sont proposés, le premier enjeu en matière d'infrastructure est la pérennisation des lieux. Ainsi, de nombreux travaux destinés à maintenir les espaces à la hauteur des attentes de chacun sont prévus en 2026. Pour aller même plus loin, et en parfait alignement avec le Plan Climat provincial visant à réduire l'empreinte carbone de ses bâtiments, la Province prévoit des investissements d'amélioration énergétique (panneaux photovoltaïques, isolation, adaptation des chaudières, recours à la géothermie...) sur plusieurs de ses sites. Le second enjeu qui se lit fil des pages du budget 2026 est la poursuite de la rationalisation immobilière, un dessein qui doit s'entendre tant par la construction de nouvelles infrastructures – pensons à la HEPL qui est en train de s'ériger dans le quartier de Bavière – que par la réorientation de certains sites vers des affectations plus appropriées, au sein de l'Institution ou en dehors (ventes ou baux emphytéotiques). Chacune de ces démarches s'inscrit dans un souhait de bonne gestion et d'emploi de matériaux et techniques résolument tournés vers l'avenir.

Adaptation au changement climatique

2026 sera l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Province de Liège dans des projets d'adaptation au changement climatique. D'abord au travers de sa cellule Développement durable qui accompagne les Communes du territoire provincial dans l'implémentation de leur Plan Climat : l'idée est de coordonner les efforts et de provoquer une émulation entre acteurs du secteur pour concrétiser les initiatives écoresponsables porteuses d'améliorations pour chacun. Le concret des projets et l'abstrait de la sensibilisation se rencontreront une fois de plus au travers du Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire où des actions inspirantes et reproductibles seront mises en avant. Ensuite, les services des Cours d'eau devraient jouer un rôle important

vis-à-vis des milieux naturels dans le cadre de son suivi des cours d'eau de deuxième catégorie en accroissant les efforts de remise à ciel ouvert de ceux qui sont canalisés, en accompagnant la renaturation de berges, la création de bassins de rétention... le tout devant participer au bon écoulement de nos ruisseaux et à la limitation des risques d'inondation. Sur ce dernier point, les études hydrauliques de bassins hydrographiques se poursuivront, de même que la recherche de mise en œuvre des solutions qu'elles proposent aux problèmes identifiés, en collaboration et concertation avec les Communes concernées.

Une agriculture tournée vers demain

La Province de Liège a à cœur de déployer une agriculture raisonnée, intégrée, diversifiée et localisée, des caractéristiques qui fondent la richesse de notre terroir et transparaissent dans tous les projets portés par les Services agricoles en 2026. Ainsi, le CPFAR – Centre provincial de Formation en Agriculture et Ruralité – propose des cursus toujours plus adaptés aux pratiques agricoles d'aujourd'hui et de demain, notamment en ce qui concerne la viticulture et l'apiculture. Le Laboratoire poursuit la réorientation de ses activités autour de la durabilité agroalimentaire, un recentrage tant thématique que « physique » grâce au regroupement des analyses sur un même site avec l'intention d'améliorer encore les dynamiques de conseil et de suivi pour nos clients. L'agriculture biologique est évidemment au centre du travail de l'ASBL Végémar et de la cellule « Maraichage » tandis que la cellule d'encadrement des producteurs locaux accompagne nos agriculteurs au fil des étapes de production. De la fourche à la fourchette... consommer local est toujours plus accessible, notamment avec l'aide de l'ASBL Promogest qui s'assure que vous puissiez trouver des produits « de chez nous » dans vos commerces et cantines de collectivité.

Formation

La formation des policiers, des pompiers et des ambulanciers ne cesse d'être au centre de l'attention, tant au regard de l'implication croissante de la Province de Liège dans le financement et la coordination des zones de secours qu'au vu de la complexification des missions de ces corps de métiers de plus en plus impliqués dans les crises que traversent nos sociétés (crises sanitaires,

climatiques, géopolitiques sans oublier les risques en matière de cybersécurité). Une formation adaptée, une approche pluridisciplinaire et une concertation accrue avec le secteur de l'urgence sont au cœur de nos ambitions pour 2026. L'École provinciale d'Administration doit, elle aussi, s'adapter aux besoins actuels (pensons, par exemple, à des cours sur l'intelligence artificielle au bénéfice des agents de la fonction publique de son territoire). À travers ces ajustements, la Province de Liège entend renforcer le caractère supracommunal de son action : former des Services d'intervention et des Services communaux forts, au bénéfice des citoyens.

Campagne de communication

La Province entend lancer une grande campagne de notoriété. Celle-ci s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la visibilité de ses actions et de ses missions institutionnelles. Cette campagne ne se limite pas à une simple opération de communication, mais s'apparente à un instrument de consolidation de l'identité provinciale. En mettant en avant ses valeurs, ses actions et son rôle structurant sur son territoire, la Province cherche à produire une perception claire et cohérente de ses actions auprès des citoyens.

La stratégie de diffusion, articulée autour de canaux médiatiques diversifiés tels que la télévision locale et de plateformes de réseaux sociaux, témoigne d'une volonté d'optimiser la portée et la diversité de son audience, et donc la compréhension de ses actions auprès de ses habitants.

Infrastructures hospitalières

La Province de Liège réaffirme l'importance de son action dans la structuration des infrastructures hospitalières et s'inscrit dans une approche cohérente de l'aménagement hospitalier sur son territoire provincial, visant à garantir l'équilibre et la continuité de l'offre de soins tout en répondant aux besoins spécifiques des communes.

Au-delà du simple soutien financier, son intervention joue un rôle stratégique d'accompagnement et de coordination territoriale, contribuant à la construction d'un réseau hospitalier harmonisé capable de répondre efficacement aux besoins de ses habitants et aux enjeux sanitaires de l'ensemble du territoire provincial.

Sécurité informatique

Dans la continuité d'investissements consentis depuis la législature précédente, durant laquelle le choix d'internaliser sa sécurisation a été posé et développé, la Province de Liège continue de faire évoluer quotidiennement ce niveau de sécurité.

L'objectif est bien de minimiser le risque de subir une attaque informatique dans un contexte sociétal dégradé, et donc agir en amont. Mais il s'agit aussi de maintenir une protection optimale via des mécanismes de détection et d'adaptation à toutes situations qui pourraient s'avérer problématiques.

La sécurité de nos services reste bel et bien une priorité de notre Province.

Par ailleurs, la Province lancera une réflexion sur la mise en place d'un environnement informatique sécurisé pour l'ensemble des pouvoirs locaux de son territoire en mutualisant les ressources informatiques humaines et financières nécessaires à l'instauration d'un niveau de cybersécurité optimal pour l'ensemble des partenaires locaux.

Centre de traitement du linge

Pour garantir un service de qualité avec une prise en charge globale du linge interne, la Province de Liège a décidé un redéploiement du centre de sa blanchisserie. Outre nos obligations en matière de vêtements du travail, nous optons surtout pour une solution durable, efficace et simplifiée grâce à un « magasin centralisé » pour la gestion de l'ensemble du linge. Ce chantier, débuté en 2023, entre aujourd'hui dans sa seconde phase avec la distinction des zones sales et propres. Des travaux importants et indispensables pour, notamment, répondre aux besoins exigeants (norme européenne qui encadre les risques de contamination) des « tenues feu » des zones de secours, ou encore des « blouses infirmières ». La finalisation du chantier permettra ensuite la prise en charge du nettoyage de l'ensemble des tenues pompiers pour l'ensemble du territoire.

NOTE TECHNIQUE BUDGET 2026

BUDGET ORDINAIRE

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la « Nouvelle Comptabilité provinciale » telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Les regroupements opérés restent les suivants :

- **Non imputables aux fonctions**
 - Recettes et dépenses générales
 - Dette générale
 - Fonds
 - Impôts
 - Assurances
- **Administration générale**
 - Autorités provinciales
 - Administration provinciale
 - Patrimoine privé
 - Services généraux
 - Calamités et étranger
- **Ordre public et sécurité**
- **Communications, Voies navigables**
 - Communications routières
 - Voies navigables – hydraulique
- **Économie**
 - Économie, Commerce et artisanat
 - Industrie et énergie
 - Tourisme
- **Agriculture**
- **Enseignement**
 - Enseignement – Affaires générales
 - Centres Psycho-médico-sociaux
 - Enseignement secondaire
 - Enseignement supérieur
 - Enseignement pour handicapés
- **Culture, Loisirs, Cultes et laïcité**
 - Complexes de délassement
 - Formation de la jeunesse
 - Culture, loisirs, fêtes et cérémonies
 - Sports, délassements de plein air, parcs
 - Arts
 - Cultes et laïcité
- **Action sociale et Santé publique**
 - Interventions sociales et famille
 - Soins de santé
 - Hygiène et salubrité publique
- **Logement et aménagement du territoire**

ASPECT GÉNÉRAL DU BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 166.739.805,00 €.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2026 ordinaire se présente comme suit :

1.- Recettes du budget ordinaire :

- Recettes de prestations : 16.856.831,00 €
- Recettes de transferts : 364.356.001,38 €
- Recettes de dette : 10.349.539,00 €

Soit un total de **391.562.371,38 €**

Comparativement au budget initial 2025 (370.595.913 €), les recettes ordinaires augmentent de **5,66 %**.

2.- Dépenses du budget ordinaire :

- Dépenses de personnel : 230.735.580,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 52.022.047,00 €
- Dépenses de transferts : 66.253.437,10 €
- Dépenses de dette : 16.263.090,00 €

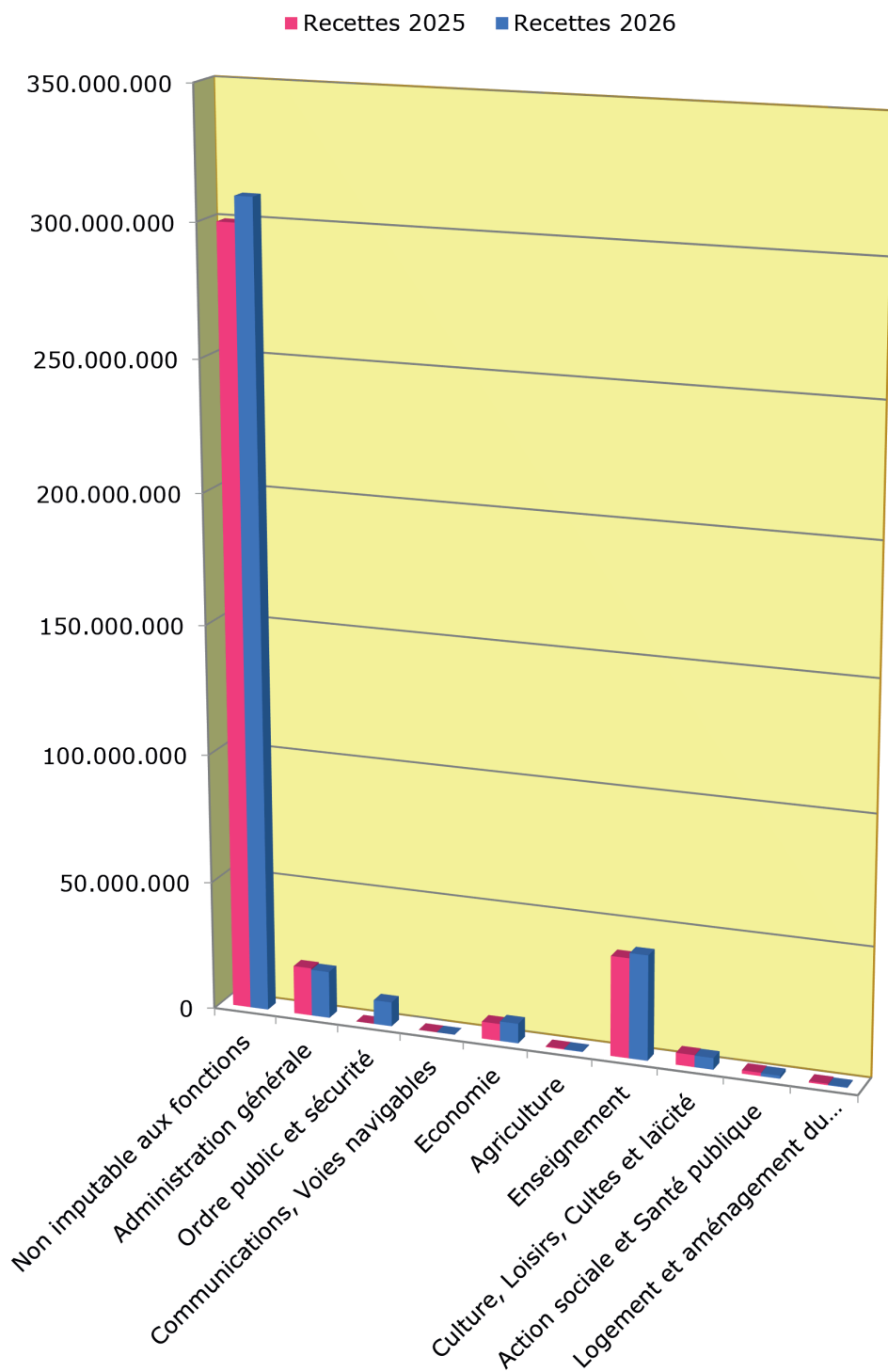
Soit un total de **365.274.154,10 €**

Comparativement au budget initial de 2025 (370.478.600,00 €), les dépenses diminuent globalement de **1,4 %**.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en boni de **26.288.217,28 €**.

Le résultat global de l'exercice 2026, intégrant le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2025 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **22.968,47 €**.

Vue générale du budget ordinaire par fonction



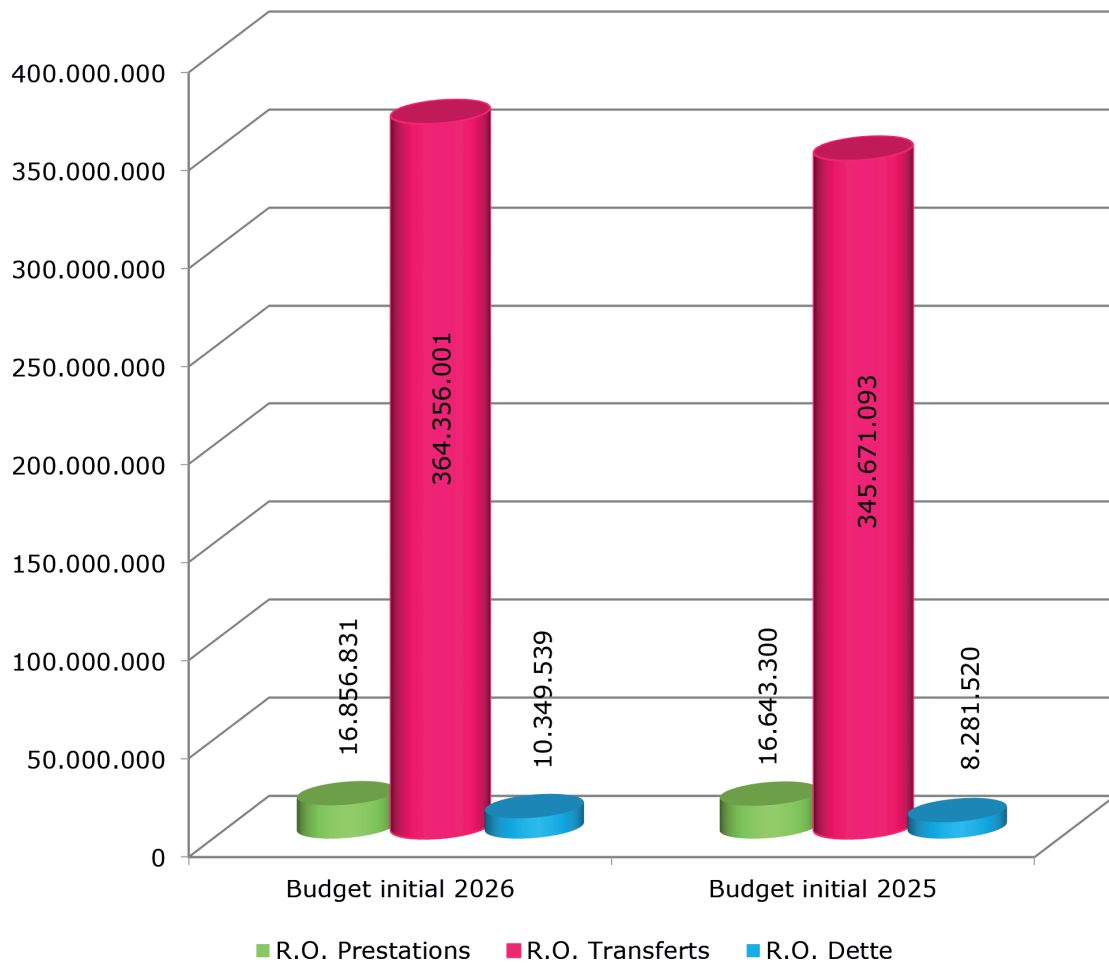
RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la Province des revenus réguliers.

Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

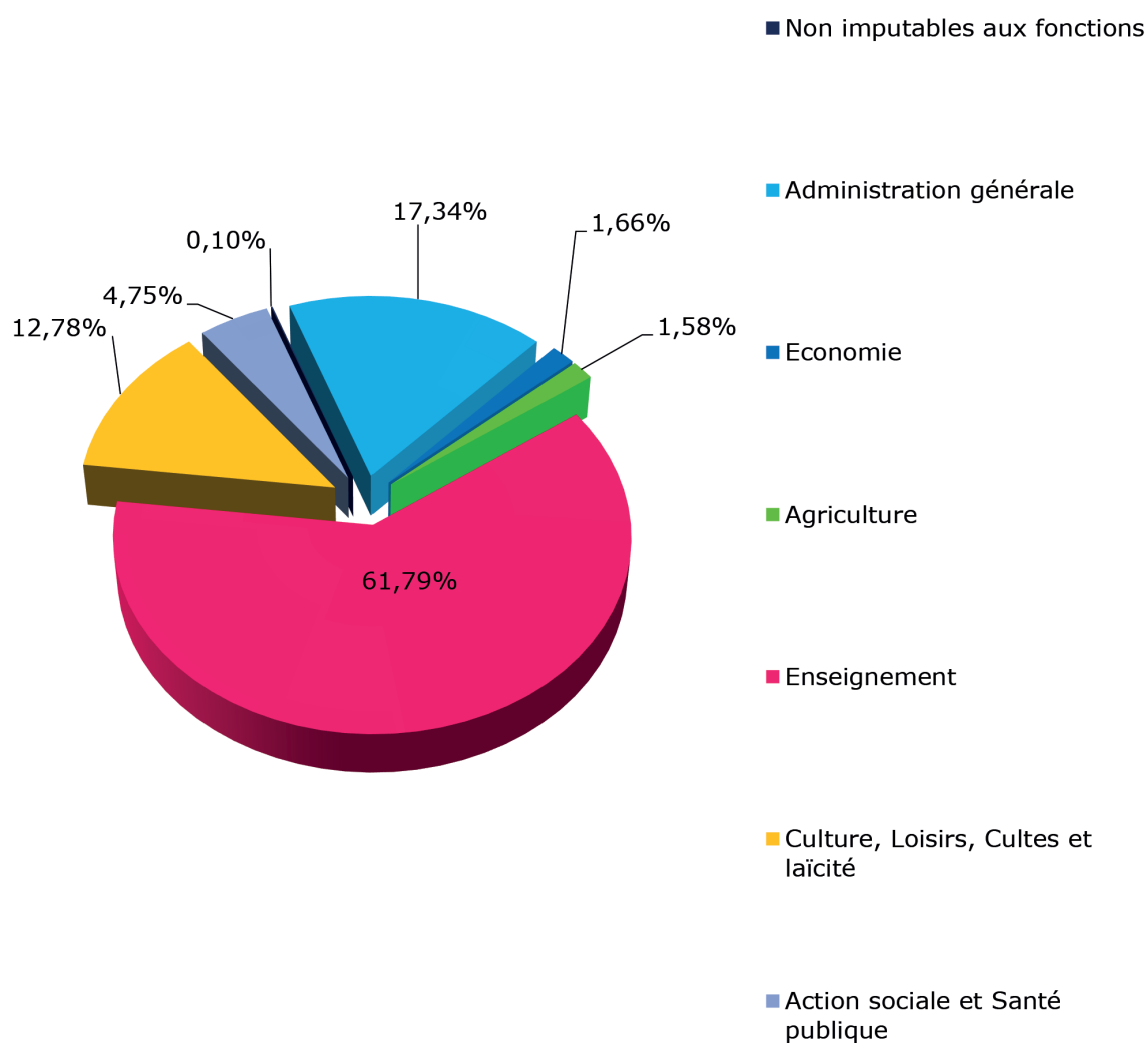
1. Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la Province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires...

Evolution des recettes ordinaires



RECETTES DE PRESTATIONS

Recettes de prestations par fonction



Les recettes de prestations représentent 4,30 % des recettes ordinaires au budget 2026, contre 4,49 % au budget 2025.

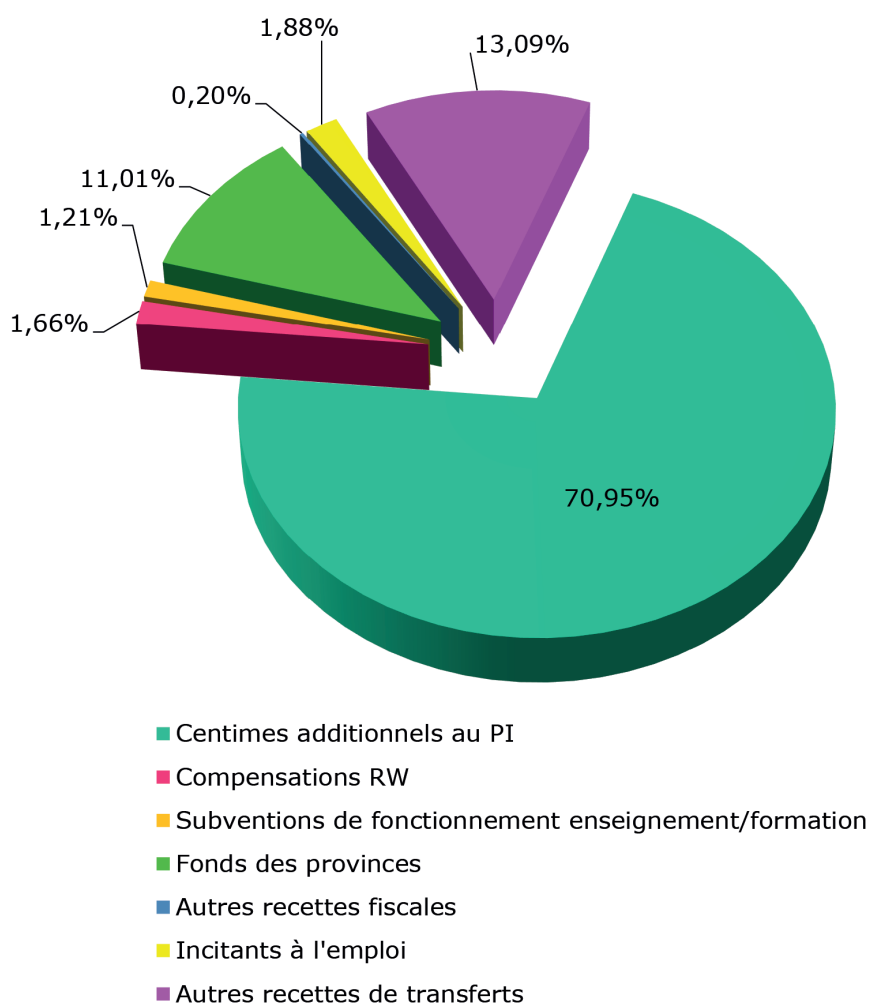
RECETTES DE TRANSFERTS

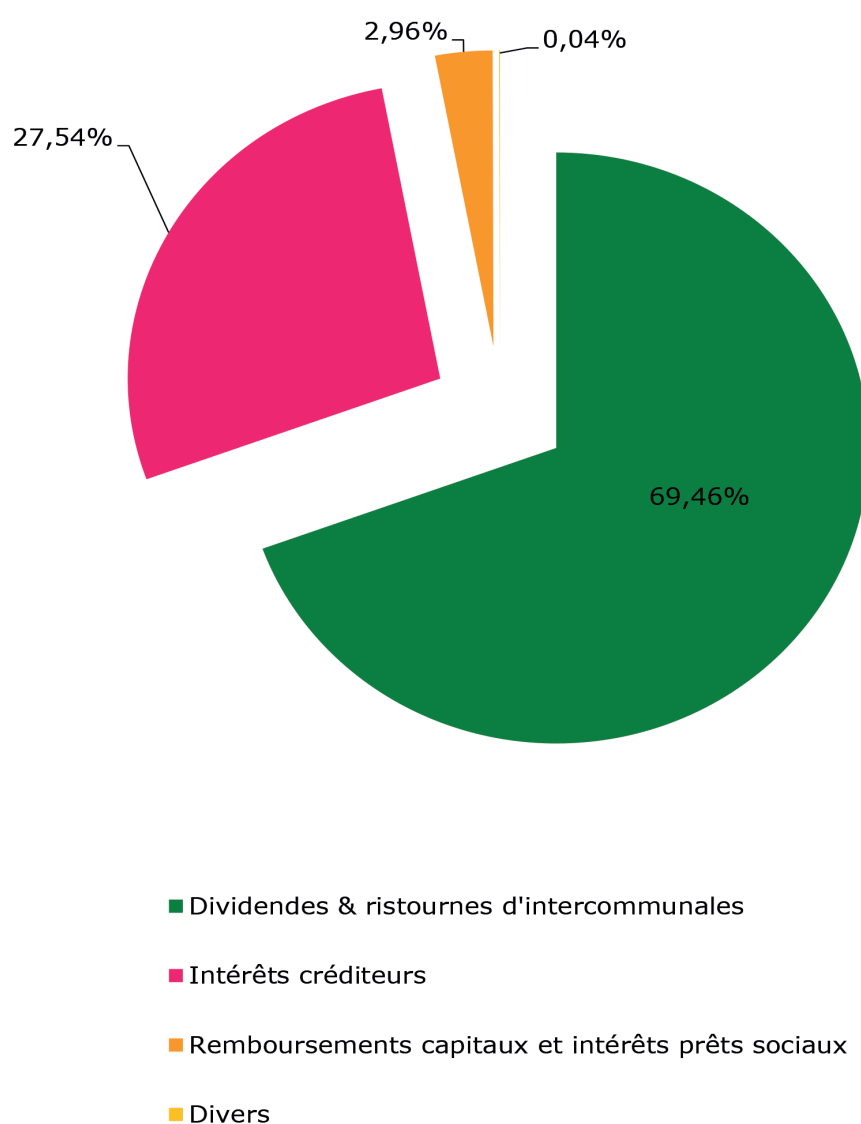
Les recettes de transferts représentent 93,05 % des recettes ordinaires au budget 2026 et sont en augmentation de 5,66 % par rapport au budget 2025.

Le graphique ci-après permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé à 1750.

Répartition des recettes de transfert par nature



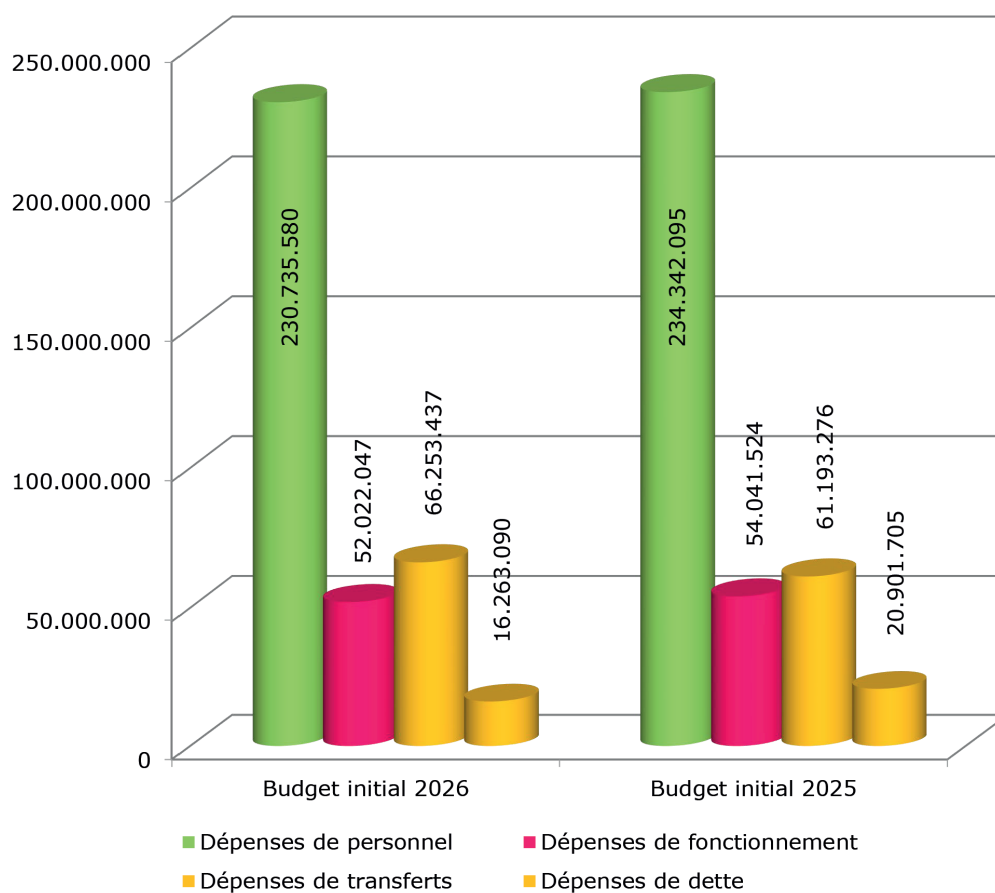
RECETTES DE DETTE**Répartition par nature**

Les recettes de dette représentent 2,64 % des recettes ordinaires au budget 2026 contre 2,23 % en 2025.

DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

1. Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. À titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSS, les pensions à charge de la Province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence, la cotisation de responsabilisation, les cotisations pour le second pilier de pension...
2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments...
3. Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la Province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers, ainsi que le financement des zones de secours.
4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la Province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.

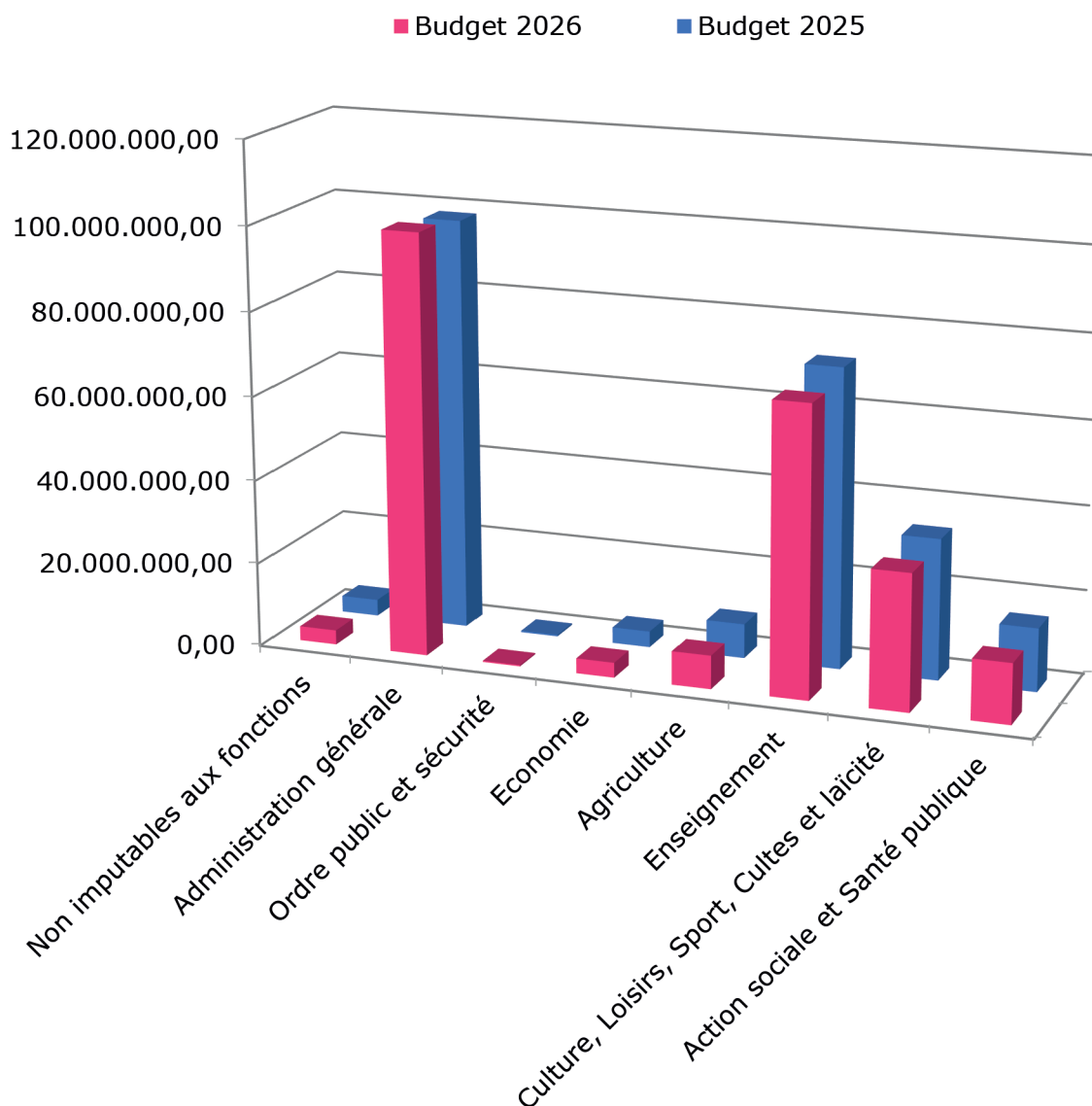


DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent 63,17 % des dépenses ordinaires au budget 2026 (63,25 % à l'initial 2025)

En valeur nette et sans tenir compte du personnel enseignant subventionné, les dépenses de personnel diminuent de 1,54 % par rapport au budget initial 2025.

Evolution des dépenses de personnel



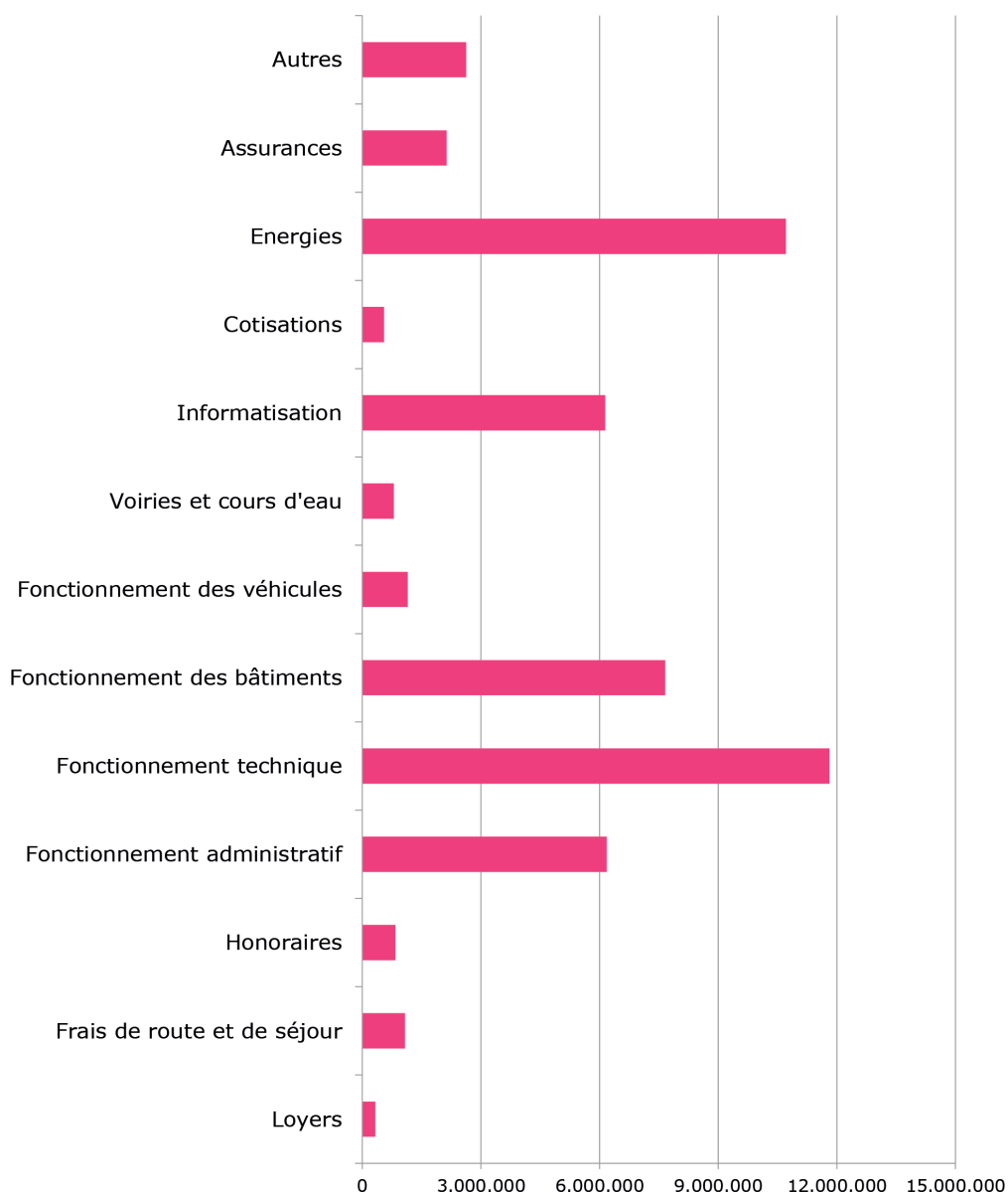
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **52.022.047,00 €** et représentent **14,24 %** des dépenses ordinaires du budget 2026.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- de pouvoir les maîtriser au mieux ;
- de rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

L'importance relative par nature des dépenses provinciales se présente comme suit :

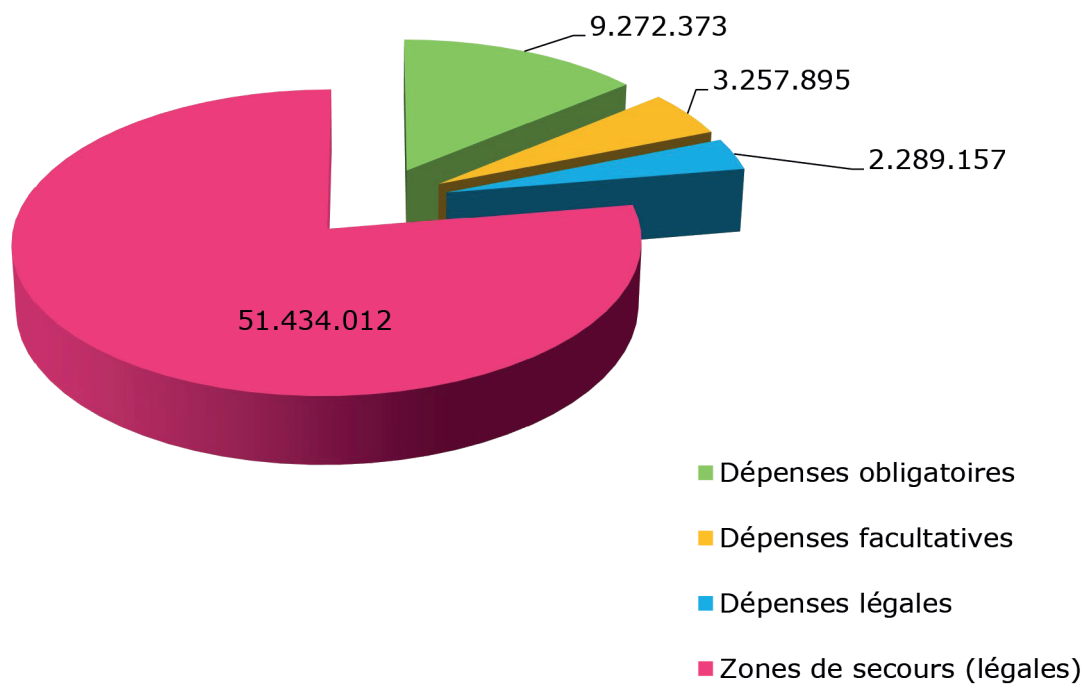


DÉPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts sont de 3 types :

- obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat),
- légales car imposées par des voies légales ou décrétales,
- facultatives.

Les dépenses de transferts s'élèvent à **66.253.437,10 EUR** et représentent **18,14 %** des dépenses ordinaires.



La reprise du financement des 6 zones de secours imposée par la Région wallonne augmente fortement nos dépenses légales.

L'intervention 2021 s'élevait à 19.793.949 €.

L'intervention 2022 s'élevait à 27.018.040 €.

L'intervention 2023 s'élève à 34.470.948 €.

L'intervention 2024 s'élève à 41.670.490 €.

L'intervention 2025 s'élève à 51.017.896,77 €.

L'intervention 2026 s'élève à 51.434.011,85 € car seul le budget complémentaire SPW (recette=dépense) est connu.

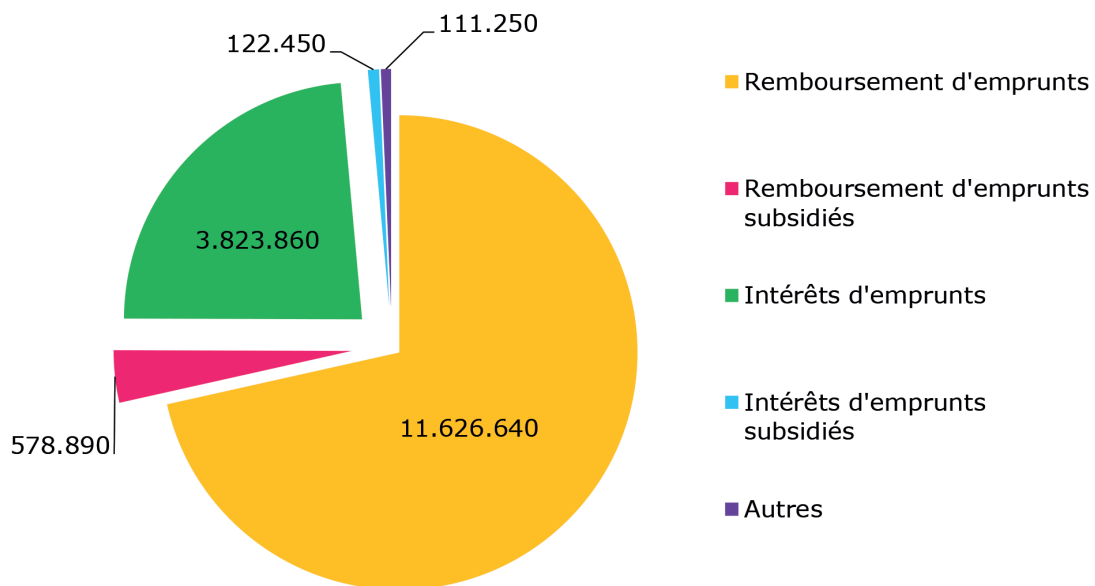
DÉPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 4,45 % des dépenses ordinaires au budget 2026, contre 5,68 % au budget 2025.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2026, dont le montant est au budget initial de **10.990.000,00 EUR**,
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts et billets de trésorerie contractés par la Province,
- 12 mois d'amortissement et intérêts ou prévision de dépenses relatives à d'autres dettes à charge de la Province (prêt partenariat public/privé dans le cadre du redéploiement immobilier de Verviers, annuités souscrites...),
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2023 et antérieures.

Répartition des dépenses de dette par nature



BUDGET EXTRAORDINAIRE

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2026

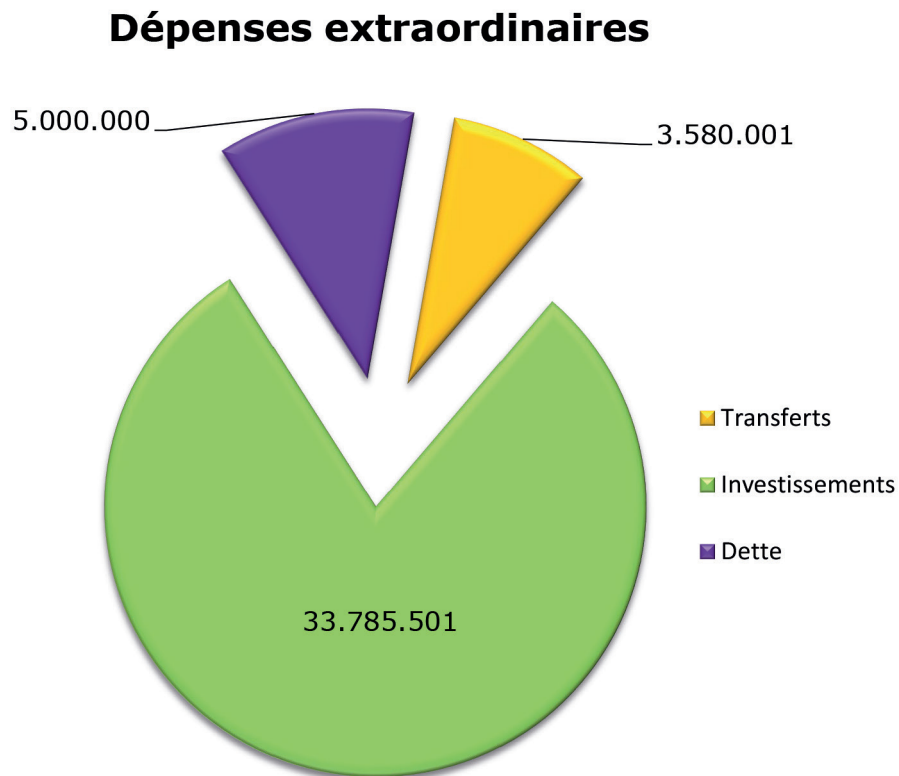
Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la Province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples : intervention dans des projets supracommunaux, parking d'écovoiturage, participation obligatoire pour les édifices classés...

2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés...

3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations.

Le montant total de ces dépenses s'élève à **42.365.502,00 EUR**, se répartissant de la manière suivante :



Le plan d'investissements 2026 est financé comme suit :

- Recettes d'investissements 39.050,00 €
- Subsidés 600.000,00 €
- Emprunts 10.990.000,00 €
- Prélèvements sur le BO 30.760.000,00 €
- Boni présumé des exercices antérieurs 12.224,59 €

Globalement, le budget extraordinaire 2026 est présenté en boni de 10.772,59 €.

